This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.1.5

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. — Janvier 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ROUTE DU PONT D'ALAY

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME III

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
Rue Stella, 3

1887

Digitized by Google

Fr 38.1.5

HARVARD COLLEGE
JUL 28 1914
LIBRARY.
F. C. LOWELL FUND

Digitized by Google

LES

GOUVERNEURS DE LYON

AVANT-PROPOS

LA Revue du Lyonnais *a publié en 1841* les Gouverneurs de Lyon, *par Antoine Pericaud l'aîné. Ce consciencieux historien lyonnais reconnut bientôt, en poursuivant ses recherches, qu'il y avait encore beaucoup à dire sur ce sujet et son exemplaire interfolié s'enrichissait de notes complétant ou rectifiant les vingt-trois pages consacrées aux Gouverneurs.*

En 1867, Pericaud voulut coordonner tous ces matériaux et il refondit entièrement les Gouverneurs de Lyon. *Il allait porter le manuscrit à l'imprimeur quand la mort vint mettre fin aux travaux de l'érudit.*

Son fils nous a confié cette œuvre posthume, qui ne peut avoir de meilleure préface que ces quelques lignes de l'auteur, aussi modeste que savant : « J'ai publié en 1841, sur ces grands officiers de la Couronne, un opuscule qui contenait bien des erreurs et des omissions. J'espère que ce nouvel essai, qui laissera sans doute encore beaucoup à désirer, sera plus exact et n'offrira pas moins d'intérêt que le premier. »

Digitized by Google

LES

GOUVERNEURS DE LYON

BRILLON, dans son *Dictionnaire*, au mot *Gouverneur*, cite un arrêt du Parlement de Paris du 6 juillet 1328 qui déboute l'archevêque de Lyon (Pierre de Savoie), de sa prétention au droit de nommer le gouverneur de la ville, mais il se trompe : le texte porte *gardiator* et non *gubernator*. Ces deux fonctions étaient bien différentes. Celle du gardiateur était principalement de veiller à la conservation des priviléges des citoyens ; nommé par le Roi, sa commission était annuelle (1). Celle du gouverneur était, pour ainsi dire, une vice-royauté ; sa juridiction s'étendait sur toute une province ; il ne reconnaissait d'autorité supérieure à la sienne que celle du Roy dont il tenait son mandat (2).

Le gouvernement de Lyon comprenait le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais ; c'était un des huit gouvernements de première classe, et je ferai observer que Lyon a été ville frontière jusqu'en 1601, époque à laquelle Gex, la Bresse et le Bugey ont été annexés à la France.

---

(1) Il en était de même chez les Romains. Voyez les *Inscript. antiq. de Lyon*, par A. de Boissieu, p. 222.

(2) Ménestrier, *Hist. cons.*, p. 397 et 482.

Digitized by Google

Le plus ancien gouverneur de Lyon qui me soit connu ne date que de la fin du XIIIe siècle.

En 1294, Philippe-le-Bel, qui avait beaucoup d'amitié pour Robert II, duc de Bourgogne, le nomma grand chambrier de France et gouverneur du Lyonnais; c'est en cette qualité, dit Courtépée, qu'il écrivit au Doyen et Chapitre de Lyon pour leur défendre de donner retraite dans le château de *Coudray* aux ennemis du royaume et les engager à y recevoir les gens du Roi. Sa lettre est datée de Paray (3).

En 1310, les habitants de Lyon, à l'instigation de Pierre de Savoie, leur archevêque, s'étant soulevés contre l'autorité royale, Louis le Hutin, fils de Philippe-le-Bel, vint assiéger la ville et força les Lyonnais à lui en ouvrir les portes. Lorsque l'armée se retira, Philippe nomma pour gouverneur de Lyon, Béraud, sire de Mercœur (4).

Cinquante ans plus tard, une ordonnance rendue en 1361 par Jean-le-Bon nous apprend que Jean, duc de Berry était alors lieutenant du Roi dans le Lyonnais.

En 1418, Jean Motier de La Fayette fut nommé, par le Dauphin, lieutenant et capitaine général en Lyonnais et en Mâconnais.

L'année suivante, par une ordonnance datée de Troyes, le 8 novembre, Jean de la Baume fut nommé lieutenant-général en Velay, Gévaudan, Vivarais, sénéchaussée de Lyon, etc. (5).

---

(3) *Descript. du duché de Bourgogne*, t. I, p. 142.

(4) V. Guichenon, *Bresse*, p. 30; Guyot, *Répertoire*, t. 8, p. 179; *Biogr. univ.*, t. XIV, p. 23. V. aussi nos *Documents sur Lyon*, nov. 419.

(5) V. note 3.

Digitized by Google

Il est à présumer que les commissions données aux officiers que j'ai déjà nommés ne furent que temporaires et probablement il faut croire, avec le P. Ménestrier, que notre province n'eut de véritables gouverneurs qu'à partir du règne de Louis XI, et que le premier qui eut à remplir cette charge fut :

I. Tanneguy du Chastel, vicomte de la Bellièvre, grand écuyer de France, qui, en 1462, fit son entrée à Lyon où il fut complimenté par le Chapitre métropolitain, qui lui fit des présents (6). Trois ans après, en 1465, on trouve, comme lieutenant du Roi en Forez et Lyonnois, Antoine de Chasteauneuf, seigneur du Lau, grand chambellan et grand bouteiller de France, capitaine de cent lances. Cette même année 1465, pendant la guerre du *Bien public*, ce lieutenant paraît avoir eu des intelligences avec les ennemis du Roi. Poursuivi pour ce méfait, il fut dépouillé de ses offices en 1466 et enfermé au château d'Usson (7). Après six ans d'exercice, Tanneguy du Chastel fut nommé en 1468 gouverneur du Roussillon et remplacé par :

II. Jean, bastard d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France. Ce grand capitaine, qui était aussi gouverneur du Dauphiné, fit fortifier la ville et la banlieue,

---

(6) Actes capitul. de Saint-Jean. V. l. 21, fol. 234. — Tanneguy du Chastel mourut en 1477.

(7). Voyez les Docum. Historiq. publiés par M. Champollion-Figeac, t. II, p. 209. Vers la fin de 1465, Louis XI nomma *Jean* duc de Bourgogne, son lieutenant-général dans l'Orléanois, le Blaisois, le Berry, le Lyonnois, le Limousin, etc. — H. Martin, Hist. de France, t. VII, page 3.

Digitized by Google

de concert avec les officiers de l'archevêché et le Chapitre. Le 16 août 1468, le Consulat lui fit, à l'occasion de sa bienvenue, présent, entre autres choses, de *draps de soie* jusqu'à concurrence de cent livres. Le 31 du même mois il lui fit un second présent de deux bassins d'argent du poids de 12 marcs, de la grosse bombarde et de 6 bâtons d'artillerie en fer. Comminges était encore à Lyon le 30 octobre. Vers la fin de l'année suivante le Consulat ayant appris qu'il se disposait à épouser Marguerite de Saluces, députa Philibert de Chaponay à Grenoble, pour lui offrir au nom de la ville 12 douzaines de perdrix rouges et blanches, et 12 douzaines de *connils* (lapins). Le 23 décembre 1470, Comminges se trouvant à Lyon manda les conseillers pour s'entendre avec eux sur les moyens de pourvoir à la garde de la ville, menacée par l'armée de Philippe de Savoye. Le 30 janvier suivant il fit signifier au Consulat que la ville eût « à lui bailler 400 quintaux de métal pour faire des couleuvrines sous peine d'encourir l'indignation du Roi et d'une amende de mille marcs d'or. » En août 1472, il revint à Lyon et mourut l'année suivante (8). Fût-il remplacé immédiatement ? Je ne le saurais dire, car ce n'est qu'en 1498 que je lui trouve un successeur en la personne de :

III. César Borgia, vicomte de Valentinois, fils naturel d'Alexandre VI. Ce prince avait été chargé de porter à Louis XII les bulles du *démariage* de ce monarque avec Jeanne de France et de la dispense de parenté pour épouser Anne de Bretagne ; il était aussi porteur du chapeau de

(8) Voyez Guy Allard, *Gouverneurs du Dauphiné*, p. 25.

Digitized by Google

cardinal destiné à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen. César partit de Rome le 1er octobre 1498 (9), et fit son entrée à Lyon le 18 de ce mois. A son arrivée, le chapitre de la Primatiale lui fit des présents et lui donna la comédie à Portefrau (10). Le Consulat lui offrit par ordre du Roi un dîner dans lequel on servit 12 paons (payés 21 livres), 10 faisans (12 l. 10 s.), 2 goureaux (cochons de lait, payés 7 s.) (11), des chapons (payés 3 sols la pièce), des connils (de 2 s. 6 d.), des perdrix rouges et blanches (de 7 blancs), et des canards (de 8 blancs). On but à ce repas onze ânées et demie de vin claret qui coûtèrent 20 l., 2 s., 6 d., à raison d'un écu d'or couronné (11).

Les historiens ne font apparaître que cette seule fois à Lyon César Borgia, qui fut tué devant le château de Viane dont il faisait le siége, le 12 mars 1507 (12). C'est probablement vers ce même temps que le gouvernement de Lyon fut donné à :

IV. Jean-Jacques de Trivulce, marquis de Vigève, maréchal de France. Souvent mentionné dans nos registres municipaux, Trivulce vint, en août 1513, visiter les rem-

---

(9) Voyez mes *Documents sur Lyon*, à cette date.

(10) « Vice comiti Valentiniensi, gubernatori regio urbem ingredienti solemniter Capitulum obtulit munera et, ad Portam Fratrum, eidem ex theatro drama exhibuit. » *Act. cap.*, l. 30, f. 227.

(11) Le blanc, valait 5 deniers, l'écu d'or couronné, 35 sols. Voyez la *Revue du Lyonn.*, t., 23, p. 230, article de M. Gauthier.

(12) L'abbé Galiani, qui possédait l'épée de César de Borgia, s'étant proposé de faire une vie de ce grand capitaine, s'adressa en vain à plusieurs savants pour avoir la date de sa naissance, qui n'a été donnée par aucun de ses biographes. Voyez les lettres de Galiani à Madame d'Espinay, du 2 octobre et du 13 novembre 1773.

Digitized by Google

parts de la ville, et les trouva « bons et bien faits. » Peu de temps après, et en son absence, *Just II de Tournon*, qui était alors lieutenant du Roi dans le Languedoc, vint commander à Lyon, avec le titre de lieutenant et gouverneur pour le Roi en cette ville; il y resta jusqu'à la fin de juillet 1514, époque à laquelle le Roi lui ordonna de retourner en Languedoc. Trivulce revint à Lyon vers la fin de mars 1515, et prit son logement dans le couvent des Cordeliers. Il y avait alors quelque agitation parmi le peuple au sujet des droits d'entrée sur les draps de soie; c'est ce que nous apprend un acte consulaire du 4 avril 1515. « Au sortir du Consulat, est-il dit dans cet acte, un conseiller trouva sur la galerie de l'Hôtel commun, regardant Saint-Nizier, une lettre close ayant pour adresse : « A nos seigneurs les Conseillers et Gouverneurs de la ville de Lion. Seigneurs Consuls qui avez charge de la chose publique, et qui devez estre soigneux du profit et soulagement du pauvre peuple, pour Dieu, ne souffrez faire une si grande playe à la ville que, pour remplir cinq ou six méchans larrons, traistres et suceurs du sang des pauvres, tout vostre populaire soit mis à perpétuelle pauvreté et indigence, et employez nostre bon chevalier et gouverneur le seigneur *Jean-Jacques*; et si vous et luy n'êtes assez forts, nous aurons fer, feu et eau et cœur pour en faire l'exécution si aspre qu'il en sera perpetuelle mémoire, et notez, notez et notez. P. V. P. E. folle et destruite. (13) ».

---

(13) Le 11 avril 1515, on trouva encore sur la galerie une lettre close écrite en grosses lettres, en laquelle on lisait ce qui suit : « Messieurs, Messieurs, vous ne tenez compte de l'aide que nous vous avons offerte, et tenez votre Conseil sans nous appeller, auquel savez bien que l'on veut excuser ces larrons de la substance et sang du pauvre peuple. Il

Digitized by Google

Le 20 juin suivant, le Consulat offrit à la marquise de Vigève, épouse du maréchal, *douze boëttes de dragées,* et fit présent à celui-ci de *quatre ponsons de vin blanc et claret.* Trivulce quitta Lyon le 27 septembre; il y revint en 1516, et fit au Chapitre une demande d'argent pour l'achèvement des murs de la ville, afin de la fermer entre le Rhône et la Saône. Après sa mort arrivée en 1518 nous retrouvons à diverses époques :

V. Just II de Tournon, déjà nommé, qui vint à Lyon en septembre 1522, avec le titre de gouverneur et lieutenant général pour le Roi; mais comme il conserva toujours sa lieutenance du Languedoc, il est à croire qu'il ne fit que de rares séjours dans notre ville (14). Après lui vient :

VI. Jacques II de Chabanes, seigneur de la Palice (15), maréchal de France, non moins célèbre par ses exploits

---

n'y a renard, loup, ne autre de ses complices que ne fassons finir de mort amère, s'ils ne rendent tout, tout et tout ce qu'ils ont roubé et trompé la communauté du pauvre populaire, et qu'ils ne laissent leur damnée entreprise des draps de soie, et savons très bien qui sont les trompeurs et les larrons. Noble seigneur maréchal et vous conseillers tenez bon pour votre pauvre peuple, lequel est tout déliberé d'y mettre femmes enfans et corps et biens plustost que souffrir tel énorme et cuidant larrecin et non plus. » *Souscript ainsi :* V. P. P. de L. (Votre pauvre peuple de Lyon). — On montra les deux lettres à Monsieur le Maréchal Jean-Jacques de Trivulce. (Extrait des registres des actes consulaires, par l'abbé Sudan).

(14) Collection Petitot, 1re série, tome XIX, p. 38; Le Laboureur, *Mazures*, tome II, p. 605 ; Mém. de Trévoux, août 1703.

(15) Ce nom est écrit ainsi dans Brantôme et dans Moréri.

Digitized by Google

que par le vaudeville de Lamonnoye (16). Ce grand capitaine était en octobre 1523 (17), « lieutenant pour le Roy au pays de Lyonnois. » Le 27 de ce mois il manda par devers lui les conseillers municipaux, et leur remit par écrit certains articles sur lesquels il leur demanda de faire réponse le jour de Toussaint, au sénéchal de Lyon (Henry Boyer de la Chapelle), son lieutenant. Tous ces *articles* avaient trait aux différents travaux à faire pour réparer les fortifications de la ville, au service de la milice bourgeoise, à la police en cas de peste, etc., etc. Le Consulat s'empressa de donner sa réponse et profita de l'occasion pour demander de nouvelles franchises, et notamment pour que le maréchal obtint « Lettres du roi afin de contraindre les habitants du faubourg de la Guillotière à contribuer avec la ville en tous subsides, soit réparation ou autres affaires, attendu qu'ils ne contribuent ailleurs, et gagnent leur vie sous l'ombre de la ville... » Le Consulat demandait encore « que défenses fussent faites de ne faire à la Guillotière aucuns bastimens nouveaux sous peine d'être démolis,

---

(16) Le premier couplet d'une ancienne chanson sur la bataille de Pavie était ainsi conçu : Hélas ! la Palice est mort. — il est mort devant Pavie ; — Hélas ! s'il n'était pas mort, — Il serait encore en vie. » Il est à présumer que c'est à ce plaisant couplet que nous devons le spirituel vaudeville que Lamonnoye inséra dans l'édition qu'il donna du *Ménagiana* en 1715. Voyez le *Recueil de chants historiques* (XVIe s.), publié par M. Le Roux de Lincy, p. 92.

(17) François Ier, qui se trouvait alors à Lyon, avait fait arrêter, vers les premiers jours de septembre, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier et plusieurs autres personnages prévenus d'avoir conspiré en faveur du connétable de Bourbon, qui était alors au *bourg de Tarare*. Antoine de Chabanes, évêque du Puy, frère du maréchal figure sur la liste de ceux qui furent emprisonnés.

Digitized by Google

car la population de ce faubourg, disait-il, est fort dommageable à la ville à cause des dangers de guerre qui pourroient advenir. »

Après la défection du connétable de Bourbon, François Ier s'empara de la Dombes, et, en novembre 1523, il en confia le gouvernement au maréchal de la Palisse. Par la même ordonnance, il le nomma président d'une Cour souveraine qui devait siéger à Lyon pour juger toutes les causes et appellations du pays de Dombes (18).

Le 10 février suivant dans une assemblée tenue par les conseillers municipaux, Claude Bellièvre, l'un d'eux, annonça que le sénéchal de Lyon, Messire Henry Boyer, seigneur de la Chapelle, « désiroit faire et procurer envers le Roi, à ce que le Consulat de cette ville eût quelque autre prééminence et justice, » que celles qu'il avait déjà; ce qui serait bonne chose, et, à ce sujet, le sénéchal lui avait dit que M. le gouverneur de La Palisse, étant en cette ville, voudrait voir un titre étant « en l'Hôtel commun, faisant mention comme la justice ordinaire de cette ville fut vendue par le Roy à Monseigneur l'archevêque de Lyon. » Il fut arrêté que ce titre serait porté au maréchal et qu'il serait ensuite rétabli dans les archives. Il est à présumer que c'est l'acte de 1320 qui fut communiqué au maréchal, acte par lequel le roi vendit à l'archevêque (Pierre de Savoie) la justice qu'il lui avait d'abord enlevée; quant à l'autre prééminence et justice, à laquelle s'attendait le Consulat, on peut croire qu'elle ne lui advint pas et que l'affaire en demeura là.

---

(18) Voyez le *Mémorial de Dombes*, par M. d'Assier de Valenches, p. 89.

Digitized by Google

Vers la fin du même mois de février, M. de La Palisse enjoignit au Consulat de lui donner l'état du revenu de la ville, et déclara qu'il entendoit « voir les comptes à rendre de la dite ville. »

Le Consulat, dans la séance du 1er mars, arrêta que le trésorier de la ville se rendrait avec « ses comptes et papiers » auprès du maréchal. Dans la même séance, un des conseillers, Matthieu de Vauzelles, informa ses collègues que le sénéchal l'avait averti que les habitants du Forez et du Beaujolais « tachoient présentement, à cause que ces pays sont remis sous la main du Roy, pendant l'absence de M. Le Connétable, d'être exempts et mis hors de l'obéissance de la sénéchaussée et baillage de Lyon, ce qui seroit un grand dommage à la ville s'il n'y étoit obvié; et comme M. Le Lieutenant du sénéchal est député en cour, afin de poursuivre cette affaire, il faudroit ajoute Matthieu de Vauzelles, que la ville contribuât aux frais à faire pour ce voyage. » Le Consulat arrêta d'y contribuer pour trente écus.

M. de La Palisse avait fait élever à la *Grenette* une potence destinée à « bailler l'estrapade aux délinquants » ; cette potence ayant été abattue pendant la nuit, le Roi écrivit au Sénéchal d'en faire ériger quatre en quatre lieux de la ville. La missive royale fut communiquée à Claude Bellièvre, et par celui-ci au Consulat qui, dans sa séance du 29 mars 1524, arrêta de remontrer à M. le Sénéchal « que l'estrapade abattue avoit été refaite, qu'une seule étoit aussi suffisante que quatre, et que s'il en veut ériger d'autres, qu'il les mette en lieux apparents mais moins habités de la ville. »

Il est à croire que l'estrapade abattue à la Grenette avait

Digitized by Google

servi à la dégradation du capitaine Frauget (19), qui, au mois de septembre précédent, avait rendu déloyalement aux Espagnols Fontarabie, dont M. de La Palice l'avait nommé gouverneur au lieu de M. de Lude.

Après avoir pourvu à la défense des places comprises dans le ressort de son gouvernement, le maréchal alla rejoindre le roi en Italie; il se trouva à la bataille de Pavie, et y fut tué le 24 février 1525 (20).

VII. Théodore de Trivulce, maréchal de France était alors à Milan. A son retour en France il fut nommé gouverneur de Gênes, puis de Lyon. Constamment employé dans les guerres que la France eut à soutenir, son nom apparaît très rarement dans nos annales. Pomponne de Trivulce, son neveu (et non son cousin), gouvernait en son absence

---

(19) Voyez son article dans la *Biogr. lyonnaise*, mais ne le cherchez pas dans Moréri non plus que dans la *Biogr. univ.* Voyez aussi *Essais*, de Montaigne, I, 515, et les *Mém.* de du Bellay, p. 385 de l'édit. du *Panthéon.* — C'est dans la rue Grenette, qui ne comptait alors qu'un petit nombre de maisons que, le 7 octobre 1536, Montecuculli fut écartelé, et que l'année suivante Hans Ludovic Landeberg fut décapité; mais ce n'est pas à la Grenette, comme l'ont dit quelques historiens, qu'eut lieu le tournoi où Bayart fit ses premières armes; ce fut dans le pré de la Madeleine, sur la rive gauche du Rhône, en face de l'abbaye d'Ainay.

(20) On voit encore dans le château de Cleppé, près de Feurs, une fort belle tapisserie que l'on dit avoir été donnée par la ville de Lyon à M. de La Palice, lors de sa promotion an gouvernement du Lyonnais (Note de M. d'Assier de Valenches). Si on nous reprochait d'avoir donné trop d'étendue à la notice qu'on vient de lire sur M. de la Palice, nous répondrions que la plupart des faits qu'elle contient, extraits de nos archives municipales, ne se trouvent, du moins nous le croyons, dans aucune des histoires de notre ville.

Digitized by Google

et faillit être tué pendant la fameuse émeute du 25 avril 1529. S'il échappa ce fut grâce à l'habileté et au courage du capitaine Jean I du Peyrat, qui fut plus tard lieutenant du Roi à Lyon. Le 1er mai suivant les imprimeurs plantèrent un *mai* devant son hôtel. Etienne Dolet et Clément Marot firent à cette occasion, le premier des vers latins, le second des vers français. Théodore revint à Lyon en 1532 et y mourut en octobre de cette année; il fut inhumé dans l'église des Jacobins.

VIII. Pomponne de Trivulce, aussitôt après la mort de Théodore, fut nommé gouverneur de Lyon (21). Il fit continuer, de concert avec le Consulat, « l'œuvre des remparts et fortifications de la ville. » Il avait son hôtel dans la maison dite du *Cheval blanc*, à la Grenette; il fut l'ami des gens de lettres. Ortensio Landi, qui séjourna dans nos murs en 1534, et Symphorien Champier, lui dédièrent : le premier, son *Cicero relegatus;* le second, sa *Cribatio medicamentorum fere omnium*. Lugd., ap. Seb. Gryphium; Eustorg de Beaulieu, poète et comédien, se déclara son serf, et l'appela son *maître* dans un dixain daté du 1er janvier 1537; mais à cette date, M. Pomponne n'était plus gouverneur de Lyon (22); il avait été remplacé le 10 octobre précédent, par :

(21) On le qualifie ainsi dans une lettre que lui écrivirent les ambassadeurs pour le roi en Suisse, en 1532. Voyez les *Meslanges* de Camusat, 2e partie, fol. 94.

(22) Nous ignorons la date de la mort de Pomponne de Trivulce; mais il est probable qu'il mourut à Lyon, car à l'occasion de la mort de Jean du Peyrat, le Consulat rappelle dans sa séance du 15 janvier 1550, qu'il assista « aux obsèques de feuz les sieurs Théode de Trivulce et Pomponio de Trivulce, jadis gouverneurs. »

Digitized by Google

IX. François de Tournon, cardinal, et plus tard, en 1551, archevêque de Lyon. Charles-Quint ayant été repoussé de la Provence, François Ier chargea cet illustre prélat de diriger les opérations de la guerre. Tournon, dit un de ses biographes, avait donné, comme négociateur, des preuves de la plus haute capacité (23). Placé dans une situation nouvelle, il montra tout ce que peuvent un grand caractère et un esprit étendu. Le 22 janvier 1537, le roi remercia très affectueusement le cardinal de Tournon d'avoir fait un emprunt de 40,000 livres aux banquiers de Lyon *à trois pour cent par mois*. Il est à noter que les prêteurs exigèrent l'engagement personnel du cardinal et ne voulurent traiter qu'avec lui. Plus tard, à son retour d'Italie, M. de Tournon, qui n'était plus gouverneur de Lyon, fit part à François Ier de son projet d'établir à Lyon une banque. Le roi l'approuva et l'emprunt fut établi à huit pour cent par an. Lyon était alors menacé par d'autres ennemis. Les sectateurs de Luther voulaient faire de cette cité le boulevard de la Réforme, mais ils échouèrent dans toutes leurs menées tant que dura l'administration de l'illustre cardinal, qui se démit de ses fonctions de gouverneur en 1542, et eut pour successeur :

---

(23) « Il ne faut pas, disait Charles-Quint, se défier de ce que dit le cardinal de Tournon, mais plutôt de ce qu'il ne dit pas. » C'étoit sans doute, observe Lamothe-le-Vayer, attribuer à ce prélat une finesse accompagnée de tromperie, et qui doit être blâmée. *Œuvres*, tome IX, p. 122. — Les lettres du roi, qui nomment le cardinal de Tournon lieutenant-général au pays de Lyonnois, sont datées de *Lyon le 10 octobre 1536*. Elles sont rapportées dans l'*Hist. du cardinal de Tournon*, par Fleury, p. 146. Le P. Ménestrier, *Notes inédites*, les donne sous la date du *10 décembre 1535* et renvoie aux registres de la Chambre des Comptes du Dauphiné.

Digitized by Google

X. Jean d'Albon, seigneur de *Saint-André*, sénéchal de Lyon. Un acte consulaire du 23 septembre 1544 lui donne le titre de « Gouverneur et lieutenant-général pour le Roi à Lyon, pays du Lyonnois, Savoye et Dauphiné.» Henri II, par lettre du 21 mars 1546, lui accorda le gouvernement des provinces de Lyonnois, de Beaujolois et de Dombes, avec le titre de lieutenant-général, et ordonna de l'admettre en cette qualité, nonobstant l'édit de François Ier du 6 mai 1545, où il était dit que le *Beaujolois* et la *Dombes* faisaient partie du gouvernement de Bourgogne. Jean d'Albon mourut à Paris le 28 décembre 1549; il eut pour secrétaire le forésien Estienne du Tronchet, qui fut ensuite successivement celui du maréchal de Saint-André et de Catherine de Médicis. Jean du Peyrat, lieutenant-général pour le Roi depuis 1532, mourut le 15 janvier 1550 (et non 1549); il fut remplacé par Jean Tignat, ancien échevin.

XI. Jacques d'Albon, maréchal de *Saint-André*, succéda à Jean, son père, dans le gouvernement de Lyon. A sa première entrée en cette ville, le 24 août 1550 (24), le Consulat lui fit un présent de la somme de douze cents écus; il offrit à la maréchale 200 écus dans une bourse de velours; il fit don à M. de la Bessée, gentilhomme de la chambre du maréchal, de 50 écus d'or; à chacun de ses deux maîtres d'hôtel, de 20 écus; à chacun de ses deux secrétaires, les sieurs Malatrat et du Tronchet, de 40 écus; aux clercs de ces derniers, de 6 écus d'or; à ses deux valets de chambre et à son barbier, de 20 écus; à chacun de ses deux écuyers de cuisine, de 10 écus; à son sommelier, de 10 écus; à son

(24) Voyez, sur cette entrée, Mazures de l'Isle-Barbe, t. II, p. 177.

Digitized by Google

maréchal-ferrant et à son fourrier, de 4 écus; aux serviteurs du sieur de la Bessée, de 6 écus; aux laquais du sieur Malatrat, d'un écu. La totalité de ces dons s'élevait à 1639 écus d'or sol., valant 2769 livres, 14 s. tournois, et pourtant, à cette époque, la ville était endettée depuis huit ans de plus de 200 mille livres par suite des emprunts qu'elle avait contractés afin de payer les subsides exigés les années précédentes pour le payement des gens de guerre (25). Après la bataille de Saint-Quentin, où le maréchal de Saint-André fut fait prisonnier (le 10 août 1557), le gouvernement de Lyon fut donné à :

XII. Louis Adhémar de Monteil, premier comte de Grignan (26). Pendant sa courte administration, il fit abattre les murailles qui environnaient la place des Grands Cordeliers et achever la démolition de celles de la place des Jacobins, « afin si besoin étoit d'y mettre en ordonnance les gens de guerre, s'il venoit quelque affaire à la ville. » Il mourut le 15 novembre 1558, et fut remplacé par :

---

(25) Jacques d'Albon ayant obtenu un commandement actif à l'armée de Picardie, le roi lui substitua pour gouverner les provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Bourbonnais, Haute et Basse Marche, Artaud de Saint-Germain, baron d'Apchon, seigneur de Montrond, son beau-frère. Artaud de Saint-Germain mourut peu de temps avant la bataille de Saint-Quentin. Voy. *Documents inédits*, par Vital de Valous. *Revue* Lyonnaise, août 1881.

(26) Ses lettres de provision de l'office de lieutenant-général du Lyonnais lui furent données à Paris, le 16 août 1557. (Voy. *Documents inédits*, V. de Valous). M. de Grignan fit à Lyon, en 1557, son testament; il institua pour son héritier universel, à l'exclusion de tous ses parents, le duc de Guise, qui d'ennemi était devenu tout à coup son ami. (*Histoire de Mme de Sévigné*, pag. 566).

Digitized by Google

XIII. Antoine d'Albon, abbé de Savigny, nommé par lettres d'Henri II, du 8 décembre 1558. Depuis la mort du lieutenant du Roi, Jean Tignat, cette charge fut successivement remplie par Guillaume de Gadagne, Néry de Torvéon, promu le 22 décembre 1555, et François d'Agoult, comte de Sault, qui vint prendre le commandement de Lyon en octobre 1561. Loué par les écrivains protestants, le comte de Sault était en horreur aux catholiques, qui l'accusaient avec raison d'avoir laissé surprendre, la nuit du 30 avril au 1er mai 1562, la ville de Lyon par les troupes du baron des Adrets (27). Antoine d'Albon avait été nommé, l'année précédente, archevêque d'Arles (28), et le cardinal de Tournon (29) était mort huit jours avant la surprise de Lyon. Dans cette année néfaste, le maréchal de Saint-André ayant été tué à la bataille de Dreux, le 19 décembre, la dignité de gouverneur fut donné le 27 du même mois à : Jacques de Savoye, duc de Nemours.

Antoine Pericaud.

(*A suivre.*)

---

(27) Le commandement de la ville fut alors donné par Condé à Soubise. Voyez l'article de ce dernier dans Moréri, et celui de Poltrot dans la *Biogr. univ.*

(28) Antoine d'Albon succéda à Hippolyte d'Este sur le siége de de Lyon en 1562 ; il mourut le 24 septembre 1574 (et non en 1573). Voyez les Maz. de l'Isle-Barbe, t. II, p. 23.

(29) Voyez ma *Notice sur le P. Edmond Auger*. Lyon, Barret, 1828, in-8.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

Envoi à l'Hôtel des Monnaies

DE

L'ARGENTERIE DES ÉGLISES DE LYON

(2 DÉCEMBRE 1759)

DURANT notre court passage de trois années aux archives municipales, comme archiviste-adjoint, nous avions été chargé de la surveillance de la confection du Répertoire, et des Tables de l'*État civil ancien*. En parcourant les nombreux Registres paroissiaux déposés dans nos archives, nous avons eu la bonne fortune d'y découvrir quelques documents inconnus, présentant un sérieux intérêt pour notre histoire locale. On ne se serait certes pas avisé d'aller les chercher dans des Registres consacrés à la mention des naissances, mariages et sépultures ; et on ne saurait donc se l'expliquer que par le désir de certains curés ou vicaires, d'assurer, en les transcrivant ainsi sur les Registres de leurs paroisses, la connaissance et la conservation de certains faits qui les avaient frappés, et dont le souvenir leur avait paru mériter d'être transmis à leurs successeurs.

C'est à cette sage précaution que nous devons de pouvoir relater ici ce petit document, constatant l'envoi fait

Digitized by Google

en 1759, à l'Hôtel des Monnaies, de l'argenterie de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux.

*
* *

« Nous soussignés, Curé, anciens et actuels Marguilliers de l'Église Paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieux, en conséquence des Lettres-Patentes du Roy du 26 octobre 1759, lesquelles invitent les Fabriques et Communautés ecclésiastiques, Séculières et Régulières, à porter à l'Hôtel de la Monnoie l'argenterie de leurs Églises, dont elles recevront un quart comptant, et les trois autres quarts, une reconnaissance signée des contrôleurs, sous un bénéfice de cinq pour cent du montant desdits trois autres quarts, jusqu'au remboursement, qui en sera fait, dans l'année qui suivra immédiatement la paix. En conséquence aussi de deux lettres subséquentes : la première, de monsieur le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État de Monseigneur l'archevêque de Lyon en date du 20 novembre 1759; et la deuxième, de Monseigneur l'Archevêque de Lyon au clergé régulier et séculier de son diocèse, en date du 26 novembre 1759; lesquelles invitent et exhortent de la part de Sa Majesté, tous les Chapitres, Curés et Fabriciens des églises tant séculières que régulières de ce diocèse, de porter à la Monnoie toutes les parties de leur argenterie, qui ne se trouvent point exceptées, telles que sont les croix, les vases sacrés, les châsses et reliquaires; et notamment de la lettre de Monseigneur l'Archevêque demandant à toutes les églises de lui envoyer avant toutes choses, et avec le plus de diligence que faire se pourra, des états de la quantité d'argenterie dont elles peuvent aider et secourir l'État.

« Avons delibéré ce jourd'hui deuxième décembre 1759,

Digitized by Google

et sommes convenus de ce qui suit, savoir : en premier lieu, que messieurs les Curé et marguilliers actuels de ladite Église Paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieux, porteront demain, à Monseigneur l'Archevêque, un état de toutes les parties de l'argenterie qui ne se trouvent point exceptées dans la lettre de monsieur le comte de Saint-Florentin, lesquelles consistent : 1° en un encensoir avec sa navette; 2° six petits chandeliers; 3° deux burettes avec leur bassin; 4° un bénitier avec son goupillon; 5° deux lampes avec une petite soucoupe, qui sert à distribuer les Cendres aux Fidèles le premier mercredi de Carême.

« En deuxième lieu, qu'après que monseigneur l'archevêque aura reçu réponse de monsieur le conseiller général auquel il enverra ledit état, et qu'il nous aura requis même verbalement de porter à la Monnoie lesdites parties d'argenterie mentionnées ci-dessus, les sieurs Curé et marguilliers actuels les porteront aussitôt; et le quart, que ledit sieur Curé en recevra, sera employé d'un mutuel consentement, avec lesdits marguilliers actuels, à acheter en *arquemy* ou autre *métail* qu'ils jugeront convenable, les mêmes pièces qui auront été portées à la Monnoie, et le restant dudit quart si toutefois il en reste, sera employé aux besoins les plus pressants de l'Église, toujours d'un commun accord avec messieurs les marguilliers actuels, quant aux trois autres quarts, ils en recevront la reconnaissance qui sera aussitôt mise aux archives de la *marguillerie*, pour le revenu, être employé aux mêmes conditions aux choses les plus utiles de ladite Église.

« Fait et délibéré, dans la salle Curiale, par nous curé et marguilliers sus-dits le deux décembre 1759.

« Signé : Dufournel, Sauzey, Guérin, Collomb, Régnier, curé.

Digitized by Google

« NOTA. — Que comme les lettres de Monseigneur l'Archevêque et de monsieur le comte de Saint-Florentin disent aussi : qu'il faut donner un état des parties d'argenterie dont on peut aider et secourir l'État, messieurs Guérin, Dufournel, Collomb, Brénot, anciens et actuels marguilliers et moi, fîmes hier un état, que nous avons présenté aujourd'hui à monseigneur l'archevêque, lequel ne renferme : que nos six chandeliers, nos deux lampes, notre bénitier avec son goupillon. Ce cinq décembre 1759.

« Régnier, curé. »

Gustave VÉRICEL.

Digitized by Google

FOUILLES

DANS LA

VALLÉE DU FORMANS

EN 1862

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

LETTRE DE M. FRANQUEVILLE A M. THIOLLIÈRE

Paris, le 2 décembre 1861.

MON CHER CAMARADE,

Dans une lettre qu'il vient d'adresser au Ministre, l'Empereur lui exprime le désir de vérifier un fait historique, celui de savoir l'endroit où César battit les Helvétiens au passage de la Saône. — Est-ce Mâcon, comme le pensent quelques personnes, ou Trévoux comme le disent d'autres savants ? — L'Empereur désirerait que sur ce dernier point, en choisissant un lieu où les rives moins escarpées peuvent présenter un passage facile, on fit des dragages, afin de chercher si l'on ne trouverait pas dans le fond de la rivière quelques restes d'armes, ou des indices qui éclairciraient la question.

Le Ministre vous prie de vouloir bien vous occuper immédiatement de cette affaire. Je pense que vous avez une drague avec laquelle vous pourrez faire les recherches demandées, en y mettant, bien entendu, la

Digitized by Google

discrétion convenable. Je vous prie, en tous cas, de me répondre par le plus prochain courrier, sous le couvert du Ministre, pour me faire savoir quelles dispositions vous comptez prendre à ce sujet.

Croyez, mon cher Camarade, à mes sentiments affectueux.

Signé : E. FRANQUEVILLE.

Pour copie conforme délivrée sur autorisation de M. le Directeur général à M. Valentin-Smith.

L'Ingénieur en chef,
P. THIOLLIÈRE.

N° 2

LETTRE DE M. FRANQUEVILLE A M. THIOLLIÈRE

Paris, 5 décembre 1861.

MON CHER CAMARADE,

J'ai reçu vos deux lettres et je vous en remercie. — Je les ai mises sous les yeux du Ministre qui vous prie de continuer vos travaux et de nous en rendre un compte fréquent. — Le Ministre vous engage aussi à vous mettre en rapport avec M. Smith, conseiller à la Cour Impériale de Lyon, qui s'occupe beaucoup de questions archéologiques, et qui se fera un plaisir de vous aider de tout son pouvoir. — M. Smith est lié particulièrement avec le Ministre, et j'ai eu moi-même avec lui les meilleurs rapports.

Votre dévoué camarade,

Signé : E. FRANQUEVILLE.

Pour copie conforme délivrée sur autorisation de M. le Directeur général à M. Valentin-Smith.

L'Ingénieur en chef,
P. THIOLLIÈRE.

Digitized by Google

N° 3

LETTRE DE M. THIOLLIÈRE A M. VALENTIN-SMITH

(*Avec envoi de la lettre de M. Franqueville du 5 décembre.*)

Chalon, le 6 décembre 1861.

MONSIEUR,

Le Ministre me demande de la part de l'Empereur de faire faire quelques recherches dans la Saône, à Trévoux, afin d'éclaircir le point de savoir si, en effet, c'est à ce dernier lieu que César battit au passage de cette rivière les Helvètes.

J'étais à Lyon mardi dernier, 3 décembre, et comptais avoir l'honneur de vous voir, mais M. Martin-d'Aussigny m'a appris que vous étiez à Paris, d'où vous devez être revenu un de ces jours, ou revenir; je reçois ce matin une lettre de l'Administration dans laquelle le Ministre m'engage à entrer en rapport avec vous.

Il s'agit sans doute du passage qui fait l'objet du paragraphe XII du 1er livre des Commentaires de la guerre des Gaules. César atteignit avec trois légions le dernier quart de l'armée helvétienne qu'il n'avait pu encore traverser et le détruisit. Il passa lui-même après la Saône au moyen d'un pont qu'il fit jeter.

Le passage des Helvètes et de César eut lieu, ce me semble, de la rive gauche sur la droite, c'est-à-dire du département actuel de l'Ain sur le territoire de celui du Rhône.

Je compte rencontrer vendredi prochain, 13 décembre, à Trévoux M. Cadot, ingénieur ordinaire, chargé de diriger les recherches, afin de parcourir les campagnes environnantes avec lui, et découvrir, s'il est possible, des indices de la direction de ce passage.

Je tâcherai de vous voir après; mais si vous étiez assez bon pour me donner à l'avance une petite note sur ce que vous sauriez vous-même du pays et sur la manière dont nos recherches devraient être conduites, je vous en serai très reconnaissant.

Comme il s'agit d'un service à rendre à la science, dont vous êtes un des adeptes renommés, et dont je n'aspire, dans la circonstance, qu'à être le modeste, mais zélé serviteur, j'espère, Monsieur, que vous voudrez

Digitized by Google

bien m'excuser et être assez bon pour vouloir bien répondre à l'intention de M. Rouher.

Vous me voyez enfin bien satisfait d'avoir une occasion d'entrer de nouveau en relation avec vous et de vous prier d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

P. THIOLLIÈRE.

Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Chalon (Saône-et-Loire).

N° 4

RÉPONSE DE M. VALENTIN-SMITH A M. THIOLLIÈRE, INGÉNIEUR EN CHEF DE LA SAÔNE, A CHALON

Lyon, 9 décembre 1861.

MONSIEUR,

Je m'empresse de me mettre à votre disposition pour tout ce qui sera en mon pouvoir au sujet de la mission dont le Ministre des travaux publics a eu l'heureuse idée de vous charger.

Je regrette bien de n'être pas libre, à raison de mes audiences, ni vendredi, ni samedi, jours où vous serez à Trévoux, et où j'aurais été charmé de vous recevoir chez moi.

Vous ne me dites pas si vous avez un plan arrêté pour les explorations que vous devez faire; car vous n'ignorez pas que la marche de César contre les Helvètes est tracée d'une manière bien différente par divers auteurs, suivant l'interprétation qu'ils donnent à ses Commentaires sur ce point.

Ainsi, M. de Saulcy, président de la Commission de la carte des Gaules, instituée par l'Empereur, dans une publication qu'il vient de faire paraître, est d'avis que, d'Ocelum, César s'est rendu à Vienne, et que là il a passé le Rhône avec ses troupes. « A Vienne, dit-il, « l'armée romaine passa le Rhône et se trouva immédiatement chez « les Ségusiaves (1), p. 287. »

(1) Voir *Revue archéologique*, in-8°. Paris, 1861 2e semestre, p. 253.

Digitized by Google

Puis, M. de Saulcy fait traverser la Saône, par César, de la rive droite sur la rive gauche. Après quoi, il se serait porté au lieu où les Helvètes avaient jeté un pont de la rive gauche sur la rive droite, lieu qu'il place un peu au nord de Mâcon (2), p. 289.

Là, suivant M. de Saulcy, se serait livré le combat contre les Tigurins, qui furent complètement défaits. Le lendemain, César fit aussi construire lui-même un pont sur la Saône, passa de nouveau sur la rive droite de cette rivière (p. 293), se mit à la poursuite des Helvètes qui avaient suivi la vallée de la Saône (p. 300 et 303), laquelle ils auraient quittée vers Châlon, pour se porter vers Cussy-la-Colonne, où ils auraient été mis en pleine déroute (p. 344-349), et d'où ceux qui échappèrent à la mort se dirigèrent vers le pays des Lingons. Je crois pouvoir dire que M. de Saulcy n'est pas d'accord avec l'Empereur.

Pour mon compte, quelque soit mon entraînement pour M. de Saulcy, je ne puis partager son opinion. Ainsi, je ne puis admettre que César ait traversé le Rhône à Vienne, et puis deux fois traversé la Saône.

L'erreur de M. de Saulcy, — du moins suivant moi, — vient de ce qu'il n'interprète pas, dans leur sens véritable, les paroles de César, lorsque celui-ci dit, en parlant des Ségusiaves : *Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi*. Ces paroles doivent s'entendre des Ségusiaves placés au Nord du Rhône, au-dessus de son confluent avec la Saône; s'étendant sur la rive droite de cette rivière, probablement jusque vers Neuville; — et non pas des Ségusiaves qui étaient séparés des Allobroges par la prolongation des Cévennes.

Ceci peut s'établir par des déductions qui ne peuvent trouver ici leur place.

Voici ma manière d'envisager cette question.

Je crois que César a dû passer le Rhône un peu au-dessous de Lyon, d'où il est entré chez les Ségusiaves TRANS RHODANUM. *Ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit* (l. I, p. 10).

De là, d'après les conjectures les plus probables, César a dû marcher vers Trévoux où il a placé son camp ou du moins aux alentours de cette ville.

Informé par les rapports de ses éclaireurs, lorsqu'il jugea le moment

(2) Voir *Revue archéologique*, ib., p. 254

Digitized by Google

propice pour attaquer l'arrière-garde des Helvètes qui n'avaient pu traverser la Saône vers Montmerle, où ils avaient mis 20 jours à construire un pont, il se porta rapidement sur cette arrière-garde, défit les Tigurins, dont les fuyards allèrent se jeter dans les forêts voisines : *in proximas sylvas abdiderunt* (I, 12).

Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, je vous déduirai les raisons qui me font embrasser cette opinion, en modifiant sur ce point, après une nouvelle étude, celle que j'avais émise en 1852, dans une publication où je plaçais, comme M. de Saulcy, la bataille contre les Tigurins un peu au-dessus de Mâcon.

Cette étude nouvelle m'a amené à penser que les Helvètes se portant vers les Santons durent naturellement se diriger vers la Loire, pour se rendre dans le pays de ceux-ci (3).

L'on découvre, dans le département de l'Ain, des traces d'une route romaine, que l'on peut présumer recouvrir une route celtique allant de la rivière d'Ain à la Saône, et dont on voit encore des vestiges à Saint-Maurice-de-Rémens, au Plantay, à Sandrans, dans la direction de Montmerle, où existait une ancienne ville gallo-romaine ou celtique, ce qu'attestent des tombeaux et de nombreuses découvertes d'objets antiques en cette commune, au lieu dit le Thiollais, nom qui rappelle les Thiolland celtiques.

D'un autre côté, il existait une route romaine de Belleville à Autun se bifurquant sur la Loire, à Bourbon-Lancy, d'où une autre route romaine se dirigeait également sur Autun.

Après cela, ne peut-on pas supposer, sans trop d'invraisemblance, que ces routes, existant à l'époque celtique, les Helvètes les suivirent comme les plus directes pour aller chez les Santons?

César, au surplus, dit positivement que les Helvètes se détournèrent de la Saône : *Quod iter ab Arare Helvetii averterant* (I, 16).

Maintenant permettez-moi de vous dire qu'ignorant entièrement les instructions que vous avez reçues, et dans quel sens vous devez étudier l'application que vous devez faire du texte de César, il m'est impossible

(3) Deux mois après cette lettre adressée à M. Thiollière, dans les fouilles faites à Saint-Didier-de-Formans, l'on a découvert une route antique se dirigeant sur Riottiers ou Jassans et devant aller rejoindre la route ancienne de Lyon à Mâcon, passant par le territoire des villes actuelles de Villefranche et de Belleville.

Digitized by Google

de pouvoir vous dire, comme vous me le demandez, ma pensée sur la manière dont vos recherches pourraient être conduites.

. . . . . .

A vous dire ma façon de penser, je suis porté à croire que des fouilles dans la Saône à Trévoux ne vous produiront rien. Cette rivière a été draguée dans ce lieu; et tout ce qu'on en a pu retirer est dispersé.

Toutefois l'on prétend que feu M. Bouchage et Mme Fèvre, de Mâcon, ont acquis divers objets retirés en ce lieu par la drague.

Il me semble que pour étudier aussi complètement que possible la marche des Helvètes et celle de César les poursuivant, il faudrait d'abord chercher à se rendre compte autant que possible :

1° Des routes gallo-romaines superposées aux routes celtiques;

2° Des tombeaux celtiques qui existent à Château-Gaillard.

Peut-être l'étude de toutes ces choses n'amènerait-elle rien de probant sur la question qui nous occupe, à l'exception toutefois des routes anciennes, mais peut-être aussi pourrait-il sortir de quelques fouilles d'inattendus et précieux renseignements.

Je viens de voir M. le Sous-Préfet de Trévoux à qui j'ai fait part de votre arrivée dans cette ville vendredi et qui devait se rendre ce jour-là à Saint-Étienne. J'ai pensé qu'il était bon qu'il fut prévenu pour le cas où vous auriez besoin de recourir à lui.

Vous vous rappelez sans doute, comme plusieurs fois je vous en ai entretenu, que les deux seules personnes qui s'occupent de l'histoire du pays sont M. le curé de Trévoux, qui a fort bien élucidé la question des Ambarres, et M. Guigue, ancien élève de l'école des Chartes, qui se dévoue à cette étude avec une intelligente ardeur, et auquel, comme je vous l'ai dit ainsi qu'à M. Cadot, je porte un grand intérêt.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je me félicite d'entrer de nouveau en rapport avec vous au nom de tant de bons souvenirs et de liens qui me resteront à jamais chers.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de haute considération et de cordiale estime.

VALENTIN-SMITH.

Digitized by Google

N° 5

LETTRE DE M. ALFRED MAURY A M. VALENTIN-SMITH

Paris, ce 10 février 1861.

CHER MONSIEUR,

Mille remercîments pour l'envoi du bulletin de votre Comité, où je trouve consignées vos judicieuses observations sur le lieu de la bataille contre les Helvètes. Votre opinion me paraît beaucoup plus plausible que celles qui ont été proposées; elle s'accorde avec les résultats auxquels a été amené un ingénieur, M. Cadot, qui vient d'envoyer son travail à l'Empereur. C'est ce que j'ai fait observer à Sa Majesté.

J'avais effectivement aperçu le maréchal Castellane dans le cabinet de l'Empereur. Je suis aise d'apprendre, par son canal, que S. M. veut bien me porter de l'estime.....

J'ai lu avec intérêt la communication sur les Ceutrons.

Toutes mes amitiés à mon confrère de la Saussaye, dont j'apprends avec un vif plaisir que la santé s'améliore.

Croyez à ma profonde estime.

Votre tout dévoué,

Alfred MAURY.

N° 6

LETTRE DE M. AMÉDÉE THIERRY A M. VALENTIN-SMITH

Paris, 26 mars 1862.

MONSIEUR,

Je suis tout honteux du retard de cette réponse, mais je viens de traverser une série de petits événements domestiques, ennuyeux, tels que grippe, maladies d'enfants, etc. Aujourd'hui même je ne suis pas en pleine possession de mes yeux, et c'est une main étrangère qui remplacera ici la mienne. Tout cela m'a mis vis-à-vis d'un correspondant aussi aimable et aussi bienveillant que vous, Monsieur, dans une apparence d'oubli, dont j'ai voulu avant tout me justifier.

Digitized by Google

J'ai lu avec un grand intérêt, dans le procès-verbal du Comité d'histoire de Lyon, l'interprétation donnée par M. Allmer aux deux inscriptions, mais surtout votre discussion du texte de César, au sujet de l'émigration des Helvètes : c'est un excellent commentaire des Commentaires, et j'y adhère de toute mon âme. L'archéologie gauloise possède aujourd'hui des moyens de découvertes bien puissants, par le dragage des rivières, et c'est merveilleux de voir des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées se mettre sous la direction d'un savant qui n'est pas de leur ordre.

L'École polytechnique va donc enfin s'apercevoir qu'il y a quelque part un passé et une science du passé.

Je ne connais point M. le baron Stoffel qui est venu vous trouver, Monsieur, sur l'indication de M. Mocquard. Ce que je sais, c'est que M, Mocquard ne pouvait mieux choisir pour le but qu'il se proposait.

J'espère que vous vous occupez du travail que vous a demandé le Ministre de l'Instruction publique; comme antiquaire et comme jurisconsulte, vous êtes mieux à même que personne d'exposer les coutumes de l'ancienne Gaule et de donner le vrai sens des passages si controversés de César et de Strabon.

Pour mon compte, j'attends votre travail avec impatience, d'autant plus que ce sera une occasion de vous revoir à Paris.

Mon fils vous remercie, Monsieur, de votre bienveillant souvenir, et je vous prie d'agréer l'expression des sentiments de respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être :

Votre très humble et très dévoué serviteur.

Amédée THIERRY.

N° 7

LETTRE DE M. FRANQUEVILLE A M. THIOLLIÈRE

Paris, 17 décembre 1861.

MON CHER CAMARADE,

Je vous envoie ci-joint copie d'une note que l'Empereur a remise au Ministre au sujet des dragages à faire sur la Saône. C'est un renseignement que vous pourrez consulter utilement.

Digitized by Google

Je vous prie de nous faire savoir quelle est la situation et quel est quant à présent le résultat de vos dragages.

Votre tout dévoué.

Signé : E. FRANQUEVILLE.

Pour copie conforme délivrée sur autorisation de M. le Directeur général à M. Valentin-Smith.

L'Ingénieur en chef,

P. THIOLLIÈRE.

N° 8

LETTRE DE M. THIOLLIÈRE A M. VALENTIN-SMITH

Chalon, le 20 décembre 1861.

MONSIEUR,

J'abuse de votre excellente obligeance et de votre science.

Je reçois une note émanant de Sa Majesté, qui confirme bien ce que vous me disiez au sujet de sa dissidence avec M. de Saulcy.

« Les Helvètes voulant traverser la Gaule pour se rendre en Sain-
« tonge, s'étaient dirigés de Genève sur la Saône en passant par le pas
« de l'Écluse. César ayant établi son camp probablement vers la partie
« Nord de Lyon, il apprend par ses éclaireurs que les Helvètes ont
« déjà aux trois quarts passé la Saône. Il ne restait donc plus qu'envi-
« ron 23,000 combattants Helvètes sur la rive gauche. Il part à minuit
« avec trois légions de Lyon et atteint les Helvètes le lendemain matin.
« Où se trouvaient les Helvètes?

« Sans aucun doute, à une petite journée, ce qui nous conduit à
« Trévoux ou tout au plus à Villefranche.

« Voici le texte de César : — Suit le n° XII du livre 1er.

« Plusieurs personnes placent le passage des Helvètes plus haut vers
« Mâcon et même Châlon, mais d'abord César n'aurait pas eu besoin
« de partir à minuit de Lyon pour atteindre des ennemis qui auraient
« été à plusieurs jours de marche de lui, et ensuite comme à partir du
« point du passage de la Saône les Helvètes ont mis 15 jours pour se

Digitized by Google

« rendre à 18,000 d'Autun, il est clair qu'ils ne pouvaient pas être si « avancés vers le Nord. »

Vous savez maintenant qui met en avant Trévoux comme point du passage. L'Empereur me paraît poser *à priori* le camp à Lyon, et en déduire ainsi le lieu de la rencontre avec les Helvètes.

Vous m'avez au contraire semblé placer *à priori* le passage à Montmerle à cause de la voie romaine et en déduire le camp à Trévoux.

Je ne puis demander que le raisonnement qui place le camp à Lyon me soit expliqué; s'il l'est plus tard je vous en ferai part. Quant à présent, je me contente de voir condamner l'hypothèse qui me paraît inintelligible, par laquelle M. de Saulcy fait traverser le Rhône à Vienne et la Saône au-dessus de Lyon avant le combat des Helvètes; puis je vois chacun d'accord pour faire marcher ces derniers de Genève par le pas de l'Écluse et la vallée de Saint-Rambert (Ain), jusqu'à la plaine d'Ambérieu à Pont-d'Ain.

Permettez-moi maintenant de vous demander quelques explications.

1° Concernant la route de César avant le camp :

Qu'était Lyon à l'époque du commencement de la guerre des Gaules ?

La ville appartenait-elle aux Ségusiaves ?

Comment pourrait-on supposer que César y place son camp ?

Ce dernier établi au Nord de la ville, ne vous paraît-il pas faire comprendre que l'Empereur admet que César traversa le Rhône en amont de la même ville ?

Peut-on supposer qu'il existât un pont sur la Saône à Lyon à cette époque ?

2° Concernant le passage de la Saône :

Pourquoi admettez-vous le point de Montmerle?

N'est-ce qu'à cause des traces de la voie romaine que l'on rencontre dans la Bresse et qui conduisent à ce point?

L'établissement du camp à Trévoux n'est-il pas, de votre part, la conséquence de la fixation du point précédent, d'après les mêmes motifs que l'Empereur fait valoir pour Trévoux une fois son camp mis à Lyon ?

M. Cadot m'écrit qu'il a parcouru la vallée de Formans avec M. Guigue, et qu'il a reconnu les restes des fours dont je vous ai entre-

Digitized by Google

tenu et qui lui ont paru fort intéressants. — Quelle origine peut-on attribuer à ces restes ? Je lui en demande un dessin avec une notice.

Nous draguons en amont de Trévoux depuis 4 jours, nous n'avons encore rien trouvé.

Vous m'obligerez beaucoup, si vous voulez bien, en excusant mon ignorance, l'éclairer un peu sur les points dont il s'agit, nous avons une occasion bonne pour résoudre un point fort intéressant pour la science, et vous serez sans doute d'avis qu'il convient de ne rien négliger pour en profiter.

Veuillez, Monsieur, agréer la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

P. THIOLLIÈRE.

N° 9

RÉPONSE DE M. VALENTIN-SMITH A M. THIOLLIÈRE

Lyon, 22 décembre 1861.

MONSIEUR,

Sans préambule, je réponds de suite à la hâte aux questions que vous me posez :

1° Qu'était Lyon à l'époque du commencement de la guerre des Gaules?

Dans mon opinion, Lyon, *Lugdunum*, n'existait pas au temps de César comme ville.

Toute l'importance qu'il a prise postérieurement lui vient de la colonie qui y fut amenée, sur l'ordre donné par le Sénat, par Plancus, l'an 710 de Rome, 44 avant J.-C., à la fin d'avril ou au commencement de mai; c'est-à-dire un mois et demi environ après la mort de César, qui fut assassiné le 15 mars de la même année.

Lyon devait être une sorte d'*emporium* ou marché, vers lequel se rendaient les populations environnantes, pour apporter leurs productions et faire des échanges, et un lieu de station de quelques nautonniers du Rhône et de la Saône.

L'inscription gallo-romaine du *pagus Condati* (trouvée rue de la Vieille), peut faire présumer, par son nom même celtique, que quelques

Digitized by Google

habitations devaient exister, à l'époque gauloise, au confluent du Rhône et de la Saône ;

2° Lyon appartenait-il aux Ségusiaves ?

Ce n'est pas douteux, d'abord pour le *Lugdunum* placé sur la rive droite de la Saône où était la colonie : *Segusiavi liberi in quorum agro colonia Lugdunum* (Pline, IV, 32).

Il en était de même du Condat, c'est-à-dire du confluent du Rhône et de la Saône. A cette partie s'appliquent ces paroles de César : « *Hi* « (*Segusiavi*) *sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi* (I, 10). »

Strabon corrobore cette preuve. Les peuples Gaulois, rarement limités par les fleuves ou les rivières, étaient dans l'usage d'en occuper les deux rives ;

3° Comment peut-on supposer que César place son camp à Lyon chez les Ségusiaves ?

Les Ségusiaves étaient clients des Éduens (VII, 75). — César, indépendamment des forces dont il disposait, pouvait occuper sur leur territoire, sans crainte d'être inquiété par eux. Il dit qu'il a entrepris la guerre contre les Helvètes à la prière des Éduens (I, 16);

4° Si l'Empereur place le camp de César à Lyon, n'admet-il pas que César traverse le Rhône en amont de cette ville ?

Il est évident que l'Empereur paraît admettre que César a passé le Rhône à Lyon et non à Vienne. C'est aussi l'opinion du général Goëler, qui place également le camp de César à Lyon, et suivant lequel les Helvètes ont passé la Saône dans la proximité de Trévoux, tout au moins entre cette ville et Villefranche ;

5° Peut-on supposer qu'il existât un pont à Lyon ?

En aucune manière, suivant moi, dès l'instant que ce lieu n'avait à l'époque celtique aucune importance réelle.

Vous me demandez, après cela, pourquoi j'admets le point de Montmerle pour le lieu probable de la bataille livrée par César aux Tigurins.

C'est que je pense qu'une route celtique existait de la rivière d'Ain à la Saône où elle aboutissait à Montmerle et qu'ensuite une autre route celtique, partant de Belleville, reliait la Saône et la Loire.

Je n'en ai toutefois d'autre preuve que les traces encore subsistantes de deux routes romaines sur ces deux points, et les probabilités que les routes romaines, sauf quelques modifications, ont été généralement substituées aux routes celtiques.

Digitized by Google

En ces choses insaisissables d'une manière directe, l'on ne peut raisonner que du connu à l'inconnu, et sur ce qui paraît le plus probable, le plus vraisemblable.

On pourrait peut-être aussi parler des forêts qui, comme le prouvent de nombreux titres, couvraient le territoire de Montmerle, dont le nom même implique l'idée de bois. Mais de telles inductions, qui se reproduisent en tant d'autres endroits des bords de la Saône, sont trop faibles pour en induire que les bois de Montmerle sont ceux où, au dire de César, se seraient enfuis les Tigurins échappés à la mort.

Je n'ai d'autre raison pour placer le camp de César à Trévoux ou à Neuville, que de le mettre dans un lieu assez rapproché des Tigurins pour qu'en partant entre minuit et trois heures du matin César ait pu les surprendre, comme il l'a fait, non seulement dans la même journée, mais même de bonne heure.

Au reste, comme je vous l'exprimais dans ma dernière lettre, je suis très loin d'avoir une opinion parfaitement arrêtée sur toutes ces choses qui sont dans le trouble, et où peut-être le hasard de la drague ou des fouilles nous amènera quelques découvertes propres à nous éclairer tous.

La question des fours de Trévoux est à étudier.

A bien approfondir le texte des Commentaires, il est difficile de placer le camp de César à Trévoux, parce qu'il résulte de ce texte, comme je vous le disais dans ma dernière lettre, que César, du pays des Allobroges, conduisit son armée chez les Ségusiaves : *Ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit* (I, § 10).

Après quoi il fait arriver les plaintes qui se produisirent auprès de lui, de la part des Éduens, des Ambarres et des Allobroges *trans-Rhodanum*.

Évidemment ces plaintes furent portées dans le territoire des Ségusiaves où se trouvait le camp de César.

Or, Trévoux dépendait des Ambarres. Il est entre deux Ambérieux, Ambérieux près d'Anse et Ambérieux en Dombes. Je crois que les Ségusiaves de la rive gauche de la Saône ne s'étendaient que jusqu'à Neuville et comprenaient sur cette rive le territoire qui fait aujourd'hui partie du département du Rhône. On voit parfois de ces longues persistances de division territoriale.

Il pourrait bien se faire que César eût, après avoir passé le Rhône,

Digitized by Google

placé son camp au Nord de Lyon, comme le dit Napoléon III, ce qui le rapprochait des Helvètes, peut-être vers Sathonay ou Neuville.

Maintenant, il ne faut pas perdre de vue surtout, qu'avec de nombreux chariots les Helvètes devaient se déployer sur une espace de plus peut-être de 10 kilomètres, avant d'avoir commencé à passer la Saône.

Un point capital, c'est de bien étudier le lieu où s'est donné la bataille définitive à 27 kilom. de Bibracte.

Bibracte est-il Autun ou Beuvray? Ceci est à bien examiner pour se fixer sur la distance des 25 kilomètres. Blanzy paraît réunir cette condition dans les deux cas.

Quelle est la distance de Trévoux ou de Montmerle à Blanzy?

Quelle est la distance de Blanzy aux confins des Lingons?

Il convient d'être bien fixé sur ces deux points pour arriver plus sûrement à déterminer : 1° où était le camp de César; 2° en quel lieu les Helvètes ont traversé la Saône.

Veuillez agréer, Monsieur, les sentiments de ma haute considération.

VALENTIN-SMITH.

N° 10

LETTRE DE M. VALENTIN-SMITH A M. LE MARÉCHAL DE CASTELLANE

Lyon, 22 janvier 1862.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je crains fort qu'une bienveillante amitié ne vous ait exagéré le résultat de mes investigations au sujet de la guerre des Helvètes et du passage de César sur la Saône, ce qui est si difficile à explorer.

Toutefois, je me mets avec empressement à votre disposition. C'est ce que j'ai dit, hier soir, de nouveau à M. de Soultrait, en lui apprenant que M. Valois m'avait prévenu de votre part, que vous me feriez connaître le jour et l'heure où je pourrai vous voir, en dehors de mes audiences, à l'exception aussi de samedi prochain, jour où je serai à Bourg, comme membre de la Commission du chemin de fer de Bourg à Sathonay.

Je suis, Monsieur le Maréchal, avec respect, votre très humble serviteur,

VALENTIN-SMITH.

Digitized by Google

N° 11

LETTRE DE M. LE MARÉCHAL COMTE DE CASTELLANE A M. VALENTIN-SMITH

Quartier général de Lyon, le 22 janvier 1862.

MONSIEUR LE CONSEILLER,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 janvier.

Je vous remercie de l'obligeance avec laquelle vous voulez bien vous mettre à ma disposition, pour les renseignements à fournir à l'Empereur au sujet de la guerre des Helvètes et du passage de Jules César sur la Saône.

Si vous vouliez me remettre, pour le transmettre à l'Empereur, l'excellent mémoire que vous avez fait dernièrement sur ce sujet, je m'empresserais de l'envoyer, en votre nom, à Sa Majesté.

J'aurai grand plaisir à causer avec vous, le jour qui vous conviendra. Sauf les dimanches, tous les jours de 9 heures et demie à 10 heures et demie du matin, je serai à votre disposition.

Recevez, Monsieur le Conseiller, l'assurance de mes sentiments d'attachement et de considération très distinguée.

Le Maréchal de France,
Commandant du 4e corps d'armée,
LE MARÉCHAL DE CASTELLANE.

N° 12

A MONSIEUR L. THIOLLIÈRE
INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS-ET-CHAUSSÉES

Mâcon, 25 janvier 1862.

MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

Permettez-moi de vous dédier cet opuscule. C'est un travail tout pratique, presque entièrement basé sur des considérations tirées du

Digitized by Google

régime de la Saône et de la topographie du bassin de cette rivière.

A ce titre, je ne pourrais mieux faire que de le placer sous votre patronage, si je n'y étais conduit par les sentiments d'affection et de dévouement dont je vous prie d'agréer ici la respectueuse expression.

Ch. CADOT.

N° 13

LETTRE DE M. CADOT A M. VALENTIN-SMITH

Lyon, 1er février 1862.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous remettre quelques exemplaires de la Note que je viens de publier sur la marche de l'invasion des Helvètes dans les Gaules. — J'y ai joint une carte qui permettra d'en suivre plus facilement la lecture.

Dans ce travail, j'ai admis comme établies toutes les données historiques ou archéologiques, auxquelles vos savantes recherches, ont imprimé un caractère de probabilité équivalant presque à une certitude. — Je me suis inspiré de vos idées et de vos conseils. — C'est donc une œuvre qui sous certains rapports, vous appartient autant qu'à moi. — Elle tire de cette collaboration morale une valeur qui peut la rendre intéressante pour son Excellence, M. Rouher, et j'ose vous prier de vouloir bien lui en faire parvenir un exemplaire.

Je suis heureux, Monsieur, de saisir cette occasion pour vous exprimer toute la reconnaissance dont vos bontés m'ont pénétré.

Elles m'ont rendu facile un travail si en dehors de mes occupations habituelles, et pour lequel j'allais chercher près de vous des conseils et un appui offerts avec cette affabilité et cette bienveillante indulgence, qui sont comme un don naturel des grands et bons esprits.

Daignez recevoir Monsieur, avec mes remercîments, l'assurance de mes sentiments de haute considération et de profond respect.

Ch. CADOT.

Digitized by Google

N° 14

LETTRE DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DE LA NAVIGATION DE LA SAONE A M. VALENTIN-SMITH

(CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE LYON)

Mâcon, 3 février 1862.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer par l'intermédiaire de M. Venot, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Lyon, quatre exemplaires corrigés de la notice que j'ai publiée sur l'invasion des Helvètes dans les Gaules. — Ce sont ces exemplaires que je désirerais voir transmettre soit à son excellence, M. Rouher, soit à M. de Franqueville.

Ceux que je vous avais laissés dans ce but renferment encore quelques fautes et si vous le permettez, je les reprendrais à mon prochain voyage à Lyon, pour les remplacer par des épreuves plus correctes.

Recevez, Monsieur le Conseiller, l'assurance de mon entier dévouement et de mon profond respect.

Ch. CADOT.

N° 15

LETTRE DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DE LA NAVIGATION DE LA SAONE A M. VALENTIN-SMITH

(CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE LYON)

Mâcon, 4 février 1862.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir de M. Thiollière, en réponse à l'envoi que je lui avais fait de ma notice sur la guerre des Helvètes, une lettre me priant de ne pas livrer ce travail à la publicité, quelque restreinte qu'elle soit, avant que d'en avoir causé avec lui. M. Thiollière me semble avoir mal compris, et mon travail, et la qualité non officielle que j'ai prise en l'écrivant.

J'espère que l'explication que j'aurai avec lui dissipera les craintes, à

Digitized by Google

mon avis exagérées, qu'il a conçues au sujet de son importance et de l'effet qu'il pourra produire; mais en attendant, je crois convenable, et vous le jugerez sans doute ainsi, de suspendre momentanément l'envoi de cette note à Paris et sa distribution à Lyon.

Je vous serais donc obligé de vouloir bien attendre ma visite pour donner la suite qu'elle comportera à une publication qui m'a coûté beaucoup de peine, beaucoup d'embarras, et que je commence à regretter d'avoir entreprise. Il serait en effet bien fâcheux pour moi de n'en recueillir que des ennuis, quoique je ne comprenne pas encore comment elle peut présenter des inconvénients.

Recevez, Monsieur le Conseiller, la nouvelle assurance de mon profond respect.

Ch. CADOT.

N° 16

RÉPONSE DE M. VALENTIN-SMITH A M. CADOT

INGÉNIEUR A MACON

Lyon, 5 février 1862.

MONSIEUR,

Deux mots à la hâte.

Votre lettre m'arrive au moment où tout était prêt à partir. A première vue, je vous montrerai les lettres dont j'avais cru devoir accompagner l'envoi de votre intéressant mémoire.

L'incident survenu est de nature telle, que désormais votre travail ne doit arriver à votre administration que par l'intermédiaire de M. Thiollière, votre chef immédiat, en dehors bien entendu de tout caractère officiel, à titre simple d'étude privée.

Autrement, — croyez en ma vieille expérience! il en résulterait pour vous d'inévitables désagréments, quand bien même M. Thiollière vous donnerait aujourd'hui l'autorisation qu'il vient de vous refuser.

Comptez, au surplus, sur mon sincère et entier dévouement, et agréez les sentiments de la considération très distinguée avec laquelle je suis de cœur.

Tout à vous,

VALENTIN-SMITH.

Digitized by Google

N° 17

LETTRE DE M. CADOT A M. ROUHER

A son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Mâcon, 6 février 1862.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de vous faire hommage de deux exemplaires de la Note que je viens de rédiger sur l'invasion Helvète dans les Gaules. J'y joins une carte pour en faciliter la lecture.

La connaissance approfondie des localités, qu'un long séjour dans un pays où je suis né m'a permis d'acquérir, donne à cet ouvrage topographique, à défaut d'autre mérite, celui de l'exactitude. Je me suis d'ailleurs appuyé, pour la détermination approximative des territoires habités par les diverses nations Gauloises, sur les savantes recherches de M. Valentin-Smith, qui a bien voulu me donner ses excellents conseils. A ce point de vue encore mes données ont donc tout le caractère de certitude que comporte un sujet si délicat et si controversé. Bien que cet écrit soit l'œuvre de l'homme privé et non du fonctionnaire, je ne voudrais pas le livrer à la publicité même la plus restreinte, sans avoir l'agrément de votre Excellence. Je vous supplie donc de daigner me faire savoir si vous ne voyez pas d'inconvénients à ce que j'en distribue quelques exemplaires.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus parfait respect, Monsieur le Ministre, de votre Excellence, le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur.

Ch. CADOT.

N° 18

LETTRE DE M. VALENTIN-SMITH A M. ROUHER

Lyon, 5 février 1862.

MON CHER MONSIEUR ROUHER,

Je vous envoie une Note sur l'invasion des Helvètes par M. Cadot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Cette Note a été inspirée par les travaux que vous avez récemment prescrits.

Digitized by Google

M. Cadot a voulu parcourir lui-même tous les lieux qu'il décrit. Son travail, plein de détails topographiques, présente des aperçus nouveaux fort propres à aider à la solution des divers points débattus. Vous le jugerez sûrement digne d'intérêt. Votre témoignage serait, pour un zèle aussi éclairé, un précieux encouragement.

Le Comité historique de l'Académie de Lyon a été, selon le désir de la préfecture du Rhône, saisi par M. le Conservateur des Musées, de la marche des Helvètes et de celle de César, dans la première guerre que ce général fit dans les Gaules. Je me suis remis à ces études que j'avais commencées à Riom, excité par la confiance que, d'après vos indications, m'ont manifestée les ingénieurs de la Saône chargés de ces recherches. Je vous envoie un exemplaire du procès-verbal où est consignée mon opinion.

La première difficulté est de déterminer la position des peuples qui occupaient nos pays et particulièrement le département de l'Ain. Cette position une fois établie, on arrive plus sûrement à suivre la marche des Helvètes, celle de César, et le lieu où s'est livrée la bataille définitive contre les Tigurins.

La Commission de la Carte des Gaules, dans sa cinquième et dernière épreuve, a adopté et accueilli avec une grande bienveillance pour trois peuples, les Ambarri, — les Segusiavi trans Rhodanum et les Allobroges trans Rhodanum, — les observations que je lui ai soumises sur la position respective de ces peuples, — M. Stoffel, capitaine d'artillerie, qui suit ces questions, et qui est venu, ces jours-ci, m'en entretenir avec détails, s'est rangé à mon sentiment.

La question des Helvètes met depuis quelque temps en éveil les personnes qui sembleraient le moins devoir s'en occuper. M. le maréchal de Castellane m'a manifesté, par une lettre fort gracieuse, son désir de recevoir les travaux de notre Comité. Demain ou après-demain, je lui porterai le procès-verbal que je vous transmets.

Nous avons désormais cinq audiences par semaine, ce qui me laisse fort peu de temps.

Aussitôt que je le pourrai, faisant trêve au travail que je poursuis sur les institutions données par Gondebaud, je ferai en sorte de reprendre un sujet intéressant que personne, à ma connaissance, n'a encore abordé : Les institutions politiques, civiles et judiciaires de la Gaule, au temps de César; c'est un sujet difficile à traiter. Mais ce sujet, je le

Digitized by Google

crois, peut être traité au moyen des Commentaires de César, expliqués et complétés, sous ce rapport, par la législation gallo-romaine, et par certains usages persistants, particulièrement dans les cités dotées, par Auguste, du titres de *liberæ* ou de *fœderatæ*.

Mes hommages empressés et respectueux à Mme Rouher, avec mes meilleurs souvenirs à vos charmantes filles, et de cœur

Tout à vous.

VALENTIN-SMITH.

P.˙S. — M. Cadot m'a remis deux cartes pour vous. Je vous en envoie une seule, parce qu'à mon premier voyage à Paris, je vous porterai l'autre.

Soyez assez bon, dans l'une de vos soirées du dimanche, pour exprimer, en mon nom, à M. Am. Thierry, combien je lui garde reconnaissance pour le si bon accueil que j'ai reçu de lui. Je me propose de lui envoyer notre travail du Comité et celui de M. Cadot.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Anciens Collaborateurs

DE LA

REVUE DU LYONNAIS[1]

II

E. DE JACOB DE LA COTTIÈRE

JEAN-ÉTIENNE-EUGÈNE de Jacob de La Cottière était né à Bar-sur-Seine (Aube), de Agricole-Catherin-Victor de Jacob de La Cottière et de Jeanne-Antoinette de Puligneu, le 12 janvier 1828.

En lui a disparu le dernier descendant mâle de l'historien Samuel Guichenon (2) et le dernier représentant de la famille de La Cottière. Établie à Châtillon-les-Dombes, elle y était représentée au XVIe siècle par Antoine de Jacob, *vivant noblement* en cette ville en 1575. (Guichenon).

En l'année 1557, le 27 février, il avait été pourvu par Henri II, roi de France, de la charge de capitaine-châtelain du Chatelard en Dombes. Son fils Jean lui succéda en cette charge et fut anobli par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, par lettres-patentes du 13 octobre 1589.

Depuis lors, sans quitter le sol de leurs ancêtres, les de Jacob se sont succédé jusqu'à nos jours.

---

(1) Voir tome I, p. 378.

(2) Un seul des enfants de S. Guichenon se maria : sa fille Antoinette, qui le 29 avril 1679, épousa Jean-Joseph de Jacob de La Cottière, écuyer, seigneur de La Cottière et du Chapy, capitaine au régiment de Piémont, fils de Philippe de Jacob, écuyer, seigneur de La Cottière et du Chapy, et de Claudine de Rossillon, dame de Langes en Bugey. Ledit Jean-Joseph de Jacob est le quadrisaïeul d'E. de La Cottière.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Comme la plus grande partie de la noblesse de province, les de Jacob, dont la belle devise était *soing et valleur*, payèrent de leur sang leur dette à la patrie. Parmi les ascendants d'Eugène de Jacob de La Cottière, depuis le milieu du XVIe siècle, quinze ont servi la France de leur épée ou sont morts à l'ennemi. Aux jours récents de l'invasion allemande, Albert de Jacob de La Cottière s'engageait à dix-huit ans, et mourait à l'armée de la Loire, dans le 16e régiment de ligne, dont son père Antoine-Victor était alors colonel.

Le colonel de Jacob de La Cottière fut nommé commandeur de la Légion d'honneur et général de brigade, au titre provisoire, en récompense de sa vaillante conduite à la bataille de Coulmiers, dont il décida le succès en enlevant brillamment, à la tête de son régiment, le château de la Renardière. Il ne survécut que peu de temps à la perte de son fils, et en février 1872, il mourait à Brest de chagrin et des suites des fatigues de la guerre.

Son cousin, Jean-Étienne-Eugène de Jacob de La Cottière, devint alors chef de nom et d'armes.

Il avait passé ses premières années à Épinal, puis à Trévoux. Il compléta ses études à Lyon, à l'Institution de Saint-Alban, bien connue de tous les anciens Lyonnais, et qui était sous la direction de M. l'abbé Lassalle, mort en 1884, missionnaire du diocèse. Il fit sa philosophie sous la direction de M. l'abbé Guinand, depuis doyen de la Faculté de théologie de Lyon. Il lui voua une affection filiale et touchante qui ne s'est jamais démentie.

En 1852, il fut nommé maire de la commune de Neyron (Ain). Il donna sa démission en 1859, et depuis lors se consacra exclusivement aux lettres.

Élu, en 1856, membre de la Société littéraire de Lyon, puis après, membre correspondant de la Société littéraire de l'Ain, il fut, sur la présentation de MM. Michel Masson et Emmanuel Gonzalès, nommé en 1861, membre de la Société des Gens de Lettres.

Ses premiers travaux parurent dans la *Revue du Lyonnais*, de 1855 à 1857 (3). Ce sont les souvenirs d'un voyage en Italie, qui fut publié en volume à Lyon, en 1857, sous le titre de les *Villes mortes*.

---

(3) *Trois mois au-delà des Alpes* (1855-1856); *Promenade dans Rome le Vendredi-Saint* (1856); *Bénédiction papale* (1856); *Le Mont-Cassin* (1857).

Digitized by Google

Parurent successivement :

1860. *Les Silhouettes de Paysans*, croquis de mœurs campagnardes (2e édition).

1862. *Par Monts et par Vaux*, impressions d'un touriste en Suisse.

1865. *Les Allemands chez eux*, impressions de voyage en Allemagne. — *Mon Makintosh*, récit d'un voyage à Londres.

1867. *Le Chemin de la Lune, s'il vous plaît*, roman philosophique, dont les principales scènes se passent dans une maison de fous.

1871. *Mes Semblables*, sortes de *Caractères* à la façon de Labruyère, et où l'auteur s'est proposé de peindre des types lyonnais.

Outre ces volumes, il a publié une foule d'articles dans des journaux de province, notamment dans *Le Courrier de Lyon*, *La Décentralisation* et *Le Moniteur de Lyon*.

Lorsqu'il fut pris par la douloureuse maladie aux suites de laquelle il a succombé le 19 octobre 1885, il mettait la dernière main à un ouvrage intitulé *Parochia*, étude sur l'influence des droits et l'avenir du clergé paroissial en France.

M. de La Cottière s'était allié à une notable et honorable famille lyonnaise, la famille Nouvellet. Il était le beau-frère de M. Joseph Nouvellet, l'érudit à qui l'on doit la publication de l'*Histoire de la Souveraineté de Dombes, de Poleins*.

La nécessité de ne pas sortir du cadre que la *Revue du Lyonnais* s'est tracé pour la publication des portraits et notices de ses anciens collaborateurs, nous interdit de nous livrer ici à une étude sur le talent littéraire de notre compatriote, mais nous espérons que cette étude sera faite par une plume compétente, qui saura en même temps mettre en relief les rares qualités de l'homme privé.

N. P.

Digitized by Google

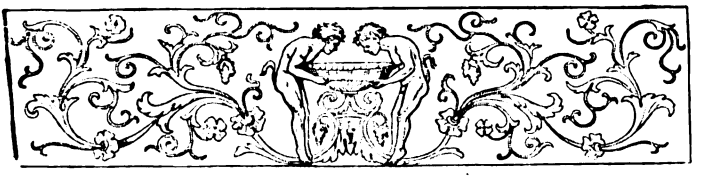

LE COMPARTIMENT DES FUMEURS

LA gare du Mans a une animation particulière que la nuit n'interrompt pas. Aussi s'est-il établi, aux abords de l'embarcadère, toute une population de buvetiers et d'hôteliers, dont les établissements ne ferment jamais.

En ce temps-là, il y avait plus que de l'animation ; c'était de l'encombrement. La guerre venait d'être déclarée à la Prusse, et, aux points de jonction comme le Mans, on voyait affluer les convois de militaires rappelés et de gardes-mobiles, les trains chargés de matériel de guerre et ceux qui emmenaient les fuyards, peu nombreux encore.

Tout cela circulait avec un médiocre souci des règlements. Voyageurs et réservistes montaient indifféremment dans les voitures de n'importe quelle classe ; les trains partaient quand la voie était libre, s'arrêtaient lorsqu'il y avait impossibilité d'avancer et arrivaient pourtant sans que vous pussiez les accuser de retard, puisqu'il n'existait plus d'heure précise pour le départ ou pour l'arrivée.

Au milieu de ce tumulte régnait un entrain et, quoi qu'on en ait dit depuis, un sentiment de confiance général. Aux stations, des groupes de femmes de toutes conditions s'ap-

Digitized by Google

prochaient des voitures, offrant aux soldats du vin et des vivres — trop de vin peut-être. Même, plus d'un propos galant s'échangeait : « Donnez-moi une poignée de main, mademoiselle. — Volontiers, monsieur le militaire. — Que diriez-vous, mademoiselle, si je vous promettais de vous rapporter mon cœur ? — Tâchez seulement de rapporter votre tête ! » Et de rire, interlocuteurs et auditeurs.

La crainte et la pitié, on les réservait pour les Allemands, « une armée de tailleurs et de bottiers », ainsi que les qualifiait devant moi un aumônier qui rejoignait son ambulance ; pauvres gens, sans tente ni matériel de campement, qui ne sauraient tenir campagne plus de six à sept semaines ! Du reste, nous avions nos mitrailleuses qu'on rencontrait sur toutes les voies ferrées, se dressant dans leurs longues capotes de toile, engins mystérieux et d'autant plus redoutables. Un seul tour de manivelle, et crac ! des centaines d'hommes allaient mordre la poussière, laissant d'affreuses trouées dans les rangs épouvantés de la landwher.

C'est chose vraiment horrible, de massacrer ainsi les gens ! Mais pourquoi la Prusse arrogante nous avait-elle poussés à bout ? Et pourquoi l'Allemagne du Sud s'était-elle sottement associée à l'Allemagne du Nord ?

Quelques impatients trouvaient que l'Empereur tardait bien à ouvrir les hostilités : puisque cette guerre était inévitable, au moins fallait-il en finir au plus vite, comme on se débarrasse d'une affaire désagréable. Mais, selon d'autres, tout était combiné pour que l'armée française entrât à Berlin, le jour même de la fête du 15 août.

Les fuyards, je l'ai dit, étaient encore peu nombreux, et les pessimistes rares. Pendant la seconde quinzaine de juillet — du moins, dans les départements du centre et de l'ouest — les affaires avaient conservé un petit courant, et

Digitized by Google

beaucoup de voyageurs de commerce n'avaient pas cru devoir interrompre leur tournée habituelle, tant une solution favorable paraissait imminente.

*
* *

J'arrivais donc au Mans dans la nuit du 30 juillet, me dirigeant sur Honfleur et le Havre. J'étais en compagnie d'un camarade d'enfance, négociant lyonnais aussi, rencontré à la gare d'Angers et qui allait à Caen.

Sur les grandes lignes, tout désorganisé qu'y fût le service, il restait encore un moyen sûr et relativement prompt de voyager : c'était, quand on le pouvait, de prendre les trains poste, auxquels leur affectation assurait partout le passage et dont l'administration arrivait à défendre l'accès aux détachements militaires. Mon compatriote et moi, nous avions réussi à monter à Angers, dans le train de Nantes à Paris. A cette chance s'était ajoutée celle d'accomplir le trajet en une compagnie bien faite pour nous sembler singulière, même à un moment où l'on était exposé aux plus étranges rencontres.

Tout d'abord, nous avions dû longtemps chercher deux places dans les voitures bondées, d'un bout à l'autre du train. « Voyons au compartiment des fumeurs, » me dit mon camarade que j'appellerai Durel pour la commodité du récit. En dépit des protestations véhémentes d'un gros personnage qui, de son corps, masquait la portière, nous pénétrons et trouvons d'autant mieux à nous caser qu'il n'y a que cinq personnes dans le compartiment et qu'il reste, par conséquent, trois places vacantes.

Le premier mouvement, lorsque vous montez en voi-

Digitized by Google

ture, c'est de dévisager vos voisins. Chose curieuse, dans ce compartiment réservé aux fumeurs, il y avait un être seulement du sexe masculin et quatre dames! Celui-là pouvait, à la vérité, compter pour deux et il en avait conscience : car il s'était approprié une stalle pour lui seul, et il s'y réintégra d'un air à bien montrer aux arrivants qu'ils eussent à se pourvoir ailleurs.

Dans la stalle joignant la sienne étaient deux demoiselles — ses filles — aussi menues et rejointes que monsieur leur père était obèse et encombrant. En face, chacune dans leur coin, deux dames, dont l'une — cela sautait aux yeux — était la maman des fillettes. L'autre, ma voisine, autant que permettait d'en juger la douteuse clarté des lampes alors en usage, me parut une fort belle personne : jeune encore, trente ans environ, les cheveux de ce blond ardent qu'avait propagé la mode, le buste se profilant, harmonieux et souple, sous un cache-poussière de toile grise, une grande distinction de maintien, cette distinction native qui semble l'apanage des races aristocratiques. A l'examiner attentivement, peut-être un peu trop d'assurance, une façon de regarder qui ferait soupçonner quelque héroïne experte en aventures, et surtout ce parfum *sui generis* de la femme galante, laissant, comme à dessein, percer une pointe de fauve. Mais il était alors du meilleur ton que les grandes dames ressemblassent à s'y méprendre aux petites.

Comme toujours, un silence s'était fait dans le compartiment, après notre entrée. Mais le gros compagnon exhala bientôt ses plaintes sur la chaleur, sur les ennuis et la longueur du voyage, sur la marche irrégulière des trains. Ne trouvant qu'un très timide écho dans sa famille, il prend le parti de s'assoupir.

Durel que son vis-à-vis avait particulièrement agacé, tire

Digitized by Google

une bourse à tabac de sa poche; après un salut interrogateur adressé aux dames, salut suivi d'un geste d'assentiment de celles-ci, il se met à rouler une cigarette.

« Est-ce que vous allez fumer? crie le voisin, sortant de son repos. — Certainement, monsieur. Ces dames m'y autorisent, et, d'ailleurs nous sommes ici dans le compartiment des fumeurs. Voyez la plaque! ajoute-t-il, en tendant la main hors du vasistas. » L'argument était sans réplique; Durel alluma sa cigarette.

Ma voisine, que cet incident semblait beaucoup divertir, se lève alors et se livre à un singulier manège. Debout, la face contre la portière, elle déboutonne son cache-poussière, retire de leurs manches ses bras l'un après l'autre, et, manœuvrant là-dessous comme à l'abri d'un peignoir, quitte son corsage, puis la jupe même de la robe. En deux minutes l'opération est terminée, le vêtement va rejoindre dans le filet les autres menus bagages, et le cache-poussière renfilé est de nouveau correctement boutonné de haut en bas.

Je vous laisse à juger de l'ébahissement général. Les deux fillettes ne peuvent en croire leurs yeux; en vain, la maman, par mille questions, cherche à détourner leur attention. Le papa, sorti de sa somnolence feinte, tousse et s'agite, mais sans perdre un détail du tableau. Quant à mon confrère, il s'est franchement avancé sur le devant de la banquette afin de mieux suivre l'intéressant épisode. Seule, une femme de théâtre, disais-je à part moi, accoutumée à s'habiller dans sa loge au milieu d'indiscrets, peut procéder avec autant de crânerie et d'habileté à une telle manœuvre.

Ainsi mise à son aise, notre voyageuse se rassied, et, prenant un étui dans son sac de voyage : « Puisque nous sommes dans le compartiment des fumeurs... fait-elle. » Et, de sa main dégantée, elle façonne une mignonne cigarette.

Digitized by Google

Durel s'empresse de lui offrir du feu ; je roule à mon tour une pincée de tabac ; ma voisine me tend sa cigarette pour que j'allume la mienne, et nous justifions de notre mieux le titre du compartiment que nous occupons, la dame au sarrau gris ayant l'air ravie du dépit croissant du gros monsieur et ne paraissant même pas s'apercevoir des allures effarées de la mère et des filles.

« Vous allez à Paris, me dit-elle au bout d'un moment. — Non, madame. Je vais au Havre et mon ami à Caen ; c'est-à-dire que nous cheminons ensemble jusqu'à Mézidon. — Eh bien ! moi, je vais aussi au Havre. Mais on n'a pas voulu me délivrer de billet jusqu'à destination, me disant qu'il était impossible d'assurer les correspondances. »

Durel riposta que nous étions dans le même cas, et la conversation roula sur les événements militaires, sur la force des effectifs, sur l'éventualité prochaine d'une victoire remportée par nos troupes. Je constatai que notre interlocutrice parlait avec un léger accent britannique et qu'elle avait un sourire muet et quelque peu ironique, chaque fois qu'il était question de nos triomphes probables.

*
* *

Sitôt arrivés en gare du Mans, mon camarade et moi courûmes aux informations. Impossible, nous fut-il répondu, de penser à partir avant sept ou huit heures du matin : or, il était minuit.

Durel, célibataire plus que trentenaire, ancien zouave, d'un naturel entreprenant, voulait proposer à notre compagne de route de se mettre avec nous en quête d'un souper et d'un gîte, dans un des hôtels du voisinage. Il m'a

Digitized by Google

même avoué depuis qu'il me trouvait de trop à ce moment et que pour un peu il m'eût envoyé coucher à tous les diables. Mais, dès les premiers mots prononcés par lui, la belle voyageuse avait lancé un : « Bon voyage ! Merci, messieurs ! » si net et si tranchant qu'il ne restait qu'à saluer et à prendre congé.

Pendant le long moment que dura la délivrance des bagages — opération à laquelle, plus qu'en temps ordinaire, il importait de veiller — Durel piétinait avec une visible impatience, et, deux ou trois fois, en traversant la cour de la gare, je le surpris, jetant un regard en arrière. Nous atteignons cependant une sorte d'hôtel-cabaret, où l'on se met en devoir de nous servir à souper et où nous trouvons quelques chambres disponibles.

A peine attablés, quel n'est pas notre étonnement de voir entrer la dame de tantôt ! « Messieurs, je vous demande pardon, s'écrie-t-elle en entrant. J'ai vainement cherché une voiture pour me conduire à un hôtel en ville, et il m'est impossible de passer la nuit dans cette gare encombrée de soldats, d'allants et de venants, qui envahissent tout. Je n'ai pas même réussi à trouver un coin pour refaire ma toilette. Et puis, j'ai une faim ! Je n'ai rien pris depuis midi, et il ne reste plus une croûte au buffet. »

Elle demande alors une chambre au garçon et revient cinq minutes après, vêtue de la toilette de voyage qu'elle a si prestement quittée en voiture, une délicieuse robe de popeline mauve et grise, le corsage échancré comme on en portait à l'époque, et la rangée de boutons commençant à quelques pouces à peine au-dessus de la ceinture.

Tout en dévorant avec le plus bel appétit et les plus belles dents du monde, elle cause de mille choses avec aisance, en femme qui se sait admirée, convoitée même,

Digitized by Google

mais qui se sent de force à supporter l'admiration et à déjouer la convoitise.

J'essaie, mais sans succès, à tirer, des paroles de cette étrange créature, quelque indice sur sa véritable condition sociale. Tout ce que j'en apprends, c'est qu'elle se trouvait, comme moi, à Vichy, le jour où la fameuse dépêche Benedetti avait provoqué le départ en masse des buveurs appartenant au Parlement, à la diplomatie et à l'armée; qu'elle était d'origine anglaise — ce que trahissait, d'ailleurs, son accent; qu'enfin, elle avait « un mari » qu'elle allait rejoindre à Londres.

Au mot de « mari », Durel, assez indifférent aux autres détails, eut un froncement de sourcils sceptique. Pour moi, mes préventions étaient complètement tombées. Je ne voyais plus en face de nous qu'une femme excentrique, cavalière, mais du meilleur monde, et je me félicitais de ne m'être point départi envers elle des formes les plus respectueuses. Il était facile de deviner que ma réserve semblait plaisante à mon compagnon et que, sans ma présence, il eût volontiers attaqué à la zouave; au dessert, il m'insinua même d'aller régler la note du souper. Mais elle, avec un regard impérieux qui me signifia de n'avoir point à bouger : « Nous allons demander la note au garçon — chacun la nôtre, bien entendu. »

Cependant, l'heure de gagner nos chambres respectives était venue. On se donna rendez-vous au matin, un peu avant sept heures, puisque nous devions tous trois faire route jusqu'à Mézidon. « Et nous prendrons le compartiment des fumeurs, » ajouta l'espiègle voyageuse, sur le seuil de sa chambre située en face des nôtres.

Digitized by Google

*
* *

Prétendre que je n'étais nullement troublé et que mon sommeil ne fut pas hanté de quelques visions, ce serait me donner ou pour meilleur ou pour pire que je suis. Toutefois, je dormis d'un bon sommeil — pas si profond pourtant que je n'entendisse chez mon voisin plusieurs allées et venues pendant la nuit.

Vers le matin, les bruits se firent de l'autre côté du corridor. La porte de la voisine se rouvrait fréquemment; j'entendais sa voix, celle des garçons et, finalement, celle de Durel; il y avait comme des ordres donnés, des réponses rapportées; puis silence complet. Il devait être à peine six heures. Je me levai, et, ma toilette achevée, j'allai frapper chez mes deux compagnons de voyage. — Personne!

Je vous laisse à penser si les plus étranges suppositions traversèrent mon esprit : ils étaient partis ensemble, elle, riant de mes bourgeoises façons, et Durel, se gaudissant d'être enfin dépêtré d'un tiers gênant. Eh bien! vous me croirez si vous voulez : j'en éprouvais plus encore de peine que de dépit. Faut-il donc, en vérité, qu'une femme ne puisse demeurer honnête qu'à la condition d'être figée dans sa vertu? Et l'entrain, l'expansion, un grain d'originalité, un peu de camaraderie, devront-ils rester l'apanage des seules coquines?

J'en étais là de mes réflexions sur l'humanité en général et les femmes en particulier, lorsqu'un tout petit coup fut frappé à ma porte. Entrez! C'était la voyageuse, portant son sarrau de toile d'une main, son sac de l'autre. Elle pénétra vivement, et, sans reprendre haleine, comme une

Digitized by Google

personne qui craint à chaque seconde que le courage aille lui faire défaut : « Je viens, monsieur, vous demander un service. — ?... — Avez-vous deux napoléons à me prêter? — Moi!... répondis-je. »

Dans la façon dont je lançai ce « moi », il devait y avoir, comme vous le sentez, bien des choses : de la stupéfaction, de l'ironie, une pitié moqueuse, un mépris blessant. La pauvre femme se laissa choir sur l'unique chaise vacante, l'autre étant occupée par ma valise. Ses yeux, gros de pleurs contenus, m'adressaient d'amers reproches pour les insinuations mal déguisées sous ma réponse laconique.

Après un court silence : « Sachez d'abord qui je suis, dit-elle. » En même temps, sa main me tendait une carte où je lus, en dessous d'un tortil héraldique : *Baronne Bergier von Thaler*. Je m'inclinai à tout hasard, bien que titre et couronne soient une monnaie assez courante dans le monde de la galanterie; puis, d'un geste, je l'engageai à poursuivre.

Elle me fit alors, d'une voix légèrement émue, le récit des circonstances qui la mettaient ainsi à la merci d'un homme, la veille inconnu pour elle.

*
* *

Née à Londres, elle avait épousé un officier prussien dont la famille, ainsi qu'en témoignait encore le nom, était d'origine française et avait émigré après la révocation de l'édit de Nantes. Son mari était venu en France, en qualité d'attaché d'ambassade; ils se trouvaient ensemble à Vichy, lorsque la rupture des relations diplomatiques le força à regagner l'Allemagne. La baronne avait un enfant, une

Digitized by Google

fille, qu'elle avait envoyée à Londres sous la garde de sa gouvernante et qu'elle allait retrouver, après avoir passé quelques jours à La Rochelle, auprès d'une de ses sœurs, mariée à un pasteur, le révérend de C... Son intention était d'attendre en Angleterre la fin de la guerre, à moins que le baron ne lui envoyât l'ordre de le rejoindre au cours de la campagne.

Pendant qu'elle me faisait ce premier exposé, je devinais chez elle cette satisfaction légitime de la femme qui met à néant d'odieuses allégations. Le retour qui s'opérait dans mes idées perçait sans doute sur mon visage, car elle n'insista pas davantage. Mais il restait un point d'interrogation : comment Mme la baronne Bergier von Thaler pouvait-elle avoir besoin de deux louis — ou plutôt de deux napoléons, suivant l'expression employée de préférence par les étrangers ?

Elle m'invita, du regard, à retirer ma valise posée sur la seconde chaise, et, quand je fus assis, elle reprit d'un ton presque dégagé :

« Plus favorisée que vous, j'avais un fauteuil dans ma chambre. Aussi, vous pensez bien que, cette nuit, je n'eus garde de me mettre au lit; j'ai sommeillé, toute vêtue, dans mon fauteuil.

« Au matin, et bien qu'il ne fût pas encore cinq heures, je commençai mes préparatifs de départ. Mais quand je pris mon porte-monnaie, m'apprêtant à solder ma note de souper et de chambre, quels ne furent pas mon étonnement et ma honte, de n'y trouver qu'un peu de menue monnaie ! Pas une pièce d'or ! J'avais donné la dernière, sans y prendre garde, en payant mon ticket au chemin de fer.

« J'ai bien un portefeuille suffisamment garni de banknotes; mais, par je ne sais quelle sotte distraction, au lieu

Digitized by Google

de le mettre dans ce sac, je l'avais enfermé dans ma malle. Or, moi qui, de ma vie, n'ai voyagé seule et n'ai pris souci de mes bagages, j'ai négligé hier, à l'arrivée au Mans, de réclamer ma malle. Elle est, paraît-il, restée dans le fourgon, et, au milieu du désordre bien excusable qui règne dans le service, elle a dû, avec le train, s'acheminer sur Paris.

« C'est du moins ce qu'on a répondu aux garçons, lorsqu'ils sont allés la réclamer ce matin, munis du bulletin; c'est ce qu'on m'a répété à moi-même, quand je me suis présentée à la gare, escortée de monsieur votre ami, dont je n'ai pu esquiver l'agaçante sollicitude — pour ne pas qualifier autrement ses attentions.

« Il me faut donc attendre le retour de cette malle qui, outre une certaine somme en billets de banque, contient des papiers d'importance. Le chef de gare a télégraphié à Paris; j'ai moi-même, en toute prévision, demandé par dépêche des fonds à mon beau-frère et à Londres. Mais vous comprenez que je ne puis rester dans ce cabaret; je veux me faire conduire en ville, dans un hôtel respectable. C'est déjà trop pour moi d'avoir subi ce matin les insolences d'un personnel qui flaire en moi une aventurière. Donner mon nom, me faire connaître comme une allemande, c'est m'exposer gravement, à cause de l'état de surexcitation des esprits.

« Voilà pourquoi, monsieur, laissant votre ami à la gare où je l'ai mis de planton jusqu'à mon retour, je suis venue loyalement à vous. Seul, vous pouvez me prêter de quoi solder la misérable note que je dois ici et de quoi parer à l'imprévu pendant un séjour forcé d'une journée ou deux. »

Digitized by Google

*
* *

La baronne s'était levée. Je me levai aussi, et je fis alors ce qu'assurément tout galant homme eût fait à ma place : je tirai deux louis de mon gousset et les lui tendis.

« D'abord, monsieur, dit-elle avant de les prendre, veuillez me donner votre carte et y inscrire la ville où vous serez dans cinq ou six jours, par exemple ? — A Rouen, Madame. — C'est donc à Rouen que j'aurai l'honneur de vous renvoyer cette somme. Mais il me reste encore, ajouta-t-elle, une chose à vous demander : c'est que vous m'épargnerez de raconter à votre ami ce qui s'est passé entre nous deux et qu'il ignorera que je reste ici. »

J'acquiesçai d'un signe de tête. Alors elle me tendit sa fine main, et, avec un charmant et bon sourire : « Croyez, monsieur, à toute ma reconnaissance. — J'y crois, madame, lui répondis-je, et je m'estime d'autant plus heureux que sa reconnaissance, ce n'est pas, à mon avis, la moindre des faveurs qu'une femme puisse accorder à un homme. »

Une poignée de main répétée me prouva que j'étais compris. Une fois descendus, je mis la baronne dans une voiture de place et j'allai à la gare rejoindre Durel. Il était au guet, debout sur le perron, donnant les signes d'une visible impatience. Mon arrivée n'était faite pour lui plaire en aucune manière, mais son désappointement se manifesta plus vif encore, en me voyant seul. » Et la voisine d'hier ? me cria-t-il du plus loin. — A l'hôtel on m'a dit que vous étiez ensemble, répondis-je assez naturellement. »

Digitized by Google

Le voilà qui part comme une flèche, traversant la cour de la gare et la chaussée, pour revenir bientôt, tout penaud. Nul besoin d'affirmer qu'il fut d'une humeur massacrante durant tout le trajet, peu enclin à la causerie, et moi, encore moins.

*
* *

Quelques jours après cette aventure que j'avais le droit de croire terminée, j'étais à Rouen. Les événements avaient marché : au ridicule succès de Sarrebruck, dont on avait essayé de faire une victoire, avaient succédé Reischoffen et Frœchviller ! Il ne restait plus qu'à regagner son logis, les uns pour se diriger ensuite à la frontière, les autres pour pleurer sur des revers accumulés.

Avant de quitter Rouen, je me présentai bien à la poste, mais aucune lettre, ni du Maus, ni de Londres, ne figurait à mon nom.

A Paris, en prenant le train pour Lyon, je retrouvai Durel qui, en sa qualité d'ancien sous-officier aux zouaves, et bien que ses trente-cinq ans accomplis l'eussent dispensé d'un rappel sous les drapeaux, rentrait chez lui, avec l'idée de confier sa maison à son associé et de prendre du service.

Tout naturellement, il ne tarda pas à amener la conversation sur la rencontre que nous avions faite dans le compartiment des fumeurs. Je me sentais gêné, à cause du silence que j'avais promis. D'autre part, la baronne n'avait-elle pas manqué la première à sa parole, en négligeant d'acquitter sa dette ? Ma foi, tant pis ! je racontai tout à Durel.

Ce que je m'attirai de quolibets et de cruelles plaisan-

Digitized by Google

teries, je le laisse à deviner. « Mon cher, disait-il, en manière de conclusion, faut-il voir en toi un voyageur trop naïf ou un mari trop vertueux ? Dans l'un et l'autre rôle, tu n'as été qu'un nigaud. Ta baronne est, pour sûr, une cocotte, et peut-être une espionne. — Une espionne, c'est possible, répliquai-je, vexé ; mais si c'était la femme que tu dis — une cocotte ! — avoue qu'au lieu de m'emprunter deux louis, elle avait plus court de s'en laisser offrir cinq par toi ! »

Durel, sans nier qu'il y eût du vrai dans mon raisonnement, n'en continua pas moins à me gausser. Pourtant, à la fin, il fut forcé de confesser que, même avec les quarante francs qu'il m'en coûtait, j'étais encore de nous deux, celui dont notre aventurière s'était le moins moquée.

*
* *

Cinq mois avaient passé là-dessus. Des préoccupations autrement graves m'avaient fait à peu près perdre de vue cet épisode de voyage, lorsque, au courant de janvier, je reçus une lettre, portant le timbre suisse et contenant les mots suivants, signés Durel : « Fais-moi adresser quelques fonds par mon associé. J'ai hâte de rentrer à Lyon, pour remplir un message dont m'a chargé une dame qu'on rencontre dans le compartiment des fumeurs. »

Tout, dans ces lignes, était fait pour me surprendre, jusqu'à la signature de Durel. Parti à la tête d'une compagnie de francs-tireurs, il passait pour mort. Car la compagnie, surprise dans une reconnaissance, avait laissé son capitaine et plusieurs hommes sur le terrain ou aux mains de l'ennemi; ce qui était tout un, les Allemands refusant aux

Digitized by Google

francs-tireurs la qualité de belligérants et les passant ordinairement par les armes.

Durel suivit de près sa lettre; un matin, il entrait chez moi, et après s'être jeté à mon cou, il commençait le récit suivant, qui formera l'épilogue de cette étrange aventure :

« Séparé de ma compagnie, je me cachai d'abord dans les bois et parvins à gagner une ferme où des paysans m'accueillirent; mais je fus bientôt découvert par un parti d'Allemands qui opérait une battue. Sachant que les francs-tireurs n'ont pas de quartier à espérer, je déchargeai mon revolver à bout portant sur un malheureux sergent qui tomba mort, ou ne valant pas beaucoup mieux. Un soldat me couchait déjà en joue, quand l'officier l'arrêta. En un tour de main je fus saisi et garrotté, puis conduit au quartier du général. Après un interrogatoire habilement mené, au cours duquel on chercha vainement à tirer de moi quelque indice utile à la marche de l'armée allemande, le conseil prononça contre moi une sentence de mort. J'avais une heure pour me préparer.

« Le général — un homme de cinquante ans à peine — était installé dans une fort belle maison, une sorte de château que son propriétaire avait abandonné. On me conduit à un pavillon écarté et l'on m'enferme dans une petite salle basse, avec deux sentinelles à la porte, et une autre, postée devant l'unique ouverture, simplement grillée, donnant sur le jardin. Une douce chaleur venait d'un fourneau de buanderie, sis dans la pièce à côté.

« Mon capitaine, m'avait demandé un sous-officier, dans un français très correct, si vous le désirez, un homme ira chercher le curé ? » Tu sais, mon cher ami, que les pratiques religieuses n'ont jamais été mon fort. Mais, en ce

Digitized by Google

moment, isolé du monde entier, sur le point d'être fusillé dans un coin, comme un espion ou comme un chien, je bénis une institution, grâce à laquelle j'allais pouvoir serrer une main amie et entendre une parole de suprême consolation, avant d'entrer dans le redoutable inconnu.

« J'avais donc réclamé le curé, et j'attendais, me promenant à pas saccadés, essayant à me remémorer les prières de mon jeune âge. Ah ! mon ami, comme tout — hommes et choses, et les autres, et nous-même — prend un aspect différent, lorsque nous envisageons la vie, du seuil de la mort !...

« Soudain, une voix d'enfant se fait entendre dans le jardin. Je m'approche de la grille, attiré par ce charme secret que l'enfance porte avec soi : c'est une ravissante fillette, de cinq à six ans, aux longs cheveux d'or épars sur les épaules. Le visage collé aux barreaux, de l'âme et des yeux je savoure avidement cette vision dernière, de vie, de jeunesse et de beauté !

« Poussée par ce sentiment de curiosité naturel à son âge, l'enfant s'est rapprochée de la fenêtre, malgré le geste de la sentinelle et les appels réitérés d'une femme que je ne puis voir. Celle-ci, lassée de son insuccès, se décide alors à venir prendre la fillette par la main. A peine ai-je aperçu ce second visage, qu'un cri involontaire, s'échappe de ma poitrine; la dame me regarde fixement, reste une minute interdite, puis disparaît, entraînant l'enfant.

« La baronne Bergier Von Thaler et moi nous nous étions reconnus !

« Au même instant, la porte s'ouvre, livrant passage à un prêtre. Tu comprends qu'ajournant tout autre sujet d'entretien, je le questionne d'abord sur la présence de la baronne dans ce jardin et lui raconte en quelles circons-

Digitized by Google

tances je l'ai précédemment rencontrée. J'avais certes fait, sans nulle arrière-pensée, le sacrifice de ma vie; mais maintenant il me paraît impossible que j'aille tomber sous les balles, à quelques cents pas de là, et je me cramponne à l'idée de vivre, avec la frénésie du naufragé qui vient d'entrevoir une planche de salut.

« Le curé m'apprend alors que la baronne est la femme du général; venue pour quelques jours rejoindre son mari dans son commandement, elle va s'en retourner, parce que le baron est appelé à quitter son poste stationnaire et à se porter plus avant. Quant aux espérances que me fait concevoir cette reconnaissance, il n'ose, par délicatesse, me les arracher brusquement, mais je sens bien à son hochement de tête, qu'il ne partage guère ma confiance. Il accepte, toutefois, de se rendre auprès de la baronne, et s'éloigne en toute hâte, car le temps presse. Pour moi, je me laisse tomber sur un banc, en me voilant les yeux de mes deux mains.

« Combien de temps restai-je ainsi ? Je l'ignore. Comme à travers un songe, j'entendais, à ma porte, le pas des sentinelles, et, dans le jardin, le cri des moineaux qui se lutinaient, mis en bonne humeur par le soleil d'une belle après-midi d'hiver. Le croirais-tu ? J'aurais fini par m'assoupir, si le bruit de la porte ne m'avait fait tressauter : c'était le curé qui revenait.

« Rien qu'à la façon dont il m'embrassa, je compris que sa mission n'avait point complètement échoué. Il avait, en effet, trouvé la baronne auprès du général. Ma cause n'était pas facile à plaider, moins encore à gagner; mais la baronne avait au moins obtenu qu'il serait sursis à mon exécution jusqu'au lendemain, après son départ.

« Il est à croire que la nuit qui porte conseil influença

Digitized by Google

favorablement le général à l'égard de son prisonnier. Car, au jour, le pasteur vint m'annoncer que, sous prétexte que des révélations avaient fait découvrir en moi un personnage d'importance, caché sous l'uniforme de franc-tireur, le général avait ordonné de me diriger sur le quartier du commandant en chef du corps d'armée. En réalité, j'allais rejoindre un convoi de prisonniers de guerre et attendre en captivité la fin de la campagne.

« Le curé me tendit alors une lettre que je devais lu rendre après l'avoir lue et qu'il devait anéantir aussitôt; elle était de la main de la baronne et disait à peu près ceci :

« Le général, pour vous sauver la vie à ma prière, risque son grade et son honneur. Que pas un mot de vous ne révèle la grâce qu'il vous accorde, contre tout droit et tout usage ! M. le curé vous fera parvenir quelque argent, au lieu de votre captivité ; sur cette somme, je dois deux louis à votre ami. Je les lui avais envoyés à Rouen, mais mal adressés sans doute; car, informations prises, j'ai su qu'il n'avait pas retiré ma lettre. J'attendais la fin de la guerre pour faire rechercher son adresse, ne me souvenant plus au juste de son domicile. Remerciez Dieu aujourd'hui, et plus tard, votre ami à qui je suis heureuse de donner cette preuve de ma reconnaissance ! »

*
* *

Durel, envoyé en captivité comme simple soldat, avait réussi à s'évader, et, par une série de tours de force, il avait gagné la frontière suisse. C'est de là qu'il m'écrivait quelques jours auparavant.

Digitized by Google

Quant à l'argent de la baronne, il est à présumer qu'arrivé après l'évasion de Durel, il est resté aux mains de l'administration allemande. « Ne t'ai-je pas déclaré, du premier jour, que tes quarante francs étaient fichus ? me dit-il quelquefois en riant. Ces gens-là s'entendent à nous extraire notre numéraire par tous les moyens, mais du diable si l'on parvient jamais à le leur reprendre ! »

Monsieur Josse.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE SUR L'ANCIENNE MISSION DIOCÉSAINE DE CLERMONT ET SES QUATRE MAISONS : L'HERMITAGE, SALERS, BANELLE, LA CHASSE, par M. l'abbé Randanne, chanoine honoraire, supérieur des Missions diocésaines et membre titulaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. — Clermont, F. Thibaud, imprimeur, 1885, 1 vol. grand in-8° de 390. LXXII, pp (quelques exemplaires ornés de gravures et de vues photographiques (1).

Les travaux d'érudition qui occupaient jadis avec tant de profit pour la science et pour l'histoire, les loisirs du cloître et du presbytère, après avoir été longtemps et injustement délaissés, sont de nouveau, à notre époque d'intelligente curiosité, l'objet des faveurs de notre savant et méritant clergé. Ce n'est pas sans un sentiment bien légitime d'orgueil qu'il est permis de constater que le diocèse de Lyon a été un des premiers à donner l'exemple d'un salutaire retour aux goûts et aux habitudes de travail, qui, au XVIIe siècle, avaient contribué dans la plus large mesure à doter notre province des monuments

(1) L'ouvrage est en vente à la Librairie ancienne d'Auguste Brun, Lyon, rue du Plat, 13.

Digitized by Google

les plus précieux de son histoire civile et religieuse.

Mais ce n'est point à dire que les diocèses voisins soient restés étrangers à cette renaissance des études historiques : il est juste de reconnaître que de toutes parts l'impulsion a été suivie avec une généreuse ardeur. Le diocèse de Clermont mérite sous ce rapport une mention spéciale et exceptionnellement élogieuse. Il s'est trouvé là, depuis une trentaine d'années, groupé au sein de l'Académie de cette ville, qui malgré les objurgations des Francs-Maçons continue à ne point vouloir se montrer prétrophobe, un noyau choisi de jeunes ecclésiastiques, animés d'un zèle patriotique, qui n'ont pas craint de consumer leurs veilles en de longues et patientes recherches à travers la poussière des archives, dans le but éminemment louable de remplacer les divagations plus ou moins fleuries des anciens historiens et chroniqueurs, par une véritable et solennelle comparution des vénérables témoins de l'histoire, c'est-à-dire des actes authentiques qui seuls ont le pouvoir de représenter les hommes et les choses du passé sous un jour vrai, vivant et palpitant.

L'œuvre de M. l'abbé Randanne porte au plus haut point l'empreinte de ce cachet, auquel doivent être désormais marqués tous les travaux qui visent à l'exactitude réclamée par l'histoire. C'est essentiellement un livre de faits et de dates, mais écrit sans aridité, dans un style à la fois simple et élégant. Au surplus l'éloge n'en est plus à faire, car la presse clermontoise par ses organes les plus autorisés, en a salué l'apparition par des comptes-rendus dans lesquels il n'y a et ne pouvait avoir aucune place pour la critique. Ces témoignages d'approbation unanime ne sont pas les seuls qu'aient reçus l'auteur : sa plus haute et plus précieuse récompense a été dans la lettre que

Digitized by Google

S. G. Mgr l'évêque de Clermont a daigné lui écrire pour le remercier et le féliciter d'avoir entrepris et mené à bonne fin une œuvre aussi instructive qu'édifiante. Ce sont là, il faut en convenir, de précieux encouragements, auxquels n'a pas manqué de s'ajouter, comme cela devait être, l'accueil le plus empressé du public.

Nous étonnerons sans doute plus d'un de nos compatriotes en leur dévoilant l'intérêt qu'ils prendront à la lecture d'un ouvrage dont plus de la moitié est consacrée à l'historique d'un des plus anciens sanctuaires de la Sainte-Vierge dans les montagnes du Forez et par conséquent dans le diocèse actuel de Lyon. — C'est en effet à l'Hermitage, pieuse et poétique solitude, située dans la partie montagneuse et boisée de la paroisse de Noirétable, — dépendant jadis des évêques de Clermont pour le spirituel, — que prit naissance en 1659 l'institution, encore subsistante et toujours féconde en fruits de salut, de la Mission diocésaine de Clermont. De temps immémorial il y avait là, cachée dans l'épaisseur d'une sombre forêt de sapins et à la source même d'une eau réputée miraculeuse, une antique chapelle dédiée à la Mère de Dieu, sous le titre de Notre-Dame de l'Hermitage. Dès le XIVe siècle les comtes de Forez, qui possédaient en propre la forêt de l'Hermitage, témoignaient de la dévotion qu'ils avaient à ce sanctuaire par des legs inscrits dans leurs testaments, et nos religieuses populations y accouraient en foule de tous les points de la province tout aussi bien que de l'Auvergne. Cependant le malheur des temps, à la suite des guerres de religion si funestes à nos contrées, avait jeté quelque trouble dans la régularité du service de la prébende dont était pourvue la chapelle de l'Hermitage. L'édifice lui-même menaçait ruine et le bénéficier ne résidait plus sur les lieux.

Digitized by Google

C'est dans ces circonstances critiques pour le pèlerinage si cher à nos ancêtres que se présenta Regnaud du Noüy, prêtre, originaire de Paris, dont le voyage à travers nos montagnes, visiblement suscité par la Providence, ouvrit des destinées nouvelles à l'Hermitage. Épris des charmes austères de cette pieuse solitude, il résolut de s'y fixer et d'y poursuivre activement la réalisation d'un projet auquel il consacra toutes ses ressources et toute son activité. Il s'agissait de créer un lieu de retraite ou séminaire pour les prêtres qui voudraient se joindre à lui et d'établir en même temps un centre de prédication et d'enseignement chrétien pour toute la contrée.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les démarches que nécessita la conduite de cette affaire, qui, bénie dès le premier jour par le sourire de l'antique Madone, aboutit à la fondation de la Mission Royale de Notre-Dame de l'Hermitage. Cette épithète de Royale, dont le choix fut dicté par la reconnaissance des missionnaires, évoque le souvenir des pieuses largesses de Louis XIV, qui par deux fois, fit abandon au profit du nouvel établissement d'une vaste étendue de terre vaine et de bois ruinés autour de la chapelle de l'Hermitage. D'autres fondations vinrent successivement enrichir la nouvelle société, qui prospéra rapidement et répandit largement ses bienfaits sur un pays où la foi s'est conservée intacte. Enfin la communauté des missionnaires ne tarda pas à s'élargir et elle comprit bientôt trois autres maisons : Salers, Banelle, et La Chasse, dont l'Hermitage continua à être la tête et le principal foyer.

Il n'est pas surprenant, après ce que nous venons de dire de l'origine de la Mission d'Auvergne, que son histoire soit remplie de souvenirs foréziens, nous pourrions presque dire lyonnais. Nous ne saurions citer tous les faits

Digitized by Google

intéressants qui touchent plus ou moins directement à l'histoire de notre province ou à celle de ses familles marquantes. Prenons en un au hasard. — Vers 1680 on trouve comme directeur de la dévotion et du pèlerinage de N.-D. de l'Hermitage, un gentilhomme forézien, qui avait quitté le monde jeune encore, après la mort de sa femme, pour embrasser la vie religieuse et se consacrer à l'apostolat des Missions. C'était Nicolas de la Mure, écuyer, seigneur de Chanlon et Montrenard, cousin de l'historien du Forez.

Chose non moins digne d'être signalée à l'attention de nos lecteurs, il n'est pas jusqu'à l'histoire particulière des autres maisons, dépendant de la Mission diocésaine, qui n'offre quelque intérêt au point de vue de notre province. C'est ainsi qu'à propos de Banelle, nous voyons figurer parmi les insignes bienfaiteurs d'un oratoire connu jusque dans le Forez, bien que situé sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais, le nom de Gilbert de Caponi, seigneur des Granges et de Tiroiseau, filleul et neveu par sa mère de Mgr de Vegny d'Arbouze, évêque de Clermont et issu par son père d'une illustre famille forézienne.

En résumé l'étude historique sur la Mission diocésaine de Clermont doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques; l'érudit et le simple curieux pourront y glaner abondamment et les âmes pieuses auxquelles elle s'adresse plus particulièrement y trouveront un grand sujet d'édification.

Nous aurons donc rendu service aux uns et aux autres en faisant connaître le livre de M. l'abbé Randanne.

O. V.

Digitized by Google

LE TEMPLE DU CHATELET D'ANDANCE (Ardèche), avril 1884 à février 1885, par L. B. MOREL. — A Lyon, chez A. Brun, libraire. 1 vol. in-4°.

Depuis l'époque la plus reculée, les archéologues du Vivarais avaient remarqué, sur une éminence qui domine le village d'Andance, les ruines d'un monument remontant, évidemment, au temps de la domination romaine.

Le nom de Châtelet, donné à ces ruines, pouvait faire croire qu'il s'agissait là des restes d'un ancien poste fortifié, *Castellum*. Mais la tradition locale persistait à y voir les substructions d'un temple païen.

Désireux de résoudre ce problème archéologique, M. Morel s'est rendu acquéreur de l'emplacement que recouvraient ces ruines, et dix mois de fouilles ininterrompues lui ont bientôt fait reconnaître que la tradition avait raison. Le monument, qui s'élevait sur la montagne du Châtelet, était bien un temple, et ce temple, bâti au milieu d'une enceinte rectangulaire, était orienté suivant les règles tracées par Vitruve et orné, sur sa façade occidentale, de colonnes cannelées, que coûronnaient des chapiteaux corinthiens.

Dédié à Apollon, s'il faut en croire une inscription, dont on n'a retrouvé qu'un fragment, ce temple fut transformé en oratoire chrétien, au VIe siècle, et détruit complètement, à une époque inconnue. Mais par un hasard heureux, deux des chapiteaux de sa façade furent employés, au XIe siècle, dans la construction de la remarquable église romane de Saint-Pierre de Champagne, située à 3 kilomètres au nord. Ces chapiteaux, de même que les fragments de marbres précieux et les débris des corniches et des pilastres, retrouvés dans le sol, nous révèlent aujourd'hui la richesse de ce monument.

Digitized by Google

Indépendamment des débris du temple lui-même, il a été découvert encore dans les décombres du Châtelet d'Andance, un fragment de statue de marbre blanc, des poteries, des antéfixes, des torques, des fibules, des bijoux à émail cloisonné dont on attribue la fabrication aux ateliers du mont Beuvray, et enfin 328 monnaies romaines, dont les plus anciennes remontent à l'époque d'Auguste, et dont les plus récentes portent l'effigie de Théodose et d'Arcadius.

Le volume, que M. Morel a consacré au récit de ces fouilles et de ces découvertes, témoigne à la fois, du sens critique de l'auteur et de ses connaissances variées en archéologie. C'est de plus un livre, édité avec luxe et qui fait honneur à notre imprimeur, M. Mougin-Rusand.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

Chronique de Janvier 1887

4 Janvier. — M. Teissèdre (Henri-Alphonse), avocat, est nommé juge suppléant au Tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Blanc, démissionnaire.

— M. Bonnardel (Jean), président de la Compagnie générale de navigation et de plusieurs autres sociétés industrielles, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

5 Janvier. — M. Davout, duc d'Auerstaedt, général de division, gouverneur militaire de Lyon, est nommé Grand' Croix de la Légion d'honneur.

7 Janvier. — Conférence de M. Heinrich, professeur à la Faculté des lettres, sur l'*Allemagne au Moyen Age.*

8 Janvier. — M. Cambon, préfet du Nord, est nommé préfet du Rhône, en remplacement de M. Massicault, nommé résident général à Tunis.

— Mort du R. P. Pailloux, jésuite, archéologue distingué, auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus important est la *Monographie du Temple de Salomon.* Après la fermeture de l'établissement de la rue Sainte-Hélène, le P. Pailloux fut envoyé en Angleterre pour procéder à l'installation de la maison, dans laquelle les jeunes religieux de l'ordre terminent leurs études. Il était âgé de 76 ans.

9 Janvier. — Conférence de M. Rouvier, ancien ministre, député des Alpes Maritimes, au Grand-Théâtre de Lyon, sur la liberté commerciale et la liberté d'alimentation.

10 Janvier. — Conférence de M. Bourgeois, professeur à la Faculté des lettres, sur la politique d'annexion de la Prusse au commencement du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

12 Janvier. — Conférence de M. Regnaud, professeur à la Faculté des lettres, sur la question des origines du langage.

13 Janvier. — Installation des membres de la Chambre de commerce de Lyon et constitution du Bureau, qui est ainsi composé, pour l'année 1887 : Président, M. Sévène; Vice-Président, M. Edouard Aynard; Secrétaire-trésorier : M. Ad. Gourd.

— Conférence de M. Clédat, professeur à la Faculté des lettres, sur le poème des Aliscamps.

14 Janvier. — Mort de M. Gomot, secrétaire du Conseil général du Rhône et ancien secrétaire général de la Mairie en 1870 et 1871.

16 Janvier. — Conférence de M. le docteur Gay, au siège de la Société de Géographie, sur l'Amérique latine, son passé et son avenir.

17 Janvier. — Ouverture de l'Exposition des principales œuvres de M. Joanny Chatigny, peintre lyonnais, dans la Salle des Réunions industrielles au Palais de la Bourse.

— Conférence de M. Fontaine, professeur à la Faculté des lettres, sur le cardinal de Retz.

20 Janvier. — Décret qui agrée la nomination de M. Richoud, premier vicaire général, à la cure de Saint-Pothin à Lyon, et celle de M. Déchelette, chanoine titulaire de la Primatiale, aux fonctions de vicaire général, en remplacement de M. Richoud.

21 Janvier. — Ouverture de la cinquantième Exposition de la Société des Amis des Arts.

— Funérailles de M. Marius Côte, banquier, administrateur de la succursale de la banque de France et consul d'Autriche, décédé à Hyères. Doué d'un sens artistique très délicat, M. Marius Côte avait restauré, avec beaucoup de goût, l'ancien château de Philibert-le-Beau, à Chazay-sur-Ain.

22 Janvier. — Grande fête de bienfaisance, donnée au Grand-Théâtre, au profit de la Société de patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon.

— Conférence de M. Bertrand, professeur de Philosophie, sur le sujet suivant : Le *Roman d'un grand homme : Ampère à Poleymieux et à Lyon.*

23 Janvier. — Décès de Monseigneur Louis-Marie-Joseph-Eusèbe Caverot, cardinal du titre de la Sainte-Trinité au Mont Pincius, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules. Monseigneur Caverot,

Digitized by Google

qui était né à Joinville (Haute-Marne), le 26 mai 1806, avait été nommé archevêque de Lyon par décret du 20 avril 1876, et installé le 12 août suivant dans l'église primatiale de Saint-Jean-Baptiste.

— Conférence de M. Calla, ancien député, dans la salle des Folies-Bergères sur « la situation actuelle du pays et la question sociale au point de vue ouvrier. » Au banquet qui suit cette conférence, assistent 473 convives, des discours sont prononcés par MM. du Chevalard, Calla et Jacquier.

— Inauguration solennelle, sous la présidence de Monseigneur de Roséa, des nouvelles orgues électro-pneumatiques de l'église de Saint-Bonaventure, construites par la maison Merklin et Cie.

— Distribution des prix, au Théâtre-Bellecour, aux Touristes lyonnais, sous la présidence de M. Thiers, député du Rhône.

24 Janvier. — Conférence de M. Legouis, professeur à la Faculté des lettres, sur le sujet suivant : *Une épopée familière : Enoch Arden de Tennyron.*

— Le Chapitre de la Primatiale nomme vicaires capitulaires, *sede vacante*, MM. Lajont, Balmont et Déchelette, vicaires généraux.

26 Janvier. — Conférence de M. Lafaye, professeur à la Faculté des lettres, sur l'enseignement des jeunes filles : Madame Campan.

27 Janvier. — Installation des juges du Tribunal de commerce, élus au scrutin de ballotage du 26 décembre.

— Inauguration de la section du chemin de fer Ouest-Lyonnais, de Craponne à Messimy-Malataverne.

— Décès de Mlle Clotilde Alliod, directrice du cours de dessin pour dames, annexé à l'École des Beaux-Arts.

— Conférence de M. Cucuel, professeur à la Faculté des lettres : Un grammairien au XVIIe siècle : Vaugelas.

29 Janvier. — Conférence de M. Bertrand, professeur à la Faculté des lettres : Récents voyages autour de l'âme ; hypnotisme et suggestion.

31 Janvier. — Conférence de M. Lafaye, professeur à la Faculté des lettres : L'Éducation des femmes, à la fin du XVIIIe siècle.

L'Administrateur-Gérant,
MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LES

GOUVERNEURS DE LYON (*)

XIV. JACQUES DE SAVOIE, duc de Nemours, nommé par lettres du 27 septembre 1562. Après l'édit de pacification du mois de juin 1563, les catholiques lyonnais qui s'étaient réfugiés en Bresse, avaient arrêté qu'ils y resteraient jusqu'à ce que le comte de Sault se fût retiré. Ils n'y revinrent en effet que lorsque le maréchal de Vieilleville, arrivé avec le titre de lieutenant du Roi « ès pays de Lyonnois, Dauphiné, Provence et Languedoc (30), » pour faire exécuter l'édit précité, leur eût fait dire que tant qu'il serait à Lyon, le comte de Sault n'y aurait point de commandement, et qu'il « leur promettait de n'en point bouger jusqu'à l'arrivée du Roi. » A la grande joie des Lyonnais, et par une ordonnance du 1er mars 1564, le comte de Sault fut enfin remplacé par Jean Beaulieu de Losses, premier capitaine de la garde du corps du Roi. Charles IX et la Reine mère arrivèrent à Lyon le 13 juin suivant, avec une nombreuse suite. Ils avaient résolu d'y faire un long séjour, mais la

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de janvier 1887.

(30) Voyez ma *Notice sur Edmond Auger*, Lyon, Barret, 1828, in-8.

Digitized by Google

violence de la peste qui se manifesta vers la fin de ce mois les engagea à se rendre dans le Dauphiné. Le maréchal de Vieilleville ne partit que le 5 juillet avec la Reine-mère, qui, en l'absence du duc de Nemours, laissa le gouvernement de Lyon à :

XV. René de Birague, au grand mécontentement de Pie IV, qui le taxait de luthérianisme. René de Birague était issu d'une noble famille milanaise, fils puiné de Galéas de Birague et d'Antoinette Trivulce, fille de Théodore de Trivulce.

L'an 1566, Nemours revint à Lyon, et le 1er septembre, à l'occasion de l'entrée solennelle de sa femme, Madame la duchesse de Nemours, il y eut, entre autres réjouissances, une *chevauchée de l'asne*, « qui fut chose fort plaisante à voir (31). » Ce même mois, M. de Birague fut nommé lieutenant du Roi en remplacement de M. de Losses, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1568. A cette époque il quitta Lyon et vint à Paris, où il fut successivement garde des Sceaux et chancelier de France. Après la mort de sa femme, Valentine Balbiano, il fut évêque de Lavaur, et enfin cardinal (32). Il mourut à Paris, le 24 novembre 1583,

(31) Voy. *Histoire de la Ville de Lyon*, par Claude Rubys, page 409. — La relation de cette Chevauchée fut publiée, la même année, par Guillaume Testefort; elle a été réimprimée à Lyon en 1829, ainsi que celle qui fut faite le 17 novembre 1578, à l'occasion d'un mari battu par sa femme. Une troisième réimpression de ces deux chevauchées réunies en un seul volume est sortie des presses de Louis Perrin en 1863.

(32) Grégoire XIII, à la demande d'Henri III, le fit cardinal en 1568. « Je ne puis, dit Guez de Balzac, approuver la bassesse du cardinal de Birague, qui disoit ordinairement : *Je ne suis pas chancelier de France,*

Digitized by Google

âgé de 76 ans; il est enterré avec sa femme dans l'église de Sainte-Catherine du Val des Écoliers. Il avait eu une fille mariée à Imbert de la Platière. Quant à M. de Nemours, il se démit de son office de gouverneur, qui fut donné, le 17 février 1571, à :

XVI. François de Mandelot, fils de Georges de Mandelot, seigneur de Passy, et de Charlotte d'Igny. En 1568 (lettres du 28 août), il avait succédé à René de Birague dans la charge de lieutenant général de la ville de Lyon. Son administration fut alors si douce et si tolérante que plusieurs familles protestantes du Midi et notamment de Sisteron (33) vinrent s'établir à Lyon. Nommé gouverneur en 1571, Mandelot rend une ordonnance, le 28 mai de la même année, contre les vagabonds « et les sorciers qui se mêlent *d'engraisser* les portes et usent de certains moyens pour mettre la contagion ». Après l'horrible massacre des Vêpres Lyonnaises que Mandelot eut la faiblesse de laisser exécuter, on lui donna pour lieutenant Maurice du Peyrat. En septembre 1584, Henri III, pendant son séjour à Lyon, joignit le gouvernement de Forez à celui de Lyonnois et Beaujolois, et donna l'office de lieutenant du Roi à Jacques d'Urfé, qui se disait gouverneur du Forez (34); plus tard

---

je suis chancelier du Roi; il auroit pu ajouter, *et de la Reine, sa mère,* de laquelle il étoit la créature; il me semble qu'il ne doit point être loué de ce mauvais mot. » *Entretien* XL, p. 456 de l'édition de Paris, in-4. Notez que cet Entretien manque dans l'édition elzévirienne de 1659.

(33) *Histoire de Sisteron,* par Édouard de Laplane, tome II, page 103.

(34) Suivant La Mure, Jacq. d'Urfé mourut le 23 oct. 1574. Voyez Moréri, art. Urfé, et du Verdier, *Diverses leçons,* p. 3 de sa Dédicace à Anne d'Urfé.

Digitized by Google

Guillaume de Gadagne, seigneur de Bouthéon, fut appelé à remplir les fonctions de lieutenant du Roi. Après avoir administré notre province pendant dix-sept ans, Mandelot (35) mourut le 24 novembre 1588, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean. Par lettres du même jour, 24 novembre 1588, le gouvernement de Lyon fut donné à :

XVII. CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, duc de NEMOURS. Ce jeune prince embrassa le parti de la Ligue et puissamment secondé par Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon et par le chancelier de Mayenne, il prolongea pendant cinq ans la guerre civile dans nos contrées. Lui aussi convoita la couronne de France, car il se fit dresser par Nicolas de Langes une généalogie, dans laquelle cet historien chercha à démontrer qu'il devait hériter de Louis XII, son *bisaïeul maternel en ligne droite*. Lorsque les Lyonnais se soumirent à l'obéissance d'Henri IV, Nemours fut emprisonné au château de Pierre-Scise, d'où il se sauva déguisé « en souillon de cuisine. » Mayenne lui avait donné pour lieutenant le marquis d'Halincourt, gendre de Mandelot, mais

(35) Le portrait de Mandelot a été reproduit, d'après une médaille, dans le *Trésor de numismatique* de M. Colas, où on lit que cette médaille passe parmi ses descendants pour avoir été frappée en mémoire de l'humanité qu'aurait déployée Mandelot en tempérant les ordres de la Cour, apportés par Pierre d'Auxerre pour le massacre des protestants ; mais comme elle porte la date de 1572, et qu'elle paraît avoir été gravée par Jean Goujon, une des victimes de la Saint-Barthélemy, il est plus naturel de conjecturer qu'elle a été frappée en mémoire du dévouement de Mandelot pendant le débordement du Rhône et de la Saône, en décembre 1570. —Voyez le *Courrier de Lyon* du 15 août 1834, les *Archives du Rhône*, t. VII, p. 379 et 471, la *Biogr. univ.*, art. *Ausserre*, et ma *Notice sur Mandelot*, Lyon, 1834, in-8.

Digitized by Google

ce jeune seigneur étant devenu suspect au peuple, le Consulat se vit forcé de solliciter son éloignement et le rappel de Guillaume Gadagne, qui s'était enfui lorsque les Lyonnais arborèrent l'étendard de la Ligue.

XVIII. Le maréchal d'Ornano, qui était entré à Lyon avec ses troupes, le 18 février 1594, fut chargé par le Roi, le 10 mai suivant, de commander dans le Lyonnais jusqu'à la nomination d'un gouverneur; et de fait il y commanda jusqu'à la promotion de :

XIX. Philibert de la Guiche. Ses provisions, datées du 21 septembre 1595, ne furent enregistrées que le 14 juin suivant; on y lit qu'il exercera la charge de gouverneur jusqu'à ce que « *César Monsieur*, fils naturel du Roy, soit en âge. » Il eut successivement pour lieutenants : 1° Guillaume de Gadagne, déja nommé (36), mort en janvier 1601 ; 2° Jacques Mitte de Chevrières qui décéda le 9 mai 1606; 3° Antoine de Gadagne d'Ostun, seigneur de la Baume, sénéchal de Lyon. L'administration du maréchal de La Guiche fut toute paternelle, et ne fut troublée par aucun événement funeste; il rallia les partis et ramena la paix et l'abondance dans une ville qui avait été longtemps en proie à l'anarchie; il y passa les dernières années de sa

(36) C'est probablement Guillaume de Gadagne qui rendit en mars 1598, après la mort d'Henry Estienne, une ordonnance portant que le convoi funèbre des protestants serait escorté par un détachement du guet, « précaution devenue nécessaire, dit l'abbé Pernetti, pour les préserver des insultes de la populace. » Voyez *Notes et Documents*, mars 1598. Je rappellerai à cette occasion que M. de La Guiche, étant capitaine et bailli de Mâcon, en 1574, refusa d'exécuter les ordres de la Cour pour le massacre des protestants.

Digitized by Google

vie, et mourut le jour de la Fête-Dieu, 14 juin 1607 (37). Après lui, il faut placer dans cette chronologie :

XX. César de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en juin 1594. Ce prince avait environ onze ans à la mort du maréchal de La Guiche, et il paraît avoir eu pour lieutenant le marquis d'Halincourt, qui avait été obligé, comme nous l'avons vu, de quitter son poste lorsque Lyon rentra sous l'obéissance royale, car, en 1610, il fit, en qualité de lieutenant du Roi, des démarches pour qu'il y eût une garnison à Lyon, afin, disait-il, d'avoir une réserve toujours prête à marcher contre les protestants du Languedoc. Le Consulat, qui ne vit dans ces démarches qu'un prétexte pour porter atteinte aux privilèges de la ville, s'opposa vigoureusement à ce projet et le fit échouer. Enfin, grâce aux sollicitations de la famille du marquis d'Halincourt, déjà toute puissante, la place de gouverneur de Lyon fut, par lettres du 18 février 1612, donnée à :

XXI. Charles de Neufville de Villeroy, marquis d'*Alincourt*, fils de Nicolas, 3me du nom, mort le 12 novembre 1617, et de Magdeleine de L'Aubespine (38); il

(37) Le maréchal de La Guiche avait épousé Antoinette de Daillon, qui fit son entrée solennelle à Lyon, accompagnée de la comtesse de Lude, sa mère, le 27 avril 1598. V. les *Éloges et vies des Reines*, par Hilarion de Coste, t. I, p. 166, et le Catal. des livres de N. Yéméniz, n° 3347.

(38) Le P. Hilarion de Coste (livre déjà cité, t. II, p. 214) a consacré une notice à Magdeleine de l'Aubespine. Voyez aussi l'*Oraison funèbre sur le trespas de Mgr de Villeroy*, faite et récitée à Lyon par le P. Coton. Paris, 1618, in-12.

Digitized by Google

eut pour lieutenant Henri de Neufville, comte de Bury, tué au siège de La Rochelle en 1628, ensuite Jacques Mitte de Chevrières. Après celui-ci, Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, et enfin, Charles d'Auriac, comte de Tallart. Charles de Neufville mourut le 17 janvier 1642, et fut remplacé par son fils.

XXII. Nicolas IV de Neufville, premier marquis, puis duc de Villeroy, né le 14 octobre 1598, nommé maréchal de France en 1646. Cette même année 1646, par lettres du 6 mai, on lui donna pour lieutenant Camille de Neufville, son neveu, alors abbé d'Ainay (39). Lorsque Louis XIV fit, le 25 novembre 1658, une entrée solennelle à Lyon, le maréchal s'y trouvait avec François de Neufville, son fils. Loret fit, dans sa *Muse historique*, une relation de cette entrée (40). Je n'en citerai que ce passage :

Monsieur le duc de Villeroy,
Si constant serviteur du Roy,
Seigneur prudent, esprit habile,
Gouverneur de la dite ville,
Politique des mieux sensés,
Courtisan des plus avancés,
Et l'Archevesque aussi, son frère,
Prélat que tout Lyon révère
D'une respectueuse voix,

(39) On trouvera dans le tome IV des *Œuvres de Claude Henrys*, p. 394 et suiv. les Discours prononcés par ce magistrat au Présidial de Montbrison, lors de l'enregistrement des provisions de lieutenant du Roi octroyées : 1° à Charles d'Auriac, comte de Tallart; 2° à Camille de Neufville; 3° à Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy.

(40) Voyez *Notes et Documents*, nov. et déc. 1658.

Digitized by Google

Les haranguèrent à la fois (41);
Les traitèrent, les régalèrent,
Et tout à fait contribuèrent,
Sans en paraître jamais las.
A leur honneur, gloire et soulas...

En avril 1680, le marquis d'Alincour, fils aîné du duc de Villeroy, et petit-fils du maréchal, fut nommé lieutenant-général des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois, en survivance de l'archevêque de Lyon, son grand-oncle (42). Ce jeune guerrier avait été fait maréchal de camp le 17 mai 1674 en sortant de monter la garde devant la citadelle de Besançon, avec le régiment lyonnais dont il était alors le colonel (43).

---

(41) Le P. Ménestrier termine ainsi un madrigal adressé au maréchal :

Tu fus contre les coups des fières destinées,
Durant les factions des villes obstinées,
Un escu de Lyon, ville fidèle au Roy.

Il est à remarquer que ce dernier vers nous offre l'anagramme de *Nicolas de Neufville de Villeroy*. Voyez p. 165 du *Temple de la Gloire*. Lyon, 1663, in-12 et non in-8.

(42) Gazette de France du 13 avril 1680.

(43) Ce régiment a donné sous Louis XIV de nombreuses preuves de sa valeur. Ce monarque, en 1712, jouait le va tout de la France, et se disposait à faire un appel à la noblesse pour vaincre ou mourir avec elle quand, le 12 juillet, Villars ramena la fortune en forçant les lignes de Denain. Le *régiment lyonnois*, commandé par *Marin-Joseph Tricaud*, concourut à ce mémorable succès, et ce fut son neveu, très jeune officier, portant les mêmes prénoms, qui fit prisonnier le comte d'Albemarle. — J'ajouterai que les Tricaud, ancienne famille du Beaujolais, fixée dans le Bugey depuis l'échange du marquisat de Saluces contre cette province, peuvent être considérés comme Lyonnais, ayant servi pendant plusieurs générations dans le Régiment lyonnais, qui était pour ainsi dire leur patrie. Voyez la *Gazette de France* du 30 mai 1674, et la *France littéraire* du 30 juillet 1859.

Digitized by Google

Vers ce même temps, M. Mignot de Bussy, de l'Académie de Villefranche (44), adressa au nom des officiers du bailliage de Beaujolais, dont il était lieutenant-général, le discours suivant à Camille de Neufville : « Monseigneur, lorsque nous voyons partir Votre Grandeur de ces provinces, nous ressentons des douleurs et des allarmes inconcevables, mais aussi, quand nous la voyons revenir heureusement, Elle nous ramène avec Elle le calme et le plaisir. Ces divers mouvements ont touché nos cœurs cette année. Votre absence nous a fait trembler, votre présence nous ranime et nous réjouit; mais, Monseigneur, nous recevons un grand surcroît de contentement lorsque nous joignons à la joie de revoir Votre Grandeur en parfaite santé, celle qui n'avoit été jusqu'à présent que l'objet de nos désirs et de nos espérances. Quel transport pour nous de voir que notre grand Roy, aussi juste que pénétrant, ait choisi Monsieur le marquis d'Halincour pour remplir après vous la place que vous occupez en ce gouvernement! Ce judicieux et sage monarque voulant vous donner un successeur, il falloit qu'il le prît dans votre auguste Maison. Aucun autre ne méritoit de se voir placé après vous dans un poste si important; aucun autre ne pouvoit présumer de suivre vos vestiges, ni d'avoir vos vertus que celui que l'on regarde comme le centre où se doivent réunir l'éclat, le mérite et la succession des Neufville et des Villeroy; mais, Monseigneur, quoique ce glorieux choix nous cause beaucoup de plaisir, Monsieur le marquis d'Halincour ne sera pas fâché

(44) Probablement le père de l'abbé Mignot de Bussy, qui fut reçu en 1723 de l'Académie de Lyon. Voy. les *Mém. de Mlle de Montpensier*, p. 317 de la collect. Michaud, et la *Manière de parler la langue françoise*, par M. André Renaud, p. 172.

Digitized by Google

si nous souhaitons qu'il ne puisse exercer l'emploi qui lui est destiné, qu'après que Votre Grandeur l'aura possédé pendant une longue vie, qui fait l'objet de nos vœux les plus chers. C'est ce que notre Compagnie m'a envoyé vous témoigner, et vous assurer en même temps que nous sommes avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissans serviteurs (45). »

Le duc de Villeroy mourut à Paris le 25 novembre 1685. Son corps fut apporté à Lyon et inhumé dans l'église des Carmélites (46), que Jacqueline Harlay, sa mère, avait fait construire vers 1616 sur les dessins de François Dorbay (47). Cette belle église, qui contenait de magnifiques tombes et qui avait été respectée en 1793, a été démolie sous la *Restauration* presque en même temps que celle des Dominicains.

XXIII. François de Neufville, duc de Villeroy, fils du précédent, lui succéda dans le gouvernement de Lyon; il fit son entrée dans cette ville le 2 mars 1680 et devint maréchal de France en 1693. Cette même année mourut Camille de Neufville (48), qui fut remplacé comme

(45) Voyez le tome IV du *Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours*, etc. L'Isle, 1695, in-12.

(46) Voyez l'article *Orbay* (d'), p. 925 du Dictionnaire d'A. Jal.

(47) Deux oratoriens prononcèrent son oraison funèbre; la première le fut dans l'église des Carmélites par Joseph David, le 24 janvier, jour des obsèques; la seconde, dans l'église des Cordeliers de Montbrison, le 19 février, par Jean-François Dugueyt. Ces deux oraisons furent imprimées à Lyon, par Ant. Jullieron, in-4.

(48) Voyez la *Notice* que nous avons publiée sur ce prélat. Lyon, Barret, 1829, in-8, et les *Documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*, publiés par MM. Morel de Voleine et H. de Charpin-Feugerolles. Lyon, 1856, in-fol., p. 172.

Digitized by Google

lieutenant du roi (49) par Alphonse de Créqui, comte de Canaples (50). — Non moins fameux par ses fautes et ses revers que par les épigrammes et les chansons dont il fut l'objet, Villeroy n'en continua pas moins à jouir des faveurs de la Cour. Tel était son crédit qu'il agissait en véritable despote dans son gouvernement; il disposait de toutes les charges municipales, nommait le prévôt des marchands, qui administrait seul, ne rendant compte qu'au maréchal, qui ne rendait compte à personne (51). En 1714, il vint apaiser une sédition qui avait éclaté le 4 juin (52) à l'occasion d'un impôt mis sur les bestiaux destinés à la consommation de la ville, mais il trouva en arrivant qu'il n'y avait rien à faire; toutefois, il ne laissa pas d'y demeurer quelque temps, se livrant au plaisir de la chasse dans sa belle villa de Neufville que lui avait léguée son oncle Camille de Neufville. En 1709, le Consulat eut recours à lui pour s'opposer à l'établissement d'une succursale de la banque de Law à Lyon; l'établissement n'eut pas lieu. On lit dans la lettre que les échevins écrivirent au maréchal : « Il n'est pas possible de proportionner nos remercîmens à la reconnoissance de nos concitoyens et des négocians de toutes

(49) Il remplissait cette charge depuis 1646.

(50) Ses sottises ou plutôt ses excentricités lui firent perdre la lieutenance ; il se retira à Paris ; il y fut reçu au Parlement le 11 février 1704, et mourut le 4 août 1711, âgé de 85 ans, sans laisser de postérité. Moréri, article *Lesdiguières*. Voyez Saint-Simon, année 1702, t. II, p. 388.

(51) « Au moins, dit Saint-Simon, étoit-il mieux là qu'à la tête d'une armée. »

(52) Le 9 de ce mois mourut M. de Saint-George, qui avait succédé comme archevêque à Camille ; il fut remplacé par François-Paul de Neufville, un des fils du maréchal.

Digitized by Google

les nations qui sont établis dans ce lieu (53). » En 1720, il se brouilla avec le Régent, qui l'exila dans son gouvernement, plus tard, il lui fut permis de retourner à Paris où il mourut le 8 juillet 1730. Il eut pour lieutenant, après le rappel du comte de Canaples (en 1697), François-Catherin de Neufville, mort en 1700, puis son fils, qui lui succéda comme gouverneur.

XXIV. Louis-François-Anne de Neufville, dit le duc de Retz, mort à Versailles le 13 septembre 1765. Le Consulat qui avait donné le nom de *Villeroy* à la partie du quai de la Saône voisine et en aval du pont de Saint-Nizier, donna celui de *Retz* à la partie du quai du Rhône qui est en aval du pont Morand. Le duc de Retz paraît s'être démis deux ans avant sa mort de ses fonctions de gouverneur en faveur de son neveu, qui était alors son lieutenant.

XXV. Gabriel-Louis-François de Neufville, marquis, puis duc de Villeroy, fils de François-Camille et de Marie-Joséphine de Boufflers. Ses provisions, datées de novembre 1763, furent enregistrées en sa présence à la sénéchaussée le 29 janvier 1765, avec celles de François-Louis de Neufville, son lieutenant, qui l'avait accompagné et qui fut remplacé le 15 avril de l'année suivante par Eugène de Lacroix, marquis de Castries (54). A ce dernier succéda, en 1783, le comte de Charlus, et à celui-ci, en 1785, le duc de Castries, brigadier des armées du roi.

Un décret du 20 février 1791 ayant supprimé les gouver-

(53) Morin, VI, 292.

(54) On a donné le nom de *Castries* à l'une des rues du quartier d'Ainay, tendant du quai d'Occident à la rue d'Enghien.

Digitized by Google

neurs de provinces et de places, les lieutenants-généraux, les lieutenants de roi, majors et autres, à compter du 1er janvier précédent, Gabriel-Louis-François de Neufville fut le dernier gouverneur de Lyon; il fut aussi le dernier duc de Villeroy. Sa tête tomba sous la hache révolutionnaire, à Paris, le 23 avril 1794. Avec lui mourut sur le même échafaud le dernier intendant de la généralité de Lyon, Antoine-Jean Terray, neveu et légataire du célèbre abbé Terray.

— Nous avons vu que Pompone de Trivulce avait son hôtel à la *Grenette*, dans la maison du *Cheval blanc*, qui probablement lui appartenait; mais après sa mort, la ville loua, pour en faire l'hôtel de ses gouverneurs, la maison de Claudine d'Aurillac, située place du *Petit-Palais*, qui dès lors changea son nom en celui de place du *Gouvernement*. Le comte de Sault, en 1561, y avait son logement. Mandelot, Nemours et La Guiche y habitèrent aussi. Le marquis d'Halincourt ayant acheté un hôtel sur la même place, vint l'occuper en 1618. Nicolas de Neufville, son fils, l'agrandit en 1655 par l'acquisition d'un hôtel contigu, qui dépendait de la succession de Falques d'Aurillac, président au Parlement de Grenoble. Camille de Neufville y mourut en 1693, et François de Neufville en 1730. Christine, reine de Suède, y avait logé en 1656. La troupe de Molière y donna une représentation en 1653 et il est à présumer qu'on y joua en diverses circonstances, puisqu'il y avait un théâtre dont on fit une salle de danse après le siège de Lyon. A cette occasion, nous rappellerons que nos gouverneurs avaient les spectacles dans leurs attributions. Les affiches du théâtre des Terreaux commençaient ainsi : *Les comédiens de Monseigneur de Villeroy donneront aujourd'hui*... En 1734, le duc

Digitized by Google

de Retz vendit l'hôtel du Gouvernement au Consulat, qui lui donna un logement dans la Maison de Ville, où les gouverneurs et leurs lieutenants habitèrent jusqu'à leur suppression. On voit encore dans la salle des archives municipales quelques-uns de leurs portraits d'une assez bonne exécution.

— L'Académie de Lyon possède parmi ses manuscrits un armorial des gouverneurs et lieutenants-généraux de Lyonnais, Forez et Beaujolais, présenté au Consulat, en 1737, par J.-B. Chaussonnet, archiviste et chronologiste de la ville. Outre les lacunes qui se trouvent dans la série des gouverneurs, cet armorial offre plusieurs dates fautives dans les courtes notices qui accompagnent chacun de leurs blasons.

— Par une ordonnance royale du 18 mars 1776, les gouverneurs généraux de première classe devaient percevoir chacun annuellement une somme de 60,000 livres. Le gouverneur du Lyonnais appartenait, comme nous l'avons dit, à cette première classe. Suivant l'article 1er de la même ordonnance, les gouvernements généraux du produit de 60,000 livres chacun, qui n'avaient point été accordés à des princes du sang, ne pouvaient l'être qu'à des maréchaux de France. Avec de pareils émoluments joints aux sommes qu'ils recevaient de la ville à différents titres (55)

(55) Dans sa séance du 3 septembre 1627 (n'y a-t-il pas erreur dans cette date), le Consulat, qui avait obtenu, par la protection de M. de *Villeroy*, le bail de la ferme du 40me à des conditions meilleures que le bail précédent, arrêta qu'il serait accordé à Camille de Neufville, lieutenant du roi, une pension de 4,000 livres sur cette ferme, outre celle de 3,000 livres dont il jouissait sur l'entrée du vin.

Digitized by Google

et à leurs revenus particuliers, nos gouverneurs, s'ils eussent été tenus à résidence, auraient pu nous léguer des souvenirs plus durables que ceux qui nous restent de leur grandeur et de leur munificence.

Antoine PERICAUD.

Digitized by Google

SULLY-PRUDHOMME

ET

LA POÉSIE PHILOSOPHIQUE(*)

PEUT-ON parler de ces pièces délicates qui ont, plus que les œuvres de longue haleine, consacré la renommée du poète, sans rappeler *le Vase brisé?* Si j'étais Sully-Prudhomme, j'en concevrais presque quelque mauvaise humeur. N'ai-je donc fait que *le Vase brisé*, demanderais-je aux flatteurs qui rappellent sans cesse ce grand et légitime succès? La gloire du poète repose sur bien d'autres titres. Reconnaissons pourtant que rarement, dans notre langue, la mélancolie qui suit les affections déçues ne s'est exprimée avec une grâce plus pénétrante et une plus noble élévation.

Le vase où meurt cette verveine
D'un coup d'éventail fut fêlé;
Le coup dut effleurer à peine,
Aucun bruit ne l'a révélé.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* du mois d'août 1886.

Digitized by Google

Mais la légère meurtrissure,
Mordant le cristal chaque jour,
D'une marche invisible et sûre
En a fait lentement le tour.

Son eau fraîche a fui goutte à goutte,
Le suc des fleurs s'est épuisé;
Personne encore ne s'en doute,
N'y touchez pas, il est brisé.

Souvent aussi la main qu'on aime,
Effleurant le cœur, le meurtrit;
Puis le cœur se fend de lui-même;
La fleur de son amour périt;

Toujours intact aux yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas
Sa blessure fine et profonde :
Il est brisé; n'y touchez pas (1).

Une pièce beaucoup moins connue ne donne pas au sentiment de la mélancolie une expression moins fine et moins gracieuse.

Je rêve et la pâle rosée
Dans les plaines perle sans bruit,
Sur le duvet des fleurs posée
Par la main fraîche de la nuit.

D'où viennent ces tremblantes gouttes?
Il ne pleut pas, le temps est clair.
C'est qu'avant de se former, toutes
Elles étaient déjà dans l'air?

D'où viennent mes pleurs? Toute flamme,
Ce soir, est douce au fond des cieux ;
C'est que je les avais dans l'âme
Avant de les sentir aux yeux.

(1) *La Vie intérieure. Le Vase brisé.*

Digitized by Google

On a dans l'âme une tendresse
Où tremblent toutes les douleurs!
Et c'est parfois une caresse
Qui trouble et fait germer les pleurs (2).

Citons encore, comme exemple de l'élévation de la pensée, du dédain de tout ce qui est bas et vulgaire, le très joli sonnet de *la Coupe*.

Dans les verres épais du cabaret brutal,
Le vin bleu coule à flots et sans trêve à la ronde;
Dans les calices fins plus rarement abonde
Un vin dont la clarté soit digne du cristal.

Enfin la coupe d'or du haut d'un piédestal
Attend, vide toujours, bien que large et profonde,
Un cru dont la noblesse à la sienne réponde :
On tremble d'en souiller l'ouvrage et le métal.

Plus le vase est grossier de forme et de matière,
Mieux il trouve à combler sa contenance entière;
Aux plus beaux seulement, il n'est point de liqueur.

C'est ainsi : plus on vaut, plus fièrement on aime;
Et qui rêve pour soi la pureté suprême
D'aucun terrestre amour ne daigne emplir son cœur (3).

Une dernière publication de Sully-Prudhomme, *le Prisme*, réunit en quelque sorte les divers aspects de ses premières œuvres. Formé de pièces de date assez différente, ce recueil n'est point cependant un assemblage disparate. C'est une réduction, où chaque trait se retrouve, en proportions moins amples, mais avec une expression fidèlement reproduite. Les impressions fugitives de la Muse qui s'abandonne

(2) *La Vie intérieure. Rosées.*
(3) *Les Vaines tendresses. La Coupe.*

Digitized by Google

à l'inspiration du moment y ont leur place et l'occupent non sans quelque charme.

La rêverie est de courte durée :
Frêle plaisir que la raison défend,
Elle est pareille à la bulle azurée
Qu'enfle une paille aux lèvres d'un enfant...

Miroir limpide et mouvant, toutes choses
Y font tableaux passagers et tremblants;
Les monts lointains et les prochaines roses
Et l'infini se mirent dans ses flancs (4).

L'enthousiasme pour les arts, le culte du beau s'exprime, comme presque toujours chez Sully-Prudhomme, sous une forme sévère et tant soit peu abstraite. Ce n'est point une simple jouissance que le poète recherche dans la contemplation d'un tableau de maître ou d'une belle statue antique. Sa suprême ambition est d'enfermer une pensée philosophique dans l'étroite limite d'un vers vigoureusement frappé. Aussi la sculpture, telle que la conçoivent les modernes, avec cette absence de couleurs qui donne au ciseau du statuaire la faculté de rendre ses conceptions, en faisant aux illusions des sens la part la plus restreinte, est l'objet de ses prédilections particulières.

Saluons donc cet art qui, trop haut pour la foule,
Abandonne des corps les éléments charnels,
Et, pur, du genre humain ne garde que le moule,
N'en daigne consacrer que les traits éternels (5).

Cet amour des formules, même dans le domaine si libre de l'art, nuit un peu au charme des vers. La pensée a

(4) *La Rêverie. Prélude.*
(5) *Devant la Vénus de Milo. Prélude.*

Digitized by Google

quelque peine à se dégager de cette étreinte où le poète semble se complaire à l'enfermer. Elle jaillira parfois à la fin, d'autant plus vive et d'autant plus saisissante qu'elle a paru plus abstraite et même plus confuse au début. J'en prends pour exemple un sonnet inspiré par la vue de l'Apollon du Belvédère, où les deux quatrains, obscurs, embrouillés et d'une versification pénible, sont relevés tout à coup par la vive inspiration des tercets qui terminent :

L'horizon verse en nous l'allégresse ou l'ennui;
Le monde intérieur se teint du jour solaire :
Le climat laisse empreint *son vivant similaire*
Dans l'âme et le roseau qu'elle a pour frêle étui.

Et la beauté du corps n'est que l'hymen *en lui*
De sa terre natale et du ciel qui l'éclaire;
Elle est de leur baiser l'ouvrage séculaire,
Ébauche heureuse, encore à parfaire aujourd'hui.

O sculpteur, plus puissant que la nature même,
Tu coules en airain son modèle suprême
Dans le moule idéal qu'elle n'a pas rempli;

Ton regard, dans la forme humble encore, devine
Le pur contour élu par son type accompli :
On te la livre humaine et tu la rends divine (6).

N'aurait-on pas pu arriver à ce beau dernier vers, si vivement frappé, sans subir le « vivant similaire » ou la pesante phraséologie du commencement? Sully-Prudhomme appartient à une école qui confond trop souvent le mérite de la forme avec la simple difficulté vaincue. De ce qu'une idée a quelque peine à entrer dans un vers, il n'en résulte nul-

(6) *Devant l'Apollon du Belvédère*, sonnet à Charles Degeorge.

Digitized by Google

lement qu'un alexandrin soit nécessairement beau dès qu'elle a réussi à se loger dans ses douze syllabes. Tension n'est point synonyme d'élévation dès qu'il s'agit de style. Le poète n'a-t-il point fait d'ailleurs la plus fine et la meilleure critique de cette tendance, lorsqu'il félicite la Muse de Mistral de peindre ingénuement et la nature et la passion, sans s'égarer dans la discussion philosophique.

Dans la Provence, où l'on est moins troublé qu'ici,
En paix, au grand soleil, Mistral, tu peux encore
Chanter les cœurs qu'allume et les fronts que dévore
Un ciel chaud dont l'azur n'est jamais obscurci.

A nos subtils pensers dont tu n'as point souci,
A nos vagues tourments que ta verdeur ignore,
Tu n'as jamais prêté ton langage sonore,
Trop ingénu pour eux, trop éclatant aussi.

Nous, nous voulons toucher tout ce qui nous dépasse,
Nous posons, curieux, dans l'âme et dans l'espace,
Sur tous les infinis la loupe et le compas ;

Toi dont la Muse, au lieu d'explorer, se rappelle,
Fidèle en haut à Dieu, fidèle au peuple en bas,
Tu puises les beaux vers à leur source éternelle (7).

La poésie philosophique n'est d'ailleurs vraiment heureuse que lorsqu'une grande idée nouvelle la relève. Le très beau sonnet adressé à Pasteur en est une vivante démonstration.

Au temps d'Hercule, au temps des robustes héros,
La nature indomptée attaquait l'homme en face :
L'homme à son tour, puisant dans sa vigueur l'audace,
Étreignait, front à front, le lion le plus gros.

(7) *Pour les Arts*, sonnet à Frédéric Mistral.

Digitized by Google

Il conquit, sur la brute, au dehors le repos;
Mais dans son propre corps un fléau plus tenace
A depuis pénétré sans bruyante menace
Pour lui livrer combat cette fois en champ clos.

La maladie, obscure et traîtresse ennemie,
Étend et fait sévir sa puissance ennemie
Par l'âpre et long travail de son venin vivant.

Mais tu le prends au piège où ton flambeau l'accule;
Ton souple et fort génie, ô bienfaiteur savant,
De cette hydre invisible est le nouvel Hercule (8).

Après ces nobles vers est-il nécessaire de vouloir encore monter plus haut et de donner pour titre à toute une partie de ce nouveau livre ce *majora canamus* que Virgile inscrivait jadis sur cette quatrième églogue où le Moyen-Age charmé croyait entendre la voix d'un prophète? La philosophie du *Prisme* ne diffère pas, en effet, de celle des premières œuvres. C'est le même culte des lois de la nature, la même contemplation résolue et sans espoir des règles immuables devant lesquelles tout fléchit : lois éternelles en ce sens qu'on n'en constate point l'origine et que rien n'en fait prévoir le déclin; lois immuables puisque le calcul vérifie leur exactitude et qu'on n'y découvre point de variation; mais faut-il ajouter lois intelligentes? Tout y semble prévu et il y manque l'esprit qui prévoit. Elles donnent l'illusion de la Providence et semblent la démontrer. Vaine apparence! C'est un simple enchaînement de faits dont on cherche inutilement à saisir le premier anneau. La suite est vraiment imposante et l'ordre admirable; de Bonald appelait l'homme une intelligence servie par des organes; la

(8) *Prélude*, sonnet à Pasteur.

Digitized by Google

philosophie spiritualiste est une imagination bien servie par les hasards. Les rêves ont parfois des réalisations inattendues. Le spiritualisme en rêvant un Dieu a conçu l'ordre, et à son réveil il l'a trouvé. Cela prouve-t-il que son Dieu existe ?

La philosophie spiritualiste pourrait répondre qu'il est au moins étonnant que le hasard l'ait si bien servie. L'équilibre qui résulterait d'une série de cataclysmes ne devrait-il pas être l'immobilité au lieu de cette activité incessante et féconde de toutes les forces de la nature ? L'argument de Fénelon, tant dédaigné, tant raillé par la science moderne, l'argument de la belle statue trouvée dans une île déserte, reparaît ici avec toute sa force. Sans doute, il n'est pas mathématiquement impossible qu'un bloc de marbre, roulé par les torrents et usé par le frottement contre les pierres qu'il rencontre, ait pris à la longue la forme d'une admirable statue ; mais l'effort d'imagination nécessaire pour supposer la réunion absolument irréalisable de conditions aussi extraordinaires dépasse les forces de notre esprit. Il est infiniment plus simple d'admettre la présence d'un artiste de génie et de reconnaître l'action intelligente de son ciseau. Les penseurs du XVIIe siècle n'ont point hésité, et quoi qu'en dise notre poète, la grande âme d'un Pascal, bien que tourmentée par le doute, donnerait aujourd'hui la même conclusion qu'elle a si éloquemment formulée dans les *Pensées*.

> Pascal, qui, tourmentant ton grand cœur attristé,
> En sublimes efforts épuises ton génie
> Pour terrasser le doute et mettre en harmonie
> La misère de l'homme avec sa majesté ;

Digitized by Google

Tu sens par la raison le *Credo* contesté,
Et lutteur isolé dans l'arène infinie,
Tu combats, une main de ton compas munie,
L'autre cachant ta plaie où le dogme est resté.

Que n'es-tu né plus tôt concitoyen d'Euclide!
Ou plus tard, dans notre âge où tout le ciel se vide
De ses dieux obscurcis pour s'emplir de soleils!

Nous te verrions, exempt d'une foi qui torture,
Fier penseur, présider sans trouble à nos réveils,
Et, l'âme libre et saine, affronter la nature (9).

Pascal, aujourd'hui comme au XVIIe siècle, répondrait : « le silence de ces espaces infinis m'effraye », et pour les animer il y placerait la toute-puissance divine. Et le poète moderne ne reconnaît-il pas éloquemment que là où Dieu manque, l'humanité éperdue ne sait où se prendre, et implore ce secours providentiel dont elle ne peut se passer. En vain le docteur écrit :

Renonce à la prière aussi bien qu'au blasphème.

Le cœur reprend ses droits, et trois strophes éloquentes nous expriment sa tristesse et ses regrets :

De tous les vivants de la terre,
Le plus parfait, le dernier né,
L'homme se sent abandonné;
Son culte lui reste un mystère.
Tandis que la faux et le frein
Vous font haïr sa tyrannie,
Il épuise, lui, son génie
A découvrir son Souverain.

---

(9) *Majora canamus*, sonnet à Pascal.

Digitized by Google

Après qu'il a de mille images
Peuplé d'innombrables autels ;
A d'éphémères immortels
Rendu d'infructueux hommages,
Après qu'il a tout adoré,
Jusqu'à la brute sa servante,
Sa solitude l'épouvante,
Son Dieu lui demeure ignoré.

Et sous l'infini qui l'accable
Prosterné désespérément,
Il songe au silence alarmant
De l'Univers inexplicable;
Le front lourd, le cœur dépouillé,
Plus troublé d'un savoir plus ample,
Dans la cendre du dernier temple,
Il pleure encore agenouillé (10).

C'est la vive expression des regrets d'un penseur trop noblement inspiré pour accepter les désolantes solutions du matérialisme, et trop pénétré du scepticisme de notre temps pour aboutir à un acte de foi.

J'ai vu un jour un exemplaire de Sully-Prudhomme sur lequel la main d'un poète novice avait inscrit ce quatrain :

Œil d'aigle au regard attristé,
Que l'infini sans cesse attire,
Au ciel enfin puisses-tu lire
Le nom du Dieu de vérité!

Le souhait serait digne d'une forme meilleure; mais nul lecteur, après avoir médité tant soit peu les œuvres de notre poète, ne trouvera que l'éloge qu'il implique soit exagéré,

(10) *Majora canamus. Le Tourment divin.*

Digitized by Google

et que « l'œil d'aigle », soit une simple figure de rhétorique un tant soit peu usée. Je citais tout à l'heure, en y mêlant plus d'une restriction, le sonnet adressé à Pascal. J'y reviens au nom de plus d'une frappante analogie, et ce n'est point un médiocre honneur que d'imposer ainsi cette comparaison avec un aussi grand homme. Comme l'écrivain du XVIIe siècle, Sully-Prudhomme éprouve le perpétuel souci des plus redoutables problèmes; comme lui, bien que sous une forme différente, il unit la rigueur de l'esprit géométrique au charme du style : comme lui, il arrive à l'émotion par le raisonnement, et l'expression ne se colore que lorsque la dialectique a fait son œuvre, et qu'un violent effort a ouvert l'accès de ces horizons dont l'éclat ravit le poète. Chez Sully-Prudhomme, comme chez Pascal, on sent que le doute est une souffrance et que les cris les plus éloquents sont des cris de douleur. Aussi l'œuvre de Sully-Prudhomme, dans ses parties les plus austères, attire et retient le vrai lecteur par cet attrait indéfinissable qui résulte et de la poésie elle-même et de la sympathie qu'inspire l'auteur. Dans cette pléiade de nos poètes contemporains, il n'est évidemment pas destiné à être le plus populaire. Mais c'est lui qui s'est courageusement risqué dans les voies les plus difficiles; c'est incontestablement lui qui s'est élevé le plus haut. Nul n'a mérité mieux l'estime de ceux qui comprennent cette soif de vérité qui fait le tourment des plus nobles âmes.

G.-A. HEINRICH.

Digitized by Google

UNE VIEILLE

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE LYON

M. d'Arbois de Jubainville a fait, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 8 octobre dernier, la communication suivante :

« Clitophon au livre XIII de ses fondations de villes (Κτίσεων) explique le nom de Lyon, Λούγδουνον, par deux mots celtiques qu'il donne à l'accusatif : λοῦγον, « corbeau », δοῦνον, lieu élevé : λοῦγον γὰρ τῇ σφῶν διαλέκτῳ τὸν κόρακα καλοῦσι, δοῦνον δὲ τὸν ἐξέχοντα.

Il y a vingt ans environ je citais cette étymologie devant M. Egger. Ce savant helléniste me conseillait la réserve. Les Κτίσεις de Clitophon, me disait-il, ne sont mentionnés qu'une fois dans l'antiquité classique. Le seul écrivain qui parle d'elles est l'auteur du traité *De fluviis* (VI, 4), attribué par erreur à Plutarque; c'est chez lui que se trouve cette étymologie du nom de Lyon avec renvoi aux Κτίσεις de Clitophon. Une aussi médiocre autorité ne peut suffire pour établir d'une manière certaine l'existence d'un

Digitized by Google

ouvrage. Cette observation méritait d'être accueillie avec le respect dû à la science prudente du grand helléniste français.

Cependant M. Charles Müller fut plus hardi que M. Egger : en 1868 il insérait dans le tome IV de ses *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 367 (1868), les Κτισεις parmi les œuvres de Clitophon de Rhodes et il y reproduisit le passage du pseudo-Plutarque concernant l'étymologie du nom de Lyon.

Depuis, une découverte imprévue est venue démontrer, non pas que les Κτίσεις de Clitophon aient existé, mais que l'étymologie donnée, sur l'autorité de cet ouvrage, par le pseudo-Plutarque *De fluviis* était connue en Gaule au Ier et au IIe siècle de notre ère.

En effet, neuf ans après la publication de M. Charles Müller, notre savant confrère M. de Witte signalait à cette Académie, dans la séance du 9 mars 1877, un médaillon en terre cuite sur lequel est représenté le génie de la ville de Lyon (1); aux pieds de ce génie on voit un corbeau. Ce médaillon date du premier siècle de notre ère. On doit en rapprocher une médaille d'Albin, mort en 198, au revers de laquelle est figuré le génie de Lyon ayant à ses pieds un corbeau avec la légende GEN[*IUS*] LVG[*DUNI*].

Ces documents venaient d'être mis en lumière par M. Froehner qui, dans son ouvrage intitulé : *les Musées de France*, les avait expliqués par le passage précité où le pseudo-Plutarque *De fluviis* cite les Κτίσεις de Clitophon.

A quelle date peut avoir été imaginée cette explication du nom de la ville de Lyon? Une observation grammaticale peut servir à le déterminer.

---

(1) *Comptes rendus*, 1877, p. 9.

Digitized by Google

Le gaulois sous sa forme la plus ancienne conserve intacte la voyelle finale du premier terme des composés : *Bitu-riges*, « rois du monde », *Litu-genus*, « fils de la fête », sont des composés dont le premier terme se termine en *u* et appartient à une déclinaison analogue à celle du latin *manus*. Dans les composés dont le premier terme appartient à la déclinaison en *o*, deuxième déclinaison des latins, l'*o* final persiste : un exemple bien connu est celui que nous offre le nom du chef gaulois *Camulo-genus*, plusieurs fois nommé dans les Commentaires de César. Ce nom veut dire « fils de *Camulos* ». Comparez le nom d'homme *Andecamulos* dans une inscription de Nevers.

Le latin classique au contraire affaiblit en *i* ou perd la voyelle finale du premier terme :

Cœli-cola pour *cœlo-cola*, *fructifer* pour *fructufer*, *puerpera* pour *puero-pera*, *malluvia* (cuvette) pour *manu-luvia* (2).

Le nom de Lyon a eu sous la domination romaine deux orthographes; l'une est conforme à la loi de la grammaire gauloise que nous venons de citer : la voyelle finale du premier terme est conservée, d'où la transcription grecque Λουγούδουνον, contemporaine de la fondation de la colonie de Lyon par Munatius-Plancus en 43 av. J.-C., ainsi qu'il résulte d'un passage de Dion Cassius (3); la transcription latine est *Lugudunum;* on la reconnaît dans plusieurs inscriptions (4).

L'autre leçon supprime la voyelle finale du premier

---

(2) Bopp, *Grammaire comparée*, trad. de M. Bréal, t. IV, p. 334.

(3) Dion Cassius, XLVI, 50; cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la carte de Peutinger*, p. 213.

(4) Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 128, 148, 181, 214.

Digitized by Google

terme : le nom de Lyon est écrit Λούγ-δουνον, dans les textes grecs; c'est déjà la notation admise par Strabon en son quatrième livre écrit l'an 19 de notre ère; on retrouve au même siècle chez Pline l'ancien cette leçon, au siècle suivant chez Tacite et Suétone qui écrivent *Lugdunum*.

Elle peut s'expliquer par l'influence du latin classique qui, nous l'avons dit, affaiblit ou laisse tomber la voyelle finale du premier terme des composés. Ailleurs en Gaule cette voyelle se maintient dans des documents de basse époque, tels que l'*Itinéraire d'Antonin*, IVe siècle, où on lit *Eburo-duno*, *Autesio-dorum*, *Viro-dunum*, *Orolauno*, *Brivo-durum*, *Medolano*, *Vero-mandorum*, *Julio-bona*, *Petro-mantalum*, *Epa-manduo-duro*, à côté de *Lug-duno*. Mais Lyon était sous Auguste la plus romaine des villes de la Gaule; elle subit l'influence du latin classique avec plus d'énergie que la plupart des autres cités et des *vici* dont le très bas latin déforma le premier les noms gaulois.

Quoi qu'il en soit, l'explication du nom de Lyon par le gaulois λοῦγον, « corbeau », qui est un thème en *o*, a dû probablement prendre naissance quand l'*u* final du premier terme de *Lugu-dunum* était tombé dans la prononciation reçue. Ce phénomène date du premier siècle de notre ère. C'est l'époque où a été fabriqué le médaillon signalé à l'Académie par M. de Witte. Auparavant l'explication du premier terme du nom de Lyon par un thème en *o* n'aurait pu être admise. On ne confond pas en latin le substantif *ortus*, *ortûs* avec le participe *ortus*, *orti*, dérivé de la même racine. Le gaulois distinguait de même très nettement les thèmes en *u* des thèmes en *o*.

De ce que l'explication du nom de Lyon par le thème λοῦγον, « corbeau », a été au Ier et au IIe siècle de notre ère, il ne se suit donc pas que cette étymologie, archéologique-

Digitized by Google

ment fort intéressante, ait une valeur grammaticale supérieure à celle des innombrables étymologies fausses que le peuple adopte ou à tant d'autres étymologies d'aussi médiocre valeur, qui sont restées dans les livres des savants sans se répandre au dehors. Telle est son explication du nom de Lyon par *desideratum montem* dans le glossaire gaulois anonyme qu'Endlicher a publié et qui date probablement du ve siécle de notre ère (5). Telle est aussi celle de *Rhodanus* par *Rho* « *nimium* » et par *dan* « *judicem* » dans le même document. Il existe en effet un préfixe celtique *ro* « beaucoup ». Mais *dan* est le nom d'un fils de Jacob, ancêtre d'une tribu d'Israël, et le *judicem* du glossaire gaulois découvert par Endlicher tire son origine soit de l'article *Dan, judicium, aut judicans*, inséré par saint Jérôme dans son *Liber de nominibus hebraicis* (6), soit du passage de Rufin, *De benedictionibus patriarcharum*, où on lit *Dan judicium vel judex interpretatur* (7). Ainsi les rêveries des celtomanes ne datent pas du vénérable Latour d'Auvergne et de l'Académie celtique.

Il y a encore aujourd'hui d'honnêtes gens qui, comme l'auteur du glossaire gaulois trouvé par Endlicher, expliquent le celtique par l'hébreu. Mais quoique leur méthode, quand il s'agit du mot *Rhodanus*, remonte au ve siècle de notre ère, elle se heurte à une difficulté inattendue. Il n'est pas prouvé que *Rhodanus* soit celtique. Ce mot est vraisemblablement ligure, comme le nom de Ῥότανος, de Corse, mentionné

---

(5) Voyez Whitley Stokes, dans la *Revue archéologique*, t. XVII, p. 340 et suivantes.

(6) Migne, *Patrologia latina*, t. XXIII, col. 777-778, 787.

(7) Migne, *Patrologia latina*, t. XXI, col. 322 B.

Digitized by Google

par Ptolémée (8). Par conséquent, il n'y a pas de preuve qu'on puisse y trouver le suffixe celtique *ro* plus que l'hébraïque *dan*.

L'exactitude de l'explication du nom de Lyon, proposée par Clitophon et reçue en Gaule au Ier et au IIe siècle de notre ère, n'est guère mieux démontrée aujourd'hui que l'étymologie présentée pour celui du Rhône par l'auteur latin inconnu qui, probablement au Ve siècle, a composé le glossaire édité par Endlicher ».

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(8) Karl. Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 194. III, 2, 5; cf.

Digitized by Google

LUG EN CELTIQUE

A PROPOS

DE L'ÉTYMOLOGIE DE LUGDUNUM

ON lit dans la *Revue du Lyonnais*, 5e série, tome II, p. 388, sous la signature de M. Steyert :

« Mais il y a plus, c'est que, contrairement « à ce qui a été affirmé dans *Lyon-Revue* et, primitivement « par Éloi Johanneau, les dictionnaires celtiques donnent « expressément à *Lug* le sens de corbeau en irlandais et en « ancien breton! (1) »

L'auteur ne citant aucune source, la vérification du fait

(1) A ce propos, le même auteur écrit en note : « Je saisis l'occasion « pour régaler le lecteur d'une des plus belles inventions de cette école « en ce qui concerne Lyon. On croit généralement que *Fourvière* vient « de *Forum vetus* par le français *Forviel* et la confusion si commune « chez nous des liquides L R; pas du tout, les Celtisants nous « apprennent, etc. »

Fourvière de *Forviel* est radicalement impossible. Autrement il faudrait dire que *bon viel* a donné *bonne vière*. Il est vrai que *l* final se change en *r* en lyonnais (comp. *canalem* = *canór*), mais il n'en est jamais de même de *l* mouillée.

Digitized by Google

est rendue difficile. On va cependant essayer de l'opérer.

Irlandais. — Le répertoire le plus complet du dialecte irlandais est le Dictionnaire d'Edward O'Reilly, avec le supplément considérable d'O'Donovan (in-4°, Dublin, 1877). On a, il est vrai, vivement attaqué O'Reilly, mais ce n'est pas pour péché d'omission; c'est pour avoir inséré dans son recueil des termes étrangers à l'irlandais propre. *Lug* ne figure pas dans O'Reilly. Dans O'Donovan on ne rencontre que *lugum* « très petit ».

En irlandais, corbeau se dit *fiach* (Gloses de saint Gall). O'Reilly le donne comme usité concurremment à *bran-dubh* (littéralement « grande corneille) ». Mais on trouve le classique *bran* dans *le Cormaci glossarium* (*Irishe Texte mit Woerterbuch*, von Ernst Windisch, Leipzig, 1880).

L'immense *Grammatica celtica e monumentis vetustis*, de Zeuss (Berlin, 1881), ne contient pas *lug* dans les divers *Indices nominum et vocabulorum* qui l'accompagnent. MM. Güterbock et Thurneysen ont publié à Leipzig, en 1881, in-4°, les *Indices glossarum et vocabulorum hibernicorum*, tirés de la *Grammatica celtica*. Ces tables, très développées, ne contiennent rien non plus au mot *lug*.

Vieux-breton. — M. Arthur Loth, élève de l'École des Hautes-Études, a publié, en 1884, in-8°, Vieweg, un *Vocabulaire vieux-breton*, contenant toutes les gloses en vieux-breton, gallois, cornique, armoricain, *connues*. Le mot *lug* n'y figure pas.

Rien n'est plus répandu que le *Dictionnaire breton-français et français-breton* de Le Gonidec, considérablement augmenté par La Villemarqué (2 vol. in-4°, Saint-Brieuc, 1850). Ce dictionnaire comprend, avec les mots actuels, les mots anciens. Pour les recueillir, La Villemarqué a compulsé tous

Digitized by Google

les livres bretons et tous les dictionnaires antérieurs, depuis le Vocabulaire breton-latin du Musée britannique, de l'an 882, jusqu'au Dictionnaire français-breton de Troude, Brest, 1842.

Le Gonidec et La Villemarqué ne font pas mention du mot *lug*. Il n'y a pas de doute que, s'ils l'eussent rencontré avec quelque probabilité d'authenticité, ils ne l'eussent inséré.

En breton, corbeau se dit *bran*. On trouve en cornique la forme *buran*, comme en témoigne *marburan* (XIIe siècle), traduit par *corvus* dans le Vocabulaire cité par Zeuss, mais qui semble un composé de *mar* « mer » et *buran* « corbeau (2) ».

Passons en revue les autres dialectes celtiques.

KYMRI. — W. Spurrell a publié, en 1872, à Camarthen, sous le titre de *Geiriadur cynaniaethol*, la deuxième édition d'un Dictionnaire anglais-kymri très complet, joint à un Dictionnaire kymri-anglais (*Geiriadur cymraeg a seisoneg*). Le mot *lug* (*llug*) n'y apparaît qu'au sens de « rayon » et de « pustule ». Le corbeau s'y appelle *cigfran* (corneille-à-charogne), mais le mot primitif est *bran* (=*fran*), qui a passé aujourd'hui au sens de « corneille ».

GAELIQUE. — *The Pronouncing Gaelic Dictionary* de Neil M'Alpine, London, 1877, fait autorité par l'abondance et la sûreté de ses informations. Le mot *lug* y signifie « jambe torse ». Le corbeau s'y appelle *coirbidh*.

---

(2) On trouve en vieux-breton (Gloses à Eutychius *ap.* Loth) *morbran* « cormoran », littéralement « corbeau de mer ». L'irl. mod. *mara* signifie « qui appartient à la mer »; le thème primitif est *mor(i)* « mer ».

Digitized by Google

Cornique. — Le répertoire du cornique se trouve dans le *Lexicon Cornu-Britannicum*, de Rob. Williams, in-4°, London, 1865. *Lug* n'y figure que dans des dérivés desquels il ressort que son sens est celui de « lumière ». Le corbeau s'appelle *Brân vrâs*, expression composée de *bran* (ou *vran*), « corneille » et *vrâs* « grand ».

Il résulte de ces citations qu'en l'état actuel de la science, on ne considère pas *lug* « corbeau » comme celtique. Il est certain qu'on ne le rencontre ni « en irlandais » ni « en ancien breton ».

Il y a, du reste, une considération importante à signaler. Dans toutes les langues européennes, le nom du corbeau a été formé par une onomatopée tirée du cri de l'oiseau. Ce cri a été interprété par des articulations différentes, mais l'intention est partout la même : grec κόραξ, latin *corvus*, nordique *hrafn*, vieux haut allemand *hraban*, celtique *vran*, *bran*, slave *vranu* (3). L'irlandais *fiach* ne fait pas exception, car *ch* y est une gutturale (jadis *c*), qui se prononce comme dans l'allemand *nach* (4). — Il n'est guère admissible qu'un dialecte isolé ait procédé à l'inverse de ses congénères.

Est-ce à dire qu'on ne rencontre *lug* « corbeau » dans

---

(3) On a vu dans *bran*, corbeau, la racine indo-européenne *svar*, qui signifie noir. Le corbeau serait « le noir ». Mais il semble difficile de ne pas rapprocher *bran* de la racine *vran*, *bran* « sonare » (Bopp, Burnouf). Cf. aussi le finnois *ràdwyn* « croassement », et le latin *ravus*, « rauque », où l'onomatopée est « criante ».

(4) D'après M. d'Arbois de Jubainville *fiach* représente une ancienne forme *véco—s*.

Digitized by Google

aucun dictionnaire celtique? Évidemment non. M. Steyert, d'ailleurs, n'aurait point avancé un fait inexact.

Le premier ouvrage où j'ai rencontré *lug* en un sens rapproché, est *The language, litterature and literary characters of Cornwall*, by the Rever. Polwheele, in-4°, London, 1806 (5). Il est suivi d'un glossaire très abrégé dans lequel je lis :

« *Lug*, une tour : de là *Ludgvan*, la haute tour.
« *Lugu*, pl. corneilles. »

Un peu plus loin il donne « *Marburan* (vieux), un corbeau, aujourd'hui *Marvran* (6). »

Le fonds où a puisé ce gentleman, d'une manière plus ou moins immédiate, est évidemment le *Vocabulary of the Cornu-british language*, qui fait partie des *Antiquit. hist. and monum. of the Country of Cornwall*, par Borlase, dans lequel on lit (2e édit., Londres, 1769) :

« *Lug*, une tour; ar[morik] une corneille.
« *Lugu*, pl. corneilles; corbeaux. »

Dans le *Dict. rom. wallon, celtique et tudesque*, par un religieux Bénédictin de la congrégation de S. Vanne (Bouillon, 1777), on lit encore, sans autre indication de langue ou de dialecte : « *lug* (un), un corbeau (7). »

---

(5) Cet ouvrage, malgré sa très médiocre valeur philologique (je me suis laissé prendre au titre) est rare et cher. Il ne figure point au catalogue de la Bibliothèque Nationale. Le glossaire est en réalité un deuxième ouvrage publié en 1808 et joint au premier.

(6) J'ai déjà dit que *marburan, marvran*, signifie corbeau de mer.

(7) Je dois la communication de ces deux derniers textes à l'illustre M. Ascoli, dont la science immense n'est pas moindre dans les dialectes celtiques que dans les langues romanes.

Digitized by Google

Tous ces auteurs ont très vraisemblablement emprunté le mot au *Dictionnaire français-breton* du Père Grégoire de Rostrenen, Rennes, 1730, qui écrit aussi « que *loug* ou *lug* voulait dire corbeau en bas-breton, mais il s'appuie précisément sur le nom de *Lugdunum* (8). »

Le Père Grégoire nous donne ainsi lui-même la clef explicative de la présence soudaine de ce *lug*, qui apparaît tout à coup dans les dictionnaires au XVIIIe siècle, au moment de la monomanie celtisante, et qu'on ne rencontre dans aucun document antérieur. Aussi nul ouvrage scientifique n'a voulu l'admettre, et La Villemarqué, qui a fait nombre d'emprunts au Père Grégoire, s'est bien gardé de l'inscrire, même sous la responsabilité du Père, comme il l'a fait pour beaucoup d'autres mots.

L'emploi du mot « corneille » au lieu de « corbeau » par le premier auteur anglais qui a copié Grégoire, peut s'expliquer par le fait que κοράκ signifie « petit corbeau », ce que l'auteur a cru traduire plus exactement par « corneille, » le corbeau n'étant souvent pour les dialectes celtiques qu'une grande corneille.

Prouver par les dictionnaires celtiques que Clitophon a traduit exactement *lug* par corbeau, c'est donc prouver Clitophon par Clitophon.

On ajoute deux arguments. Le premier, c'est que des monuments figurés, médaillons de terre cuite et monnaies, viennent démontrer l'étymologie « *Lugdunum*, colline des corbeaux », par la représentation de cet oiseau.

---

(8) Je ne connais pas le Dictionnaire du Père Grégoire. La phrase entre guillemets est de M. Roget de Belloguet.

Digitized by Google

M. Allmer, avec sa science supérieure, a, en effet, pleinement justifié de l'existence de ces documents, mais de là à conclure que *lug*, en celtique, voulait dire corbeau, il y a un abîme.

L'idée des « armes parlantes », par exemple de représenter « Lyon » par un « lion », parce que les deux mots sonnent de même, est toute moderne; M. Steyert l'a fort justement fait remarquer. Pour enfanter le calembour, il était besoin de notre cerveau tortu. Si, parce que l'on trouve un corbeau sur les monnaies d'Albin, *lug* voulait dire corbeau, il faut dire que, parce que l'on trouve un crocodile sur les monnaies de Nîmes, *nem* en celtique signifiait crocodile, et parce que l'on trouve un lion sur celles de Marseille, que *mass* voulait dire lion. La ville de la Louve ne s'appelait pas *Lupa;* la ville de la Chouette ne s'appelait pas Γλαύξ et Sélinonte, pour avoir un Apollon sur ses médailles, ne s'appelait pas Ἀπόλλων.

Le second argument est celui-ci : Clitophon était mieux placé que nous pour savoir le celtique. Il nous a transmis fidèlement (9) le sens de *dunum*. Pourquoi n'aurait-il pas transmis exactement celui de *lug?*

L'argument aurait beaucoup de force si Clitophon n'avait pas eu besoin de son interprétation de *lug* précisément pour appuyer sa fable des corbeaux s'envolant au moment de la fondation de la ville.

Avec nos habitudes modernes, nous nous faisons difficilement une idée de l'historien au temps de Clitophon. L'historien n'était pas tenu aux conditions d'exactitude dont

(9) L'exactitude n'est peut-être pas absolue. *Dun* signifiait forteresse (*Zeuss*). L'extension au sens de colline serait moderne.

Digitized by Google

on se départ trop souvent, même de nos jours. Le meilleur historien, lorsqu'il s'agissait de temps reculés, était celui qui inventait la fable la plus ingénieuse. Ce que Clitophon n'ignorait pas, c'est que le symbole de Lugdunum était un corbeau. Là-dessus il édifie sa légende, tout à fait dans le goût antique, et pour en fournir une preuve de plus, il explique que le mot de corbeau se retrouvait dans le nom même de la ville. Il savait bien qu'il n'y aurait personne pour lui donner le démenti! Le celtique, comme tous les dialectes barbares et sans littérature, était profondément méprisé des Grecs. Qui se serait soucié de l'apprendre? Nous n'avons pas besoin d'aller si loin pour voir comment l'abbé Grégoire traitait nos patois il n'y a pas cent ans!

Je crois fermement que Clitophon savait beaucoup moins de celtique que M. Zeuss. Il pouvait fort bien connaître des mots d'un usage aussi général que *dun*, qui entrait dans la composition de tant de mots, et ignorer le sens de *lug*. Mais cela importe fort peu. On peut être sûr qu'il n'eût pas hésité à commettre une inexactitude pour venir à l'appui de sa fable.

L'étrange serait précisément que le mot *dun* nous eût été conservé, et non le mot *lug*. On comprendrait que l'introduction d'un mot roman eût fait disparaître le doublet celtique, mais on a vu, au contraire, que tous les mots celtiques signifiant corbeau sont autochtones. Comment *lug*, contraire d'ailleurs aux lois qui ont présidé à la formation des expressions pour « corbeau », aurait-il été remplacé dans tous les dialectes, *sans exception*, et cela dès le VIIIe siècle (10)?

---

(10) M. Aug. Bleton, dans une note communiquée à la Société littéraire et imprimée depuis, est allé au-devant de l'objection. Il a fait

Digitized by Google

L'étymologie « *Lugdunum*, colline des corbeaux », reste donc fondée sur le témoignage *unique* de Clitophon. On ne peut affirmer avec une certitude *absolue* qu'elle est fausse, mais on peut encore bien moins affirmer qu'elle est vraie. Pour qu'elle fût plus qu'une hypothèse fragile, il faudrait quelque fait nouveau, par exemple la découverte d'un texte primitif où *lug* serait employé au sens de corbeau. Mais il n'est pas à croire que le fait se produise. Toutes les chances sont pour que *lug* en ce sens n'ait jamais existé.

Est-ce à dire que l'on ait une meilleure étymologie à proposer? Dieu garde! On croit seulement qu'ici, comme en tant d'autres choses, il faut se résoudre à ce mot, si difficile à prononcer : J'ignore (11).

PUITSPELU.

---

observer que certains mots du latin classique ont disparu dans les langues romanes. Mais cela tient à ce que les Latins, comme tous les peuples civilisés, avaient en réalité deux langues : une savante pour les lettrés, et une pour le populaire. De même, aujourd'hui, le français du paysan diffère singulièrement du français d'un membre de l'Institut. Rien d'étonnant à ce que le doublet populaire ait le plus souvent prévalu. Mais rien de semblable n'existait pour les peuplades celtiques, et d'ailleurs nous possédons dans les écrivains de la basse latinité, et souvent dans les écrivains antérieurs, les types populaires développés en roman. De même nous retrouvons dans leurs langues primitives les mots importés qui ont, quoique rarement, chassé le terme latin.

(11) L'étymologie la plus conforme aux lois phonétiques est *Lugdunum*, *clarus mons*, « qui mettait Lyon, comme le dit M. Allmer, dans les nombreuses catégories des Clermonts auxquelles une situation analogue a donné ce nom ». La racine indo-européenne *luk*, lumière, (latin *lux*) est très vivante dans les dialectes celtiques, qui ont encore précisément la forme avec *g* final. M. Allmer, qui d'ailleurs repousse cette étymologie, lui trouve cependant une « satisfaisante apparence de vraisemblance ». On ne saurait dire plus juste. M. Allmer, dans cette appréciation, donne l'exacte mesure entre le trop et le trop peu.

Digitized by Google

FOUILLES

DANS LA

VALLÉE DU FORMANS

EN 1862

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 19

LETTRE DE M. VALENTIN-SMITH A M. DE FRANQUEVILLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES

Lyon, 5 février 1862.

MONSIEUR,

Sur la lettre que vous avez envoyée à M. Thiollière, M. Cadot a étudié avec grand soin la marche des Helvètes et de César, dans la première guerre que ce général fit dans les Gaules, et il a confié à la Note que j'ai l'honneur de vous transmettre, les résultats de son travail.

Vous apprécierez sûrement ce travail qui, par les aperçus nouveaux qu'il renferme, jette de précieuses lumières fort propres à faciliter la solution des divers points débattus.

Je suis fort porté à croire, comme je l'ai écrit à M. Thiollière, que le draguage de la Saône n'amènera aucun résultat.

Digitized by Google

Je dois vous remercier de m'avoir procuré l'occasion d'entrer en rapport avec M. Thiollière, avec la famille duquel j'avais d'anciennes relations d'amitié et quelques liens de parenté, et de faire la connaissance de M. Cadot, dont le zèle éclairé peut laisser espérer un heureux avenir sous vos auspices.

Permettez-moi de joindre à l'envoi du travail de M. Cadot, le procès-verbal d'une séance du Comité d'histoire de l'Académie de Lyon où la même question est examinée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression des sentiments de la haute considération avec laquelle je suis

Votre dévoué serviteur.

VALENTIN-SMITH.

N° 20

A M. VALENTIN-SMITH

CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE LYON

Paris, le 11 février 1862.

MON CHER MONSIEUR,

M. l'ingénieur Cadot, m'a adressé un exemplaire de sa Note sur l'invasion des Helvètes.

Je ne fais pour ma part aucune opposition à la publication de cette Note. Je m'empresse de vous le faire savoir.

Votre bien dévoué.

ROUHER.

N° 21

LETTRE DE M. MOCQUARD AU MARÉCHAL DE CASTELLANE

Paris, 21 avril 1862.

MON CHER MARÉCHAL,

L'Empereur, vous le savez, a été sensible à l'offre de M. le Conseiller Smith et il l'en remercie de nouveau. Mais les points sur lesquels devaient porter les renseignements proposés pouvant se passer d'autres

Digitized by Google

explications, Sa Majesté désire que vous en informiez le savant archéologue et elle me charge d'avoir l'honneur de vous en donner avis.

Veuillez agréer, Mon cher Maréchal, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments bien dévoués.

Signé : MOCQUARD.

N° 22

LETTRE DU MARÉCHAL CASTELLANE A M. VALENTIN-SMITH

Lui adressant copie de la lettre de M. Mocquard.

Quartier général de Lyon, le 22 avril 1862.

MON CHER CONSEILLER,

Je reçois à l'instant une lettre de M. Mocquard, secrétaire de l'Empereur, d'après laquelle, les points sur lesquels devaient porter les renseignements demandés par Sa Majesté étant établis, vous n'avez plus à vous en occuper; Sa Majesté vous en remercie de nouveau.

Je vous envoie, du reste, la copie de la lettre de M. le Chef du Cabinet de l'Empereur.

Recevez, mon cher Conseiller, l'assurance de mon attachement et de ma considération distinguée.

Le Maréchal de France
Commandant du 4me corps d'armée.

Le Maréchal de CASTELLANE.

N° 23

M. FRANQUEVILLE A M. THIOLLIÈRE

Paris, 22 avril 1862.

MON CHER CAMARADE,

J'ai successivement communiqué au Ministre, qui lui-même en a donné connaissance à l'Empereur, les renseignements intéressants que M. Cadot et vous, avez fournis sur la question du passage de la Saône par les Helvètes.

Digitized by Google

L'Empereur a été très satisfait de ces diverses communications, et a dit au Ministre de vous faire transmettre ainsi qu'à M. Cadot l'expression de cette satisfation. Aujourd'hui, Sa Majesté pense qu'il serait inutile de continuer les recherches et vous pouvez considérer votre mission comme accomplie en ce qui concerne cette question.

Votre tout dévoué.

Signé : E. de FRANQUEVILLE.

Pour copie conforme :

L'Ingénieur en chef,

Signé : C. THIOLLIÈRE.

Pour copie conforme :

L'Ingénieur ordinaire,

Ch. CADOT.

N° 24

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

Mâcon, 25 avril 1862.

Dès le début des courses et opérations relatives aux recherches archéologiques dont le service de la Saône était chargé, nous avions été frappé de la concordance parfaite qui existait entre la topographie du champ de la bataille contre les Tigurins, tel que le récit de César permettait de se le figurer, et celle du plateau de Riottiers séparant la Saône de la vallée du Formans.

Une étude plus approfondie de la question ne fit que nous confirmer dans les idées nées de cette première intuition.

Les données tirées des Commentaires tendent, en effet, à faire placer à quelques kilomètres au nord de Trévoux le point où les Tigurins s'étaient massés. Comme dans cette hypothèse, la vallée du Formans, qui remonte jusqu'au centre de la Dombes, était le chemin à la fois le plus facile et le plus direct qui s'ouvrait devant les émigrants pour arriver à la Saône, ces derniers durent naturellement s'y engager et furent ainsi amenés sur le plateau qui s'étend de la rive droite du Formans à la Saône, sur les communes de Saint-Didier, Jassans et Saint-Barnard. Ce vaste emplacement se prête d'ailleurs merveilleusement à l'assiette d'un camp où une multitude devait faire une longue

Digitized by Google

station. L'eau abonde de toutes parts : le Formans au Sud, la Saône à l'Ouest, le ruisseau de Mormont au Nord l'enserrent et servent à la fois de limites et de barrières. Le pays découvert, bien exposé, ne présente aucun mouvement brusque de terrain. Il domine la rive opposée de la Saône dont l'envahissement était projeté. Il est vrai que, par contre, il est dominé par la chaîne de collines formant le flanc gauche de la vallée du Formans et à l'extrémité desquelles a été bâtie la ville de Trévoux; mais les émigrants, ignorant l'approche des Romains, n'ont pas dû se préoccuper de cette circonstance qui explique si bien comment César put leur dérober sa marche, et ne se révéler à eux qu'en apparaissant au milieu de leur camp.

Le plateau de Riottiers réunit donc la triple condition de se trouver sur la ligne de marche la plus probable des Tigurins, d'offrir un excellent emplacement pour un campement et de se prêter très bien aux différentes phases d'une action comme celle dont César indique les principales péripéties.

Mais, il y a plus, ce plateau est couvert de *tumuli*. — Un seul de ces *tumuli* situé sur l'extrême bord du plateau du côté de la Saône est bien apparent.

La culture a, dans ces dernières années, effacé en partie le relief des autres, dispersés en grand nombre sur toute la surface du plateau. Les indications des gens du pays ont seules pu nous les faire retrouver. Les cultivateurs connaissent d'ailleurs très bien l'emplacement que les principaux d'entre eux occupaient et qu'un peu d'attention permet de retrouver facilement.

Nous les avons figurés par des points rouges sur la carte ci-jointe, et nous avons indiqué par des numéros ceux dans lesquels antérieurement à la communication du 12 avril dernier, nous avions fait pratiquer des fouilles.

Le premier *tumulus* ouvert (n° 1 du plan), est celui qui s'élève à côté de l'éminence artificielle désignée sous le nom de poype de Riottiers. Il ne paraît pas avoir été jamais ni fouillé, ni cultivé. Il a la forme d'un cône s'élevant de 3 mètres de hauteur au-dessus du sol naturel, et dont la base a environ 100 mètres carrés de surface. Il recouvre une couche de cendres de $0^m,05$ à $0^m,08$ d'épaisseur, mélangée de débris de charbon et de poteries et occupant une surface de 45 mètres carrés. Un fer de flèche très oxydé, brûlé avec le corps en a été retiré.

Digitized by Google

Le tumulus n° 2 a été fouillé sur une surface de 25 mètres et jusqu'au terrain vierge situé à $0^m,70$ au-dessus du sol. Au milieu on a trouvé une quantité de petits fragments de poterie celtique, des cendres et quelques petits ossements humains.

Le tumulus n° 3 ne présente guère que $0^m,50$ de relief au-dessus du sol; son diamètre apparent est d'environ de 20 mètres, on y a trouvé :

1° Un plat en terre très mince de $0^m,50$ de diamètre recouvrant des cendres, au milieu desquelles divers petits ornements en bronze ayant subi l'action du feu se trouvaient mêlés; 2° Un couvercle en poterie très mince recouvrant une couche de cendres de $0^m,02$ d'épaisseur mélangé de fragments d'os humains. Au milieu de ces débris était placé un ornement en bronze formé d'un anneau de six centimètres de diamètre, entouré lui-même d'une série de petits anneaux d'un centimètre et demi de diamètre. Un fragment de silex taillé avait été laissé dans les cendres.

Le tumulus n° 4 est en partie détruit par la culture et n'offre presque plus de relief; la charrue avait même enlevé une partie des objets qu'il renfermait. Nous y avons encore trouvé cependant les fragments d'un corps qui avait été enseveli avec ses ornements. Aussi, les os pénétrés d'oxyde de cuivre étaient-ils d'un vert foncé. De ces ornements en bronze très altérés et tombant presque en poussière, on n'a pu retrouver intacts que la moitié d'un bracelet, un fragment de collier formé d'anneaux, et une espèce d'épingle de grosse dimension.

Le tumulus n° 5, ne renfermait que des cendres, des débris de charbon et de fragments de silex.

Dans le tumulus n° 6, se trouvaient mélangés aux cendres des débris de charbon, de poterie celtique et de silex.

Des fragments d'os humains étaient mêlés aux débris de même nature trouvés dans les n°s 7, 8, 9 et 10. Le pot celtique trouvé dans le tumulus n° 9 était entier, mais n'a pu être enlevé sans tomber en fragments, il avait $0^m,40$ de diamètre.

La présence de fragments de silex dans tous ces tumuli est très remarquable, la contrée ne fournissant aucun échantillon de cette pierre.

Ces tumuli présentent d'ailleurs les mêmes caractères d'une construction rapide. Ils sont tous formés d'une aire en cailloux, établie sur

Digitized by Google

le sol même, et sur laquelle les corps ont été brûlés. L'incinération a été faite au moyen de fascines et petit bois, comme le démontre l'examen des nombreux fragments de charbon qui sont mélangés aux cendres. La terre environnante était ensuite rapportée sur le bûcher pour le couvrir, et on formait ainsi un tertre d'environ 2 à 3 mètres d'élévation au-dessus du sol. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que ces tertres nommés TOLA par les habitants du pays, ont été détruits et à peu près nivelés. Tous les propriétaires que nous avons interrogés se souviennent parfaitement les avoir vus et conduisent sans hésiter à leur emplacement.

Les tumuli qui existaient sur des terrains plantés en vignes ont seuls complètement disparu, par suite du minage profond qu'exige cette culture ; mais tous, au dire des propriétaires, ont alors rendu les os, cendres, poteries, médailles et ornements de bronze qu'ils contenaient et qui, considérés comme sans valeur, ont été immédiatement dispersés.

L'ordre de discontinuer les recherches archéologiques dont le service de la Saône était chargé, nous étant parvenu au moment où les premiers tumuli étaient ouverts, nous avons dû arrêter immédiatement les fouilles. Il nous a semblé toutefois que les résultats déjà obtenus (d'ailleurs à très peu de frais) étaient assez importants pour être signalés à l'administration. Ils sont du reste complétés par les indications fournies par les gens du pays et par la découverte relativement récente de vastes ossuaires dans toute la vallée du Formans, surtout aux points marqués F. C. sur le plan. Il a pu même être constaté que tous les ossements mis à nu par la culture et le minage du sol appartenaient à des hommes jeunes et de grande taille.

En résumé, il paraît démontré que le plateau de Riottiers et des Bruyères de Saint-Barnard a été, à l'époque Gauloise, le théâtre d'une lutte à la suite de laquelle une grande quantité de Celtes ont été inhumés ou incinérés à la hâte.

Rapproché des considérations développées plus haut, ce fait établit nettement, selon nous, que c'est sur le plateau de Riottiers que César surprit et anéantit les Tigurins.

L'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées,

Ch. CADOT.

Digitized by Google

N° 25

LETTRE DE M. VALENTIN-SMITH A M. ALFRED MAURY

Bibliothécaire de l'Empereur

Lyon, 28 avril 1862.

Monsieur et Ami,

J'ai été prévenu, par M. le Maréchal de Castellane, qui m'a envoyé la copie d'une lettre de M. Mocquard, que les points sur lesquels devaient porter les renseignements demandés par l'Empereur, au sujet de la guerre des Helvètes étant établis, il n'y avait plus lieu de s'occuper de recherches à cet égard. M. le Ministre des travaux publics a fait écrire dans le même sens à MM. les Ingénieurs de la Saône, par M. le Directeur général des Ponts-et-Chaussées.

En répondant à M. Mocquard, je lui signale ce que je veux vous faire connaître aussi, c'est que, ces jours-ci, ce dont j'ai été témoin, pendant les féries de Pâques, sur l'indication de M. Guigue, ancien élève fort distingué de l'école des Chartes, qui habite le pays, M. Cadot a fait faire des fouilles entre Trévoux et Riottiers. Dans neuf endroits, sur onze qui ont été fouillés, l'on a découvert des couches de cendres, quelques ossements, quelques débris de poteries noires, enfin, en certains points, de petits fragments de bronze, toutes choses qui semblent témoigner sûrement de sépultures celtiques.

Déjà, il y a quelques années, en ce même lieu, l'on a trouvé une grande quantité de cendres mêlées à des ossements, avec quelques objets d'un caractère gaulois, que je possède dans mon petit musée d'antiquités locales.

La nouvelle découverte vient singulièrement fortifier ma pensée que très probablement la bataille de César contre les Tigurins, s'est livrée près de Trévoux.

J'ai le projet d'aller, dans quelques jours, à Paris. Si vous le désirez, je vous porterai un plan des lieux où les fouilles ont été faites.

Permettez-moi de vous prier d'être l'interprète de mes sentiments auprès de Messieurs vos Collègues de la Commission de la Carte des Gaules, en exprimant notamment à M. de Saulcy combien je lui garde un souvenir reconnaissant.

Digitized by Google

Mille fois merci de votre bonne lettre, et laissez-moi reporter vers vous les paroles bienveillantes qui m'ont été transmises.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

VALENTIN-SMITH.

N° 26

LETTRE DE M. VALENTIN-SMITH A M. THIOLLIÈRE

INGÉNIEUR EN CHEF DE LA SAÔNE A CHALON-SUR-SAÔNE

Paris, 21 mai 1863,

MONSIEUR,

Vous avez dû recevoir une lettre de M. Franqueville, vous engageant à faire continuer les fouilles commencées à Saint-Barnard.

Il a été convenu avec lui que je vous écrirais pour vous dire que vous pouvez, comme a fait M. Cadot, recourir à la complaisance de M. Guigue, sans l'aide duquel on ne pourrait marcher qu'au hasard. Je crois même qu'il convient que, dans vos rapports, l'autorité de son nom apparaisse de quelque manière. Dans ma pensée, seul même il peut faire une espèce d'enquête pour justifier ce qui a paru trop vague dans le rapport de M. Cadot, et qui serait fort essentiel à constater, à savoir ce qu'il dit « Les résultats obtenus sont complétés par « les indications fournies par les gens du pays et par la découverte rela- « tivement récente de vastes ossuaires dans toute la vallée du For- « mans. » Il aurait fallu énoncer quelques témoignages et quelques preuves.

J'ai dîné hier chez le Ministre des travaux publics, en famille, et lui ai dit qu'avec M. Franqueville avec lequel il m'avait recommandé de m'entendre, nous avons arrêté que je vous écrirais au sujet de M. Guigue.

M. Rouher l'a parfaitement approuvé. Il pense que ce qui a été découvert est un puissant indice que la bataille de César contre les Tigurins s'est livrée précisément dans les lieux qui avaient été signalés par la note de l'Empereur et indiqués par le colonel ; mais il est aussi de votre avis lorsque vous dites que les seuls résultats obtenus par les

Digitized by Google

dernières fouilles ne permettent pas d'être à cet égard aussi affirmatif que M. Cadot.

Le Ministre désire, ce sont ses propres expressions, qui sont aussi celles de l'Empereur, que cette question soit examinée à fond par toutes les vérifications qui peuvent mettre sur les traces du fait, du reste si difficile à saisir en de telles choses, après tant de siècles écoulés et la grande divergence des auteurs à ce sujet.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression des sentiments de la haute considération avec laquelle je suis

Votre tout dévoué serviteur.

VALENTIN-SMITH.

P. S. — Je suis à Paris jusqu'à dimanche prochain, jour où je partirai pour Londres. Si vous aviez quelques renseignements à me demander, je me mets de cœur à votre disposition.

Je suis logé rue et hôtel Montesquieu.

N° 27

RÉPONSE DE M. THIOLLIÈRE A M. VALENTIN-SMITH

Châlon, le 31 mai 1862.

MONSIEUR,

Il ne m'a pas été possible de répondre aussitôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris le 21 de ce mois, car je viens de rentrer, avant-hier, du département de la Loire.

M. de Franqueville m'a en effet écrit, le 20 mai, de poursuivre les fouilles des tumuli et M. Cadot les reprendra à son retour de Rochefort, qui va avoir lieu dans peu de jeurs.

M. Guigue a été très bon pour nous et M. Cadot n'a pas manqué sans doute de lui témoigner sa reconnaissance et la considération qu'il mérite. C'est lui d'ailleurs qui a, je crois, suivi les recherches faites par M. Cadot dans les tumuli.

En annonçant à M. de Franqueville, le 11 mars dernier, que vous et M. Martin-Daussigny m'engagiez à fouiller les tumuli, je lui expliquai que ce travail s'exécuterait sous les yeux et la conduite de M. Gui-

Digitized by Google

gue, votre élève en archéologie et vérificateur des poids et mesures à Trévoux.

Si vous pensez qu'il convienne à M. Guigue d'être cité plus amplement dans nos rapports, où nous nous bornons en général au simple énoncé des faits, nous le ferons avec plaisir.

Quant au résultat définitif de nos recherches, je crains que nos ressources aient été gaspillées en partie et que nous ne trouvions que des débris d'ossements, accompagnés d'autres débris, auxquels nous ne saurons assigner une origine précise. Nous n'en poursuivrons pas moins notre tâche afin d'être à même de produire une démonstration satisfaisante en faveur de la théorie de l'Empereur qui me paraît être la plus vraisemblable.

Vous serez assez bon pour prier M. Guigue de nous continuer sa collaboration. Il peut, mieux que tout autre, obtenir des propriétaires la permission de fouiller et diriger les ouvriers sur l'emplacement des tumuli, comme découvrir la valeur et l'origine des objets rencontrés.

Je ferai en sorte de causer encore de tout cela avec vous à Lyon, où la présente me paraît devoir vous être adressée, pour attendre votre retour de Londres, puisqu'il ne m'a pas été possible de vous écrire à Paris.

Veuillez, Monsieur, agréer la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

L. THIOLLIÈRE.

N° 28

LETTRE DE M. CADOT A M. VALENTIN-SMITH

Rochefort-sur-Mer, 27 mai 1862.

MONSIEUR,

Il m'a été impossible de voir M. de Boureuille à mon premier passage à Paris; je ne sais si je serai plus heureux pendant le séjour que je compte y faire à mon retour, du trois au huit juin. J'en doute beaucoup; mais j'espère me dédommager amplement en vous y rencontrant, si vous donnez suite à votre projet d'y faire un assez long séjour en vous rendant à Londres. Je descends hôtel de Bretagne, rue Richelieu; c'est là que je vous demanderai de me faire savoir

Digitized by Google

votre adresse et de m'envoyer la réponse à la présente si vous pensez en avoir une à me faire.

J'ai reçu de Mâcon copie d'une lettre officielle de M. Thiollière, annonçant que mon rapport sur les tumuli avait été expédié à l'administration le 5 mai « et que le Ministère en annonçant l'intention de « soumettre ce travail à l'Empereur qui demandait qu'en tout cas, les fouilles soient continuées, tant sur les plateaux de Saint-Barnard et de Riottiers que dans la vallée du Formans. »

Aussitôt que je serai de retour à Mâcon (vers le 10 juin), je m'occuperai de ces nouvelles recherches, bien que l'état avancé des récoltes les rendent très difficiles. Je suis décidé, d'ailleurs, à pousser jusqu'à Blanzy où m'appellent les exigences de mon service ordinaire, et à étudier avec soin le terrain où nous avons placé la grande bataille.

Mme Cadot, à qui un heureux hasard a permis de faire la connaissance de Mme Smith, vous prie de vouloir bien lui présenter ses compliments les plus respectueux, je vous serai reconnaissant de lui faire agréer en même temps mes hommages et à recevoir pour vous la nouvelle assurance de mon entier et bien sincère dévouement.

Votre très humble serviteur.

Ch. Cadot.

Rue des Fonderies, 18. — Rochefort-sur-Mer.

N° 29

L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DE LA NAVIGATION DE LA SAONE A M. VALENTIN-SMITH A LYON

Mâcon, 22 novembre 1862.

Monsieur,

Je viens de recevoir de M. Thiollière l'avis que Sa Majesté réclamait l'envoi à Paris des objets trouvés, tant dans les draguages de la Saône, que dans les tumuli de Saint-Barnard et de Cormoz. M. Thiollière me demande en conséquence de réunir ces objets et de les lui adresser le plus promptement possible. Je désire procéder moi-même à cette opération, et je viens vous demander s'il vous serait possible de vous trouver à Trévoux mardi prochain 25 courant, ou mercredi 26, pour me prêter l'appui de vos conseils. Je serai bien aise, d'ailleurs, de m'en-

Digitized by Google

tretenir avec vous de divers incidents récents relatifs à cette affaire et enfin, si vous acceptiez ma proposition, MM. Lacroix et Morin viendraient avec moi vous faire la visite à laquelle vous m'avez chargé de les convier.

Je pourrais à la rigueur attendre jusqu'au jeudi 27 courant, je considère cette limite comme un maximum de retard que je ne pourrais pas dépasser et que je désirerais beaucoup ne pas atteindre

Je vous serais donc infiniment obligé de vouloir bien me donner votre jour, nous arriverions alors par le premier train qui, partant de Mâcon à 6 h. 15 du matin, est à Trévoux (gare) à 7 h. 44, et à Trévoux (ville) à 8 1/4 environ.

Le train qui quitte Lyon à 5 h. 40, ou même le bateau à vapeur, pourrait vous y amener en même temps.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer en même temps que mes compliments les plus respectueux la nouvelle assurance de mon entier et bien affectueux dévouement.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ch. Cadot.

N° 30

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

25 octobre 1862.

Les résultats des premières fouilles entreprises sur les plateaux de Riottiers et de Saint-Barnard ont été consignés dans notre rapport du 27 avril 1862. Ils ont paru assez importants pour que son Excellence, M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, ait cru devoir ordonner la continuation des recherches que le service de la Saône avait été entraîné à entreprendre sur ces points.

Ce travail n'a pu être repris qu'après l'enlèvement des récoltes pendantes. Les résultats qu'il a donnés jusqu'à ce jour ont été assez suivis et assez complets, pour que nous ayons cru devoir ne pas le pousser plus loin. Nous allons les résumer rapidement.

Soixante fouilles ont été pratiquées sur différents points du plateau,

Digitized by Google

s'étendant du bois de Riottiers à la route départementale de Trévoux, à Bâgé-le-Châtel, et présentant une surface d'environ deux kilomètres carrés. Quarante et une ont donné, en plus ou moins grande quantité, des cendres, des ossements, des poteries, des ornements de bronze, silex, etc., révélant l'existence de sépultures antiques, dont la liste est annexée au plan sur lequel sont indiqués les points où ils ont été trouvés. Or, dix ou douze parties explorées du plateau, présentaient seules un relief assez marqué pour faire supposer l'existence de tumuli.

Les autres ont été fouillées sur les indications assez vagues des gens du pays, ou sur celles encore plus incertaines que pouvait donner l'observation minutieuse des ondulations d'un sol presque partout nivelé par la culture. Le hasard a donc joué un grand rôle dans ces recherches, et, pour que la plupart d'entre elles aient été fructueuses, il a fallu que le nombre des points de ce vaste plateau sur lesquels des inhumations ou incinérations ont eu lieu soit considérable.

En outre, tout le flanc droit de la vallée du Formans qui forme le versant de ce plateau opposé à la Saône, est planté en vignes, culture qui exige un minage profond; et a amené la dispersion de tous les objets que le sol renfermait. Cette considération nous a empêché d'y faire des recherches; mais nous devons constater que des déclarations unanimes des propriétaires, il résulte que le défonçage du sol a mis à jour une quantité considérable de cendres, d'ossements, d'ornements en bronze, de poteries en tout semblables à celles trouvées par nous dans les tumuli du plateau.

Nul doute donc que le champ déjà si vaste des inhumations, s'étendit dans toute la vallée du Formans.

Le rapport ci-joint de M. Guigue démontre suffisamment, selon nous, que ces nombreuses sépultures sont d'origine celtique et gallo-romaine. La vaste étendue sur laquelle elles sont disséminées et les caractères de hâte et de négligence qu'elles présentent dans leur construction, excluent toute idée d'un cimetière ordinaire. Elles n'ont pu servir qu'à recueillir les restes d'un grand nombre de combattants, appartenant à des nations diverses et inhumés à la place où ils sont tombés. Ainsi, se trouve justifiée l'assertion suivante par laquelle nous terminions notre rapport du 25 avril dernier.

« Les plateaux de Riottiers et des Bruyères de Saint-Barnard ont été, « à l'époque gauloise, le théâtre d'une lutte à la suite de laquelle une

Digitized by Google

« grande quantité de Celtes et de soldats romains ont été inhumés ou « incinérés à la hâte. »

Nous ne croyons pas devoir reproduire ici les considérations développées dans nos précédents rapports, et tendant à démontrer, *a priori*, par la comparaison du texte de César avec la topographie du pays, que le plateau de Riottiers devait servir de campement aux Tigurins au moment où ils ont été anéantis par les Romains.

Nous nous bornerons à rapprocher ces présomptions des conclusions auxquelles les résultats des fouilles nous ont conduits.

Cet ensemble de données constituera, à l'appui de notre opinion, une preuve aussi complète que celle sur laquelle reposent les points les moins contestés de l'histoire de César.

Ch. CADOT.

Digitized by Google

RÉPONSE

AUX

Chercheurs d'Eau pour la Ville de Lyon

PAR LE SIMPLE BON SENS

Suum cuique

Droit romain et Droit naturel.

Depuis longtemps, et cela paraît devoir durer encore, on ne peut pas déplier un journal de Lyon sans y voir en grosses lettres : *Question des eaux*.

Cela m'étonne d'autant plus que tous les jours, de ma fenêtre ou de ma montagne, je vois la *Réponse* qui coule à pleins bords et je ne comprends pas comment tous les Lyonnais ne la voient pas comme moi; il est vrai qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas le temps de regarder.

Des brochures de toutes couleurs, des feuilles de toutes nuances agitent périodiquement cette question, comme si elle n'était pas pratiquement résolue depuis quarante ans.

Lorsque M. Terme, maire de Lyon, cherchait avec beaucoup de réclame et *une forte loupe* la source de Roye sur le bord de la Saône, à Fontaine, M. Cabias, maire de la Croix-Rousse, avec le mécanicien William, de Vaise, pla-

Digitized by Google

çait à la Boucle une petite machine cachée sous les arbres du cours d'Herbouville; puis à la sourdine, sans rien dire à personne, il conduisait un doigt du Rhône sur la grande place du faubourg, aux applaudissements de la population ébahie!

Mais ingratitude des peuples! Toutes les fois qu'on monte à la Croix-Rousse on passe par la rue Terme, et sur le plateau, on cherche en vain la rue Cabias, qui ne se trouve pas davantage dans l'indicateur Fournier.

Il est probable, du reste, que si elle eût jamais existé, on l'aurait débaptisée en honneur d'un saint nouveau; comme la rue Bourbon dont le nom était destiné à perpétuer le souvenir de Jacques Bourbon, l'échevin, qui en 1749, avait donné gratuitement le terrain pour l'établissement de cette rue; (en 1747, elle n'existait pas encore.) Son arrivée sur la place de Bellecour, à partir de la rue Sala, date seulement du milieu de notre siècle.

La morale, c'est que dans les baptêmes il ne faut pas oublier le nom propre. Il est certain que sans cet oubli, Jacques n'aurait pas été supplanté par Victor.

Encouragée par le succès de M. Cabias, la ville de Lyon eut la bonne intention d'imiter la Croix-Rousse, mais elle n'arriva que dix ans plus tard.

Comme Paris, en faisant son *premier* chemin de fer de Saint-Germain, n'a fait qu'imiter, à huit ans de distance, notre bonne ville de Lyon, qui grâce au talent et à l'énergie de Seguin l'aîné, avait pu créer le chemin de fer de Saint-Étienne, antérieurement à la loi d'expropriation.

La démonstration de Cabias, c'était l'évidence. Trois

Digitized by Google

Gouvernements se sont succédé et la prise d'eau à Saint-Clair est toujours restée un axiome.

Pour faire les grandes choses, il faut toujours un homme et les circonstances; il y a trente ans, cette rencontre est arrivée. L'ingénieur Bonnet vint à Lyon au moment où nous traversions *la période des vaches grasses* de Pharaon.

Aussi, depuis trente ans, nous avons à Saint-Clair une magnifique usine, qui nous donne de l'eau parfaitement limpide et bonne; si bonne que le plus grand éloge fait par les Commissions techniques des eaux concurrentes, c'est qu'elles sont *aussi bonnes* que les eaux du Rhône filtrées à Saint-Clair.

Ce qui, du reste, est assez naturel, puisque ce sont presque toutes les mêmes.

Nos bassins de filtration peuvent nous donner de 50 à 60,000 mètres cubes d'eau par jour; nous en usons aujourd'hui 18,000 pour les usages domestiques. En admettant que nous en prenions 50,000 par jour, cela ferait 125 litres par habitant. C'est précisément ce que demande la ville; on trouve ce chiffre exagéré.

Nous en avons donc et nous en aurons longtemps assez pour boire et nous laver; nous, nos enfants et nos petits-enfants, et plus encore, à la condition, bien entendu, que nous ne la gaspillerons pas à laver nos rues et nos égouts, qui tiennent beaucoup plus à la quantité qu'à la qualité.

C'est donc un fait incontestable que nous avons maintenant, pour un siècle et plus, toute l'eau filtrée dont nous avons besoin pour les usages domestiques.

Digitized by Google

Sur ce point, comme je le disais en commençant, il n'y a plus à faire de *question*, puisque chacun de nous trouve à chaque instant la *réponse* dans son verre, dans sa cuvette et ailleurs.

Dites-moi, ami lecteur, avez-vous vu jamais une de nos bornes-fontaines refuser de l'eau claire à celui qui venait lui en demander ?

Comme vous êtes de bonne foi vous me direz : c'est vrai. Mais vous ajouterez aussitôt que les habitants de la Croix-Rousse aimeraient beaucoup mieux voir l'eau monter dans leurs maisons que d'être obligés d'aller la chercher.

Je suis tout à fait de leur avis et je crois pouvoir dire que si les choses n'ont pas changé depuis l'origine du service, c'est faute de s'entendre.

La colonne des eaux, ma voisine, qui fait monter l'eau à Fourvière, peut en donner aux maisons de la Croix-Rousse; quand on voudra, elles pourront la prendre au passage, ou mieux encore au retour de la Sara ; c'est une fourniture supplémentaire sur laquelle il faut faire des conditions nouvelles. Théoriquement le problème est résolu, il ne reste qu'à en faire l'application.

Les hommes soi-disant civilisés qui s'entassent dans la ville ont d'autres besoins que ceux qui vivent isolés, sans autre préoccupation que l'intérêt de leur famille.

Nous avons donc la nécessité de nous procurer en grande abondance pour les usages publics, de l'eau qui *n'a pas besoin d'être clarifiée* ni à Saint-Sorlin ni ailleurs.

Comme la première, cette seconde partie de la question a sa réponse toute faite.

Digitized by Google

N'avons-nous pas sous la main un réservoir inépuisable, surtout pendant l'été, où nous pouvons prendre à même et sans compter, en proportionnant notre puisage aux nécessités du moment.

Le Rhône est là; il est à nous; il pourra nous donner facilement tout ce qu'il faut pour laver nos rues et nos égouts, arroser notre parc et nos jardins, et faire encore des jets d'eau et des cascades aux pieds de nos grands hommes, avec ou sans sirènes, partout où le besoin s'en fera sentir.

Et tout cela, nous pouvons le faire sans de grandes dépenses. La chose est si simple, qu'il est inutile de chercher à la démontrer. Les Romains l'ont déjà fait par l'aqueduc de la Pape, que nous pouvons rétablir pour alimenter des turbines. Dans certains quartiers, la Saône peut encore faire un appoint.

On m'objectera qu'il faut double canalisation, l'une pour l'eau filtrée, l'autre pour l'eau ordinaire; et que c'est une grosse affaire.

Je répondrai encore avec le simple bon sens : est-ce que dans tous les projets qui consistent à donner à la ville de 200,000 à 350,000 mètres cubes d'eau par jour, on aurait la prétention de faire servir la canalisation actuelle qui a été faite pour 50,000 mètres cubes au maximum.

Au contraire, tout serait à changer.

Dans un remarquable travail qui vient d'être publié par un homme d'autant plus compétent qu'il a tenu la clé de ce service, les travaux de canalisation pour une distribution journalière de 300,000 mètres cubes sont évalués à 7,500,000 fr. au minimum.

Pour ce que je propose, rien de ce qui existe ne sera

Digitized by Google

changé. La distribution d'eau filtrée continuerait avec toutes ses ramifications aux bornes-fontaines et dans les maisons.

Il n'y aurait qu'à poser des conduites nouvelles et parallèles, pour la distribution de l'eau ordinaire.

Il est donc facile de comprendre que dans mon système les travaux de canalisation seraient beaucoup moins dispendieux que dans tout autre, puisque tout ce qui est fait peut servir sans modification.

L'objection de la dépense d'une double canalisation n'est donc pas sérieuse.

Au prix où sont les tuyaux de fonte, la dépense sera relativement minime ; de mémoire d'homme on ne les a jamais vus à meilleur marché, c'est donc le bon moment pour poser de nouvelles conduites.

Un autre grand avantage de la double canalisation est l'indépendance des deux services.

Si dans les grandes chaleurs, l'eau ne monte pas toujours dans les étages supérieurs, cela tient à ce que l'ouverture simultanée de toutes les bouches d'arrosage produit une dépression très sensible dans les conduites maîtresses.

Avec une distribution spéciale pour les services publics, l'exagération de l'arrosage simultané de toutes les rues, ne produira d'abaissement que dans la hauteur des jets d'eau de nos fontaines et de nos jardins, sans inconvénient pour les maisons.

Plus que jamais la ville de Paris, réservant les eaux claires aux usages domestiques, prend directement dans la Seine pour *tous ses services publics*.

Digitized by Google

Dans la brochure que nous venons de citer, on nous dit que la Ville ne doit pas compter sur la vente aux usiniers des Brotteaux, parce qu'ils préfèreront toujours se servir de l'eau qu'ils ont chez eux; n'ayant qu'à se baisser pour la prendre, elle leur coûtera toujours moins que celle des Compagnies. C'est du reste ce que vient de faire l'Administration des Hospices pour sa Blanchisserie générale.

Au lieu de se lancer dans des entreprises colossales et chanceuses, pourquoi la ville ne profiterait-elle pas des richesses que sa position lui donne?

Le Rhône est pour Lyon un trésor, encore plus que la Seine pour Paris; sachons donc aussi nous en servir.

Une fois de plus, agissons à *l'instar de Paris*, qui souvent a du bon.

Pourquoi encore ne ferions-nous pas simplement comme nos teinturiers, qui vont à l'économie et tous font fortune; il y aurait profit pour tout le monde.

Enfin, voici la grosse objection : on trouvera que mon projet est trop simple.

On dira, qu'il faut bien qu'il soit impossible, pour qu'on n'y ait pas encore pensé.

Si l'on n'y a pas encore pensé, le motif est facile à comprendre; croyez-le bien, Lyonnais, ce n'est pas de l'eau pour vous que tout le monde cherche, mais en général une affaire, une grosse affaire où l'on puisse gagner beaucoup d'argent.

J'aurais donc pu, avec plus de vérité, intituler mon article : *Réponse aux chercheurs d'argent à propos des eaux de la ville de Lyon.*

Digitized by Google

Aux yeux de beaucoup de gens ma proposition a cela de mauvais, qu'au lieu de faire table rase du passé, elle maintient ce qui existe et qu'au lieu de tout révolutionner, elle se borne à améliorer.

A mon point de vue, c'est précisément ce qui en fait la supériorité incontestable.

Il me paraît impossible que le bon sens public ne finisse pas bientôt par le reconnaître et me donner raison.

En résumé, je viens de prouver :

1° Que nous avons aujourd'hui par jour 50,000 mètres cubes d'eau filtrée dans nos bassins, ce que la ville demande pour les usages domestiques ;

2° Que nous avons là, à Saint-Clair, et dans la Saône au besoin, *à nous et chez nous*, toute l'eau nécessaire pour tous les services publics ;

3° Que pour utiliser l'eau ordinaire non filtrée à de faibles hauteurs en général, il suffit d'établir une canalisation nouvelle moins coûteuse que la première, qui a coûté 5,000,000 fr.;

4° Que cette dépense pourrait se faire successivement lorsque le service actuel deviendrait insuffisant.

AQUEDUC DES ALPES

Cependant si, malgré tout, on veut faire grand (style du jour), pour justifier encore notre épigraphe *suum cuique*, c'est-à-dire rendre à chacun suivant son mérite, nous

Digitized by Google

devons parler du projet de M. Deligny, dont jusqu'à présent on n'a pas dit grand chose, par la raison bien simple, qu'aucune trompette locale n'a été chargée de l'annoncer.

C'est une entreprise séduisante et grandiose, qui se patronne elle-même, et que le hasard seul m'a fait connaître (*incessu patuit Dea*).

Voici la proposition faite à M. le Maire de Lyon, le 30 novembre 1886.

On s'engage à livrer à la ville de Lyon dans un délai de trois ans un aqueduc destiné à lui amener les eaux du *lac d'Annecy*, ainsi que les réservoirs de distribution, et les conduites maîtresses, le tout conformément aux plans descriptifs qui accompagnent la demande.

La quantité d'eau fournie par cet aqueduc serait de 550,00 mètres cubes par jour; elle arriverait avec une pression de 120 mètres sur les quartiers bas.

On pourrait utiliser 250,000 par jour pour faire marcher 20 turbines. Ces 20 turbines pourraient développer un travail effectif de 12,000 chevaux pendant six heures, disposition indispensable si cette force motrice doit être utilisée à la production d'électricité, pouvant servir à l'éclairage de la Ville et des particuliers (comme à Tours).

Le revenu que la Ville pourrait retirer de la vente ou de la location de cette force motrice, couvrirait en grande partie la somme nécessaire pour payer l'annuité de 1,800,000 fr. due à la Compagnie, et la Ville aurait encore à sa disposition 300,000 mètres cubes d'eau susceptible d'être amenée

Digitized by Google

sous pression, jusqu'aux plus hauts quartiers de la Croix-Rousse.

La lettre se termine en disant à M. le Maire, qu'aucun des projets étudiés jusqu'à ce jour n'offre à la Ville des avantages aussi considérables.

Cette étude présentée par M. Deligny, ingénieur, et de plus, dit-on, membre du Conseil municipal de Paris, est incontestablement ce qui a été proposé de plus simple et de plus complet pour alimenter la ville de Lyon, et je dois le dire, si rien n'était fait, et si nous n'étions pas déjà en jouissance d'une bonne distribution d'eau potable, je serais le premier à appuyer cette proposition, qui, tout en nous donnant largement l'eau nécessaire, viendrait encore nous inonder de lumière.

Le niveau supérieur du lac d'Annecy étant à la cote 446 mètres, le départ de la prise d'eau serait à 444 mètres, au-dessous des agitations de la surface.

Le point d'arrivée près de Rillieux est à la cote 290 mètres.

La différence entre ces deux points est donc 154 m.

En sortant du lac, l'aqueduc suivant la vallée du Fier, traverserait la vallée du Rhône au moyen d'un siphon près d'Anglefort, au-dessous de Seyssel, remonterait sur le flanc sud du Colombier au-dessus de Culoz, suivrait à peu près la direction du chemin de fer de Genève, mais à flanc de coteau, à une grande hauteur, afin de pouvoir traverser le faîte des Hôpitaux à ciel ouvert, à la cote de 280 mètres environ.

Digitized by Google

De là, suivant toujours à flanc de coteau la vallée de l'Albarine, l'aqueduc arriverait en face d'Ambérieux, au-dessus de la vieille tour de Gondebaud (auteur de la loi Gombette).

Par un nouveau siphon l'aqueduc traverserait la vallée de l'Ain, pour remonter sur le plateau des Dombes, à la cote 315 mètres.

La longueur totale de l'aqueduc serait de 136 kilomètres.

Des circonstances toutes particulières m'ayant appelé pendant six années consécutives à parcourir à pied presque toutes ces régions, je puis dire que *nourri sur ces rochers, j'en connais les détours*, mieux que beaucoup d'autres, je peux donc apprécier l'exactitude de ce tracé.

Depuis longtemps déjà on avait pensé au lac du Bourget, au lac de Genève et même à celui de Nantua.

Le lac du Bourget est trop bas; celui de Nantua trop petit.

Au lac de Genève la prise d'eau ne pourrait se faire que sur le territoire suisse. De plus, la hauteur moyenne des eaux du lac à 375 mètres serait insuffisante pour franchir le col des Hôpitaux à ciel ouvert; enfin l'aqueduc serait plus long de 30 kilomètres au moins.

La limpidité permanente des eaux du lac d'Annecy est incontestable; elles dépassent en pureté, d'après des analyses faites avec soin, toutes les meilleures eaux qui servent à alimenter Paris.

L'eau affluant au lac d'Annecy y séjourne environ sept années avant d'en sortir; il est facile de comprendre son épuration absolue de matières organiques.

Digitized by Google

Par des calculs nombreux, M. Deligny démontre que le lac peut fournir l'eau nécessaire.

La longueur du lac est de 14 kilomètres, sa largeur moyenne de 2, et sa profondeur d'environ 50 mètres. Sa surface de 28,000,000 mètres carrés constitue une réserve disponible toujours prête.

En résumé, le projet ou plutôt l'avant-projet de M. Deligny, est un travail remarquable, qui paraît tout à fait pratique; il séduit par sa simplicité et sa grandeur; s'il était arrivé trente ans plus tôt, on aurait dû le prendre en très sérieuse considération.

Même encore aujourd'hui nous croyons pouvoir le dire en toute vérité, si l'on est décidé à mettre à néant tout ce qui est déjà fait, si l'on veut prendre l'eau ailleurs qu'à Saint-Clair, il n'y a rien de mieux à faire que de conduire à Lyon les eaux du lac d'Annecy, en suivant le tracé de M. Deligny.

Là, on trouvera l'occasion de faire des travaux de tous genres, qui laisseront bien derrière eux les anciens ouvrages de nos aqueducs romains.

En finissant, nous ferons remarquer que M. Deligny termine ainsi son exposé :

« La grande altitude du lac d'Annecy nous a permis « d'amener l'eau à la hauteur de 290 mètres qui assure « tous les services; si nous n'avions pas réussi dans cette « étude, *nous nous en serions tenu à l'élévation mécanique de « l'eau du Rhône immédiatement au-dessus de Lyon.* »

L'opinion de M. Deligny est donc tout à fait conforme à la mienne.

Digitized by Google

Tout en accordant au projet Deligny tous les éloges qu'il mérite, nous ne devons pas oublier que nous sommes hélas ! *dans la période des vaches maigres* et que sans argent, le talent et la science des ingénieurs ne peuvent pas faire grand chose.

Je ne désespère pas de la raison de nos concitoyens, aussi je suis persuadé, qu'après mûre réflexion ils suivront les conseils qui leur sont donnés et peuvent se résumer ainsi :

CONCLUSION

Ce n'est pas l'eau qui manque à Lyon; il n'y a qu'à en vouloir pour en avoir.

L'eau filtrée pour les usages domestiques : nous l'avons déjà dans nos bassins de distribution, en quantité plus que suffisante pour plusieurs générations.

Des eaux courantes magnifiques et surabondantes nous entourent; rien n'est plus simple que de nous en servir directement, largement et sans compter, pour tous nos services publics. Bornons-nous à les élever suivant nos besoins, qui sont plus grands dans la plaine que sur la montagne, et posons de nouvelles conduites de distribution pour l'eau ordinaire, à mesure que l'insuffisance du service actuel se fera sentir.

La grande supériorité de ce système, c'est qu'il donne *tout de suite* à la ville ce que les autres projets ne font que lui promettre; qu'il maintient une pression constante dans les maisons; enfin qu'il n'exige pas de grosses dépenses, ni dans le présent, ni dans l'avenir.

Digitized by Google

Promettre et tenir sont deux; dans tous ces autres projets certainement la dépense se fera; mais est-il certain que toute l'eau promise arrivera?

Nous pouvons dire que nous faisons encore mieux que donner immédiatement à la ville ce que les autres ne font que promettre, puisque nous lui *prouvons qu'elle est déjà en pleine possession,* presque sans bourse délier, de toute l'eau qu'on propose de faire venir de loin et à grands frais.

Entre toutes les Compagnies qui se disputent l'honneur et *le profit* de fournir l'eau à Lyon, s'il en est une qui mérite la préférence pour ses avantages et son désintéressement, c'est la Compagnie, amis lecteurs, dont vous faites certainement partie avec moi, la Compagnie *du simple bon sens*, qui se contente de dire à la ville de Lyon, qu'elle n'a qu'à jouir en paix, en les améliorant, des richesses que sa position et le temps lui ont largement données.

Un Voisin de la Colonne des Eaux,
à Montessuy.

Lyon, le 28 février 1887.

Digitized by Google

LETTRE

Au sujet du Tableau de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

Givors, 2 février 1887.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La question posée par M. Vachez, au sujet du Saint-Sébastien de Sainte-Croix, dans le numéro de décembre de la *Revue du Lyonnais*, est dès à présent résolue.

Le tableau de Sainte-Croix n'est point un original, mais la copie de celui d'Aigueperse, et une copie datant de la fin du XVIe siècle. Tel est l'avis de deux hommes d'une compétence absolue en ces matières : M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, le célèbre auteur du portrait de M. Thiers, du Christ de la Cour d'Assises et du Plafond de la Loi, au Palais de Justice de Paris, et M. de Tausia, conservateur des peintures au Musée du Louvre.

J'ai eu l'honneur d'accompagner, à la Chartreuse de Sainte-Croix, ces messieurs, chargés d'une mission par l'administration des Musées nationaux et qui venaient de voir à Aigueperse l'original du Saint-Sébastien de Mantegna. Le tableau de l'église auvergnate est assez mal conservé, mais il a bien le dessin précis et la couleur sèche, mais énergique du maître, tandis que le tableau de la Chartreuse est mou dans le modelé du corps du martyr et transposé tout entier dans une autre gamme de couleurs, défaut que j'attribuais, à tort, à l'action de l'humidité sur la peinture.

Quoi qu'il en soit, la copie est fidèle, très fidèle, et, comme telle, intéressante. On ne peut pas toujours faire le voyage d'Auvergne pour voir un tableau de Mantegna, bien que cela en vaille la peine ; mais on peut s'en faire une idée très suffisante en allant à Sainte-Croix, ce qui est la plus délicieuse des excursions.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

Roger VILLE.

Digitized by Google

Revue du Mois

Février n'a que vingt-huit jours. Encore une victime de l'inégalité qui pèse sur tout ici-bas! Il semblerait si facile de rogner un jour à chacun de ses gros voisins, janvier et mars, et d'équilibrer les trois premières colonnes du calendrier. Cette œuvre de justice n'a l'air de rien; ce serait pourtant une des plus colossales révolutions que l'humanité ait vues.

Mais le temps, comme l'argent, n'a qu'une valeur relative : nous vivons plus en cinquante années que les patriarches de la Bible en leurs cycles centenaires, et février échu lègue au chroniqueur un formidable dossier à dépouiller.

⁂ La première journée est aux morts. Pendant que la Bourse enterre hélas! les siens, les victimes de la liquidation de fin janvier, l'Église procède aux funérailles du cardinal Caverot, archevêque de Lyon, primat des Gaules. Sous un ciel gris et froid, la foule se presse au passage du cortège, dont vingt prélats, les fonctionnaires civils et militaires en uniformes, la Magistrature et les Facultés en robes, relèvent la pompe habituelle.

Ni détachement de troupe en armes, ni fleurs sur le cercueil, ainsi l'a voulu le défunt. Pas de soldats en armes, cela se comprend, puisque, en vertu des nouveaux règle-

Digitized by Google

ments, les honneurs cessent d'être rendus, juste au moment où la véritable cérémonie commence. Mais les fleurs ne sont-elles pas un symbole d'espérance et de résurrection? Et ne déposait-on pas des palmes vertes sur les sépultures des catacombes?

⋊ M. Cambon, le nouveau préfet du Rhône, a pris la direction des services le 5. Le lendemain, il faisait ses visites officielles et recevait, le mardi suivant, les membres des diverses Administrations.

Son entrée en fonctions a été marquée par l'explosion des bombes de la rue Saint-Jean : attentat ignoble, bête et sans portée, comme tout ce qui émane du parti et de la doctrine anarchiste. En quoi la cause est-elle servie, parce qu'une lâche manœuvre aura attiré dehors des agents de la force publique et que des projectiles auront estropié ou tué quelques malheureux?

Quant à réclamer qu'on découvre les auteurs de ce criminel guet-apens, c'est une motion d'ordre platonique, ceux qui sont chargés de ces découvertes nous ayant depuis longtemps habitués à leurs insuccès.

⋊ Lyon, cette année, a deux expositions des Beaux-Arts : il y a celle des Amis des Arts, installée au Palais Saint-Pierre, dans la galerie Chenavard, et celle des Indépendants, ouverte le mercredi 9, dans un local de la rue Centrale.

A ce dernier Salon se trouvent une trentaine d'œuvres refusées par les Amis des Arts, des moins mauvaises entre les pires, et qui, à part deux ou trois, ne font guère honneur à la nouvelle institution. Les autres proviennent d'artistes reçus au Palais Saint-Pierre, n'ayant d'autre raison de s'enrôler sous la bannière des Indépendants que de faire pièce à l'ancienne Société. On voit que ce n'est pas seule-

Digitized by Google

ment dans les sphères parlementaires qu'il se forme de ces ligues étranges, à seule fin de culbuter ceux qui prétendent gouverner.

La ville, bonne mère, a partagé ses libéralités entre les deux Sociétés : 8,000 fr. à l'aînée et 2,000 fr. à la cadette. Il faut savoir gré à celle-ci de ne s'être pas déclarée sacrifiée dans le partage.

⋊ Les concerts, de leur côté, nous réclament. « Ne pourrait-on pas, disait un grincheux de ma connaissance, réunir les musiciens comme les peintres, et leur demander de nous servir ensemble et tout à la fois les produits de leur art ? »

Ce monsieur, à coup sûr, n'aime pas la musique.

Avec ces profanes il n'y a pas à discuter, et vainement vous leur vanteriez le Concert de Mme Fidès-Devriès, donné le samedi 12, au théâtre Bellecour, au profit des maisons d'apprentis, ou la séance offerte le lendemain, par la Société des Concerts modernes, ou celle de la Société philharmonique : autant chanter à des sourds.

⋊ De la musique à la danse, il n'y a qu'un pas. — Si c'est un jeu de mots, je vous jure que je l'ai commis sans préméditation

M. le Gouverneur militaire et Madame la duchesse d'Auerstaedt ont donné, à quinze jours d'intervalle, deux grands bals. Des invités à la seconde de ces réceptions — il n'y a que les invités pour se plaindre — prétendent que le second bal avait été réservé « au petit monde ». Je serais tenté de le croire, étant donnée la présence de ceux qui émettaient cette sotte appréciation. A la vérité, les deux réceptions étaient superbes, et l'une n'avait rien à envier à l'autre comme affluence, comme entrain et comme éclat.

Digitized by Google

⁎ Entre temps, le parti socialiste prenait le deuil de M. Fichet, membre du Conseil municipal. C'était un converti, car il avait été jadis marguillier dans son village; mais c'était aussi un convaincu, et il s'est en toute circonstance gardé de ces compromissions si fréquentes chez nos hommes politiques de tous les partis.

⁎ M. Fichet était un apôtre de la suppression des octrois : Vous vendez du vin, M. Josse. Les propriétaires ruraux réclament, au contraire, une surtaxe sur les céréales : Vous vendez du blé, M. Josse. Et c'est ainsi que chacun accommode les principes économiques au mieux de ses intérêts personnels.

La Chambre de commerce de Lyon ne pouvait rester indifférente au relèvement des droits sur les blés dont nous sommes menacés. Son président, M. Sévène, accompagné de M. Aynard, vice-président, et de M. Léon Permezel, s'est rendu à Paris, afin de protester contre le droit d'entrée qu'il est question de porter à 5 francs par hectolitre — en attendant qu'on en réclame 8 ou 10.

⁎ A côté de la question du pain, il y a celle du tabac, et j'en sais qui mettent la seconde bien au-dessus de la première. La régie, comme une coquette qui change sans cesse d'atours afin de retenir ses adorateurs, invente à tous moments quelques types nouveaux de cigares, alors qu'il serait si simple de les faire tout de suite bons et de ne plus changer ni le nom ni la qualité.

Sa dernière création s'appelle : « le brésil d'Afrique ». Comme on comprend que les Allemands nous accusent d'ignorer la géographie !

⁎ De quel nom faudra-t-il appeler l'Exposition de pro-

Digitized by Google

duits alimentaires qui s'est ouverte le 20, rue Vaubecour ? Le ciel me préserve de penser aucun mal des victuailles qu'on y voit et qu'on y déguste, ni des industriels qui les présentent. Mais ce qui me gâte un peu la bonne impression d'une visite au Congrès gastronomique, c'est le souvenir de la première Exposition de ce genre, ouverte à Lyon, il y a deux ans.

Si j'ai bonne mémoire, tous les exposants ont été récompensés. Ils le méritaient tous, répondra-t-on. J'en conviens; mais alors, pourquoi les récompenses leur avaient-elles été tarifées : tant pour la médaille de première classe, tant pour la deuxième, tant pour « la couronne civique » ? Car il s'est distribué des couronnes civiques ! Ce dernier article était taxé à 500 francs.

On m'assure que l'organisation de ces Congrès est un moyen nouveau de servir la cause du progrès, en se faisant trente mille livres de rentes. — C'est un peu mon opinion.

⁎ J'aimerais à voir réserver les couronnes civiques, par exemple, à l'Association des Dames françaises et à l'Union des Femmes de France, deux institutions qui rivalisent de zèle en servant la même cause. L'une et l'autre viennent de reprendre leurs cours et conférences, et pour un peu, leurs associées auraient pu expérimenter leur savoir, en pleine paix et sans se porter à la frontière.

Nous l'avons en dormant, Madame, échappé belle,

et la secousse bénigne qui a fait, mercredi matin, tinter vos sonnettes ou vibrer votre batterie de cuisine, pouvait, comme à Ischia, se transformer en catastrophe et nous forcer à ouvrir des ambulances.

Dieu merci, les plus atteints en ont été quittes pour se rendormir; d'autres, comme votre serviteur, ne se sont même pas réveillés. Cela donne tout de même à réfléchir,

Digitized by Google

quand on se dit qu'il y a commencement à tout et que nos volcans des Alpes et des Cévennes sont peut-être en voie, après trente siècles de repos, de rentrer en activité.

⋊ Le carnaval n'en poursuit pas moins sa course légère. La justice même semble avoir eu comme une réminiscence de ces causes grasses, autrefois réservées à la semaine joyeuse : le tribunal de police avait à statuer sur les contraventions dressées contre les siffleurs, au Grand-Théâtre. Siffler, est-ce

..... Un droit qu'à la porte on achète en entrant?

La tradition et le bon sens disent oui; M. Prieur, le commissaire de police, prétend que non. Le tribunal, en la personne de M. Mazet, a donné raison à l'usage et au bon sens. Il en est, toutefois, de ce droit comme de tous les autres : il n'en faut point abuser.

⋊ Mais j'entends les grelots et les tambourins du bal des Étudiants. Si vous êtes jeune et féru d'un brin de folie, vous n'avez manqué d'assister à la fête des jeunes et des fous. Vous vous êtes beaucoup amusé, je l'espère, et j'espère aussi qu'il vous sera beaucoup pardonné, parce qu'en vos joies vous aurez un peu pensé à ceux qui souffrent.

Si, pour une raison ou une autre, vous vous êtes abstenu, contribuez à mettre quelques sous dans la bourse des pauvres, en achetant le *Lyon-Étudiant*, journal édité pour la circonstance par les *Annales Lyonnaises* et tiré sur les presses de notre intelligent et sympathique imprimeur M. Mougin-Rusand.

Avec un franc, vous aurez de bonne prose et de bons vers, de charmants dessins et de jolie musique, et vous aurez fait une bonne œuvre. Ce sera bien finir le mois.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Février 1887

1er *Février.* — Funérailles solennelles de Son Éminence le cardinal Caverot, archevêque de Lyon. Vingt archevêques ou évêques assistent à ses obsèques; à savoir : NN. SS. Langénieux, Marchal, Foulon, Leulieux et Gouthe-Soulard, archevêques de Reims, de Bourges, de Besançon, de Chambéry et d'Aix; NN. SS. de Briey, Mermillod, Fava, Robert, Cotton, de Cabrières, Perraud, Coulié, Gonindard, Larue, Marpot, Fleury-Hottot, Lecot, Besson, Dubuis et Jourdan de la Passardière, évêques de Saint-Dié, de Lausanne et Genève, de Grenoble, de Marseille, de Valence, de Montpellier, d'Autun, d'Orléans, de Verdun, de Langres, de Saint-Claude, de Digne, de Dijon, de Nîmes, de Galveston, et de Roséa.

2 *Février.* — Conférence de M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres : Les fouilles de M. Schliemann. Histoire d'un archéologue.

4 *Février.* — Mort de M. Sorbier, ancien greffier de la Cour d'assises et chevalier de la Légion d'honneur, à l'âge de quatre-vingts ans.

5 *Février.* — Conférence de M. Wadington, chargé de cours à la Faculté des lettres : Les Protestants français au XVIIe siècle.

7 *Février.* — Ouverture, au no 21 de la rue Centrale, du Salon des Indépendants.

— Conférence de M. Thamin, professeur à la Faculté des lettres : La Philosophie de Tolstoï.

8 *Février.* — Réception, à l'Hôtel de Ville, des corps élus et des autorités civiles et militaires, par M. Cambon, nouveau Préfet du Rhône.

— Explosion, à 11 heures du soir, de deux bombes, à la porte de la Permanence, au Palais de Justice, rue Saint-Jean. M. Brault, commissaire de police, est blessé grièvement, ainsi que plusieurs agents du service de la sureté.

Digitized by Google

— Conférence de M. l'abbé Ducrost, curé de Solutré et professeur à l'Université catholique, sur les trésors, poteries et palafittes de l'âge de bronze dans la région franco-suisse.

10 Février. — Conférence de M. Loret, chargé du cours d'égyptologie : Champollion et l'écriture hiéroglyphique.

11 Février. — Mort de M. Dutel, chanoine d'honneur et curé d'Ainay, à l'âge de soixante-quinze ans. Ses obsèques ont lieu le 14 février.

— Conférence de M. Bayet, doyen de la Faculté des lettres : Origines de l'Université de Paris.

12 Février. — M. Arloing, agrégé à la Faculté de médecine, professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Lyon, est nommé professeur de médecine expérimentale et comparée, à la Faculté de médecine de la même ville.

— M. Guignard, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Lyon, est nommé professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris.

— Publication du premier numéro de *Lyon-Illustré*, résumé hebdomadaire par la plume et le crayon de tout ce qui intéresse la ville de Lyon, le Lyonnais et les provinces voisines.

— Conférence de M. Lafaye, professeur à la Faculté des lettres : L'enseignement des jeunes filles. Madame Campan.

14 Février. — Décès de M. Aimé Guilland, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon, à l'âge de soixante-six ans.

18 Février. — Élection des membres de la Chambre syndicale de la fabrique lyonnaise, pour 1887. Sont nommés : Président, M. Bonnetain; Vice-Président, M. Joseph Wies; Trésorier, M. J. Bachelard; Secrétaire, M. Charles Range. — La Chambre est composée, en outre, de seize membres.

— Conférence de M. Alexandre Poidebard, professeur à la Faculté catholique de droit, sur la nécropole de Trion et les dernières fouilles.

19 Février. — Conférence de M. Loret : La poésie chez les anciens Egyptiens.

20 Février. — Troisième séance des Concerts modernes donnée, dans la salle Philharmonique, par MM. Aimé Gros, Luigini, Merleu et Miquel, avec le concours de MM. Philipp et Berlhomme.

Digitized by Google

21 Février. — Ouverture de la première session de la Cour d'assises du Rhône, sous la présidence de M. Darrigrand, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Proal et Pradier-Fodéré, conseillers à la même Cour.

23 Février. — Secousse de tremblement de terre, ressentie à Lyon, à 5 heures 45 minutes du matin, dernier effet du grand ébranlement, qui a désolé les villes du littoral de la Méditerranée.

24 Février. — Conférence de M. Bayet, sur les étudiants au Moyen-Age.

26 Février. — Conférence de M. Legouis, professeur à la Faculté des lettres : L'émancipation de la femme, d'après deux poètes anglais (la princesse de Tennyson et Aurore Leigh d'Elisabeth Browning).

— Grand bal des Étudiants des Facultés de l'État, au Théâtre-Bellecour et mise en vente, au profit des pauvres de la ville de Lyon, du journal illustré le *Lyon-Étudiant.*

— M. Joseph Henry est élu président, et M. Chabert, vice-président du Conseil des Prud'hommes.

27 Février. — Assemblée générale au Palais de la Bourse, des ex-légionnaires du Rhône. Formation du Bureau pour l'année 1887. Sont nommés : Président, M. Pondeveaux; Vice-Président, M. Bellemain ; Trésorier, M. Cavalier ; Secrétaire, M. Ducroux ; Trésorier-Adjoint, M. Lacombe ; Secrétaires-Adjoints, MM. Gauclerc et Desvignes ; Assesseurs, MM. Garnier, Fauconnier, Masson, Perretière et Foulhioux.

— M. de Mahy, député de la Réunion, fait dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, et sous le patronage de la Société de Géographie, une Conférence sur Madagascar, au point de vue de nos intérêts coloniaux.

28 Février. — Conférence de M. Thamin, sur la religion de Tolstoï.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ŒUVRE DE LA MARMITE

A AINAY

Aux XVIIe et XVIIIe siècles.

A L'UN des angles formés par l'intersection des rues Sainte-Hélène et de la Charité, s'élève une maison de modeste apparence (1). Au-dessus de la porte principale, située à l'Orient, on lit, — surmontées d'une petite croix, — les quatre lignes suivantes :

✝

SŒURS

de Saint-Vincent de Paul

dites SŒURS DE LA MARMITE

ŒUVRE DES DAMES

(1) Cette ancienne construction, devenue insuffisante, est sur le point de changer de destination ou même de disparaître totalement.

Digitized by Google

« *Œuvre de la Marmite!* » — Telle est la désignation familière de cette œuvre. Bien que ce mot n'embrasse pas toutes les misères qu'elle soulage, gardons-nous de le rejeter..., il est populaire; — « le pauvre comprend l'énergique sens de ce mot *marmite*; il serait peu touché d'une appellation élégante, ne lui peignant pas avec autant de réalisme la pratique journalière de la Charité » (2).

Trois jours par semaine, sur le seuil de cette humble demeure se pressent de pauvres vieillards; ils viennent chercher la *portion*, (c'est-à-dire, chaque fois deux litres de bouillon gras, une livre de viande cuite, deux livres de pain (3); — ils reçoivent, en outre, une chemise toutes les semaines, une paire de draps tous les mois et du charbon à des époques indéterminées. Vous en voyez ainsi venir cent soixante-dix, quelquefois davantage (4); — et tous ne sont pas là. Il en est auxquels la Charité doit se faire dans l'ombre, loin de tout regard étranger; pour ces « pauvres honteux » la portion est distribuée à domicile.

La maladie retient-elle chez eux les uns ou les autres, ils ont la visite du médecin, et plus souvent encore celle des sœurs, qui, en même temps que des soins dévoués, leur

---

(2) Compte rendu de l'année 1868, signé : Cl. Morel de Voleine. Des documents de 1731 contiennent déjà cette expression de *marmite*.

(3) Pour être inscrits, ces pauvres (hommes ou femmes) doivent avoir atteint l'âge de soixante ans et demeurer sur une des trois paroisses d'Ainay, Saint-François ou Sainte-Croix.

Pendant les fortes chaleurs, la viande et le bouillon sont remplacés par des œufs, du beurre, des légumes, etc.

(4) Ce chiffre de 170 est celui des vieillards, secourus d'une manière permanente. — Sont, en outre, admis à recevoir *la portion*, (en principe pendant quinze jours), tous les pauvres qui sortent des hôpitaux et sont domiciliés sur une des trois paroisses.

Digitized by Google

apportent les médicaments nécessaires (5). La misère augmente-t-elle, un logement est fourni et des vêtements sont donnés, suivant les besoins de chacun et les moyens dont on dispose (6).

L'enseignement, que les religieuses donnaient autrefois aux filles pauvres du quartier, a cessé à l'époque de la Révolution; mais, aujourd'hui, une partie de leur maison est occupée par de jeunes orphelines, qu'elles élèvent et instruisent, à l'aide de ressources spéciales.

*
* *

Au siècle dernier, et même sans doute plus anciennement, des « *assemblées de Charité* » existaient dans plusieurs paroisses de notre ville. Elles avaient également pour mission le soulagement des pauvres, mais sous des formes différentes et dans des limites généralement plus restreintes que celles précédemment indiquées. — Ce n'est d'ailleurs qu'à celles de ces Œuvres confiées aux « filles de la Charité, » — appelées aussi à cette époque « sœurs grises, » — que semble avoir été donné le nom de *Marmites* (7).

---

(5) Une pharmacie est, à cet effet, régulièrement établie dans la maison. On la trouve indiquée, dans le devis de la construction, en 1730, ainsi que la salle d'école.

Dans leurs visites, les sœurs sont souvent accompagnées par des jeunes filles, — et par des dames de l'Œuvre ; — la distribution de la *portion* se fait aussi, parfois, en présence de ces dernières.

(6) Les ressources *de la Marmite* proviennent d'annuités de 50 francs, de quêtes faites à domicile, de legs et de dons de toutes natures.

(7) Les paroisses où existèrent des *Marmites*, furent : Saint-Pierre-le-Vieux avec Sainte-Croix et Saint-Georges, — Ainay et Saint-Paul.

Digitized by Google

Aujourd'hui *une seule subsiste* : celle établie, au XVIIe siècle, à Ainay. — Son origine et ses premières années, comme celles de bien des institutions, sont enveloppées d'une certaine obscurité ; on trouve, néanmoins, dès 1681, des titres qui la concernent.

Quelque temps auparavant, les trois paroisses de Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Georges et Sainte-Croix (8), s'étaient réunies *dans le but d'assister les pauvres honteux et malades et d'enseigner les pauvres filles*. Le 6 février 1679, elles passèrent un contrat avec les Dames supérieures de la communauté des filles de Charité — (établies au faubourg Saint-Lazare, à Paris), — pour avoir deux religieuses, dont les soins seraient consacrés à cette Œuvre. On résolut, vers la même époque, d'en demander une troisième, qui serait chargée des mêmes fonctions *spécialement* sur la paroisse de Saint-Michel-d'Ainay (9).

D'après l'Almanach de Lyon, année 1750, il en aurait également existé une à Saint-Vincent.

Pendant quelque temps, il y en eut deux sur la paroisse d'Ainay : celle placée « sous le patronage des Messieurs » faisant double emploi avec celle « dite des Dames, » cessa, dès le siècle dernier, de distribuer la *portion*. Les religieuses de cette maison furent alors spécialement chargées de diriger un orphelinat de jeunes filles.

(8) *L'ancienne* paroisse de Sainte-Croix, — dont le nom fut donné à celle créée, il y a quelques années, dans le quartier de Perrache, — avait son église située au Nord de la cathédrale (qui n'était pas alors église paroissiale), — et comprenait une partie de la paroisse actuelle de Saint-Jean. — Elle était limitée, au Midi, par la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, qui avait elle-même pour limite, également au Midi, la paroisse de Saint-Georges.

(9) Anciennement, la paroisse d'Ainay (alors Saint-Michel, puis quelques années plus tard Saint-Martin), s'étendait *au Nord* jusqu'à celle de Saint-Nizier. Elle comprenait les paroisses *actuelles* de Saint-

Digitized by Google

Pour subvenir à l'entretien de cette dernière « fille de la Charité, » madame la comtesse de la Liègue créa, par acte notarié du 10 septembre 1681, une pension annuelle de cinquante livres; le 5 mars suivant, messire Pierre Perrachon, marquis de Saint-Maurice et autres places (10),

---

François-de-Sales et de Sainte-Croix. Aussi, ces deux dernières, qui ne sont que des démembrements de la première, participent-elles aux secours distribués par « l'Œuvre de la Marmite, » établie à Ainay au XVIIe siècle.

L'ancienne église de Saint-Michel était située entre la place actuelle de ce nom et la Saône. D'après M. Steyert (Changem. des noms de rues. Lyon, 1884), elle s'élevait à l'emplacement des maisons qui forment à peu près le milieu du côté *septentrional* de la rue Martin ; son bas-côté méridional occupait une partie de cette même rue. — Suivant M. Vermorel (notes topogr. Arch. munic.), elle était située un peu plus au Sud.

(10) Messire Pierre Perrachon (ou Perachon), était « seigneur direct de la rente noble du Plat de Bellecour » — C'est en cette qualité que lui étaient payées deux des pensions qu'il cédait.

Le quartier du *Plat* ou *de Villeneuve-le-Plat* comprenait, dans le principe, à peu près toute la partie de la ville, que limitent les rues Sainte-Hélène, du Plat, du Peyrat, la place de la Charité et le Rhône; c'était un démembrement des biens de l'abbaye d'Ainay. Vers le milieu du XVIe siècle (1554), il appartenait presque totalement à Claudine Laurencin. — Celle-ci était veuve de Jean du Peyrat et épouse, en secondes noces, de Louis-François Sala, seigneur de Montjustin. En 1560 et 1561, elle fit tracer des rues dans ce vaste tènement, dont elle vendit la plus grande partie, se réservant *la maison-forte de Villeneuve-le-Plat* et *ses dépendances*. Cette *maison noble* était située sur l'emplacement de l'immeuble qui porte aujourd'hui le n° 21, rue Sala. — Le tènement du Plat, considérablement réduit, passa, (vers 1600), dans la famille Boissat, qui, en 1645, y fit ouvrir la rue de ce nom (Boissat ou Boissac); réduit de nouveau, il devint, quelques années plus tard, le 15 novembre 1649, la propriété de Pierre Perrachon, trésorier de France

Digitized by Google

paroissien de Saint-Michel, fit cession de trois rentes qui lui étaient dues et dont le total s'élevait, chaque année, à quarante-sept livres environ.

Établie dans un quartier, où commençaient alors à résider plusieurs familles notables de Lyon, cette œuvre ne tarda pas à se développer. Dans un acte de 1731, il est fait mention d'une rente de 150 livres, pour l'entretien d'une quatrième religieuse, sur cette paroisse, où cinquante ans auparavant une seule suffisait.

*
* *

D'après le règlement (11) approuvé dans l'assemblée du 25 novembre 1759, — (et qui n'est que la reproduction et la réunion des dispositions prises antérieurement, mais dispersées dans les registres de la Société), — la « Compagnie des Dames charitables » est composée de dames et de

---

et seigneur de Saint-Maurice; cette acquisition comprenait « la rente noble, les droits de directe et pensions ». Le nouveau propriétaire acheva le morcellement des dépendances de cette maison-forte; par acte du 15 mars 1657, il aliéna son jardin, que bornaient à l'Orient et au Midi les rues Boissac et Sala, au Couchant son habitation, et au Nord les maisons et terrains de Claude Chana, maître-maçon et entrepreneur. — Quelque temps après, Claude de la Frasse était propriétaire de ce jardin; il en forma deux lots et les vendit, en 1738, le premier à M. Jouvencel (c'est aujourd'hui la maison de la rue Sala, n° 23); — le second (n° 25), à M. Trollier, seigneur de Messimieux. Quant à la maison-forte et à la rente noble du Plat, la famille Perrachon les vendit, en 1723, à M. Ferrary de Romans, — et, en 1732, la veuve de ce dernier les céda au Consulat, moyennant plusieurs rentes. (Vermorel. Arch. munic. *passim*.)

(11) Il a depuis, et surtout au XIXe siècle, subi plusieurs modifications.

Digitized by Google

demoiselles, demeurant sur la paroisse, et dont le nombre sera le plus grand possible.

Elle est présidée par un supérieur perpétuel, (qui fut d'abord M. le Curé de Saint-Michel, et depuis 1716 M. le Prévôt du Chapitre d'Ainay). Les assemblées se tiennent chez M. le Prévôt-Curé, le dernier dimanche de chaque mois, après les vêpres, sauf pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il y a trois dames *officières* : Mme la directrice, qui est trésorière, et deux conseillères. — Mmes les officières, nommées par l'assemblée à la pluralité des voix, sont en charge pendant six ans, (c'est-à-dire successivement deux ans dans chacune des fonctions de seconde conseillère, première conseillère et Directrice). Ces nominations ont lieu le dernier dimanche de mars.

On désigne, dans chaque réunion, autant de dames qu'il se trouve de semaines jusqu'à la prochaine assemblée, pour faire chacune une semaine de visite, tant dans la maison où se distribuent les aumônes que chez les pauvres malades.

Chaque année, la Directrice engage deux dames notables à faire la quête, dans les maisons de la paroisse, pour le soutien de l'Œuvre.

Le service des pauvres se fait, sous la direction de la Compagnie, par des filles ou sœurs de Charité, envoyées par les supérieurs de la maison de Paris.

Pour atteindre le but principal de cette institution, on distribue, aux convalescents et incurables de la paroisse, la *portion* trois fois par semaine et les remèdes convenables tant que l'exige leur besoin. Ces pauvres cessent d'être secourus, lorsqu'ils peuvent être admis au nombre des vieillards entretenus par l'Hospice général de la Charité. —

Digitized by Google

« L'intention de la Compagnie est aussi que les sœurs donnent la *portion*, pendant quinze jours (et plus longtemps s'il est nécessaire), à tous les indigents inscrits sur la paroisse et sortant de l'Hôpital. »

*
* *

Pendant les premiers temps de son existence, l'Œuvre n'était point propriétaire des locaux qu'elle occupait. Ce fut seulement, le 20 août 1730 (c. r. Delhorme, n.), que la Compagnie des Dames charitables acquit, moyennant la somme de 2,800 livres, une partie du jardin de M. Jean Métrat de Roville, seigneur de Sainte-Foy-l'Argentière (12).

---

(12) Celui-ci était fils de Gaspard Métrat, bourgeois de Lyon, et de Marie Noyrat de Roville (ou Rouville). — Dès le 2 avril 1729, « dame Marie-Emmanuelle Carret, épouse de M. Jean Métrat..., s'était engagée, tant en son nom qu'en celui de son mari, à vendre une partie de leur jardin »; — d'après cette convention sous seing-privé, « les Dames de l'Œuvre entreront en jouissance à la Saint-Martin prochaine, et, entre cy ledit temps, lesdits vendeurs feront enlever ainsi qu'ils aviseront les herbes et hortolages qui y sont. » Cette aliénation ne fut néanmoins définitivement conclue que le 20 août de l'année suivante, avec Mesdames « Anne Gueston, épouse de M. le comte de Châteauvieux, ancienne trésorière de l'Assemblée; — Marie Roland, épouse de M. Riverieulx de Marcilly, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, seconde conseillère de la l'Assemblée; — Bonne Michon, épouse de M. Claret de La Tourette, président honoraire à la Cour des Monnaies de cette ville et lieutenant-général criminel honoraire en la sénéchaussée et présidial; — Jacqueline Basset, épouse de M. Bay de Curis, conseiller honoraire en ladite Cour des Monnaies; — Claudine de Serre, épouse de M. Pianelli de la Valette, conseiller ès-dites Cour et présidial de Lyon; —

Digitized by Google

D'après une reconnaissance de 1735, ce terrain avait pour limites : — au couchant, les cour et jardin de M. Métrat, vendeur (13); — au midi, une partie du jardin de ce même propriétaire (14); — au levant, la *rue neuve de la Charité,* — appelée aussi, à cette époque, rue Métrat ou de Roville, et quelquefois rue Saint-Charles : c'était la continuation de celle qui, depuis le XVIe siècle, aboutissait de Bellecour à cet endroit même, et portait alors, comme aujourd'hui, le nom de rue de la Charité; — au nord, la rue Sainte-Hélène, qui commençait « aux remparts de la ville, *au lieu où était la recluserie ou chapelle de Sainte-Hélène,* se dirigeait vers le couvent des P. Jésuites de Saint-

---

Louise-Françoise de Rhodes, veuve de M. le marquis Dupré; — Marguerite Fayard, veuve de M. de Margniolas, capitaine de cavalerie; — Louise-Françoise Morel, épouse de M. Charron, commissaire de la marine; — Agathe Gaultier, épouse de M. de La Tourette de Fleurieux, président en la Cour des Monnaies, lieutenant-général criminel; — Anne Guyon, veuve de M. de Murard; — Anne-Angélique Santilly, veuve de M. Presle de l'Ecluse, ex-consul de cette ville; — Françoise Perrichon, épouse de M. de la Frasse de Seynas, conseiller en la Cour des Monnaies, sénéchaussée et présidial; — Jeanne Bathéon, veuve de M. Romier; — Mlles Marie de La Valette, Marguerite Roger et Anne de Balmes, — toutes composant l'Assemblée de Charité de la paroisse d'Ainay. »

(13) C'est une partie de l'emplacement où M. Denis de Cuzieu fit construire un hôtel, vers 1757. — Cet immeuble, acquis dans la suite par la famille Chancey, échut à Mme Perret, née Chancey; — il est aujourd'hui la propriété de M. F. Peillon.

(14) M. de Lacroix-Laval, qui en devint acquéreur peu de temps après, commença en 1739 à y faire élever des constructions; le 5 juillet 1743, il paya « à l'Œuvre des Dames, » la somme de 366 livres 15 sols comme droit d'appui contre les bâtiments et cour de « la maison de Charité. »

Digitized by Google

Joseph (15), et de là, vers la nouvelle place, faite devant l'emplacement où était anciennement l'église paroissiale de Saint-Michel (16). »

Ce terrain avait cinquante-quatre pieds de long au levant (cinquante-huit pieds de ville, d'après le devis des constructions), et soixante-cinq au couchant.

---

(15) Les biens de ce couvent, dans ce quartier, étaient limités au Nord par la rue Sainte-Hélène, où était l'entrée principale; — ils s'étendaient, à l'Occident, jusqu'à la rue d'Auvergne *actuelle*, et avaient pour limite, au levant, le jardin de M. Métrat, contre lequel s'élevait « la maison des Retraites » : Celle-ci est l'immeuble qui, jusqu'à ces derniers temps, servait de caserne pour la gendarmerie à pied. — Les Jésuites s'établirent, en cet endroit, vers les premières années du XVIIe siècle; leur chapelle principale (église de Saint-Joseph), était dans l'axe de la rue actuelle de ce nom, qui portait autrefois celui de Saint-Jacques et n'allait alors que de Bellecour à la rue Sainte-Hélène. — Il existait, dans leur enclos, une autre petite chapelle, qui occupait une partie de l'emplacement, où fut construite la maison située entre les rues d'Auvergne, Sainte-Hélène et Victor-Hugo.

(16) Cette désignation de la rue Sainte-Hélène est *en contradiction avec l'inscription placée contre la façade méridionale de la caserne de gendarmerie à cheval.*

Après avoir rappelé la mort de saint François de Sales, cette inscription ajoute qu'en cet endroit était autrefois *l'ancienne recluserie Sainte-Hélène* : le même emplacement lui est assigné par Cochard, dans son « Guide du Voyageur » et par plusieurs des anciens almanachs de Lyon (années 1744-1770). — L'acte, que nous avons cité, concorde, au contraire, avec les plus anciens plans de la ville, — avec celui dressé, spécialement pour les Recluseries, sur les indications de MM. Guigue, archivistes (Bibliothèque historique du Lyonnais, 1886, nº 2). — et aussi avec les notes de M. Vermorel (Arch. munic.). Ces documents placent la recluserie Sainte-Hélène à l'extrémité orientale, et sur le côté Sud de la rue de ce nom, c'est-à-dire vers la place Grolier.

Digitized by Google

Il relevait directement de *l'abbé d'Ainay*, — alors Monseigneur François d'Haussonville de Vaubecour, ancien évêque et seigneur de Montauban. A ce titre (d'abbé d'Ainay), celui-ci et ses successeurs devaient recevoir annuellement, « pour cens et servis, une obole vienn. et deux pots de vin, bon, pur et marchand, mesure de Lyon. »

*
* *

Le 3 novembre 1730, en vertu de la procuration à eux donnée, le 30 juillet précédent, par les Dames de l'Assemblée de Charité, — MM. Pianelli de la Valette, chevalier, seigneur de Charly, conseiller en la Cour des Monnaies, — Jacques Claret, chevalier, seigneur de La Tourette, président honoraire en la même Cour, — et Messire Jean-Ferdinand Michel, prêtre-chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Martin-d'Ainay, font un traité avec Claude Perache, maître entrepreneur à Lyon (17).

Moyennant la somme de quinze mille livres, celui-ci s'engage à faire tous les travaux relatifs à la construction de la maison « maçonnerie, charpenterie, serrurerie, vitrerie, fournitures de plomb et fer blanc... », et à livrer le bâti-

(17) Ce Claude Perache, — fils d'Etienne, — était frère de Michel P., sculpteur, et oncle d'Antoine-Michel P., directeur des travaux de la presqu'île, à laquelle a été donné son nom. — Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les divers membres de cette famille écrivaient généralement leur nom avec un *r* seulement. Au mariage de Michel, ses trois frères et lui signent *Perache*; au baptême de son fils (en 1726), Michel signe, au contraire, avec deux *r*. — On trouve aussi quelquefois *Peyrache*.

Digitized by Google

ment « fait et parfait et les clefs à la main », à la fin de 1731 (18).

Le 3 août de cette même année, pour une augmentation

---

(18) « Le bâtiment sera élevé de trente pieds (de ville)..., depuis le niveau du terrain de la rue Sainte-Héleine... — Les fondations seront creusées de quatorze à quinze pieds de profond par deux pieds et demi de largeur et le mur... sera fait avec bon béton, composé de gravier du Rhône, pierre jaune de *Cozon* et à proportion de chaux. — Le rez-de-chaussée sera composé de quatre grandes pièces, divisées par un corridor ou allée de l'orient à l'occident..., pour faire une pharmacie, office, *souillarde*, etc., suivant qu'il est marqué dans le plan. — L'entrepreneur fera toute la massonerie..., fournira les tuiles, carreaux, briques...; fera aussi le mur de clôture pour fermer le jardin... — Fournira l'entrepreneur pour l'*anchant* de l'angle des deux rues, la pierre de taille de *Choin* de la hauteur de quatorze à quinze pieds d'hauteur et d'environ deux pieds et demy de largeur en toute carrure... Plus fournira la taille de la porte d'entrée sur la rue en *pierre grise* et celle donnant sur le jardin en *pierre jaune*...; fournira pour ledit bâtiment trente-quatre croisées, pierre jaune, comme celles de la maison des retraites de Saint-Joseph : fournira le *bout à roue* pour le coin de la rue, fournira les cornets... d'éviers, *gargouilles*, y fera la massonerie convenable en brique et en *moilon*; fournira deux grandes *conches* d'évier et les *gargouilles* et fournira environ cinquante pieds de *cadettes* pour les perrons des deux portes d'entrée...; fera tous les carrelages en *carreaux de Verdun*, mais dans le corridor... il mettra du pavé plat en pierre grise tout le long, d'un pied en carré, posés en lozanges, ou des grandes pierres de taille marquées en lozanges pour figurer le pavé...; fera tous les *archets* de charges... Tous les couverts seront faits de *thuiles de Verdun* et tous les murs seront faits de bonnes pierres neuves de *Cozon*...; fera tous les trous de barres pour les fenêtres..., trous de gonds et plombage d'iceux... » Etc. — Suivent les devis, — pour la charpenterie, la serrurerie, puis ceux du ferblantier et du vitrier. — En ce qui concerne la serrurerie, l'entrepreneur fournira « le tout d'ouvrage de maître ouvrier de la *ville de Lyon et non de Forest* ».

Digitized by Google

de quatre mille livres, il prend l'engagement de faire des planchers « et autres choses utiles » non indiqués dans le premier devis, — et de construire, dans le fond du jardin, au couchant, des bâtiments peu élevés, destinés « à renfermer le charbon des pauvres et une buanderie ».

— Vis-à-vis de la porte d'entrée, située rue Neuve de la Charité, s'élevait, au siècle dernier, l'église des Pénitents de Saint-Charles (19).

*
* *

Outre les secours qu'elle fournissait jusqu'alors, l'Assemblée des Dames fit, en 1753, acheter de la toile et faire des draps, pour en distribuer, chaque mois, une paire aux incurables.

Elle décida aussi que, toutes les années, une somme de 200 livres serait employée à mettre en apprentissage « un enfant, fille ou garçon, né sur la paroisse. »

*
* *

Au moment de la Révolution, cet établissement fut sup-

---

(19) La Compagnie des Pénitents de Saint-Charles, formée à l'occasion de la peste de 1628, fut érigée en confrérie par une bulle du 7 juillet 1682. Elle tenait anciennement ses assemblées « en différentes chapelles de la ville, sçavoir en celles de Saint-Cosme, de Saint-Martin, de la Chanal, — et longtemps en celle de Saint-Pierre, derrière la chapelle de la Vierge au cloître d'Ainay. » Elle acquit, ensuite, de M. Métrat, un terrain d'une superficie de 812 mètres, à l'angle des rues Sainte-Hélène et de la Charité; l'entrée principale de la chapelle, qu'elle y fit élever, était sur cette dernière rue. L'alignement pour sa construction fut donné, par le Consulat, le 4 déc. 1731. — (Vermorel et Almanach de Lyon, 1744.)

Digitized by Google

primé et ses biens mis sous séquestre comme biens nationaux.

Le 16 octobre 1792, sur l'ordre de la municipalité, inventaire est fait, — par le juge de paix du canton de la Fédération, — de tous les effets et meubles trouvés dans la maison de l'Œuvre; la sœur Guérin en est constituée gardienne.

*
* *

Dans la séance du 21 décembre suivant, le Corps municipal de Lyon arrête :

1° Que les citoyens, préposés à la manutention des différents établissements des Marmites, sont autorisés à distribuer les *chemises, couvertures, bouillons, potions, cordiaux* et autres secours semblables; — et, à cet effet, les scellés qui auraient été apposés sur ces objets, seront levés;

2° Que les ci-devant trésoriers et trésorières sont autorisés à continuer leurs fonctions, sauf à rendre compte à la municipalité, s'ils en sont requis ;

3° Que « la distribution de *pain et autres objets de comestibles et chauffage reste supprimée,* attendu que la Société fraternelle est chargée de fournir ces secours. *Toutefois,* l'Œuvre des Marmites ne cessera pas de faire ces distributions, avant que l'on soit assuré qu'elles seront faites par la Société fraternelle. »

*
* *

Le 21 germinal an III (10 avril 1795), le bail de la maison des sœurs est mis aux enchères et adjugé, au prix de sept cents francs, pour une durée de trois ans.

Digitized by Google

L'article premier du Cahier des charges et conditions était ainsi conçu : « Le bail sera passé pour trois années consécutives, qui commenceront au 6 messidor prochain (an III), avec la faculté de la *dédite réciproque*, pour avoir lieu à la fin de chaque année, en s'avertissant six mois à l'avance. »

Cette clause ne devait pas être inutile : — Le 19 prairial, an IV, l'Administration départementale du Rhône prenait l'arrêté suivant :

« *Vu la pétition d'un grand nombre de citoyens* du Canton « de l'Egalité, — tendant à ce que la maison de secours « dudit canton, située rue de la Charité, n° 147, *soit rendue* « *à sa première destination*; qu'en conséquence les loca- « taires qui l'occupent soient tenus de la rendre libre ;

« Les *citoyens* employés à l'Œuvre de bienfaisance du « Canton de l'Egalité, percevront et administreront provi- « soirement tous les revenus qui étaient affectés à cette « Œuvre ; en conséquence, ils *jouiront de la maison...*, en « recevront les loyers, se feront rembourser par les rece- « veurs des domaines nationaux toutes sommes qu'ils « pourraient avoir reçues, provenant tant des locataires de « ladite maison que de tous autres revenus appartenant à « cette Œuvre de bienfaisance... » Celle-ci « sera régie et « administrée, comme par le passé, sous l'inspection de la « municipalité du Midi. »

Les « Dames de la Marmite » recommencent alors à tenir leurs assemblées ; le 15 thermidor, elles se réunissent « pour délibérer sur tous les objets qui peuvent intéresser les pauvres..., et pour *faire donner des dédites* » au locataire général et aux sept sous-locataires de leur maison.

Dans sa séance du 14 fructidor de la même année, l'admi-

Digitized by Google

nistration municipale de la division du Midi prend un nouvel arrêté, par lequel elle certifie : « Que l'Œuvre de bien-« faisance de cet arrondissement, ci-devant paroisse de « Saint-Martin-d'Ainay est actuellement en activité... ; que « les citoyennes *Maindestre, Poleymieux-Servan, Desavei-« gnière et Laverpilière* (20) ont été nommées par délibéra-« tion d'une assemblée du 16 messidor dernier, tenue par « toutes les citoyennes composant ladite Œuvre..., pour « en être les *économes*..., et remplir les fonctions d'*adminis-« tratrices*... » — Elle approuve ces nominations et désigne « spécialement, pour économes, les citoyennes *Maindestre « et Servan*... »

Rentrée en possession de son ancien immeuble, l'Œuvre des « Dames charitables » se reconstitue peu à peu ; mais elle restera, quelque temps encore, sous la surveillance immédiate de la municipalité.

Cinq ou six ans plus tard, ayant recouvré l'indépendance nécessaire à son fonctionnement régulier, elle put enfin se réorganiser d'une manière complète.

*
* *

Les noms suivants sont ceux — (que nous avons pu trouver), — de quelques-unes des anciennes directrices de *l'Œuvre de la Marmite*; la date qui précède chaque nom est celle de l'acte, dans lequel il en est fait mention :

30 juin 1720. — Mme de La Tourette.

---

(20) Mmes Benoîte Tolozan, veuve Maindestre ; — Servant de Poleymieux ; — Fayard des Avenières, née Boesse ; — et de La Verpilière.

Digitized by Google

28 mars 1728. — Mme Anne Gueston, épouse de M. Paul Gayot, comte de Châteauvieux (21).

29 avril 1731. — Mme Marie-Anne de Chaponay, épouse de Mre Pierre de Masso, chevalier, seigneur de La Ferrière, et commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, sénéchal de Lyon.

2 mai 1733. — Mme de Rivérieulx.

7 septembre 1740. — Mme de Rochebonne.

16 décembre 1742. — Mme Perrichon de Seynas.

1er avril 1747. — Mme de Charly.

17 août 1749. — Mme de La Salle (22).

2 février 1763. — Mme de La Fay.

30 juillet 1765. — Mme Marianne Hesseler, épouse de M. Jean-Baptiste-Louis Croppet, chevalier, seigneur de Varissan, baron de Bagnols.

18 juin 1766. — Mme la comtesse de Sacconay.

8 août 1770. — Mme Anne-Françoise Nicolau, veuve de M. Jean-Antoine Bathéon de Vertrieu, chevalier, premier président au bureau des finances de la Généralité de Lyon.

---

(21) A cette même date, étaient : Sous-trésorière, Mme Françoise de La Fay, épouse de M. de Regnault, conseiller en la Cour des Monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon ; — conseillère, Mme Marie-Anne de Chaponay, épouse de M. de Masso de La Ferrière, sénéchal de Lyon.

(22) Les deux conseillères, à cette époque, étaient Mmes Durret et Pupil.

Digitized by Google

11 mars 1778. — Mme de Bessenay.

6 avril 1784. — Mlle Marie-Marguerite d'Harenc.

22 juillet 1789. — Mlle Richeri (d'une famille consulaire de Lyon).

5 juillet 1792-16 février 1793.— Mme Robin d'Orliénas.

14 ventose, an VII. — Mme Servant de Poleymieux.

12 ventose, an VIII. — Mme de Boissieu (23).

Toutes ces « dames officières », on le voit, appartenaient aux principales familles de Lyon. — Il n'en est pas de même si l'on examine les quelques noms, — échappés à l'oubli, — des différentes personnes dont les aumônes ont contribué, au siècle dernier, à développer et à entretenir cette Œuvre : à côté de la comtesse de La Liègue et du marquis de Saint-Maurice, — à côté aussi des familles de La Tourette, de Rostaing et de La Mothe, (donation et legs de 1730, 1771 et 1783), nous trouvons : — le 29 août 1703, un don de 300 livres fait par Marguerite Desgrangès, veuve de Pierre Chevalier, maître-meunier à Lyon; — le 14 avril 1742, un legs de Pierrette Brun, veuve de Claude Drivon, commissaire en droits seigneuriaux : elle donne « à la maison ou Communauté des Sœurs de Charité de *Sainte-Françoise*, vulgairement appelée de la *Marmite*, établie à Ainay, la moitié de tous ses biens », désirant contribuer au paiement de la nouvelle construction. — Le

(23) Dans un acte de 1781, on trouve parmi les signataires Mmes de Sève-Pupil et Nicolau, qui toutes deux ajoutent à leur nom la qualité *d'ancienne trésorière*; mais rien n'indique l'époque où elles exercèrent ces fonctions.

Digitized by Google

27 février 1771, c'est Marie Anselme « *fille brodeuse* », qui fait son testament : après s'être dépouillée, vivante, de la plus grande partie de sa fortune, elle « institue pour donataires universels les pauvres honteux, incurables, invalides... de la paroisse d'Ainay » ; ce qu'elle leur laisse sera « délivré entre les mains de sœur Marie Lefevre, supérieure de la Communauté de la Marmite..., pour fourniture et distribution de médicaments et bouillons aux pauvres malades... »

Si ces noms sont moins connus ou même complètement ignorés, ils ne nous semblent point déplacés auprès de ceux qui les précèdent ; ils nous apparaissent plutôt comme le couronnement de l'Œuvre. — Il n'y a pas à rechercher, en effet, si les dons sont plus ou moins considérables : la valeur de la générosité est loin de pouvoir être appréciée par un chiffre ou par l'éclat qui souvent l'environne. Peu importe donc la fortune de cette humble ouvrière, qui institue pour ses *donataires universels* les pauvres et les malades, dont elle avait déjà été la bienfaitrice pendant sa vie. Pour lui demander davantage, il aurait fallu voir en elle, non-seulement une âme généreuse, mais presque une vraie fille de la Charité.

1er mars 1887.

F. Frécon.

Digitized by Google

FOUILLES

DANS LA

VALLÉE DU FORMANS

EN 1862

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° *31*

NOTE SUR L'ORIGINE ET LE CARACTÈRE DES TUMULI DE RIOTTIERS ET DE SAINT-BARNARD

PAR M. GUIGUE (1)

Trévoux, 20 octobre 1862.

Ainsi que nous en étions chargé, nous avons suivi avec le plus grand soin les travaux de fouilles pratiquées depuis quelques mois sur les plateaux de la Bruyère de Saint-Barnard et de Riottiers. Ces travaux exécutés d'abord dans les tumuli encore apparents, puis sur les lieux, indiqués le plus souvent d'une manière très vague par les propriétaires

(1) J'ai conservé deux textes un peu différents de ce rapport, l'un définitif et mis au net, qui fut transmis à l'Empereur ; l'autre primitif, écrit de la main de M Guigue et accompagné de notes marginales au crayon par M. Thiollière. C'est celui-ci que j'ai cru devoir reproduire mais en indiquant les modifications que l'auteur lui fit subir. Les passages supprimés ou modifiés sont en italique. De cette façon le lecteur a sous les yeux les deux rédactions et de plus les intéressantes remarques de M. Thiollière. — V. S.

Digitized by Google

du sol, ont fait reconnaître sur quarante et un points différents les antiques sépultures que nous allons décrire en les groupant d'après leur nature.

1° Sépultures par incinération;
2° Sépultures par inhumation;

Les sépultures par incinération étaient les plus nombreuses. Nous en avons constaté trente-deux. Tantôt les cendres étaient renfermées dans des vases, tantôt laissées sur le point même où la crémation avait été faite. Dans ce dernier cas, elles reposaient ordinairement sur une aire battue ou formée de cailloux roulés juxta-posés; d'autres fois des cailloux roulés ou des pierres plates les protégeaient contre le contact immédiat des terres amoncelées dessus.

Dans le tumulus n° 3, les pierres supérieures étaient remplacées par un vase très plat en terre rougeâtre, grossière et mal cuite, que l'on n'a pu recueillir qu'en fragments. Son diamètre était de $0^m,50$. La superficie occupée par les cendres était en moyenne de quatre mètres carrés sur une épaisseur de $0^m,02$ à $0^m,03$.

Celles du gros tumulus du bois de Riottiers couvraient une surface de 45 mètres carrés; l'épaisseur de la couche variait entre $0^m,05$ et $0^m,08$.

Ce dernier tumulus, le seul qui soit resté à peu près intact, avait trois mètres de hauteur et couvrait une surface de 100 mètres carrés.

Un fer de flèche très oxydé a été trouvé dans les cendres du tumulus n° 15. Dans le tumulus n° 3, qui renfermait deux sépultures, on a retiré huit fragments d'un bracelet en bronze et un ornement du même métal formé d'un anneau central de 0^m06 de diamètre, entouré lui-même d'une série de petits anneaux d'un centimètre et demi de diamètre.

Les dix-neuf vases, contenant des cendres et des ossements non complètement calcinés, étaient en terre noire et fermés par une sorte de couvercle aussi en terre de la même couleur, ou par une pierre plate.

Deux de ces vases, qui en contenaient un second plus petit, paraissent de fabrique romaine.

Les dix-sept autres, fabriqués avec une argile grossière et mal cuite, n'ont pu être retirés qu'en petits fragments. Leur forme rappelait celle des vases trouvés dans les tombes celtiques de l'Alsace, par M. de

Digitized by Google

Ring. Leur plus grand diamètre variait entre $0^m,20$ et $0^m,30$; leur hauteur était de $0^m,40$. Aucun objet métallique n'a été recueilli parmi les cendres enfermées dans les vases. Les cendres répandues autour des vases n'ont fourni qu'une épingle en bronze, longue de $0^m,11$ (tumulus n° 12), et un fragment de douille (tumulus n° 28).

Des éclats de silex ont été rencontrés dans presque toutes les sépultures par incinération. Dans le tumulus n° 19, les éclats étaient accompagnés d'un couteau taillé dans la même pierre et placé à proximité de deux vases. Ce couteau, long de $0^m,112$, épais de $0^m,004$ et large de $0^m,025$, n'est tranchant que d'un seul côté, et seulement sur une hauteur de 8 centimètres. Une très curieuse arme, sorte de poignard en silex, a été extraite du tumulus n° 32.

Cette arme, malheureusement cassée en deux, et dont une moitié a été trouvée à $1^m,50$ et l'autre, à 2 mètres d'un vase cinéraire, est taillée de manière à pouvoir servir à la fois de couteau à deux tranchants et de poignard; sa longueur est de dix-huit centimètres et demi, sa largeur au milieu de 32 millimètres.

Ce silex est plat d'un côté et en dos d'âne de l'autre; la partie formant la lame de couteau à $0^m,09$ de long et se termine en biseau, de manière à produire un troisième tranchant. La partie formant le poignard se termine par une pointe triangulaire. Deux autres tumuli ont encore fourni des fragments d'armes en silex; l'un celui d'un couteau à deux tranchants, l'autre la pointe d'une lance.

Toutes les sépultures par incinération paraissent avoir été faites à la hâte (2), car nulle part la crémation n'a été complète, et on reconnaît facilement aux charbons qu'elle a été opérée avec des fascines de toutes essences.

Les sépultures par inhumation n'ont été rencontrées que dans les tumuli n°s 4, 27, 29, 30, 36. Quatre de ces sépultures avaient déjà été endommagées par la charrue (3).

La tête du cadavre enfermé dans le n° 4 était tournée au Nord-Ouest et reposait sur de gros cailloux. Les ossements fortement pénétrés d'oxyde de cuivre annonçaient la présence de ce métal.

---

(2) A quel caractère reconnait-on ce fait présumé? N'est-ce qu'au défaut de crémation entière? — Note marginale de M. Thiollière.

(3) Comment explique-t-on que certains corps ont été inhumés et d'autres incinérés? — Th.

Digitized by Google

Nous avons, en effet, trouvé parmi eux un fragment de collier formé d'anneaux et la moitié d'un bracelet en bronze.

Dans le nº 27, la tête était tournée au sud; aucun objet n'accompagnait le cadavre.

Le nº 30 n'a fourni qu'un fragment de crâne humain et cinq bracelets en bronze, trois de ces bracelets ne sont formés que d'un fil de ce métal et n'ont pour tout ornement que de petites stries circulaires.

Les deux autres, formés d'une lame de bronze très mince, rendue convexe probablement par estampage, sont ornés de compartiments au trait remplis de stries parallèles.

Un seul de ces derniers bracelets a pu être retiré intact.

Dans le nº 36 il ne restait plus que quelques ossements.

Le tumulus nº 29 recouvrait une fosse commune. Cette fosse, longue de 6 mètres, large de 3 et profonde de 2, au-dessous du niveau réel du sol, était divisée en deux compartiments par de longues, larges et minces pierres brutes, posées sur champ. Des pierres identiques et placées de la même manière, garnissaient les parois inférieures de cette fosse. Le compartiment tourné au sud-est, long de 2m,50, ne renfermait que des cendres, dont le volume a été évalué à un mètre cube. Elles étaient recouvertes par de très grosses pierres plates; à trois des angles de ce compartiment on a retrouvé les restes carbonisés des pieux qui avaient soutenu le bûcher. Le grand compartiment était rempli de squelettes humains et de pierres. Le nombre des squelettes supputé d'après l'espace qu'occupait chacun d'eux ne pouvait pas être moindre de 150. De l'examen des ossements et de leur disposition, examen fait sur les lieux par un médecin, il résulte que les cadavres avaient été entassés pêle-mêle dans la fosse, qu'ils appartenaient pour la plupart à des hommes de haute stature et qu'aucun de ces hommes n'avait dépassé l'âge de 50 ans. Des os du bassin ont fait reconnaître les squelettes de deux femmes; près d'eux se trouvait celui d'un enfant.

Aucun objet ni en métal, ni en silex, ni en terre cuite, n'a été rencontré dans ce tumulus.

Tels sont les résultats produits par les fouilles faites sur les plateaux de la Bruyère de Saint-Barnard, résultats qui établissent de la manière la plus positive l'existence sur ce point de nombreuses sépultures, les unes gallo-romaines, les autres celtiques (*voir la note complémentaire*); quelques-unes de ces dernières sont bien caractérisées par les armes en silex et des ornements en bronze.

Digitized by Google

Les sépultures que nous venons de décrire, ne sont pas les seules constatées entre Riottiers et Trévoux. Aux portes de cette ville, au hameau de Beluison et sur les rives du Formans, depuis le village de Saint-Didier jusqu'à son embouchure, on a rencontré et on rencontre encore fréquemment des squelettes humains enterrés à une profondeur de 30 à 40 centimètres, au pied du coteau de Corcelles, distant de la Bruyère d'environ 1,200 m. On a mis au jour, il y a quelques années, une fosse commune semblable à celle du tumulus n° 29, des urnes cinéraires, et de larges surfaces couvertes de cendres. En moins de trois ans, il a été recueilli dans les mêmes territoires, deux statuettes romaines, des monnaies consulaires des familles Julia-Pomponiana et Valéria, quelques pièces gauloises, une hache en silex, trois autres en jade vert, un gros bracelet et une faucille en bronze (*a*).

Le magnifique glaive en bronze, conservé au Musée de Lyon, provient des environs de Trévoux.

Le caractère si tranché des objets celtiques et romains retrouvés dans les mêmes lieux, et en quelque sorte dans les mêmes sépultures, le nombre considérable de ces sépultures disséminées sur une surface d'environ 6 kilomètres carrés, la hâte avec laquelle toutes paraissent avoir été simultanément pratiquées, excluent toute idée d'un cimetière ordinaire et impliquent conséquemment celle d'une lutte des soldats celtes et romains qui auraient été inhumés ou incinérés à la place même où ils étaient tombés.

Cette déduction tirée de l'examen des tumuli de Saint-Barnard et des objets recueillis auprès d'eux, se trouve corroborée d'abord par le livre I des *Commentaires de César*, ensuite par les fours de campagne qui jalonnent en quelque sorte la route suivie par les troupes celtiques. Ces fours très communs aux pieds des coteaux abruptes de Trévoux, Saint-Didier, Frans, Jassans et Mizérieux se retrouvent sur la rive gauche de l'Ain et jusque dans le voisinage d'Ambronay, c'est-à-dire à proximité *des tumuli de Quiron et du défilé qui conduit à Nantua. Les tumuli de Quiron n'ont pas encore été interrogés, mais quelques-uns de ceux de la*

(*a*) Partie de ces objets sont actuellement entre les mains de M. Valentin-Smith, conseiller à la Cour impériale de Lyon. (Note de M. Guigue.)

Digitized by Google

plaine de Cormoz situés en face du défilé d'Ambérieux en Bugey (4), nous ont montré, il y a peu de jours seulement, des tombes, des poteries, des bracelets, des glaives, des ossements en bronze analogues à ceux recueillis dans les fouilles du plateau de Saint-Barnard et dans la vallée du Formans.

De cet ensemble de faits, il résulte donc selon nous une forte présomption pour admettre que les tumuli de Saint-Barnard et de Riottier marquent l'emplacement du champ de bataille où succombèrent les Tigurins taillés en pièce par les légionnaires de César (5). à supprimer.

M. C. GUIGUE.

Ancien élève de l'École des Chartes.

---

(4) A la suite de l'observation de M. Thiollière, en marge de la note de M. Guigue, « l'on suppose donc qu'une partie des Helvètes auraient passé par Nantua », les lignes soulignées furent remplacées dans la rédaction définitive par cette autre phrase : « De la sortie du défilé de Saint-Rambert et de la plaine de Cormoz couverte encore de tumuli, dont quelques-uns nous ont montré... »

(5) Ce paragraphe souligné, qui terminait le rapport de M. Guigue, fut supprimé comme le demandait M. Thiollière, dans sa note marginale.

NOTE DE M. THIOLLIÈRE, INGÉNIEUR EN CHEF, EN MARGE DE LA NOTE DE M. GUIGUE

La conclusion de la note de M. Guigue est tirée de la reconnaissance d'objet d'origine celtique dans les tumuli, du nombre de ces derniers et de la série de fours de campagne dont on retrouve les traces le long de la ligne que l'on pense avoir été suivie par les Helvètes pour arriver à la Saône.

Si l'on en croit les Commentaires, la défaite des Tigurins a donné lieu à un carnage étendu et je désirerais savoir comment on constitue ce fait avec les tumuli trouvés, qui paraissent en nombre restreint.

Ensuite je voudrais quelques aperçus sur les points suivants :

Suppose-t-on que l'enfouissement des cadavres et leur incinération ait eu lieu sur le lieu même de la bataille ?

Ces opérations ont sans doute été faites par les Romains, et pourquoi partie a-t-elle été inhumée et partie incinérée ? Aurait-on agi en deux fois : d'abord les Romains, puis les fugitifs revenus sur les lieux pour rendre un dernier devoir à leurs concitoyens ?

Quelque soit le parti qui ait procédé à ces inhumations, ne peut-on pas s'étonner qu'on ne trouve pas le cadavre de quelque chef inhumé avec ses armes ? etc .... Rien dans les trouvailles faites ne semble indiquer la présence d'un soin de cette nature.

Les Gaulois et les Romains ont peuplé ou traversé fréquemment tout le territoire dont il est question, et d'autres batailles ont pu s'y livrer ; ne peut-on, parmi les objets trouvés, rapporter quelque chose qui soit particulier à la nation Helvète ?

TH.

Digitized by Google

N° 32

NOTE COMPLÉMENTAIRE EN RÉPONSE AUX QUESTIONS MARGINALES DE M. L'INGÉNIEUR EN CHEF

Trévoux, le 20 octobre 1862.

Vers la fin de la République, l'incinération était de règle chez les Romains et l'inhumation l'exception (voir les *Antiquités romaines*, par M. Adam). Pline l'ancien (livre VII) prétend que cette coutume s'établit parce que les cadavres des citoyens morts sur le champ de bataille dans des pays éloignés, étaient quelquefois déterrés par les ennemis.

Chez les Gaulois au contraire, l'inhumation était communément pratiquée ainsi que l'ont révélé de nombreuses fouilles faites jusqu'à ce jour. Cependant ils brûlaient les corps comme nous l'apprend César (l. VI, 19), et comme il nous a été donné de le constater à Château-Gaillard, où nous avons trouvé des bracelets et un glaive en bronze déposés sur des cendres humaines.

Nous pensons donc que toutes les inhumations du plateau de la Bruyère, indiquent les tombes des vaincus, et que les incinérations, à part celles où les armes en silex ont été recueillies, indiquent les tombes des vainqueurs.

La présence de vases celtiques, contenant des cendres présumées romaines, s'explique par cette raison fort admissible que les soldats chargés de rendre les derniers honneurs funèbres à quelques-uns de leurs chefs, se sont servis des récipients qu'ils avaient sous la main pour enfermer les restes du bûcher.

Signé : M. C. Guigue.

N° 33

L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DE LA NAVIGATION DE LA SAONE A M. THIOLLIÈRE A CHALON-SUR-SAONE

Monsieur l'Ingénieur en chef,

Je m'empresse de vous fournir sur l'affaire des Helvètes, les explications que vous me demandez par vos lettres des 29 et 30 octobre dernier.

Digitized by Google

1° Dans mon rapport, je n'ai indiqué comme surface où les fouilles ont été pratiquées que celle qui est embrassée par la ligne touchant aux points extrêmes où nos recherches se sont étendues. Elle est d'environ 2 kilomètres. M. Guigue, au contraire, parle de la surface sur laquelle des tumuli existent, ou existaient ; en un mot de celle où des traces de la bataille ont été trouvées, tant par nous que par les habitants. Cette dernière est naturellement plus étendue que celle que j'ai considérée, et je ne m'étonne pas de voir M. Guigue la porter à 6 kilomètres.

2° Trois tentatives ont été faites entre le tumulus n° 1 très apparent et que vous avez vu, et le groupe du centre du plateau. Elles ont eu lieu dans le bois de Bramafand, très fourré, où il a été impossible d'en faire davantage. Elles ont été couronnées de succès.

Les environs de ce bois jusqu'au groupe du centre de ce plateau, sont plantés en vignes ou cultivés avec le plus grand soin : il n'est donc pas étonnant que toute trace extérieure de tumulus n'ait pu être conservée, et partant que nous nous soyons abstenus d'y faire des fouilles.

La même observation s'applique aux parties du plateau comprises entre le groupe et le village de Saint-Barnard, d'une part ; la rivière du Formans de l'autre. J'indique cette circonstance dans mon rapport, en faisant remarquer comme je l'avais déjà fait le 25 avril, que la culture et le minage du sol dans ces parties de la vallée avaient révélé la présence de nombreux tumuli renfermant des objets semblables à ceux du groupe du plateau.

Enfin, vous voudrez bien vous rappeler que je vous ai expliqué comment il se faisait que tous ou presque tous les tumuli apparents étaient groupés comme vous le remarquez sur la carte. Cette partie du plateau que les habitants se sont partagée était communale, il y a une trentaine d'années, et n'a été mise en culture qu'à partir de cette époque. Le sol a donc été bien moins bouleversé là qu'ailleurs, et a mieux conservé sa physionomie ; mais le relief des tumuli encore apparents, s'effaçant tous les jours, est déjà très faible comme vous avez pu vous en convaincre, et aura certainement disparu dans quatre ou cinq ans au plus tard ; chaque labour tendant à le diminuer.

J'écrirai à M. Gautherot de m'apporter lui-même les objets trouvés

Digitized by Google

que vous me demandez, et je vous les porterai, ou vous les enverrai par une personne sûre, un agent de mon bureau ou M. Plénard.

Recevez, Monsieur l'Ingénieur en chef, la nouvelle assurance de mon entier et respectueux dévouement.

Ch. CADOT.

N° 34

LETTRE DE M. THIOLLIÈRE, INGÉNIEUR EN CHEF DE LA SAONE, A M. GAUTHEROT, CONDUCTEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, A TRÉVOUX

Châlon, 8 juin 1863.

MONSIEUR LE CONDUCTEUR,

Je me suis présenté hier chez M. Valentin-Smith, à Lyon, mais il m'a été répondu qu'il est à Trévoux pour quelques jours.

Veuillez avoir l'obligeance de lui remettre le dessin ci-joint comprenant : 1° deux cartes dessinées par lui, qu'il m'avait communiquées dans le temps et qui ne me sont plus utiles ; 2° la copie des trois lettres qu'il m'a exprimé le désir d'obtenir et que, dans mon récent voyage à Paris, M. le Directeur général m'a autorisé à lui donner.

Il m'en accusera réception s'il le juge convenable.

Mes efforts pour vous faire comprendre dans la dernière promotion n'ont pas été heureux, bien que j'aie cru un instant avoir une bonne chance, mais j'ai l'espoir de vous faire passer avant la fin de l'année ; en tous cas, il ne dépendra pas de moi que vos longs services ne soient ainsi récompensés.

Agréez, Monsieur le Conducteur, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

P. THIOLLIÈRE.

Digitized by Google

N° 35

LETTRE ADRESSÉE DES EAUX DE CARLSBAD, PAR M. ROUHER, A M. VALENTIN-SMITH, LE 10 JUILLET 1863

MON CHER SMITH,

Je n'ai pas voulu vous répondre avant d'avoir lu votre travail sur le tribunal de police en Angleterre, et je n'ai trouvé le loisir nécessaire pour le faire qu'à Carlsbad.

Ce travail est fait avec une grande clarté et une extrême précision. Le tribunal de police est très nettement défini dans ses attributions par les textes que vous citez et par les exemples que vous racontez. Comme vous, je suis convaincu que le dernier mot de nos réformes législatives sur cette matière n'a pas été encore dit.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous fassiez photographier la note de l'Empereur. Je suis sûr de l'assentiment de Sa Majesté, même sans lui en faire la demande.

Recevez, mon cher Smith, l'assurance de mes sentiments bien affectueux.

E. ROUHER.

Vous savez, sans doute, que je marie Léonie. Elle épouse le fils du marquis de Lavalette, ancien ambassadeur à Rome et sénateur.

Digitized by Google

LES ALIÉNÉS

DEVANT L'OPINION ET DEVANT LA LOI

Aperçu philosophique et critique sur le nouveau Projet de Loi

UN projet de loi sur les aliénés, élaboré sous les auspices du gouvernement, vient d'être adopté au Sénat après avoir subi l'épreuve d'une seconde lecture. Le besoin s'en faisait-il sentir ? Cela paraît douteux si l'on s'en rapporte aux éloges prodigués dans le rapport à la loi de 1838, qui a réglé jusqu'à présent la matière. Néanmoins, malgré cette apologie bien méritée, du reste, la nouvelle réglementation comporte des dispositions et des changements qui en modifient profondément l'économie.

La principale et presque la seule préoccupation qui a présidé à ce travail très étudié, porte sur les atteintes à la liberté individuelle que peuvent subir les aliénés, rejetant sur un plan secondaire et effacé, la question capitale cependant, des soins dus à la maladie.

Le législateur a subi évidemment l'influence des préventions répandues aujourd'hui, et qui, depuis une vingtaine

Digitized by Google

d'années dirigent l'opinion. A cette époque, en effet, les passions politiques ont cru pouvoir exploiter ces préjugés entretenus par une ignorance à peu près complète, dans le public, des phénomènes de l'aliénation et de tout ce qui s'y rattache. Ces idées ont fait leur chemin et se sont répandues au moyen des soi-disant révélations de la Presse intéressée à faire naître des scandales ou simplement à exciter l'émotion dans un but de réclame et de spéculation. Quelques faits délictueux et même criminels, survenus fort à propos et présentés avec une bonne foi douteuse, ont contribué à accréditer ces accusations et à passionner les esprits.

Quoi qu'il en soit, les questions relatives à l'aliénation sont entrées dans le domaine public, sont devenues des sujets de discussions quotidiennes, bien qu'elles soient peu connues de ceux qui les abordent. Au point de vue criminel, administratif ou social, on apprécie et on commente les faits qui s'y rapportent, les lois et les règlements dont elles sont l'objet; on résout les problèmes les plus difficiles et les plus ardus avec une assurance et une décision que n'oseraient montrer les praticiens les plus versés dans cette branche des sciences médicales et philosophiques. Il semble que l'aptitude et la compétence à connaître de ces choses grandissent et s'élèvent en proportion inverse des notions que l'on en possède.

Cette présomption fort étrange, sans doute, se rencontre aujourd'hui à tous les pas quand il s'agit des connaissances scientifiques. C'est une faiblesse et une tendance de l'esprit humain, qui ne sont pas nouvelles mais plus développées encore à notre époque, par suite de l'extension et de la diffusion plus grandes de l'instruction, dont le résultat consiste trop souvent à former des demi-savants.

Digitized by Google

Beaucoup discutent avec sincérité et le plus sérieusement du monde des assertions fondées sur des connaissances incomplètes ou erronées; mais il en est parmi les publicistes, qui, foulant aux pieds tout scrupule, n'ont d'autre but que de réaliser des succès de popularité ou des profits plus inavouables encore.

Ce genre d'exploitation est devenu d'autant plus facile que l'on se fait, en général, même parmi les gens instruits, une idée très fausse de la folie. La plupart croient volontiers que l'on n'est pas aliéné, si l'on n'étale aux yeux de tout le monde des extravagances plus ou moins incohérentes ou furieuses dans les paroles, les gestes ou les actions. L'enchaînement des idées, si bizarres qu'elles puissent être, la vivacité des souvenirs, l'exhibition de sentiments qui paraissent plus ou moins motivés sont autant de raisons qui éloignent tout soupçon de folie. On ne peut pas comprendre qu'un aliéné soit capable d'exercer une ou plusieurs de ses facultés, qu'il puisse concevoir, élaborer et mettre à exécution des projets, lors même que ceux-ci sont en complet désaccord avec la raison. Il n'est cependant personne quelque peu habitué au contact de ces malades qui n'ait observé l'habileté et la sagacité souvent merveilleuses, avec lesquelles ils savent accomplir les actes les plus insensés ou s'acquitter avec succès de fonctions étrangères à leur délire.

Il serait naturel et logique que le défaut des notions les plus élémentaires des manifestations de la folie fût un obstacle à cette ardeur et à cette intempérance de discussion. Il n'en est rien, et, malgré les enseignements de l'expérience, on voit constamment s'élever de nouvelles disputes auxquelles prennent part des gens absolument incompé-

Digitized by Google

tents et qui s'évertuent à discourir sur des sujets étrangers à leurs connaissances.

Les thèses débattues avec cette insuffisance et cette légèreté sont aussi nombreuses et variées que les incidents qui les font naître; mais, entre toutes, celles qui ont le privilège d'occuper plus vivement la presse et l'opinion sont relatives à la responsabilité personnelle des aliénés ou bien à leur situation vis-à-vis de la société. La marge est grande et la source féconde, d'autant mieux que l'on touche à des intérêts d'un ordre très élevé et qu'il s'y mêle presque toujours des aperçus politiques et sociaux.

La responsabilité, au point de vue criminel ou social ouvre un champ immense aux études des jurisconsultes et présente des problèmes intéressants à résoudre. Soit qu'il s'agisse de déterminer la culpabilité, dans le cas d'un attentat criminel, ou la validité des actes des aliénés, on soulève une foule de problèmes dont la solution réclame un profond examen et de sérieuses connaissances.

Toutefois, le thème sur lequel se fixent plus particulièrement les préoccupations et sur lequel se débitent les théories les plus singulières est celui qui a pour objet l'isolement ou, comme on a voulu l'appeler, la séquestration des aliénés.

Peu de questions provoquent plus de divergences dans les appréciations et de disputes plus véhémentes. Car celle-ci présente des aspects très différents et se montre à des points de vue tout à fait opposés. Les droits de l'homme, leur inviolabilité, les intérêts de la société et les devoirs qui lui incombent envers ses membres, réclament, des deux côtés, leur part légitime dont la détermination constitue le point de départ du désaccord qui règne à cet égard. La présentation d'un nouveau projet de loi fournit une occa-

Digitized by Google

sion naturelle et urgente d'approfondir cette question si mal connue et cependant si digne de l'être.

Les aliénés sont tout simplement des malades : comme tous les malades, ils ont droit aux soins réclamés par leur état. De même, les asiles ne sont que des hôpitaux ou des hospices comme ceux où l'on traite les autres maladies, et dont les fous ont plus encore raison de bénéficier, parce que leur affection est de celles qui généralement ne peuvent guère être soignées efficacement à domicile.

On s'est accoutumé à regarder l'internement des aliénés dans des hôpitaux spéciaux comme une véritable incarcération portant atteinte au principe de la liberté individuelle. Devant l'opinion publique, l'asile est une prison au seuil de laquelle on doit laisser toute espérance. Cette manière de voir est très répandue aujourd'hui, surtout parmi les personnes qui n'ont pas de ces malades dans leur entourage ou qui ne les voient que de loin. Elle repose sur des apparences tout à fait spécieuses et capables de justifier l'émotion que fait naître une séquestration. Si l'expérience et la raison n'étaient pas d'accord pour en démontrer la fausseté, le nombre annuel des guérisons obtenues donnerait un éclatant démenti à ce préjugé. La liberté individuelle est une des plus nobles et des plus essentielles prérogatives de l'homme : c'est un droit dont l'exercice ne peut être suspendu sans qu'un motif d'un ordre supérieur l'exige impérieusement. Le violer, c'est commettre un acte très grave et alarmer les consciences.

L'isolement, ou si l'on veut, la séquestration des aliénés paraît, au premier abord, une véritable atteinte à la liberté; mais en réfléchissant, les choses ne se prononcent pas d'une manière aussi claire en faveur de cette appréciation, et l'observation révèle une situation bien différente

Digitized by Google

de celle qu'on imagine. Les fous sont des malades dont le propre est de ne plus posséder leur libre arbitre; déchus de cette prérogative essentielle ils se trouvent dépouillés de toutes les autres libertés qui ne peuvent s'exercer sans l'appui de cette faculté fondamentale.

Ils l'ont perdue puisque la maladie a détruit chez eux la pondération nécessaire à l'exercice normal de leurs facultés et qu'ils restent soumis à des influences morbides auxquelles ils ne peuvent se soustraire ni résister. Ils sont incapables de se déterminer librement, soit qu'ils n'aient plus la notion des réalités, soit qu'ils subissent des impressions irrésistibles dont ils se rendent compte parfois, sans jamais pouvoir les conjurer ni les combattre.

Au point de vue des relations sociales, l'aliéné perd encore l'usage de sa liberté par le fait même de son existence dans un milieu avec lequel il se trouve fatalement en désaccord. Quelle que soit la situation dans laquelle il est placé, il ne lui est plus permis de manifester librement ses conceptions et de mettre à exécution les actes de sa volonté. Maintenu dans une contrainte perpétuelle, ses désirs, ses déterminations se heurtent à des restrictions et à des obstacles infranchissables; sa volonté est forcée de plier devant les exigences d'autrui; et s'il parvient à échapper à la surveillance dont il est l'objet, il s'expose à subir des outrages ou une répression provoqués par son attitude et ses agissements, et contre lesquels sa conscience se révolte.

Telle est la condition de l'aliéné vivant au milieu de la société; cette liberté qu'on revendique avec tant d'insistance pour lui, il lui est impossible d'en jouir; il en est fatalement dépourvu. Si l'on veut établir une comparaison entre l'existence dans l'asile et celle de la vie commune, l'avantage est sans contredit acquis à la première.

Digitized by Google

La privation de liberté, inévitable dans les deux cas, est bien plus dure et bien plus intolérable quand elle se fait sentir dans le milieu où l'on a vécu avec la pleine jouissance de tous ses avantages. Mais au lieu de cette possession d'eux-mêmes, ils ne trouvent plus qu'une sorte de servitude. Les mêmes sollicitations y assiègent le malheureux sans qu'il puisse les satisfaire et il s'y joint celles que lui suggère la maladie. Ses parents, ses amis, ses connaissances, voire même les agents de l'autorité, empêchent ou répriment ses écarts, qui seraient une cause de désordre, entravent l'exécution de ses desseins, contrarient ses jouissances et jusqu'à ses habitudes; ils deviennent, dès lors, des persécuteurs acharnés.

Dans l'asile, au contraire, les malades sont sous une direction dont le privilège est d'être impersonnelle; de gouverner sans passion comme sans faiblesse, d'établir un genre de vie uniforme et calme, soustraite aux excitations sans nombre nées des incidents journaliers de la vie sociale. Les restrictions sont moins irritantes étant atténuées et dissimulées par l'habitude qui, dès lors, exerce sur eux une influence souveraine en apaisant leur sensibilité et limitant leur désirs et leurs aspirations.

Nous voilà bien loin de cette atteinte à la liberté, que l'on dit si peu respectée dans les asiles : on ne saurait, en effet, dépouiller quelqu'un d'un attribut qu'il ne possède déjà plus.

J'ai dit que les aliénés sont des malades commes les autres : Cette exécution, quoique rigoureusement exacte, peut paraître extraordinaire et paradoxale, car ce n'est pas ainsi que l'on est habitué à considérer la folie. Pour beaucoup, ce n'est pas une maladie, mais un état de l'âme mal déterminé et qu'ils ne savent pas définir. Il leur semble

Digitized by Google

qu'une maladie doit se révéler par désordres physiques et non pas seulement par des troubles de l'esprit. Tout cela est erroné. Chaque genre d'affection se présente avec un ensemble de symptômes qui lui est propre et n'est que l'expression d'une lésion génératrice. Toutes montrent des phénomènes d'un caractère commun, mais toutes aussi en possèdent qui leurs sont particuliers et dont la propriété est de spécialiser l'espèce morbide.

Le type spécifique des manifestations symptomatiques de la folie est la principale cause des erreurs qui ont cours à son sujet. La confusion résulte surtout du rôle prépondérant que jouent les troubles psychiques comparativement aux désordres fonctionnels organiques. Dans cette maladie comme dans toutes les autres, il n'y a pas seulement des perturbations d'une fonction unique. Entre toutes les parties qui composent l'être humain, il existe une solidarité plus ou moins étroite, suivant leur importance, de telle sorte que l'on ne peut pas dire exactement qu'un organe est malade, mais bien l'individu tout entier. C'est lui qui souffre en réalité, quand un ou plusieurs de ses organes sont altérés. Néanmoins, les lésions affectent plus spécialement l'un d'entre eux dont les troubles fonctionnels, plus en relief, servent ordinairement à caractériser l'état morbide. Cependant, telle est cette solidarité que, dans bien des cas, on ne parvient à découvrir la cause et les points de départ du mal qu'en dirigeant l'investigation sur des fonctions étrangères aux manifestations locales.

Les préjugés philosophiques dominants dans l'école matérialiste comme parmi les spiritualistes, favorisent singulièrement cette incertitude. Les premiers, en supprimant chez l'homme l'élément spirituel, attribuent directement à la matière les phénomènes connus sous le nom de phé-

Digitized by Google

nomènes de conscience : ils en font une de ses manières d'être et une de ses manifestations.

Les autres les rapportent uniquement à un être immatériel, l'âme ou l'esprit, cohabitant avec la matière dont est formé l'organisme; et, faisant abstraction complète de celle-ci à laquelle ils réservent des attributs purement physiques, présentent les fonctions psychologiques comme des manifestations spéciales de l'esprit.

La vérité ne réside ni dans l'une ni dans l'autre de ces théories. On oublie que l'être humain est une entité *sui generis*, qui n'est ni esprit ni matière; d'une nature complexe, il est vrai, mais qui est doué de propriétés et de manières d'être essentiellement personnelles, absolument distinctes de celles de l'esprit et de celles de la matière dont il est composé.

La notion du moi ne s'attache ni à un organe ni à une fonction si noble qu'elle puisse être, elle n'intéresse ni l'âme ni le corps isolément, mais l'individu dans toute son intégrité. Il existe en réalité une entité formée d'éléments de nature différente, mais combinés de manière à constituer un être nouveau qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre. On ne peut méconnaître l'analogie qui existe entre cette sorte de formation et ce qui se passe dans un autre ordre de choses matérielles par la combinaison de substances dont le résultat est de former un corps nouveau différent de l'un et de l'autre de ses éléments et se comportant suivant une donnée qui lui est propre. On y entrevoit un exemple de la simplicité des procédés de la nature, dont l'action se produit suivant des lois uniformes et immuables se rapportant à un type unique et dont les manifestations échappent pour la plupart à notre intelligence.

Nous sommes ainsi fondés à envisager nos fonctions

Digitized by Google

psychiques comme faisant partie des manifestations de notre individualité, s'opérant par l'intermédiaire d'organes particuliers, mais relevant de notre personnalité entière et non de l'une de ses parties constituantes : de même que les fonctions vitales ne sont pas des attributs spéciaux de la matière.

Ces considérations nous expliquent, dans une certaine mesure, les limites imposées à l'exercice de nos facultés. Celles-ci n'étant point uniquement des manières d'être de l'âme, mais bien de l'individu, de l'être humain, participent à ses propriétés mêmes et se trouvent enfermées dans le cercle étroit où le place sa nature complexe et bornée. Il en résulte, pour notre individualité, un caractère spécial qui a des rapports avec l'un et l'autre de ses éléments constitutifs, sans en posséder la complète intégrité. Ainsi, notre intelligence ne peut embrasser une foule de choses qui sont cependant du domaine spirituel, telles que la notion du temps, de l'espace, de la divisibilité, etc., en un mot, de l'infini qui échappe à notre conception. De même, nos organes se comportent tout autrement que la matière inanimée dont, cependant, ils sont formés.

Nous ne pouvons pas isoler les causes et le point de départ des manifestations de notre être. Soit que l'on pense, que l'on sente, que l'on digère, c'est toujours le même moi, qui est en jeu : aussi, nos fonctions sont-elles toutes solidaires. Nos sentiments, nos pensées, notre activité subissent l'influence de l'état de notre organisme : La souffrance physique éveille la souffrance morale comme nos impressions morales, nos sentiments et nos pensées favorisent ou entravent l'exercice de nos fonctions organiques. La joie et la tristesse, la peur, la colère se répercutent sur la vie animale : la nutrition, la circulation et

Digitized by Google

jusqu'aux fonctions les plus élémentaires de l'organisation physique subissent l'influence des passions. La volonté même, étend son action jusque sur les éléments de la vie et révèle sa puissance par des efforts surprenants. En un mot, les actions réflexes, quelle que soit leur origine, psychologique ou physiologique, témoignent d'une façon irréfutable, de la solidarité de toutes les parties de notre être et de l'unicité de notre individualité.

On en trouve la démonstration peut-être encore plus frappante dans l'état de maladie. En dehors de l'aliénation mentale, le délire est un symptôme très fréquent et ordinaire à certaines maladies ou à certaines constitutions. Il apparaît dans un grand nombre de fièvres et dans le cours de beaucoup d'affections localisées sur divers organes ; il sert même à caractériser, par la forme qu'il revêt, les intoxications produites par des substances telles que l'alcool, certains poisons et, plus spécialement, ceux que l'on connaît sous le nom de narcotiques. Le délire qu'elles déterminent se révèle par des caractères spéciaux à chacune d'elles et qui ne changent pas. Ne trouve-t-on pas dans ce fait, une preuve évidente de l'unité de l'être humain ? Il serait étrange que des causes purement matérielles pussent exercer directement une semblable influence sur un être d'une nature aussi essentiellement différente. Aussi l'origine de l'erreur vulgaire concernant l'aliénation mentale réside en ce qu'on prend toujours les symptômes pour le mal lui-même.

Dans l'aliénation, le délire est un symptôme comme il l'est dans toute autre maladie; il est l'expression d'une lésion primitive ou secondaire de la partie des centres nerveux dont la mission est de présider à nos fonctions de relation et en particulier à nos manifestations psychiques ;

Digitized by Google

comme la dyspnée est l'indice d'une lésion des fonctions respiratoires. Bien qu'il ne constitue pas à lui seul, toute la symptomatologie de cette maladie, il en est le phénomène caractéristique et le plus capital. Néanmoins, ceux qui l'accompagnent ont aussi leur importance, et, bien qu'ils soient moins évidents et souvent effacés, ils contribuent à former un ensemble nosologique particulier à ce genre d'affection. Leur connaissance devient indispensable quand il s'agit de poser un diagnostic difficile, si bien qu'il échappe souvent même à l'observation de personnes peu expérimentées. Dans bien des cas, en effet, la seule appréciation des phénomènes d'ordre psychologique est insuffisante pour permettre de discerner les caractères pathognomoniques de la folie; et ce n'est pas un des points les moins délicats et les moins difficiles que d'établir une différence entre le délire et l'erreur ou simplement le jeu de nos passions. La ligne de démarcation est loin d'être tranchée et il est souvent peu aisé de la reconnaître si l'on ne s'attache qu'à l'inspection des phénomènes psychiques indépendamment de ceux qui concernent le reste de l'organisme.

C'est dans une connaissance exacte de toutes ces manifestations et de leurs rapports réciproques que l'on doit puiser les éléments d'un diagnostic certain. Le fonctionnement de tous les organes doit être interrogé avec un soin minutieux, car on y trouve, dans bien des circonstances, l'origine et la source de faits inexplicables en apparence. Aussi, n'a-t-on pas lieu d'être surpris des contradictions si fréquentes qui ne sont, en réalité, que la conséquence nécessaire d'un défaut de savoir et d'observation. En s'attachant seulement à l'étude d'un ordre unique de phénomènes et en négligeant ou méconnaissant les autres, on ne se rend pas assez compte que la folie se révèle par

Digitized by Google

leur groupement. De là, les discussions creuses et sans autorité que l'on voit surgir entre les publicistes et même des hommes instruits mais peu versés dans cette partie des sciences médicales, quand il s'agit d'apprécier certains faits relatifs à l'aliénation. Ici plus qu'en aucune autre branche de l'art, l'enseignement théorique est insuffisant pour que l'on puisse acquérir quelque compétence dans ces matières : il faut y joindre l'expérience qui s'acquiert uniquement par le contact prolongé avec les aliénés. La folie est une maladie dont l'appréciation et l'étude réclament plus qu'aucune autre des études qui ne s'improvisent guère et auxquelles on ne saurait suppléer par de simples raisonnements.

Dr Édouard Carrier.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

RÉPONSE

AUX

Chercheurs d'Eau pour la Ville de Lyon

PAR LE SIMPLE BON SENS

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Lorsque le 28 février dernier, nous avons remis cette Étude à la *Revue du Lyonnais*, nous étions bien loin de prévoir le coup de théâtre, qui devait brusquement changer la situation, quatre jours après.

Dans la mémorable séance du 4 mars 1887, le Conseil municipal avec un courage digne d'éloges, acceptant à l'unanimité les propositions de M. le Maire, a définitivement repoussé *tous les projets*, au nombre de vingt et un, présentés pour les eaux de Lyon, sur lesquels on a discuté pendant sept ans.

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous avons appris cette décision, qui est un premier succès pour l'idée que nous poursuivons depuis longtemps.

Dans une note imprimée et distribuée le 25 avril 1883, nous avons appelé déjà l'attention sur les avantages d'une double distribution des eaux du Rhône, filtrées et non filtrées, prises à Saint-Clair.

Avant tout nous avions proposé :

« De mettre de côté *tous les projets*, prenant les eaux « loin de Lyon sur lesquels du reste on n'est pas d'accord

Digitized by Google

« et qui offrent, quoi qu'on en dise, beaucoup d'incertitude « sur le volume, la qualité et la fraîcheur des eaux, et sur- « tout sur la dépense des travaux. »

Pour arriver à la vérité, la première condition est d'abjurer ses erreurs; c'est ce que vient de faire solennellement et très honorablement le Conseil municipal, par sa délibération du 4 mars, qui se trouve tout à fait d'accord avec ma première proposition de 1883.

Il ne reste plus aujourd'hui que deux partis en présence, entre lesquels il faut choisir :

Ou celui du *simple bon sens*, qui consiste, comme nous l'avons dit, à réserver pour les usages domestiques, les eaux filtrées que nous avons déjà, et à prendre directement au Rhône, à Saint-Clair, toute l'eau que nous voudrons pour les services publics;

Ou l'aqueduc des Alpes qui amènerait à Lyon les eaux du lac d'Annecy, à une pression suffisante pour alimenter directement tous les services.

Le lac d'Annecy est placé providentiellement pour la ville de Lyon; rien ne peut lui être comparé; c'est la solution unique qui s'impose, si l'on veut avoir quelque chose de complet. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'aqueduc des Alpes exigera de très grands travaux.

Bien que nous trouvions ce projet magnifique nous ne connaissons pas assez la situation financière de notre ville pour oser le conseiller.

L'Inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées,

Lyon, le 7 mars 1887. Th. AYNARD.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS

LE CHATEAU DE LA BATIE EN FOREZ

AUCUN forézien ami des arts et animé d'un sentiment patriotique n'avait pu se défendre d'une impression pénible, au moment de la vente des trésors artistiques du château de la Bâtie.

Jusque-là, le vieux manoir avait été pour le Forez un précieux joyau, qui attirait l'admiration de nombreux visiteurs.

En vain, a-t-on fait, avec un zèle louable, toutes les tentatives possibles pour conserver au pays ce charmant musée forézien, honneur et animation de la contrée; on n'a pu conjurer le désastre, et bien il a fallu, tout en le déplorant, laisser sans retour condamner à l'exil ces œuvres exquises, au gré du plus fort enchérisseur.

Le château de la Bâtie se présente encore de loin, avec

---

(1) *Le Château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs.* Texte par M. le comte Georges de Soultrait; planches gravées sous la direction de Félix Thiolier, d'après ses desssins ou photographies. Ouvrage publié sous les auspices de la Société de la Diana. 1886, in-fo.

Digitized by Google

un air de grande demeure seigneuriale ; mais la dévastation qu'il a subie à l'intérieur cause une vraie déception à ceux qui en franchissent le seuil.

A voir ces vastes salles dénudées, on dirait que les Vandales y ont passé.

Agglomérés et vus à leur place, ces chefs-d'œuvre se communiquaient les uns aux autres comme un rayonnement de beauté.

Relégués maintenant, comme de vulgaires bibelots, dans des collections d'amateurs, dans la boutique d'un antiquaire, voire même derrière les vitrines d'un musée national, ils ont singulièrement perdu de leur prestige.

Plus d'effet d'ensemble, résultant du rapprochement et du contraste ; plus de pensée créatrice à interpréter, et dans le visiteur désenchanté, plus d'enthousiasme.

Bien motivée était donc une publication décrivant, d'une part, les beautés du château de la Bâtie, et de l'autre en offrant une reproduction intelligente. Ces deux conditions ont été remplies.

M. le comte de Soultrait, écrivain distingué, et auteur de plusieurs travaux archéologiques remarquables, s'est chargé de la partie descriptive, et M. Félix Thiolier, peintre et photographe habile, a publié les héliogravures. Ces deux parties d'une même œuvre s'élucident mutuellement, et donnent une idée complète du château de la Bâtie, aux jours de sa splendeur.

M. le comte de Soultrait, d'après des documents authentiques, nous offre d'abord le récit de tout ce qui se rattache à cette noble maison d'Urfé, qui, pendant des siècles, a illustré le pays.

Il remonte à son origine, alors qu'au commencement du XIVe siècle, en 1301, dans la personne d'Arnulfe d'Urfé

Digitized by Google

l'un de ses ancêtres, elle était cantonnée dans l'antique forteresse féodale, située sur les âpres sommets qui séparent le Forez de l'Auvergne ; à peine en reste-t-il quelques vieilles tours démantelées.

Il signale ceux des seigneurs d'Urfé qui ont occupé de hautes positions, et qui ont joué des rôles importants dans les affaires du pays.

Presque tous ont rendu la justice dans le bailliage de Forez; quelques-uns ont servi la France sur les champs de bataille; d'autres, passionnés par le mouvement intellectuel de la Renaissance, se sont adonnés aux arts ou aux lettres; parmi ceux qui ont été d'église, l'un a été membre du Chapitre des comtes de Lyon, l'autre est mort évêque de Limoges, en odeur de sainteté. Le plus illustre de tous est Claude d'Urfé, fils de Pierre d'Urfé, grand écuyer de France.

Dès sa jeunesse, il est appelé aux plus hautes dignités de la Cour. François Ier et plus tard Henri II l'attachent à leur personne. Il devient en 1535 bailli de Forez, chambellan de la maison du roi, lieutenant des cent gentilhommes qui la composent; à son retour de Rome, où il avait été envoyé comme ambassadeur près du Saint-Siège, et aux deux sessions du Concile de Trente tenues à Bologne en 1547, il est nommé, en récompense de ses services, gouverneur des enfants royaux, surintendant de la maison du roi, et membre du Conseil privé.

Au milieu d'une vie si agitée, il éprouve le besoin d'une retraite paisible; il y cherche une diversion aux affaires, et une satisfaction aux goûts artistiques qui sont un apanage de sa famille.

Il entreprend de transformer cette demeure champêtre de La Bâtie déjà restaurée par son père; elle était située

Digitized by Google

sur les bords charmants du Lignon, qui seront chantés plus tard par son petit-fils, Honoré d'Urfé. C'est ce dernier qui est l'auteur de l'*Astrée*, ce roman dont les fictions poétiques remplissaient alors toutes les imaginations; il est à regretter qu'il fasse une trop grande part aux mœurs légères du temps.

Pour la décoration de sa demeure, Claude d'Urfé s'inspire des modèles de la Renaissance, qu'il a contemplés dans ses voyages. Il convoque les artistes célèbres qu'il a connus. Il n'épargne rien pour doter le Forez d'un monument qui tout en exprimant son culte pour les arts, affirme aussi l'orthodoxie de sa foi, envers le dogme de la présence réelle, alors attaqué par le protestantisme. « Alors que, dit « La Mure, revenant l'âme pleine de dévotion envers le « Très Saint-Sacrement, dont le Concile avait soutenu la « vérité, contre les erreurs des hérétiques, il fit faire cette « très célèbre chapelle de La Bâtie, l'une des plus singu- « lières de France, et que Papyre Masson appelle : *Sacellum* « *mirabile*, dont les figures sont en l'honneur du Très « Saint-Sacrement. »

Claude d'Urfé voulut que toute la décoration du château répondit à celle du sanctuaire ; et par la magnificence qu'il y a déployée, il a réussi à en faire cette demeure splendide qui, à dater de la dernière moitié du XVIe siècle et au commencement du suivant, est devenue, ainsi que le dit la monographie, le rendez-vous des grands seigneurs, et des beaux esprits du temps.

Toute gloire humaine s'éclipse, après avoir atteint son plus beau lustre; ainsi cette famille d'Urfé, arrivée à son apogée, demeure quelque temps stationnaire dans sa haute position, décline, et puis finit par s'éteindre, faute de rejeton mâle, en 1724, dans la personne de Joseph d'Urfé.

Digitized by Google

Elle laisse après elle un glorieux sillon d'honneur et de vertus; trop promptement disparue, elle n'en a pas moins bien mérité du Pays; elle est digne de vivre par la bonne renommée dans sa mémoire reconnaissante.

Les chefs-d'œuvre artistiques, dont Claude d'Urfé a enrichi le Forez, sont aussi un titre incontesté à sa gratitude; à l'aide de la monographie et des planches héliographiques nous pouvons facilement les passer en revue.

La première nous offre la silhouette de l'ancien manoir féodal des d'Urfé; ses ruines pittoresques se dessinent à l'horizon; elles sont connues au loin sous cette désignation vulgaire : les *Cornes d'Urfé*. Là est le berceau de la famille.

Un dessin inédit du Père Martellange, jésuite, conservé à la Bibliothèque nationale nous fait voir le château de La Bâtie, agencé tel qu'il était au XVIIe siècle.

Une belle eau-forte du peintre Beauverie, intitulée le *Pays de l'Astrée* nous en offre une vue générale. Il y a tout ce qui caractérise le site. La butte de Montverdun, le mont d'Isoure, le cours du Lignon, dont les eaux arrosaient les fossés du château, et comme limite à gauche, la chaîne des monts de Forez.

La Bâtie se montre ensuite sous ses différents aspects, avec sa cour d'honneur, ses arbres séculaires, son petit temple circulaire dans le goût de la Renaissance, et toutes ses dépendances.

Plusieurs planches d'une grande vérité, font passer successivement sous nos yeux, tous les détails d'architecture ou d'ornementation enlevés ou encore en place, bustes, chapiteaux, tronçons de colonnes, embrasures de fenêtres, emblèmes, armoiries, mascarons, mobilier, rien n'est oublié. Grâce au dévouement patriotique de M. Thio-

Digitized by Google

lier, tout ce qui est digne d'intérêt a été reproduit, et il n'a épargné pour cela aucune peine, ni aucun sacrifice.

Le château lui-même nous est ensuite représenté dans toutes ses perspectives.

Nous sommes introduits dans ses vastes galeries, aux majestueux lambris, soutenus par d'élégantes colonnes; nous gravissons la rampe intérieure qui y conduit; nous pénètrons sous ces arcades retombant sur des pilastres aux proportions parfaites, et nous admirons les effets de clair-obscur, à la manière du célèbre peintre d'intérieur Granet, obtenus par le choix des moments de la lumière, et aussi par l'habileté de l'artiste à se faire obéir d'une machine inconsciente. Après avoir parcouru toutes les différentes parties du corps de logis, nous entrons dans cette fameuse salle dite : La Grotte, et qui sert de vestibule à la chapelle.

Ce contact du sacré et du profane, résultant du voisinage si immédiat d'un sanctuaire pieux, avec une salle ornée de sujets mythologiques, est un exemple qui se rencontre au château de La Bâtie, de cet amalgame discordant que faisait la Renaissance, des idées chrétiennes avec celles du paganisme. Cette association nous choque aujourd'hui; en ce temps-là, elle était trouvée toute naturelle, même dans les compositions d'esprit.

On a eu recours pour la décoration de cette grotte, et des reliefs qui y sont adhérents, à une mosaïque en petits cailloux entremêlés de coquillages de différentes nuances. Chose remarquable, le fruste des matériaux employés n'empêche pas le fini, ni même le modelé de l'ouvrage.

Cette salle est ornée de figures allégoriques, et de divinités de la Fable, non dénuées de caractère.

Ces Faunes, ces Termes, ces Tritons, parmi lesquels figure le dieu de la Mer, sont d'un style assez pur.

Digitized by Google

Les ornements, rinceaux, mascarons comiques qui les accompagnent sont bien en harmonie avec la décoration générale, et spécialement avec celle en sable fin colorié du plafond.

Malgré les éléments multiples des matériaux employés, rien ne papillote, tout est en harmonie, et bien qu'on trouve cette salle fantaisiste et toute italienne un peu étrange, cependant on est porté à ne pas refuser une louange aux artistes inconnus qui l'ont composée.

M. le comte de Soultrait dit de la chapelle de La Bâtie qu'elle offre un précieux spécimen de tous les arts que la Renaissance a portés au plus haut point.

Peinture, sculpture, faïences émaillées, vitraux, mosaïques en marqueterie, tout l'art du temps y est représenté.

Un tableau du peintre Uberti nous donne une vue d'ensemble de l'intérieur du sanctuaire. Cette toile a le mérite d'une exactitude parfaite.

On est frappé tout d'abord du Rétable de l'autel. Il est formé de deux colonnes corinthiennes, délicatement sculptées, et couronnées d'un élégant fronton. Il encadre la célèbre marqueterie signée du dominicain Fra Damiano, de Bologne. On étonnera le lecteur, en lui affirmant que pour éviter une tonalité trop opaque de cette mosaïque en bois, et relier ses différentes parties un peu découpées, on a recommencé jusqu'à soixante-dix clichés. Cette mosaïque est une œuvre de patience et en même temps d'inspiration. Elle n'a de spécial que le procédé; pour tout le reste, composition, expression, elle est un vrai tableau.

La table de l'autel, formée d'une dalle en marbre noir, est ornée de reliefs en marbre blanc, d'une réelle valeur sculpturale.

Ils représentent sur la face, le sacrifice d'Abraham; sur

Digitized by Google

les côtés, David coupant la tête à Goliath, et le passage de la Mer Rouge.

Nous n'avons pas à apprécier le mérite intrinsèque de ces sujets dus à un ciseau italien; ce que nous pouvons dire, c'est que leur reproduction est très bien réussie; on a eu recours pour cela à des effets d'ombre et de lumière, qui, repoussant les arrière-plans, ont fait saillir en avant les figures des premiers. De cette sorte, elles semblent se détacher du marbre, et ainsi on a rendu la vie et le mouvement qui caractérisent ces bas-reliefs.

Avec non moins d'intelligence sont reproduits les tableaux placés dans les lunettes des voûtes, ou au-dessus des panneaux sculptés des parois de la chapelle.

Presque toutes ces compositions sont des sujets bibliques se rapportant à l'Eucharistie : la Manne, Élie dans le désert, la Pâque des Juifs, le sacrifice d'Abraham, la Création, etc.

Ces tableaux appartiennent évidemment à l'École romaine. Ils sont remarquables par la science du dessin, qui y est consommée. Plusieurs laisseraient à désirer selon nous pour l'idéal et l'expression. On pourrait les attribuer à Innocentio d'Immola, de Bologne, qui, pour le faire, imita Raphaël de très près.

Voici devant nos yeux les carreaux émaillés du degré de l'autel, offert généreusement au Musée du Louvre par M. Beurdeley.

On se délecte à étudier, grâce à la netteté parfaite de leur reproduction, ces figures dont plusieurs sont à grand caractère; d'autres sont des produits capricieux et fantastiques du goût de ce temps-là. Ce sont des chimères, jouant d'instruments de musique, des cariatides ailées, se terminant en rinceaux ou en enroulements feuillagés; elles

Digitized by Google

rappellent ces grotesques de l'Ecole italienne que Raphaël faisait exécuter par ses disciples, dans les loges du Vatican.

Cette marche émaillée, qui porte la date de 1557, quoique inspirée des artistes faïenciers italiens, est pourtant de facture française, ainsi que le carrelage du pavé de la chapelle, dont la composition correspond aux sujets de la voûte.

Nous sommes heureux de posséder, grâce à la planche photographique qui reproduit cette marche, un spécimen du savoir-faire de l'émaillerie française à cette époque.

Forcés de passer sous silence beaucoup de choses intéressantes, nous terminerons cette rapide analyse par l'examen des planches qui reproduisent la frise en mosaïque de bois du tour de la chapelle et que l'on attribue aussi à Fra Damiano. Elle exprime un texte de l'Evangile, et une strophe de l'hymne de saint Thomas sur l'Eucharistie. Chaque lettre de cette inscription est soutenue par de petits anges ailés, peut-être un peu profanes; leurs poses sont aussi variées que gracieuses. Sur ces figures d'un dessin savant et en même temps facile, les artistes peuvent étudier l'art de tracer un galbe très simple, quoique réduit à un trait, qui néanmoins dit tout, pour le vrai connaisseur.

Nous préférons comme caractère et sévérité de ligne, les anges adolescents, revêtus de tuniques, et accompagnant le chant des psaumes, qui ornent les vitraux des deux fenêtres de la chapelle.

Il nous semble que c'est là qu'un peintre verrier pourrait s'inspirer avec profit, pour unir la noblesse et la sobriété des moyens à la beauté et à la puissance de l'expression.

Quel beau concert semblent exécuter ces anges musiciens, accompagnant de leurs harmonies célestes, ou exprimant avec la voix les paroles inspirées qu'ils interprètent.

Digitized by Google

Ces vitraux sont justement célèbres, et la France peut avec raison revendiquer l'artiste qui les a exécutés.

Telle est en résumé la belle monographie qui nous dédommage de la perte des chefs-d'œuvre qui enrichissaient le Forez d'une rare merveille artistique.

Nous devons donc aux auteurs de cet ouvrage, et en particulier à M. Thiolier, un remercîment sincère, pour le soin et le zèle qu'ils ont mis à sa publication.

Grâce aux deux habiles collaborateurs qui se sont prêtés une aide intelligente, le vieux manoir dépouillé, mais qui porte encore majestueusement son faîte dans les airs, peut dire avec vérité cette parole du poète : *Non omnis moriar :* mes merveilles qui racontent la gloire des d'Urfé, et les splendeurs de la Renaissance ne périront pas totalement. Le dévouement d'un écrivain et d'un artiste, amis du Forez, les a sauvés de l'oubli.

C'est en vertu de la tendance de notre esprit moderne à rechercher les titres glorieux du passé, et à ne rien perdre de ce qu'il nous a légué, que MM. les Directeurs de la Société archéologique de la Diana ont été inspirés d'accomplir cette œuvre de réparation.

On fouille, en effet, de nos jours, avec persévérance, pour ravir à la science bien des secrets. On fouille, au point de vue historique, dans les vieux cartulaires, dans la poudre des dossiers; on va rechercher des documents authentiques dans les archives, et même jusques dans celles du Vatican, que la générosité de Léon XIII a mise à la disposition des chercheurs laborieux et sincères; et cela, afin de reconstituer avec le plus de vérité possible, les annales du monde dès ses premiers âges.

On fouille sous la terre, là où furent les grandes cités, parmi les ruines des antiques monuments, pour retrouver

Digitized by Google

les modèles de l'art, et le réaliser d'après ses types primitifs et ses impérissables traditions.

Tous ceux qui aiment le beau, comme ceux qui aiment le vrai, choses unes et inséparables, doivent donc, à l'exemple des auteurs de la Monographie, se mettre généreusement à l'œuvre, et hâter ainsi l'avènement d'une ère où le bel art donnant la main à un irréfutable savoir, conduiront les âmes humaines au véritable progrès.

L'abbé de SAINT-PULGENT.

Digitized by Google

SONNETS

I

A X...

Penser n'est rien; bien dire est le secret final.
On rencontre une idée; elle est jeune, elle est belle :
Mais vulgaire est l'habit qui couvre la pucelle.
Parons-la, s'il se peut, d'un luxe original.

Rehaussons d'un beau vers son charme virginal!
— Et le jour et la nuit ce souci nous harcèle : —
Hélas! la rime est sourde et la phrase rebelle!
— Ami, tu le connais, ce supplice infernal.

Mes écrins jusqu'aux bords sont pleins de poésie;
On ferait des colliers aux idoles d'Asie
Des perles, des saphirs qu'il m'advient de rêver.

Je voudrais, par moment, offrir aux dieux que j'aime
Ta coupe, ô Cléopâtre, et je ne sais trouver
Qu'un vinaigre banal pour dissoudre ma gemme.

Digitized by Google

II

VIEUX ROMAN

Une effroyable nuit, propre aux desseins pervers : —
L'ouragan furieux devant lui, sur la dune,
Chassait un noir troupeau de nuages ; — la lune
Avec effarement galopait au travers.

Sur la haute falaise, illuminée d'éclairs,
Deux amants oubliaient la tempête importune,
Les cheveux blonds mêlés à la moustache brune ;
Elle disant « le Lac », lui le « sonnet d'Arvers ».

D'un roman très ancien cette page est extraite.
Je trouve à la relire une douceur secrète ;
Tout à l'heure en tremblant ma main la retraçait.

Pour vous aussi, Madame, elle aura quelque charme ;
Car vous reconnaîtrez l'heureux couple... et qui sait ?
Peut-être essuîrez-vous une furtive larme.

Th. DOUCET.

Digitized by Google

III

LE RÊVE D'UN BON JEUNE HOMME

Oui, ce serait le rêve!... Une existence unie,
Calme, bourgeoise, avec des plaisirs bien mûris :
Un coin de parc, le soir, quand, la tâche finie,
Je prendrais pour rentrer le tramway des maris;

Une femme attentive à flatter ma manie,
Un enfant peu bruyant, mes livres favoris ;
Un bonheur, bien réglé dans sa monotonie,
Coulant par des sentiers tout juste assez fleuris.

Le port! plus de naufrage, et la mer aplanie;
Un sage demi-jour, une paix infinie :
Un régime très sain pour des besoins taris...

Oui... — Quant à la compagne à ce bonheur unie,
Comme il faut entre époux une franche harmonie,
J'aurais mes vœux blasés pour ses rêves flétris.

Stephen DANIEL.

Digitized by Google

Première Publication

de la

Société des Bibliophiles Lyonnais

Un groupe d'amis de l'histoire et de la littérature lyonnaises ont constitué, sous le titre de *Société des Bibliophiles lyonnais*, une association ayant pour but de publier, sans aucun intérêt de lucre ou de profit, des ouvrages rares ou inédits relatifs à notre ville.

Formée depuis quelques mois seulement, à peine connue de nom et par un petit nombre d'initiés de notre monde littéraire, cette Société vient de révéler son existence par une publication qui est la meilleure recommandation que l'on puisse proposer en faveur de cette louable et intelligente entreprise.

Le choix de la *Société des Bibliophiles lyonnais* s'est arrêté, pour ses débuts, sur une plaquette rarissime, intitulée : *La merveilleuse hystoire de lesperit qui depuis nagueres c'est apparu au monastère des religieuses de Sainct Pierre de Lyon*, opuscule intéressant à la fois au point de vue bibliographique, historique et philosophique.

Digitized by Google

La merueilleuse hystoire

Digitized by Google

La merveilleuse histoire de l'Esprit de Lyon forme un mince volume de 14 feuilles in-4° ancien, moins grand qu'un in-8 moderne. Imprimé à Paris en 1528, il est en caractères gothiques et orné de dix gravures sur bois fort curieuses, non compris celle du frontispice, et qui, par leur style et leur exécution, tiennent le milieu entre l'ancienne école et la nouvelle. Les procédés sont aussi primitifs qu'au xve siècle, le dessin est aussi dur, le trait aussi rude, aussi cassé, les tailles des ombres aussi insuffisantes; mais l'ornementation, les détails du mobilier et de l'architecture appartiennent franchement à la première Renaissance française. L'artiste était évidemment un maître déjà âgé, mais qui ne repoussait pas les formes nouvelles. Sa gravure n'a pas cet air de jeunesse qui anime les bois de Janot, de Corrozet, de Chrétien Wechel, ni de Geoffroi Tory; mais on devine que la main seule, trop alourdie par l'habitude, n'a pas su obéir à ses efforts. Les lettrines montrent un disparate encore plus sensible : la plupart, à fond criblé ou grisé, sont de vieilles capitales ornées du xve siècle; quelques autres, à fond blanc, appartiennent au nouveau style. Quant au titre, l'initiale en trait de plume est entièrement gothique, tandis que la marque du libraire, représentant saint Jérôme, est due à l'un de ces artistes parisiens qui se formèrent alors sous l'influence des Allemands.

Du reste, les caractères, qui appartiennent à de vieilles fontes, sont assez fatigués et, malgré le luxe annoncé par l'abondance des gravures et exigé pour ce livre qui devait être offert au roi, on remarque plus d'une imperfection typographique dans les exemplaires originaux.

Si, après avoir étudié l'aspect et les conditions matérielles de l'ouvrage, on s'arrête à l'examen du récit qu'il contient, on comprend mieux encore que le choix de la Société des

Digitized by Google

Bibliophiles lyonnais se soit fixé sur cette plaquette. Elle nous retrace, dans tous ses détails les plus minutieux, un épisode de l'histoire de Lyon qui n'est pas seulement curieux par sa nature extraordinaire, mais aussi très important en ce qu'il se rattache à une phase caractéristique de l'histoire générale.

Il se produit périodiquement dans la vie des peuples, des évolutions qui ramènent constamment, quoique sous des formes diverses en apparence, l'humanité dans le même cercle. Les époques de grandeur sont fatalement suivies de temps de décadence; il surgit des années de démoralisation succédant à des âges de vertu; et tout cela recommence avec la régularité d'une horloge, si bien que les récits de l'histoire semblent une éternelle redite.

C'est au milieu des grandes secousses sociales, ou vers la fin des époques de prospérité, que la corruption s'empare d'une génération et la ronge en pénétrant jusqu'en ses organes les plus intimes.

Le xve siècle, qui vit le règne si prospère de Charles VII, fut une de ces époques de démoralisation. Le luxe et la mollesse qu'il enfanta, l'esprit d'insubordination qu'inspire à l'homme la puissance des richesses, le sentiment d'impatience de tout frein qui l'agite dès qu'il a goûté les jouissances du bien-être, tout cela avait, comme d'habitude, troublé profondément les consciences; le clergé n'y avait pas échappé et ce souffle de démoralisation avait pénétré jusque dans les cloîtres. Les choses allèrent si loin que l'opinion finit par s'indigner; la Réforme naquit de cet état de choses; mais il fallut les sanglantes leçons de la fin du xvie siècle pour ramener la civilisation dans les limites du devoir et faire éclore l'époque si brillante et si pure qui suivit.

Digitized by Google

A Lyon, autant qu'en aucun lieu, cet affaiblissement des mœurs se fit sentir, aggravé qu'il devait être par l'affluence des richesses et des produits du monde entier qui s'y importaient. Pendant près d'un siècle un double courant, venant de points opposés, mit en contact dans nos murs deux civilisations dissemblables, mais également arrivées au dernier degré de leur développement. L'une, avec la Cour de France, à qui la politique avait fait de Lyon une capitale transitoire, l'une brillante de jeunesse, de force et de vigueur; l'autre venue de Gênes, de Milan, de Florence et pétrie de tous les raffinements, de toutes les énervantes ivresses nées sous le doux ciel d'Italie.

Les poètes, les chroniqueurs et jusqu'aux médecins écrivains, nous ont transmis des traits qui font connaître le trouble et le relâchement des mœurs dans notre ville. Un seul mot, un dicton qui courait alors, suffit pour dépeindre cette situation : Lyon était pour la France la ville de Vénus.

Il n'est pas, dès lors, besoin d'insister pour faire admettre que, dans une pareille cité, un monastère, riche de terres et de revenus, peuplé de jeunes femmes appartenant toutes aux familles aristocratiques, il n'est pas besoin d'insister pour faire admettre que le désordre y ait pénétré. *La merveilleuse histoire* se rattache à ce fait. L'abbaye de Saint-Pierre était tombée dans un complet désordre; l'autorité ecclésiastique n'avait pu y rétablir l'observation de la règle, et l'abbesse, elle-même, donnant l'exemple de l'indiscipline, avait résisté formellement à l'archevêque. On dut prendre des mesures décisives et mettre les religieuses en demeure ou de se conformer à la règle ou de quitter le monastère.

Dans cette alternative, elles optèrent pour le dernier parti; mais, sans attendre d'être mises dehors, elles sor-

Digitized by Google

tirent d'elles-mêmes et non sans se partager tous les objets précieux qui pouvaient être emportés. Le butin n'était pas médiocre, à en juger par l'état qui nous est resté des riches ornements que possédait l'église de l'abbaye et dont voici le curieux inventaire :

« Un grand livre des *Morales sur Job*, tout couvert de lames d'or.

« Un texte d'or ou couverture du livre des Évangiles, enrichi de pierres précieuses.

« Un Matutinal ou livre à dire l'office divin, couvert de lames d'or; lequel était fort grand.

« Un Missel conservé précieusement depuis plusieurs siècles, donné à la Maison par Mme Bonne Brune de Grandmont; duquel les figures et images étaient toutes illuminées, les principales lettres et passages écrits en lettres d'or et la couverture enrichie d'or.

« Une autre couverture d'Évangile.

« Huit calices d'argent.

« Le chef de saint Annemond enchâssé en argent.

« La châsse du même saint, où l'on tenait les os sacrés de ses bras et de ses cuisses, rehaussée d'argent aux quatre pieds.

« La sainte lampe enchâssée en argent; relique très précieuse pour son antiquité, puisque c'était celle qui avait éclairé miraculeusement sur le tombeau de sainte Annemond durant une année toute entière sans aucune matière.

« Une grande croix d'argent.

« Le côté de saint André, enchâssé en argent.

« Deux pièces de la vraie Croix, enchâssées en or avec plusieurs pierres précieuses.

« Une autre croix d'or de moindre prix.

Digitized by Google

« Deux croix d'argent.

« Un bassin, deux chandeliers et un encensoir d'argent.

« Une boîte d'ivoire garnie d'argent et remplie de plusieurs belles reliques.

« Seize nappes d'autel de drap d'or.

« Plusieurs chapes, chasubles et autres ornements de drap d'or, de velours, satin et autres.

« Plusieurs nappes, serviettes et autres linges servant à l'autel et plusieurs autres choses de moindre prix. »

Une seule de ces riches pièces, eu égard au prix élevé des objets d'orfévrerie et des étoffes de luxe à cette époque, était d'un beau profit, et aujourd'hui encore, en raison de la valeur que l'on accorde à de telles curiosités, représenterait des sommes considérables. Les nonnes de Saint-Pierre ne partirent donc pas sans ressources; et entre toutes, celle qui se munit le plus avantageusement fut la sacristaine qui, nommée à cet office en 1503, avait reçu tout ce trésor en garde. Elle s'enfuit en prenant le meilleur et vécut d'abord très bien, en engageant les uns après les autres les ornements qu'elle avait enlevés. Cependant, comme elle menait une vie de désordre et d'inconduite effrénée, elle tomba malade et finit misérablement ses jours, abandonnée de tous dans un village des environs de Lyon.

Jusque-là, il n'y a rien que de naturel; mais voici que, peu après, une jeune religieuse qui, entrée au monastère tout enfant et avant la réformation, avait connu sœur Alix de Thésieux, c'était le nom de la malheureuse sacristaine, vint déclarer à l'abbesse que l'esprit de la défunte lui était apparu. Bientôt même les apparitions se manifestèrent en présence de toutes les sœurs, par des coups frappés au-dessous des pieds de la jeune religieuse. Le bruit de cet événement se répandit dans la ville, où il causa une émo-

Digitized by Google

Digitized by Google

tion extraordinaire. Il parvint aussi aux oreilles de l'évêque suffragant, qui remplaçait l'archevêque absent. Le prélat résolut de se rendre à l'abbaye pour conjurer l'esprit et il se fit accompagner par un aumônier du roi François Ier, nommé Adrien de Montalembert, qui se trouvait alors à Lyon; c'était au mois de février 1527.

A la suite des questions qui furent posées à l'esprit d'Alix de Thésieux, on fit apporter ses ossements au monastère et on dit des prières pour obtenir sa délivrance des peines du purgatoire. Elles furent exaucées et l'esprit apparut de nouveau, la nuit, à la jeune religieuse et lui apprit qu'il allait entrer dans les joies du paradis. Enfin, un jour, en plein réfectoire, il manifesta sa délivrance par des coups plus forts que les précédents, et, depuis, il cessa complètement de se faire entendre.

Tel est sommairement le récit des faits exposés dans ce livre, rédigé par l'aumônier du roi, qui en avait été témoin. Je néglige l'incident curieux d'une autre jeune religieuse qui, pendant le cours des exorcismes, fut elle-même en proie à des obsessions violentes. Le soin que l'auteur a pris de nous faire savoir que cette jeune fille avait été mise au couvent contre son gré, suffit pour caractériser la nature de l'obsession dont elle souffrait.

A l'égard de l'apparition, la première pensée est de supposer une supercherie, d'autant mieux, qu'Adrien de Montalembert, dès le début de son livre, déclare qu'il est destiné à confondre les protestants qui niaient le purgatoire. On serait donc autorisé à croire que ce fut une pièce préparée et jouée exprès dans ce but. Malgré la vraisemblance d'une telle déduction, c'est prononcer trop légèrement et la saine critique ne saurait se trouver satisfaite.

Une chose est évidente, c'est la bonne foi de l'auteur,

Digitized by Google

c'est aussi celle de l'évêque et de son clergé. Mais avant de passer outre, il est bon, puisqu'il s'agit d'une question religieuse, d'examiner quelle peut être la doctrine religieuse au sujet des apparitions.

La loi de Moïse range l'évocation des morts au rang des superstitions condamnables. Il existe dans la Bible un seul récit d'une évocation de ce genre et l'on reconnaît, sans doute possible, que ce fut une œuvre de tromperie. C'est le fait de la pythonisse d'Aïn-Dour évoquant l'ombre de Samuel à la demande de Saül. Ce malheureux roi, inquiet de l'issue de la bataille qu'il allait livrer aux Philistins, veut consulter l'âme de Samuel et pour cela s'enquiert d'une sorcière. On lui en indique une; il se rend la nuit près d'elle et incognito, accompagné de deux de ses gens. La pythonisse refuse en alléguant la sentence de mort que Saül avait rendue contre les sorciers. Le roi, sans se faire connaître, lui jure qu'il ne lui arrivera rien.

— Qui veux-tu que j'évoque? dit-elle alors. — Samuel, répond le roi. La sorcière se retire pour faire ses conjurations, mais à peine l'apparition se montre-t-elle à ses yeux qu'elle s'écrie : — C'est toi qui es Saül! Le roi la rassure et lui demande : — Que vois-tu ? — Je vois un fantôme (littéralement les dieux) qui s'élève de terre. — Quelle est sa forme? — Celle d'un homme âgé vêtu d'une robe longue. Saül reconnaît Samuel, il se prosterne, l'interroge et l'ombre lui annonce sa défaite. A cette prédiction terrible, le roi tombe à terre, demi-mort, autant d'épuisement que d'épouvante, car il n'avait rien mangé de tout le jour. La femme revient alors auprès de lui, le réconforte et le fait manger.

La supercherie ressort avec évidence de ce simple récit. La sorcière, voyant arriver un homme escorté de deux autres

Digitized by Google

et qui demande à évoquer Samuel, connaissant d'ailleurs la présence de l'armée dans le voisinage, n'eut pas de peine à soupçonner quel était le visiteur ; le serment par lequel il l'assure qu'il ne lui sera fait aucun mal en contrevenant aux ordres du roi, achève de la confirmer dans ses soupçons, et elle finit par le forcer à se découvrir en feignant elle-même de l'avoir reconnu.

Quant à l'apparition, on remarquera qu'elle ne se fit pas sous les yeux de Saül; il ne vit pas l'ombre de Samuel; c'est la pythonisse qui lui en donna la description, et ce personnage était assez connu en Israël pour qu'elle pût le dépeindre exactement. Le roi entendit seulement les réponses données par une voix qui semblait ne pas être celle de la pythonisse, mais sortir de terre. C'était toujours ainsi, comme on le voit par divers passages de la Bible, notamment d'Isaïe, que les sorciers prononçaient leurs oracles et leurs prédictions. C'est-à-dire que ces imposteurs étaient de vulgaires ventriloques; la périphrase par laquelle on les désignait, le montre avec une entière évidence. La Vulgate les appelle des gens ayant le python, *habentes pythonem ;* mais le texte hébraïque se sert d'une autre expression, bizarre mais caractéristique, elle dit qu'ils ont l'*outre* אוב, ce qui exprime très bien qu'ils parlaient comme s'ils avaient dans le corps une outre, d'où leur voix semblait sortir; si bien que les Septante les désignent souvent par l'appellation expresse de ventriloques, ἐγγαστριμύθους, littéralement ayant *la parole dans le ventre.*

Il n'y a donc pas de doute, la Bible ne permet pas d'admettre l'apparition des âmes. Par le Nouveau Testament, on arrive à une conclusion analogue. Quoiqu'un passage de saint Paul reconnaisse que l'homme se compose de trois éléments : le corps, que la terre reprend, l'esprit, le souffle

Digitized by Google

qui retourne à Dieu après la mort, et l'âme, l'ombre des anciens, qui subsiste et se rend dans un lieu de récompense ou de punition, il ressort clairement d'autres textes que cette ombre ne se montre pas et ne vient jamais ici-bas. Dans la parabole de Lazare, c'est en vain que le riche demande que l'âme du pauvre descende sur la terre pour avertir ses parents de ce qui les attend au-delà de la tombe. Dans saint Matthieu seulement, on trouve le fait d'une apparition des morts, mais, distinction essentielle, il s'agit non pas des âmes, mais bien des corps de personnes mortes et ressuscitées réellement.

Ainsi, d'après les Livres Saints, il ne paraît pas possible d'admettre l'apparition des âmes des morts.

A l'égard du fait qui nous occupe, il reste encore certaines difficultés, et, par exemple, la bonne foi évidente des exorcistes et même de la principale actrice de ces scènes, la jeune sœur à qui Alix de Thésieux apparaissait, et qui pourrait être soupçonné d'avoir produit les coups que l'on entendait toujours sous ses pas. Une remarque la disculpe d'une manière irréfragable.

La sœur Alix ne lui apparut en personne que trois fois : la première en lui faisant le signe de la croix sur le front et en l'embrassant; les deux dernières en se montrant à ses yeux; mais, dans ce cas, elle ne put voir sa figure, cachée qu'elle était par un long voile. Il est bien évident que si la jeune sœur Antoinette de Grôlée avait joué un rôle, elle se serait bien gardée de dire qu'elle n'avait pas pu voir le visage de la défunte; elle aurait, au contraire, confirmé la vérité de son récit en décrivant la figure d'Alix, ce qu'elle pouvait faire d'autant plus sûrement qu'elle l'avait connue intimement et avait été liée d'amitié avec elle.

Antoinette de Grôlée était donc sincère, mais le trait qui

Digitized by Google

vient d'être cité semble donner la clef du problème. Le spectre d'Alix, ne se montrant que deux fois et la figure cachée par un voile, donne à croire que ce prétendu fantôme était une religieuse du monastère qui aurait, à elle seule, préparé toute cette pièce et joué tout le monde.

J'abandonne cependant la solution à de plus minutieux et plus sagaces investigateurs. Pour moi, j'hésite à affirmer le fait d'une tromperie : il y a tant de choses extraordinaires que l'on a taxées d'impossibilité et qu'on est aujourd'hui forcé d'admettre.

Il est certain cependant que souvent des gens pieux ont cru licite de corroborer par des supercheries, les vérités dont ils étaient convaincus. Par une disposition d'esprit injustifiable mais qui n'est pas très rare, ils se persuadent que la pureté de l'intention, les avantages d'un résultat louable justifient la tromperie et les mensonges innocents. Du reste qu'on ne les accuse pas trop : le zèle religieux n'est pas le seul qui se rende coupable de ces manœuvres répréhensibles. Sans parler des tromperies inspirées par la cupidité, il en est d'autres encore. La science fait commettre plus de supercheries encore que l'ardeur religieuse. Que de mensonges, que de faussetés émises pour sanctionner une doctrine historique? Combien l'archéologie ne compte-t-elle pas de monuments apocryphes? Hier encore, pour ainsi dire, les membres d'un des premiers corps savants de France persistaient à sanctionner un mensonge par leur autorité et ne cédaient que devant l'aveu de l'auteur de la supercherie. Et les faussetés systématiques et volontaires de la science préhistorique ne se sont-elles pas multipliées à tel point que la vérité ne peut se faire jour et qu'il faudra plusieurs générations de travailleurs honnêtes

Digitized by Google

pour déblayer le champ de la science qu'elles ont encombré?

Mais c'est surtout dans le domaine des sciences physiologiques, anthropologiques et médicales que le charlatanisme règne en maître, appuyé sur la supercherie et le mensonge. On ne peut plus compter les théories imaginaires, les allégations fausses, les expériences fictives et qui s'imposent avec d'autant plus d'autorité qu'il est à peu près impossible de contrôler. Elles ne se reconnaissent qu'à la pratique, et l'on voit ainsi disparaître successivement des doctrines médicales ou scientifiques qui avaient été admises comme articles de foi et qui cèdent la place à d'autres aussi peu sûres et aussi peu sincères.

Que l'on ne crie donc plus à la fourberie à propos du zèle indiscret de quelque esprit faible, égaré par ses convictions religieuses, mais que l'on réserve une juste et implacable réprobation contre les honteuses supercheries des faux savants qui exploitent l'humanité. Les innocentes tromperies d'une foi religieuse mal inspirée, sont tout au moins bienfaisantes, tandis que les supercheries de la science sont aussi dangereuses que coupables : elles infligent des tortures horribles à des milliers de créatures, et vont jusqu'à sacrifier des existences humaines à l'ambition et à la cupidité de quelques pédants.

Je me laisse entraîner un peu en dehors de l'examen purement littéraire de mon sujet; mais cette digression montrera du moins l'intérêt multiple qui s'attache à cette publication. La curiosité en avait anciennement assuré le succès. Dès 1529, un an après sa mise en vente à Paris, et malgré le privilège de quatre ans accordé à l'auteur, il en paraissait une autre édition, chez Rolin Gauthier, à Rouen, la ville des contrefaçons. A Paris, Pinard en donnait une

Digitized by Google

troisième en 1580. Au XVIIIe siècle, l'abbé d'Artigny et Lenglet Dufrénoy reproduisaient la *Merveilleuse histoire de Lyon* modernisée : l'un en 1749, dans le tome VII des *Nouveaux mémoires de critique, de littérature et d'histoire* (Paris, 7 vol. in-12), l'autre en 1761, dans le premier volume de son *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes* (Paris, 4 vol. in-12). En outre, de nombreuses copies en avaient été faites. Il en existe deux, dont l'une abrégée, à la Bibliothèque de la ville de Lyon, et citées dans le catalogue Delandine sous les nos 1351 et 1352, t. III, p. 248 et 251.

La *Société des Bibliophiles lyonnais* a donc été heureusement inspirée en remettant en lumière ce curieux opuscule. Elle l'a fait avec le soin le plus scrupuleux et un luxe égal à la valeur de cette rareté bibliographique. Les procédés de photogravure aujourd'hui en usage ont permis une reproduction absolument exacte de l'exemplaire conservé dans le fonds Coste de la Bibliothèque de Lyon et que l'administration a bien voulu confier à l'un des éditeurs. Elle n'aura qu'à s'en féliciter, car maintenant ce précieux ouvrage, qui était à peine connu et dont la perte, par un accident dont notre Bibliothèque n'a fourni que trop d'exemples, serait peut-être irréparable, est aujourd'hui à la portée de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire, en même temps qu'il est sauvé de la destruction par ces nouvelles copies qui sont autant d'originaux absolument exacts.

Sous cette forme primitive, avec ses caractères gothiques, la lecture de cet opuscule transporte le lecteur à quatre siècles en arrière. Il faut à ces récits naïfs du passé la parure archaïque dont ils étaient revêtus. Une anecdote de ces temps, si loin de nous par le langage et les idées, ne peut être reproduite en caractères modernes, elle paraît

Digitized by Google

étrange, invraisemblable et aussi choquante que le serait l'Apollon du Belvédère coiffé d'un chapeau à haute forme.

Les seize sujets gravés, car il y en a deux sur sept des neuf planches relatives à l'histoire, ces seize sujets suivent pas à pas le récit, et c'est plaisir de voir comment l'imagination ingénieuse de l'artiste a interprété et complété la narration de l'auteur. L'examen de ces figures n'est certes pas moins attrayant que la lecture du livre. Les religieuses dans leurs robes noires conversant entre elles, tantôt curieuses, tantôt effrayées, tantôt ébahies; l'évêque et le prêtre, avec leurs ornements, accomplissant toutes les cérémonies de l'exorcisme; la jeune religieuse, représentée comme une fillette calme et simple; Alix de Thésieux mourante et protégée par la sainte Vierge contre le démon qui veut enlever son âme, puis apparaissant d'abord sous les traits d'un hideux squelette, enfin ressuscitée et radieuse; les anges, les diables, que le crayon du dessinateur présente aux yeux par une de ces licences permises aux peintres et aux poètes; la modeste chambrette d'Antoinette de Grôlée; le somptueux réfectoire des nonnes, tout cela se déroule en des tableaux variés et toujours curieux.

L'impression est digne de la valeur du livre; elle fera honneur à la typographie lyonnaise, et l'on peut dire que cet ouvrage est un des meilleurs qui soient sortis des presses de M. Mougin-Rusand. Il faut ajouter aussi qu'un contrôle rigoureux a présidé à ce travail et que des feuilles, très acceptables d'ailleurs, ont été détruites pour la plus minime imperfection. Les éditeurs ont poussé le scrupule d'imitation jusqu'à donner à ce livre une enveloppe conforme à l'âge du volume original; ils ont revêtu les exemplaires d'une couverture en parchemin, liée avec des rubans d'un effet très original.

Digitized by Google

Avec tout cela on comprend quels sacrifices la *Société des Bibliophiles lyonnais* a dû s'imposer pour exécuter cette entreprise, devant laquelle un éditeur en quête de bénéfices à réaliser, aurait certainement reculé. Assurément les cinquante exemplaires mis en vente couvriront à peine la moitié des frais; mais les membres de la Société auront, dès le premier pas, royalement accompli leur programme, conquis leur titre d'amis des livres et mérité la gratitude des écrivains et des savants Lyonnais.

A. STEYERT.

Digitized by Google

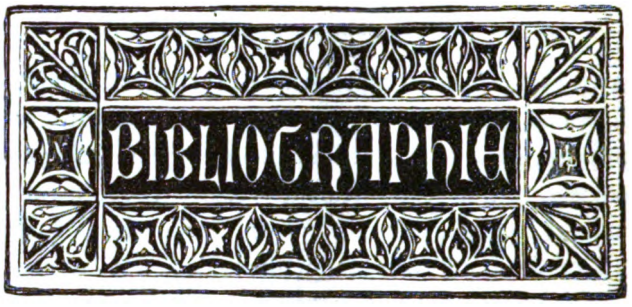

NOUVELLES AVIGNONAISES (1)

PAR

J.-IRÉNÉE AVIAS

EN parlant des *Nouvelles avignonaises*, nous ne sortirons point du cadre que la *Revue* s'est tracé, car M. Avias est un peu lyonnais. Il a vécu parmi nous, ne nous a quittés que récemment, et de plus il est notre collaborateur, — ce qui ne nous empêchera de dire, avec une entière franchise, ni le mal ni le bien que nous pourrions penser de son livre.

Je ne sais si chacun est fait de même, mais une pente invincible ne vous amène-t-elle pas toujours à rechercher au fond d'un livre la personne de l'auteur et à mesurer votre degré d'estime pour le premier sur la sympathie que vous ressentez pour le second ? L'ouvrage sera toujours moins intéressant que l'ouvrier. Derrière le livre il y a une âme, qui se reflète dans les récits comme dans un miroir, un peu vaguement parfois. Mais l'image n'est que plus attirante, si elle laisse au lecteur quelques endroits à deviner. Je ne dissimulerai pas que j'ai jeté plus d'un livre, moins à cause de ses défauts, que parce qu'il me suggérait l'idée d'une âme basse ou grossière ou vaniteuse.

C'est en vain que l'auteur rêverait de ne rien laisser voir de lui, de faire, comme le prétendait Flaubert, une œuvre « impersonnelle ». Me permettra-t-on de dire que dans les œuvres de Flaubert, je ne vois

(1) Lyon, chez Auguste Cote, place Bellecour, 8.

Digitized by Google

encore que trop l'auteur. Un écrivain a beau vouloir se réduire au rôle d'un appareil photographique, il ne peut s'empêcher d'être un appareil pensant.

Or je serais bien surpris si pour chacun il ne ressortait pas de la lecture du livre de M. Avias une impression sympathique pour l'écrivain. Dans le groupe de nos jeunes auteurs il se « détache » par une certaine fleur de délicatesse et de goût. Il est assez difficile aujourd'hui de lire un volume de littérature sans y rencontrer avec la vulgarité bestiale, ce que l'on a très bien nommé la « pose », bref tout ce qui vous donnerait l'envie, si le hasard vous faisait rencontrer l'auteur à une table d'hôte, de vous placer à l'autre extrémité de la table. A lire M. Avias, on sent au contraire une nature élevée, ayant la chaleur de la jeunesse, en ayant aussi la tendance rêveuse, qui jadis était son apanage, auquel la jeunesse moderne me semble avoir pleinement renoncé. Bref, on goûte le livre, mais on aime l'auteur.

Dans l'œuvre de M. Avias il n'y a pas seulement une âme de poète, il y a une âme et même une main d'artiste — et une habile main. Evidemment il eût fait un peintre non moins qu'un écrivain. Il a la « vision » lumineuse des objets; il saisit le « trait » principal, quelquefois unique, qui accuse la ressemblance. Voyez comme il peint les *traits* du nouveau-né mourant faute de lait :

« Ces petits visages se creusent, les traits se tirent, les yeux s'entou-
« rent d'un cercle bleuâtre, le pauvre petit nez a ses ailes aplaties, amin-
« cies, collées l'une contre l'autre; la lumière se joue en luisants durs sur
« le teint couleur de cire. Pitié divine ! ce pauvre mignon petit corps,
« si dodu, si rose, avec de petits bourrelets de graisse transparente aux
« attaches du poignet, du cou-de-pied, s'est fondu; il ne reste plus
« qu'un peu de peau ridée sur de frêles os mal formés encore ! Et
« rien que de voir cette petite misère, vous vous sentez le cœur serré,
« triste à l'infini... »

N'est-ce pas là un morceau achevé ?

M. Avias « voit » non seulement les objets, ce qui est beaucoup, mais il sait comment il faut les « rendre ». Pour lui la phrase est étudiée, serrée, composée, comme le serait un vers. Elle a même quelque chose de la cadence du vers. Peut-être oserions-nous dire que cette phrase est un peu trop constamment tendue. On aimerait à la

Digitized by Google

voir couler par moments simple et facile, pour ne prendre son accentuation particulière que dans les endroits saillants. Dans les « tableaux » de M. Avias, — je parle des tableaux au moral comme au matériel — les fonds sont aussi « faits » que les figures du premier plan. On aimerait à lui voir « envelopper », comme disent les peintres, certains accessoires. Les endroits en lumière en acquerraient, semble-t-il, plus de paix. « L'éloquence continue ennuie » a dit La Bruyère; la perfection continue lasse.

Il est assez curieux qu'après avoir tant vilipendé Châteaubriand depuis quarante ans, nous en arrivions aujourd'hui à nous approprier ses procédés. Il est certain que la prose de beaucoup de nos jeunes auteurs, avec une autre coupure de la phrase et un autre choix de mots, est-ce que les professeurs de rhétorique nommaient autrefois « la prose poétique », encore bien que l'on se serve souvent aujourd'hui de cette prose pour exprimer les choses les moins poétiques. Tel n'est pas le cas pour M. Avias, qui n'avilit jamais sa plume. Mais c'est si bien de la prose poétique qu'on se demande parfois pourquoi il y manque le rhythme et la rime. Aussi, c'est tout naturellement que dans le joli chapitre intitulé « Pastel », on voit revenir à la fin, comme un rappel de mélodie, l'alinéa du commencement.

Cette grande préoccupation de la forme a un autre effet : c'est que celle-ci prend une telle importance que l'on arrive à écrire, sous le nom de *nouvelles*, de simples morceaux littéraires, d'où la composition est exclue et qui tirent leur intérêt unique de l'art du bien dire. Autrefois on donnait le nom de nouvelles ou à des sortes de romans très abrégés, avec un commencement, un milieu et une fin, ou à des anecdotes développées et piquantes. Il y a dans le livre de M. Avias des morceaux conçus sur ce plan. Tels sont, par exemple, *le Refuge*, *la Révocation*, *le Conte noir*, mais il en est d'autres, comme *la Nourrice*, qui sont de simples peintures, ou comme *l'Elégie*, *la Rue des Teinturiers*, *la Demoiselle bleue*, ce que j'appellerai simplement des airs variés pour violon. Il est vrai que M Avias joue si élégamment du violon ! C'est un virtuose.

Quant aux récits que je nommerai « composés », ils témoignent chez l'auteur d'une force d'imagination remarquable; mais d'où vient cette impression que la puissance de réalité dans le « rendu » des choses matérielles ne donne pas un sentiment correspondant de la réalité des

Digitized by Google

choses morales ? Le cadre saillit et les figures restent un peu vaporeuses. Je vois vaguement les personnages du *Refuge*, tandis que je vois si bien le *Refuge* lui-même. Peut-être cela tient-il à ce que, dans l'ordre matériel, l'auteur, lui aussi, « voit », tandis que dans l'ordre moral, probablement, il « imagine »; or je suppose qu'il doit être aussi difficile d'imaginer en littérature, qu'en peinture de peindre sans nature. — Me trompé-je ? Est-ce pour cela que les figures du *Refuge*, de *la Cigale blanche*, du *Rhône rouge* m'apparaissent un peu diffuses, tandis que Arsène Guillot, l'abbé Aubin et les deux personnages du *Vase étrusque*, de Mérimée, m'apparaissent si vivants ? Je ne puis me persuader que l'histoire du *Rhône rouge* soit arrivée, comme disent les bonnes gens, tandis que j'ai toutes les peines du monde à ne pas croire à l'invraisemblable récit de la *Vénus d'Ile*. Il est vrai qu'en retour je suis absolument certain que la *Nourrice* de M. Avias a existé. Je dois même l'avoir rencontrée quelque part. Mais voilà : la simple réalité ne suffit pas à intéresser; et cette nourrice idiote et sa masse de chair ne m'inspirent d'autre intérêt que celui du style dans lequel elles sont décrites.

De tout ce que nous avons dit, trop longuement peut-être, il ressortira suffisamment, croyons-nous, que le talent de M. Avias est de ceux dont on pourrait discuter certains côtés, mais qu'il ne serait pas permis de nier.

PUITSPELU.

P. S. — Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Avias a donné de nouvelles preuves d'un talent qui va en s'épurant et en s'agrandissant. Il vient de publier dans les *Annales Lyonnaises* une nouvelle, intitulée *le Rêve de l'Horloger*, exquise de forme et de sentiment, et qui pourrait être signée Dickens.

Digitized by Google

CAUSERIE D'UN BIBLIOPHILE

III

Depuis le commencement de l'hiver, nous avons quatre ventes à enregistrer; mais les *bons* livres sont toujours rares. Parmi ces Catalogues, dont deux sont assez importants, il y a peu à glaner en fait de livres ayant une réelle valeur pour les savants ou les délicats.

M. Brun a ouvert le feu, du 14 au 22 décembre, par la vente d'un *Amateur Dauphinois*. Sous ce titre alléchant, nous espérions trouver une riche collection sur le Dauphiné. Il n'en est pas ainsi; à part un très petit nombre de bons ouvrages sur cette province, les 992 numéros du Catalogue représentent un assemblage de livres de toutes catégories. Nous nous sommes laissé dire que c'était le trop plein d'une bibliothèque appartenant à un riche amateur, qui de temps en temps, soit pour faire place à de nouveaux venus, soit parce que les livres ont cessé de lui

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* avril et mai 1886.

Digitized by Google

plaire, prélève sur sa collection quelques centaines de volumes pour les livrer aux enchères.

Si l'ensemble de ces *lots* offre peu d'attrait, on y trouve quelquefois d'excellents volumes. Déjà, en mars 1885, M. Brun avait mis en vente pour le même amateur un véritable *assortiment* d'ouvrages de tous genres. Le Catalogue de 1,313 numéros contenait de bons livres sur le Lyonnais et les provinces voisines. De même, dans le Catalogue qui nous occupe en ce moment, nous avons noté quelques bons ouvrages sur nos provinces, dont voici les prix :

616. — AUBRET. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes.* Trévoux, 1868. 4 vol. in-8, dem.-bas. 55 fr.

631. — *Histoire des Vaudois; Histoire des chrestiens Albigeois, par J.-P. Perrin, Lionnois.* Genève, 1618-19. 2 tomes en 1 vol. pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Magnin*). 51 fr.

648. — *Album du Dauphiné.* Grenoble, 1835. 4 vol. in-4, dem.-chag. ébar. 125 fr.

650. — *Histoire de Dauphiné abrégée, par Chorier.* Grenoble, 1674. 2 vol. in-12. Très bel exempl. relié en mar. bl., par Chambolle-Duru. 65 fr.

652. — *Voyages pittoresques dans l'ancienne France, par Taylor, Nodier, de Cailleux. Le Dauphiné.* 1 vol. in-f°, dem.-rel. 135 fr.

664. — *Nobiliaire de Dauphiné, par Guy Allard.* Grenoble, 1671. In-12, exempl. médiocre. 22 fr.

670. — *Histoire généalogique de la maison de Sassenage, par Chorier.* Grenoble, 1669. In-12, bas. Très joli exempl. de M. J. Renard, vendu à sa vente 20 fr. 50 et adjugé cette fois à 30 fr.

715. — *Le Soleil au signe de Lyon; Entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Lyon.* Lyon, s. d. In-f°, fig. Mauvais exempl. dans une reliure moderne en basane. 35 fr.

740. — *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon, par J.-M. de La Mure.* Lyon, 1671. In-4. Bon exempl., mais dont la reliure est à changer. 46 fr.

Digitized by Google

*
* *

Le 24 janvier a commencé, sous la direction de M. Crozet, libraire-antiquaire, la vente de la bibliothèque de M. de Rochefontaine. Pour ses débuts, M. Crozet a été fort heureux, car les prix atteints par beaucoup d'ouvrages ont été très élevés, et les vacations suivies avec entrain par les amateurs.

La bibliothèque de M. de Rochefontaine était exclusivement littéraire : les classiques français et les romantiques y abondaient; on pouvait compter vingt-cinq différentes éditions de Molière. A part quelques volumes illustrés du XVIIIe siècle, et un ou deux livres anciens, on n'y trouvait que des éditions modernes. Les poètes et les romanciers contemporains étaient largement représentés; mais nos anciens poètes du XVIe siècle et les vieux conteurs faisaient absolument défaut.

En livres anciens, un superbe exemplaire du *Roman de la Rose* (1529) est seul à signaler. Le *Manon Lescaut*, édition Didot, 1797, avec les figures de Lefebvre en trois états, a été vivement disputé. Citons aussi de nombreuses suites de vignettes pour illustrer les livres, dont plusieurs *en dessins originaux*. Le *clou* de la vente était la double suite de Corbould pour *Paul et Virginie*, adjugée 2,270 fr. Les *Jouaust* en grand papier avec figures avant la lettre se sont bien tenus. Le *Théâtre de Molière*, de Louis Perrin, représenté par quatre exemplaires sur divers papiers, a obtenu de beaux prix. En parcourant le Catalogue, voici les ouvrages qui nous ont paru les plus dignes d'attention :

150. — *Anacréon, Sapho, Bion et Moschus*. Paris, 1773. Exempl. dans sa reliure de l'époque, veau marbré, tr. dor. Les fig. d'Eisen en premier tirage et belles d'épreuves. 76 fr.

Digitized by Google

180. — *Le Rommant de la Rose, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung..... on le vent à Paris par Galliot du Pré, libraire juré, ayant sa boutique au premier pillier de la grant salle du Pallays, 1529, petit in-8.* Lettres rondes, fig. sur bois, mar. r., dos orné, milieux sur les plats dits à la rose, doublé de mar. r., dent. tr. dor. (BAUZONNET). 620 fr.

255. — *Œuvres complètes d'Alfred de Musset, édit. ornée de 28 dessins de Bida.* Paris, Charpentier, 1866. 10 vol. gr. in-8, brochés, pap. holl., fig. sur chine avant la lettre. 320 fr.

276. — *Les Contes Rémois, par le comte de Chevigné.* Paris, Lévy, 1858, In-8. Bel exempl. avec les fig. de Messonnier en 1er tirage, dans une reliure en maroquin de David. 160 fr.

320. — *Œuvres de Molière, avec des remarques grammaticales, des avertissements et des observations sur chaque pièce, par M. Bret.* Paris, par la Compagnie des Libraires associés, 1773. 6 vol. in-8, v. fauve, tr. dor., superbe exempl., avec les figures de MOREAU en belles épreuves. 235 fr.

330. — *Théâtre de Molière.* Orné de gravures à l'eau-forte, par Hillemacher. Lyon, Louis Perrin, 1864-70. 8 vol. in-8, brochés, pap. vergé. 130 fr.

332. — *Le même,* en grand papier teinté; les fig. tirées à part sur chine volant, et la *Cérémonie du malade imaginaire.* 355 fr.

333. — *Le même,* en grand papier de Hollande; les fig. tirées à part sur chine volant, et des lettres autographes de Louis Perrin, N. Scheuring et de M. de Rochefontaine, relatives à la publication de cet ouvrage. 500 fr.

337. — *Théâtre de Molière,* publié par Jouaust, avec les figures de Leloir en doubles épreuves, avant et avec la lettre. 8 vol. in-8 brochés. Exempl. en grand papier, format soleil. 515 fr.

384. — *Théâtre de Guignol.* Lyon, Louis Perrin, 1865-70. 2 vol. grand in-8 brochés, pap. Holl., fig. en bistre. 90 fr.

426. — *Histoire de Manon Lescaut et du chevalier des Grieux, par l'abbé Prévost.* Paris, Didot l'aîné, 1797. 2 vol. in-18 mar. Levall. fil., dent. int., tête dor., ébar. (GAILLARD). Cet exempl. contient les ravissantes fig. de Lefebvre en trois états; avant et avec la lettre et les eaux-fortes; très recherché dans cette condition. 720 fr.

Digitized by Google

612. — *Œuvres de Gessner*. Paris, Renouard, an VII (1799). 4 vol. in-8, mar. r., dent., tr. dor. (BOZÉRIAN). Très bel exempl. dans une fraîche reliure, avec les fig. de MOREAU avant la lettre. 385 fr.

986 et 990. — Suite complète de 11 dessins originaux de Corbould, à la sépia, faits pour *Paul et Virginie*, édit. Lequien, 1830. — Suite complète de 9 dessins originaux de Corbould, à la sépia, pour *Paul et Virginie*, édit. Lefèvre, 1828. 2,270 fr.

*
* *

Nous ne croyons pas devoir faire une mention spéciale des deux ventes qui ont eu lieu du 10 au 19 février; rien de saillant ni en livres, ni en prix obtenus. Un de ces Catalogues contenait pourtant 742 numéros. Ce n'est probablement pas une collection formée par le même amateur, et il serait difficile de faire le résumé de cet amas de livres.

On annonce pour le 18 avril la vente de la bibliothèque du regretté M. Brouchoud, avocat, enlevé si prématurément au mois de décembre dernier. M. Brouchoud, bien connu par de remarquables études d'histoire et d'archéologie, laisse une bibliothèque riche en livres sur nos provinces et en pièces curieuses — instruments de travail de l'érudit et non bouquins de bibliomane. Nous reviendrons plus tard sur cette vente où se donneront rendez-vous bibliophiles et savants.

Léon GALLE.

Digitized by Google

Revue humouristique du Mois

⁎ Devant le Conseil municipal, la question des eaux nous a donné un bel exemple de la fragilité des choses humaines.

Seize ou dix-sept projets, grands ou petits, se disputaient l'honneur, *je* ne dirai pas de nous désaltérer et de nous laver, mais au besoin de *nous* submerger : ne parlait-on pas de 300 et même de 500,000 mètres ? Eh bien, des projets successivement éliminés, il n'en restait que trois, deux et finalement un. Nos édiles ont jugé que c'était trop encore, et tout est remis en question.

Vienne la canicule, nous continuerons à boire de l'eau trouble et serons menacés de faire nos ablutions, comme les Arabes au désert, avec une poignée de sable. Et cela, parce qu'on aura demandé aux ingénieurs 300,000 mètres, quand la moitié serait déjà du luxe.

⁎ Un décret institue une chaire de sanscrit, à la Faculté des lettres. M. Regnaud ne craint-il pas que ses auditeurs, moins nombreux que les auteurs de projets pour les eaux, ne se trouvent pas dix-sept au début et se réduisent à moins de un lorsque viendra la clôture des cours ? En tout cas, je demande que l'on publie le nom de ces courageux citoyens.

⁎ Ce qui se comprend mieux, c'est la fondation annoncée d'une

Digitized by Google

Revue des patois, par M. Clédat, professeur à la Faculté des lettres. L'étude des patois de la région lyonnaise a sa place marquée dans cette publication.

Dieu nous préserve de la création d'un félibrige lyonnais ! Mais il est précieux de recueillir les débris, même défigurés, de nos anciens dialectes. Ainsi, le répertoire de Guignol, qu'on y prenne garde, est menacé de subir une décadence, parce que le vocabulaire et la syntaxe propres à notre vieux parler local s'altèrent de jour en jour. Trop souvent les auteurs sont enclins à substituer au vrai langage lyonnais une sorte d'argot où les mots sont estropiés à plaisir, où des expressions simplement baroques ont la prétention de figurer des tours de phrase archaïques.

⁂ Le besoin de fixer l'idiome populaire lyonnais se révèle, même dans le premier volume des *Mémoires* de l'Académie du Gourguillon. Des quarante de l'Académie française, on a dit méchamment et injustement qu'ils avaient de l'esprit comme quatre. Les huit du Gourguillon en ont peut-être, en revanche, comme quarante, mais ils font parler en scène à leurs héros, une langue très instable et dont les variantes feront le désespoir des Saumaises futurs.

Le volume n'en a pas moins obtenu, à la vente et à la lecture, le même succès triomphal que les pièces à la représentation. Aux saillies et aux « gandoises » de Duroquet, de Claudius Canard, de Jérôme Coquard, les dessins de Puitspelu, Mollasson, Ugin fils et autres collaborateurs non académiciens, ont ajouté un charme de plus.

⁂ Dans la première huitaine de mars, la ville de Lyon a reçu une visite dont il a été peu parlé, celle d'une mission japonaise, composée de MM. A. Hamao, président de la Commisson des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique ; Okakuzu, membre de la Commission des Beaux-Arts, et Sémbon, attaché au ministère de l'Instruction publique.

Ces envoyés ont visité les divers établissements relevant du service des Beaux-Arts. Bien qu'un seul d'entre eux parlât le français, les questions ne tarissaient pas, et chacune d'elles trahissait une rare compétence de la part des auteurs.

Ils ont beaucoup admiré — ce qui surprendra nombre de lyonnais —

Digitized by Google

le fonctionnement de la Société des Amis des Arts, ayant l'air ravis de trouver enfin en France une institution ne relevant que de l'initiative privée.

⁂ Comme acte d'initiative privée, nous devons une mention à un ancien élève de notre École supérieure de commerce, M. Dassier, qui part à Madagascar pour y créer un établissement.

Il sera le premier à fonder dans ce pays entièrement neuf une maison française de commission. Espérons que sa courageuse entreprise, sera couronnée de succès et bientôt imitée par plusieurs de nos compatriotes.

⁂ Une façon de voyager plus commode et moin périlleuse est celle que nos députés et sénateurs ont adoptée. « Seulement, dit un de nos confrères de la Presse lyonnaise, il manquait quelque chose à leur bonheur. Leur abonnement leur donnait droit aux premières places, naturellement, mais non pas aux places de luxe telles que coupés-lits, fauteuils-lits et autres inventions aussi confortables que réservées aux favoris de la fortune. Il était vraiment fâcheux de voir M. X... obligé, pour aller de Paris à Perrache, de prendre un simple coin de premières. Il ne pouvait dormir à sa fantaisie, il avait des voisins bruyants, parfois on était trop nombreux pour qu'il s'étendît comme dans son lit. Ce temps d'épreuves est terminé et nous recevons avec joie la nouvelle suivante :

« La Compagnie P.-L.-M. vient de rapporter les restrictions qui excluaient des places de luxe les cartes d'abonnement délivrées à MM. les sénateurs et députés, et de décider que les dites cartes donneraient à leurs titulaires accès dans les places de luxe, moyennant toutefois le payement des suppléments dont il est question dans le tarif spécial n° 2 (grande vitesse). »

De cette façon, pour deux francs cinquante, cent sous au maximum (le prix d'une modeste chambre d'hôtel), nos honorables arriveront à Lyon frais, dispos, prêts à commencer un discours ou une plaidoirie. Ils pourront bientôt imiter ce fameux député italien qui n'avait plus d'autre domicile que le chemin de fer de la Haute-Italie. Il changeait de chemise dans les tunnels, voilà tout.

Digitized by Google

⁎ Deux morts à mentionner dans deux mondes différents : M. Moureau et M. Barafort.

Le premier, receveur des Postes et Télégraphes, au bureau de Saint-Jean, était, à sa façon, un érudit. Il laisse des ouvrages spéciaux, très utiles aux jeunes commis de l'administration, auxquels il faisait, depuis 1882, des cours très remarquables.

L'autre, M. Barafort, conseiller honoraire à la Cour de cassation, a été successivement vice-président du Tribunal civil de Lyon, conseiller et président de Chambre à la Cour du même nom.

M. Barafort était non seulement un magistrat ayant une notion approfondie du Droit et une expérience consommée des affaires, mais aussi un homme d'esprit. Au Palais on cite encore ses mots.

⁎ A l'époque où il siégeait à Lyon, il n'était pas tendre aux manifestants et peut-être n'eût-il pas usé d'autant d'indulgence que le président du Tribunal correctionnel, dans l'audience du 14.

Le tribunal venait de prononcer son jugement dans l'affaire des grévistes mégissiers, lorsque les cris de : Vive la Commune! Vive la grève! ont éclaté au fond de l'auditoire. M. le président Pugeault, avec une bienveillance toute paternelle, s'est contenté d'adresser aux auteurs de ces cris une sévère admonestation.

⁎ Un Comité s'est formé pour l'érection d'un monument à Louisa Siefert, « cette femme de génie », dit la circulaire des promoteurs.

Hum ! Louisa Siefert avait déjà été promue « grand homme ; » la voilà qui passe au rang de « génie » ; je n'y mets personnellement aucune opposition. Mais je voudrais bien savoir en quoi sera le monument projeté.

Pour virile qu'ait été la feue poétesse, je proteste contre l'emploi du bronze, métal malpropre, qu'il faut réserver pour les effigies masculines. Choisissez le marbre, messieurs de la Commission. Il y a, dans l'emploi de cette matière, une délicate allusion dont toute femme est flattée.

⁎ Que dire de la représentation de *Patrie*, donnée au bénéfice des Fourneaux de la Presse? Discuter si c'était une répétition ou une première me paraît oiseux. L'important, c'est qu'il y a eu succès pour le compositeur qui assistait à cette soirée de gala, pour les chanteurs et

Digitized by Google

les musiciens, pour le trésorier de l'Œuvre des Fourneaux et aussi pour M. Coste-Labaume, auteur des charmantes strophes imprimées sur le programme de la représentation :

LES GUEUX DE LA PRESSE

Ne demandez pas le programme,
Il vous est offert, le voici !
Voulez-vous, Monsieur et Madame,
Notre pièce complète aussi ?

En quelques mots, telle est l'intrigue :
C'est un complot organisé
Par des conjurés dont la Ligue
Depuis quatre ans a tout osé !

Ils vont, dépouillant sans scrupule,
Bourgeois, artistes, directeurs,
Et leur audace ne recule
Jamais devant les droits d'auteurs !

Il n'est portefeuille ou sacoche
Dont ils n'aient allégé le poids
Et pour retourner une poche,
Je vous recommande leurs doigts !

Pour peu que vous soyez leur hôte,
Ils vous renverront presque nu,
Car ils prennent, — avant le vote, —
La taxe sur le revenu.....

Il faut que la police avise !
D'où vient qu'on n'a pas arrêté
Ces « gueux » ? — C'est qu'ils ont pour devise
Les mots : Patrie et Charité !

⁎ L'Œuvre des Fourneaux est vraiment favorisée : sa caisse va recueillir encore un joli denier de la Commission du bal des Étudiants, dont les comptes se soldent par un boni de 12,246 fr. Le quart a été versé aux Fourneaux de la Presse.

⁎ Parlez-moi de ces commissions ignorant les lenteurs officielles et n'enterrant pas projets et conclusions sous un amas de paperasses.

Digitized by Google

Cependant, les procédés d'une administration que l'Europe nous envie ne découragent point les inventeurs. Il s'agit maintenant d'un nouveau projet de double chemin funiculaire, destiné à relier le plateau de Fourvière à deux des points les plus accessibles de la Ville.

Une gare de départ serait située au pied du Chemin-Neuf; l'autre, au bas de la montée Saint-Barthélemy; les deux lignes aboutiraient au sommet de la montée des Anges, c'est-à-dire que le voyageur serait réellement transporté à Fourvière. Tandis qu'un train monterait du Chemin-Neuf à la gare centrale; l'autre descendrait de Fourvière vers Saint-Paul, et vice versâ.

⁎ M. Massicault, résident général à Tunis, ancien préfet du Rhône, a traversé deux fois Lyon. Mais celui-là est un silencieux avec qui la chronique est forcée de faire maigre.

Si tous nos hommes d'État et tous nos représentants au Parlement savaient lui ressembler !

⁎ Avec le mois, se clôt le délai accordé aux artistes qui prennent part au concours ouvert par la ville de Lyon, pour l'érection d'un monument « à la gloire de la République ».

Toute pensée politique ou malséante mise de côté, que de drôles de choses vont sans doute nous être révélées ! Connaissez-vous, d'ailleurs, au monde une seule représentation allégorique qui ne prête pas au rire ou à l'indifférence ?

⁎ Treize à table : c'était autour d'un tapis vert. Dans la nuit du mercredi 31 — encore les chiffres néfastes, 1 et 3, accouplés au rebours — le commissaire de police a fait une descente à la taverne de X. et opéré la saisie d'usage.

On ne plaisantera plus les joueurs s'ils sont quelquefois superstitieux.

M. J.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. — *Séance du 10 décembre 1886.* — Présidence de M. BLETON. — A l'occasion de la distribution, faite aux membres de la Compagnie, du volume des Mémoires, renfermant, avec les procès-verbaux des années 1882, 1883, 1884 et 1885, le travail important de M. Georges Guigue, sur *Les Tard-Venus dans le Lyonnais*, et la biographie des membres décédés, M. le Président adresse à M. le comte de Charpin-Feugerolles, les remerciements de la Société, pour ce volume qu'il a bien voulu publier à ses frais, en souvenir de sa présidence, pendant l'année 1885.

M. Donot, communique une étude biographique sur le forézien, André Valladier, qui fut 23 ans jésuite, puis abbé de Saint-Arnould à Metz, et qui mourut en 1638, à l'âge de 68 ans.

M. le baron Raverat donne lecture du récit d'un voyage de Lyon à Avignon, par le bateau à vapeur, le *Gladiateur*.

M. Breghot du Lut lit une nouvelle beaujolaise, intitulée : *Claudine*.

La Société apprend avec les plus vifs regrets la mort récente de M. Savy (Claude-Étienne), membre titulaire, décédé au mois d'octobre 1886.

Séance du 24 novembre 1886. — Présidence de M. BLETON. — M. le Président fait connaître aux membres présents que la Société littéraire, instituée légataire, par M. Alexis Rousset, n'ayant pu recueillir son legs, à défaut de reconnaissance comme établissement d'utilité publique, l'un des légataires institués, M. Aug. Vettard, ancien président de la Société, a remis généreusement au trésorier la somme qui eût été attribuée à la Compagnie, si sa capacité de recueillir eut été reconnue. Des remerciements sont votés à M. Vettard. En même temps, la Société exprime le vœu que de nouvelles démarches soient tentées

Digitized by Google

pour obtenir d'être reconnue comme établissement d'utilité publique.

M. Récamier donne lecture d'une étude sur le Musée des Petits Augustins.

M. Beauverie communique un poème biblique intitulé : *La Fille de Jayr.*

Séance du 15 décembre 1886. — Présidence de M. BLETON. — Renouvellement du Bureau. Sont nommés : Président, M. Dissard ; Vice-Président, M. le docteur L. Poncet ; Secrétaire, M. l'abbé Conil ; Secrétaire-Adjoint, M. Breghot du Lut ; Trésorier, M. Pallias ; Bibliothécaire-Archiviste, M. Vachez.

Sont nommés membres du Comité de publication : MM. Vachez, Vettard, comte de Charpin-Feugerolles et Bleton.

M. Donot termine la séance par la lecture d'une notice historique sur le Mont-de-Piété de Lyon.

Séance du 29 décembre 1886. — Présidence de M. DISSARD, Vice-Président. — M. le baron Raverat est nommé, sur sa demande, membre honoraire. — M. Desvernay est élu membre du Comité de publication. — Une demande de révision du règlement, signée par treize membres, est déposée sur le Bureau. — M. le comte de Charpin-Feugerolles lit une notice sur le château et les seigneurs de Meys en Forez. — M. Grillet donne lecture de trois pièces de vers, intitulées : Le *Bois abandonné ;* le *Soleil de la chambre ;* et la *Chevauchée romantique.*

Séance du 12 janvier 1887. — Présidence de M. Bleton, puis de M. Dissard. — Avant de quitter le fauteuil présidentiel, M. Bleton rappelle, en quelques mots, les travaux de la Société pendant l'année 1886. — M. Dissard lui succède et adresse ses remerciements à la Compagnie.

M. le Président communique deux lettres par lesquelles MM. Louis Morel et Léon Galle demandent à être admis comme membres titulaires de la Société. Une Commission, composée de MM. Poncet, Vachez et Vettard, est chargée de l'examen de la candidature de M. Morel. MM. le comte de Charpin-Feugerolles, Vingtrinier et Breghot du Lut sont chargés de l'examen de celle de M. Galle.

Sont nommés membres de la Commission chargée de la révision du Règlement de la Société : MM. Vingtrinier, Vettard, comte de Charpin-Feugerolles, Bleton et Poncet.

Digitized by Google

M. l'abbé Relave donne lecture de ses recherches sur un prétendu rhéteur Auvergnat, qui n'a dû son existence historique qu'à des fautes de copistes et à des textes mal lus.

M. Breghot du Lut communique la première partie d'une notice biographique sur Bacon-Tacon, auteur *des Origines celtiques du Bugey.*

Séance du 26 janvier 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. Léon Galle est élu membre titulaire, sur un rapport présenté par M. Breghot du Lut.

M. l'abbé Conil étant obligé, à cause de ses nouvelles fonctions, de donner sa démission de secrétaire, M. Breghot du Lut est nommé secrétaire et M. Grillet, secrétaire-adjoint de la Société.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide qu'il sera publié une nouvelle édition, revue, corrigée et complétée du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire.* Dans ce but, chaque membre est invité à préparer des notices sommaires sur les Lyonnais célèbres ne figurant pas dans l'édition publiée en 1839. Ces notices, signées des initiales de leurs auteurs, seront centralisées, pour former la nouvelle biographie qui sera publiée par les soins de la Société.

M. Vettard termine la séance par la lecture d'un sonnet intitulé : *la Chambre des Morts.*

Séance du 2 février 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. le Président souhaite la bienvenue à M. Léon Galle, nouveau membre admis dans la dernière réunion.

Sur un rapport présenté par M. Vachez, M. Louis Morel est élu membre de la Société.

M. Vettard donne lecture du projet du nouveau Règlement arrêté par la Commission. A la suite de plusieurs observations et de quelques amendements, la rédaction définitive des articles, composant le chapitre 1er, est adoptée par la Compagnie.

Séance du 23 février 1887. — Présidence de M. Dissard. — Après quelques paroles de bienvenue adressées par M. le Président à M. Louis Morel, nouveau membre titulaire, cette séance est consacrée tout entière à l'examen et au vote des divers articles du nouveau Règlement.

Digitized by Google

Chronique de Mars 1887

1er Mars. — Décret portant création à la Faculté des lettres de Lyon d'une chaire de sanscrit et de grammaire comparée, et nommant M. Regnaud, docteur ès lettres, professeur titulaire de cette chaire.

2 Mars. — Conférence de M. Bayet, professeur à la Faculté des lettres, sur les Salons de peinture aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— Renouvellement du Bureau de la Société des Sciences médicales pour l'année 1887-1888. Sont nommés : Président, M. Daniel Mollière; vice-président, M. Louis Gignoux ; secrétaire-général, M. Icard ; secrétaires annuels, MM. Dufourt et Éraud; trésorier, M. Bianchi ; archiviste, M. Marduel.

3 Mars. — M. Faure, juge suppléant au Tribunal de Villefranche, est nommé juge suppléant au Tribunal de 1re instance de Lyon, en remplacement de M. Olivier, démissionnaire.

— M. Rougier (Louis-Ferdinand-Raphaël), avocat, est nommé juge suppléant au Tribunal de 1re instance de Lyon, en remplacement de M. Gouriet, nommé juge.

5 Mars. — Conférence de M. Loret, chargé du cours d'égyptologie à la Faculté des lettres, sur la Vie intime d'un Pharaon.

6 Mars. — Mort de M. Barafort, conseiller honoraire à la Cour de cassation, décédé à Colognac (Gard), à l'âgé de 80 ans. M. Barafort qui avait rempli successivement, à Lyon, les fonctions de vice-prési-

Digitized by Google

dent au Tribunal de 1re instance, de conseiller et de président de Chambre à la Cour d'appel de notre Ville, avait laissé, au Palais, le souvenir d'un magistrat aussi distingué par sa profonde connaissance du droit que par son expérience consommée des affaires. — On lui doit les deux ouvrages suivants : 1° *Traité pratique de la séparation des patrimoines*, 1867, in-8 et 2° *Des partages d'ascendants*, 1870, in-8.

8 Mars. — Conférence de M. l'abbé Ducrost, curé de Solutré et professeur de géologie à la Faculté catholique des sciences, sur les *Fouilles de Mycènes* suivie d'un *Coup d'œil général sur les diverses provinces de l'âge de bronze.*

11 Mars. — Conférence de M. l'abbé Gonnet, professeur à la Faculté catholique des lettres sur *la Colonisation chez les Grecs.*

12 Mars. — Mort de M. Buyat, avocat à la Cour d'appel de Lyon, et vice-président de la Chambre des députés, décédé à Paris, à l'âge de 55 ans.

13 Mars. — Mort de M. Henri La Selve, avoué honoraire et président du bureau d'assistance judiciaire près le Tribunal civil de Lyon, âgé de 59 ans.

14 Mars. — Ouverture du concours du Majorat de l'Hôtel-Dieu.

15 Mars. — Eloge funèbre de Son Éminence le cardinal Caverot, prononcé dans l'église primatiale de Saint-Jean, par monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, à la suite du service de quarantaine, présidé par monseigneur Bonnet, évêque de Viviers.

18 Mars. — M. le docteur Gangolphe est nommé chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, à la suite d'un brillant concours, où prennent part sept candidats.

— Clôture des conférences de M. Heinrich, professeur à la Faculté des lettres, sur l'Allemagne au Moyen-Age.

21 Mars. — Inauguration du chemin de fer d'Arles au Port-Saint-Louis.

22 Mars. — Conférence de M. l'abbé Ducrost, curé de Solutré et professeur à l'Université catholique, sur l'*Origine du bronze et son introduction en Europe.*

Digitized by Google

23 Mars. — Répétition générale, au Grand-Théâtre, de *Patrie*, grand opéra en 5 actes et 6 tableaux (poème de M. V. Sardou et L. Gallet, musique de M. L. Paladilhe), donnée au bénéfice de l'Œuvre des Fourneaux de la Presse lyonnaise, par M. Campocasso, directeur du Grand-Théâtre et avec le concours de tous les artistes de l'opéra.

25 Mars. Conférence de M. Roux, professeur à la Faculté catholique de droit sur l'*Industrie de la soie à Lyon, aux XVe et XVIe siècles.*

29 Mars. — M. Pélagaud, substitut du procureur de la République à Lyon, est nommé substitut près le Tribunal de première instance de la Seine.

30 Mars. — Loi qui classe, au nombre des monuments historiques, les monuments suivants du département du Rhône : 1° *Monuments antiques :* — Chaponost et Beaunant : Restes de l'aqueduc du Mont Pilat. — Lyon : Conserve d'eau, dite les BAINS ROMAINS, dans le nouveau Grand Séminaire. — Sainte-Colombe : Ruines romaines. — 2° *Monuments du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes :* — Belleville-sur-Saône : Eglise. — Châtillon-d'Azergues : Église. — Lyon : Cathédrale de Saint-Jean ; Église de Saint-Martin-d'Ainay ; Église de Saint-Irénée ; Église de Saint-Nizier ; Église de Saint-Paul ; Ancienne Manécanterie ; Hôtel de Ville. — Salles : Église. — Villefranche : Église Notre-Dame-des-Marais.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

C. BROUCHOUD

SA VIE ET SES ŒUVRES (1)

Entre tous les érudits qui, depuis trente ans, ont étudié, sous ses diverses faces, l'histoire de notre Ville, aucun ne s'est consacré à cette œuvre, avec une ardeur plus vive et une activité plus soutenue, que celui dont j'ai le triste devoir de rappeler la vie et les travaux.

Tombé avant l'heure, Brouchoud n'a pu malheureusement nous faire profiter de toutes les recherches, qui ont pris la meilleure part de sa vie. Mais s'il ne lui a pas été permis de réaliser, dans son ensemble, l'œuvre considérable qu'il avait rêvée, les chapitres qu'il nous a laissés de notre histoire, sont des études achevées, qu'on ne refera pas, et qui ne font qu'accroître les regrets que nous inspire sa mort récente.

---

(1) Lecture faite à la Société littéraire, historique et archéologique, dans sa séance du 23 mars 1887.

Digitized by Google

Préoccupé, avant tout, du désir de savoir et de retrouver les souvenirs oubliés de nos annales, Brouchoud se souciait assez peu de donner à ses travaux une grande publicité. Plusieurs d'entre eux, publiés dans les journaux quotidiens et même dans des recueils périodiques, n'ont point fait l'objet d'un tirage à part. Aussi, sa vie laborieuse est-elle demeurée trop généralement ignorée, même de ceux qui portent un vif intérêt à notre histoire locale et ont bénéficié des découvertes faites par lui, dans certains fonds inexplorés de nos archives publiques.

Faire connaître la part qu'il a prise au grand travail historique, que vient d'accomplir notre génération, loin d'être une œuvre inutile, sera donc, au contraire, un acte de justice rendue à sa mémoire, en même temps qu'une leçon donnée à nos jeunes historiens, pour leur apprendre au prix de quel labeur s'acquiert la science et se font les œuvres sérieuses, que recommandent, à la fois, la perfection de la forme et l'exactitude des détails.

I

Claude-Anne-François Brouchoud est né, le 15 janvier 1829, à la Guillotière, qui formait alors une commune distincte de la ville de Lyon, et où son père remplit, pendant plusieurs années, les fonctions d'adjoint au Maire.

Après avoir fait ses études classiques au Lycée de Lyon, il alla, en 1849, étudier le Droit à la Faculté de Grenoble, où il obtint des succès qui ne sont point encore oubliés dans cette École. En effet, au Concours ouvert, en 1852, entre les étudiants de troisième année, il obtint, à la fois,

Digitized by Google

les deux premiers prix en droit français et en droit romain.

La composition de Brouchoud, en droit français, fut surtout remarquée. Et voici comment le rapporteur du concours, M. Quinon, professeur, résumait l'appréciation du jury d'examen : « Cette composition qui, outre une main exercée, révèle des connaissances étendues, un esprit fort sagace et fort judicieux, se distingue encore par beaucoup d'ordre et de netteté. Le style en est clair et correct. Le premier prix lui a été décerné sans difficulté. »

Ce succès était d'autant plus méritoire que le jeune lauréat avait eu à lutter contre un concurrent du plus haut mérite, M. Gueymard, aujourd'hui doyen de la Faculté de droit de Grenoble, qui obtint le second prix dans chacune des deux épreuves.

Reçu licencié en droit, le 31 août 1852, Brouchoud prit encore part, l'année suivante, au concours ouvert entre les aspirants au doctorat. Le sujet proposé était l'étude de « la position légale des étrangers en France, quant aux droits réels et aux droits personnels dérivant du mariage, de la puissance paternelle et de la capacité de posséder. »

Cette fois encore, Brouchoud se retrouvait en face du même concurrent. C'était donc un double honneur que d'obtenir le premier prix. Il l'obtint pour la seconde fois ; car si les deux Mémoires présentés furent jugés dignes d'une médaille d'or, la Commission, à la majorité de cinq voix contre deux, donna le premier rang à l'œuvre de Brouchoud.

Le rapport, présenté sur ce concours par M. Taulier, professeur à la Faculté de droit, est un travail étudié, qui fait nettement ressortir les mérites divers de l'œuvre des deux lauréats, et dans lequel sont appréciées, avec une

Digitized by Google

grande sûreté de vue, les qualités brillantes dont était doué Brouchoud : la vivacité de son esprit, son sens philosophique, la hardiesse et la netteté de ses solutions, et enfin la libre allure de sa plume, toujours élégante et riche de couleurs.

Reçu docteur en droit, le 7 avril 1854, avec une thèse traitant de la *Donation propter nuptias*, en droit romain, et de l'*Institution contractuelle*, en droit français, Brouchoud vint, la même année, se faire inscrire au tableau de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Lyon, où, dès ses débuts, il se fit remarquer par sa parole facile et déjà pleinement exercée aux discussions juridiques.

Mais les travaux ordinaires de sa profession ne pouvaient suffire à cet esprit ouvert, et si porté, par la promptitude de ses conceptions, à se livrer aux études les plus diverses. Nous le verrons, plus tard, sous l'empire des circonstances, aborder avec la même ardeur les questions d'économie sociale ou de droit international, en même temps que celles d'archéologie. En attendant, les études historiques avaient ses préférences. Déjà, le rapporteur du Concours de 1853 signalait la large place, consacrée par Brouchoud à l'élément historique, pour éclairer un sujet se rapportant essentiellement à la législation actuelle. Ce goût persista et c'est à ces études que Brouchoud consacra toujours la plus grande partie de ses loisirs.

Pourtant, c'est à une sorte de hasard qu'on doit le premier travail historique qu'il ait livré au public. Un jour, au cercle, comme il nous le dit lui-même, la *Gazette médicale* de Lyon, tombant sous ses yeux, lui apprend qu'un professeur à la Faculté de médecine de Paris, le docteur Ménière, désirait connaître le sort d'un volume in-4° imprimé à Lyon en 1700, adressé, un jour, à Boileau par

Digitized by Google

Brossette (2), et consacré au procès que les avocats et les médecins avaient été obligés de soutenir contre le traitant de la recherche des faux nobles, pour obtenir la confirmation du droit de porter la qualité de *noble*, jointe à celle d'avocat et de médecin (3).

La lettre du docteur Ménière soulevait une question d'histoire locale fort curieuse. Aussitôt Brouchoud répond au docteur parisien : « Rassurez-vous, le livre que vous recherchez existe dans la Bibliothèque de notre ville ; il n'est même pas rare et sa lecture suffira pour vous instruire de ce que vous désirez savoir. »

Mais le docteur Ménière insiste. Il ne lui suffit pas d'apprendre que le livre existe ; il aimerait à connaître les diverses phases de cette affaire et il prie son correspondant de mettre en lumière toutes les pièces d'un procès, qui intéressait autant les avocats que les médecins. Et c'est pour répondre à cette flatteuse invitation que Brouchoud retraçait, en quelques pages d'une remarquable netteté, l'histoire de ce débat qui eut, il y a près de deux siècles, son heure de célébrité, en nous apprenant que si l'origine de la noblesse des médecins pouvait remonter à Antonius Musa, anobli par l'empereur Auguste, pour avoir guéri ce prince, et celle des avocats à une loi de l'empereur Gratien,

---

(2) V. Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette. Édit. Laverdet. Lettre XIX : 10 avril 1700, p. 39.

(3) Ce volume a pour titre : *Recueil de toutes les pièces concernant le procès des avocats et des médecins de la Ville de Lyon contre le traitant de la recherche des faux nobles, avec l'arrêt intervenu au Conseil, le quatrième janvier 1699, approbatif de l'usage où sont les avocats et les médecins de prendre la qualité de noble.* Lyon, chez L. Plaignard, rue Mercière, au Grand Hercule, MCC. (Biblioth. de Lyon, n° 21,264-17.)

Digitized by Google

qui leur donne le titre de *Nobilissimi*, la qualification de *nobles*, prise, sous l'ancien régime, par les membres du barreau, comme par les docteurs de la Faculté, était purement honorifique et personnelle. Car elle ne leur conférait ni exemption, ni privilège d'aucune sorte et ne pouvait être transmise à leurs descendants.

Cette curieuse correspondance, publiée à Paris, en 1860, sous le titre : *De la noblesse des médecins et des avocats en France jusqu'au* XVIIIe *siècle*, fut remarquée, non seulement parce qu'elle révélait à nos contemporains des coutumes bien oubliées de nos jours, mais aussi parce qu'on apprécia, dans ce travail, des qualités de style, que l'on rencontre rarement dans une œuvre de début.

Vers la même époque, Brouchoud forma le projet de traiter un sujet encore plus nouveau et qui, mis à exécution, eût formé le chapitre le plus intéressant de l'histoire judiciaire de notre ville. Il venait d'achever la lecture des *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne*, dont la seconde édition avait été publiée récemment par Chéruel, et il se trouvait encore sous l'impression que lui avait faite ce récit, où le drame et l'horrible se mêlent aux plus gracieuses peintures de mœurs, quand il apprit, en même temps, que des Grands Jours avaient été tenus à Lyon, du 14 août au 30 novembre 1596, et que les registres de cette haute Cour de justice existaient encore aux Archives nationales. Or, si, en plein siècle de Louis XIV, l'histoire des Grands Jours d'Auvergne présentait tant d'intérêt, combien plus les sentences des Grands Jours de Lyon, tenus au lendemain de nos guerres religieuses de la fin du XVIe siècle, devaient-elles nous fournir des révélations curieuses sur les mœurs de cette époque et les excès commis sous l'empire des passions politiques ou religieuses ! Aussitôt, il forme le projet

Digitized by Google

d'écrire l'histoire de nos Grands Jours, et, dans ce but, il confie à un élève de l'École des Chartes la mission de lui transcrire leurs arrêts.

Pourquoi faut-il que des obstacles imprévus soient venus interrompre ce travail? La copie de ces précieux documents était déjà faite plus d'à moitié, quand le jeune paléographe, qui en était chargé, fut nommé archiviste dans un département de l'ouest, et malgré les dépenses relativement considérables qu'il avait déjà faites, Brouchoud, froissé par certaines questions secondaires et trop prompt à se décourager, abandonna son premier projet, qu'il eût peut-être repris un jour.

Mais si l'histoire des Grands Jours de Lyon est demeurée inachevée, il en est une autre qu'il eut le loisir de terminer et que nous espérons publier prochainement. C'est celle du couvent des Grands-Carmes, qui formait, dans le plan de l'auteur, le complément naturel de celle des Grands Jours.

C'est, en effet, dans cet ancien monastère, dont les bâtiments claustraux subsistent encore en majeure partie, que furent tenues les grandes assises de 1596. Mais cette histoire, composée avec le soin consciencieux que Brouchoud apportait à tous ses travaux, nous fera regretter encore davantage qu'il n'ait pas terminé le travail qu'il avait entrepris sur les Grands Jours.

Mais pendant qu'il étudiait ces pages oubliées de notre histoire lyonnaise, il interrogeait aussi les annales de l'ancien château de Maubec, près de Bourgoin. C'est au pied de cette forteresse féodale qu'il avait retrouvé le berceau de sa famille (4), et ce fait suffit pour nous expliquer

(4) Cette origine est indiquée notamment par le nom de Brouchoud, que porte un hameau situé près du château de Maubec.

Digitized by Google

l'ardeur constante que mit Brouchoud à poursuivre des recherches qu'il n'abandonna jamais.

Dès l'année 1863, il publiait une étude remarquable sur les antiquités de Saint-Quentin, prélude d'un grand travail d'ensemble qu'il projetait sur l'ancien pays de Viennois. Et c'est dans ce but qu'il recueillait tous les documents que nos archives ont conservés sur l'ancienne maison des Templiers, à Vaulx-Milieu, et qu'avec le concours de Victor Teste, conservateur du Musée de Vienne, il étudiait, dans leurs plus humbles débris, les monuments romains de cette ville, ce qui lui inspira, un jour, son travail intitulé : *Vienne souterraine.*

Cette année 1863 fut assurément l'une des plus laborieuses de la vie de Brouchoud. A peine a-t-il été nommé membre-adjoint du Comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie de Lyon (7 août 1863), qu'il se rend au Congrès scientifique de France, qui s'ouvrit, le 11 août suivant, à Chambéry, sous la présidence de M. de Caumont. Nommé secrétaire de la section d'histoire et d'archéologie, Brouchoud prit la part la plus active aux travaux de cette réunion où fut étudiée, d'une manière si fructueuse, au moyen des fouilles pratiquées dans le lac du Bourget, la question, nouvelle alors, des habitations lacustres, qu'il traita avec tant de netteté, dans une lettre adressée au *Moniteur Viennois.*

Le 1er mars 1865, Brouchoud fut élu membre de la Société littéraire, sur un rapport présenté par M. Saint-Olive. Encouragé par son admission dans deux Sociétés savantes de notre ville, à continuer les recherches qu'il avait commencées soit dans nos Bibliothèques publiques, soit dans les divers fonds de nos archives, on le vit, désormais, leur consacrer presque tous les moments de loisir

Digitized by Google

que lui laissait le Palais, et fournir une collaboration assidue à la *Revue du Lyonnais*.

Déjà, au mois de novembre 1864, en dépouillant le fonds des anciennes archives judiciaires de la Cour d'appel, il avait découvert deux autographes de Molière. Ces deux documents venaient jeter une vive lumière sur les divers séjours que notre grand poète comique fit dans notre ville, en 1652 et en 1655. On sait aussi que les autographes de Molière sont rares. Cette double découverte devait donc, à elle seule, intéresser vivement le monde lettré, comme elle l'intéressa, en effet; car ces documents, avec plusieurs autres retrouvés aussi, plus tard, par Brouchoud, ont été, depuis cette époque, mis utilement à profit par les éditeurs des œuvres de Molière. Toutefois, Brouchoud ne jugea pas que cet intérêt fût suffisant. Il voulut savoir ce qu'avait été notre théâtre avant Molière, et c'est ainsi que nous avons appris par ses *Origines du théâtre de Lyon*, que si les premières représentations dramatiques, données dans notre ville, remontent à l'année 1435, c'est seulement en 1538 que fut créé, par Jean Neyron, le premier théâtre permanent que Lyon ait possédé.

Mais Brouchoud ne se borna pas alors à emprunter aux archives de la Cour des documents demeurés inconnus avant lui. La prison du Palais ayant été supprimée à cette époque, il obtint que quatre pièces, demeurées sans emploi, fussent réservées au fonds des anciennes archives judiciaires. Il fit plus encore; il procéda lui-même, dans ce nouveau local, au classement des documents historiques les plus précieux : les *Sentences de la sénéchaussée et du présidial, de 1500 à 1730;* les *Registres des Insinuations* et les *Papiers du Roi*, qui ont fourni, depuis, à nos érudits lyonnais, et notamment au regretté de Valous, des renseigne-

Digitized by Google

ments d'une valeur inestimable sur l'histoire de nos anciennes familles Lyonnaises (5).

En même temps, il créait dans une galerie du Palais un curieux musée historique, où sont exposés des sceaux, des chartes anciennes, des gravures et des dessins (6) se rattachant à l'histoire judiciaire de Lyon et retrouvés par lui dans ce fonds inexploré. A ce travail il consacra les loisirs de quatre années consécutives, et avant même de l'avoir terminé, il empruntait à ces documents, demeurés si longtemps inutiles, les éléments de plusieurs publications du plus grand intérêt, soit sur nos anciennes archives judiciaires, soit sur les origines de nos diverses juridictions lyonnaises, soit enfin sur l'enseignement public du droit à Lyon, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'à nos jours.

C'est aussi à la même époque, qu'après avoir retrouvé aux archives de la Cour et à celles du département, des documents complètement ignorés sur la Belle Cordière, il s'attacha à rassembler sur cette femme célèbre tout un ensemble de renseignements, destinés à faire justice des erreurs et des récits légendaires qui se sont mêlés trop souvent à l'histoire de sa vie. Plus tard, il est vrai, il communiquait tous ces documents à M. Charles Boy, pour la nouvelle édition que ce dernier vient de nous donner des œuvres de Louise Labé, mais sans renoncer à publier, un jour, l'étude biographique et littéraire, qu'il préparait lui-

(5) Léopold Niepce. *Les Archives de Lyon*, p. 281 et suivantes.

(6) L'un de ces dessins, représentant l'ancien Palais de Justice de 1627 et la prison de Roanne de 1784, a été gravé par Séon et publié, avec le travail de Brouchoud sur les *Archives judiciaires de Lyon*, dans les *Mémoires de la Société littéraire* de 1867, p. 87. V. aussi la *Revue du Lyonnais*, 3e série, 1867, t. IV, p. 341.

Digitized by Google

même. En attendant, il préludait à ce travail, basé uniquement sur des textes inédits, en faisant reproduire, à la fois, par le graveur Dubouchet et le peintre Chatigny, le portrait de la Belle Cordière, gravé au XVIe siècle par Woeiriot, et dont la Bibliothèque nationale possède l'unique exemplaire.

Il suffisait, d'ailleurs, qu'une question présentât un intérêt d'actualité, pour que Brouchoud en abordât résolument l'étude. Ainsi, au mois d'avril 1865, il s'était rendu à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, pour donner lecture du résumé de son travail sur les *Origines du théâtre de Lyon*, quand il rencontra, chez notre vénéré collègue, M. Valentin-Smith, alors conseiller à la Cour d'appel de Paris, sir Thomas Henry, chef magistrat des Cours de police de Londres, chargé par le gouvernement anglais de préparer les bases d'un nouveau traité d'extradition entre la France et l'Angleterre, destiné à remplacer le traité de 1843, à la veille d'être dénoncé (7). Aussitôt, Brouchoud étudie la question de l'extradition sous toutes ses faces. Il ne lui suffit pas d'écrire, sur ce sujet, plusieurs articles dans les journaux, il publie encore une brochure sur l'opportunité de la dénonciation du traité de 1843 et les bases d'une nouvelle convention entre les deux nations.

Quelque temps après, frappé de l'influence salutaire et moralisatrice exercée dans les villes par les Caisses d'épargne, il se préoccupe de leur institution dans les campagnes, et pour justifier les avantages de cette innovation, il écrit son travail sur les *Caisses d'épargne cantonales*.

Mais ces travaux sur le droit international ou l'économie sociale, non plus que ses recherches ininterrompues dans

(7) Il fut dénoncé, en effet, le 4 décembre 1865.

Digitized by Google

nos archives publiques, ne lui faisaient point perdre de vue une publication dont il étudia le projet pendant plusieurs années. Je veux parler de la reproduction du grand plan scénographique de Lyon au XVIe siècle.

Ce plan, qui mesure quatre mètres carrés, n'est point, comme on le sait, un simple plan à terre, donnant par un simple trait une idée vague et confuse de Lyon à cette époque reculée. C'est aussi une vue d'ensemble de la ville entière, où nous retrouvons la physionomie exacte de ses monuments et même des scènes de mœurs, qui nous font saisir, sur le vif, certaines coutumes de nos pères.

Menestrier, qui l'avait connu, en avait donné une réduction dans son *Histoire civile et consulaire de la Ville de Lyon*. Mais, depuis de longues années, il était perdu et oublié, lorsque, en 1840, sous l'administration de M. Terme, maire de Lyon, on le retrouva, dans un sac de toile, aux archives municipales, déchiré en plusieurs centaines de morceaux.

L'intérêt historique que présentait ce plan était trop grand, pour qu'on ne songeât pas de suite à le faire restaurer. Ce travail fut confié à M. Laurent de Dignoscyo, ingénieur-géographe et inspecteur des domaines des Hospices civils de Lyon, qui s'en acquitta avec une habileté au-dessus de tout éloge.

Grâce à lui, on put dire que le vieux plan de Lyon était sauvé. Mais cet exemplaire unique ne pouvait-il pas être détruit dans un incendie? Et ne convenait-il pas d'en assurer la conservation, en le faisant reproduire par la gravure?

Tel est le projet que forma Brouchoud. Du jour où il en eut conçu l'idée, il étudia sans relâche les moyens d'en assurer l'exécution. La Société littéraire ne pouvant, soit à cause de ses statuts, soit à raison de l'état de ses ressources,

Digitized by Google

prendre l'initiative et la direction d'un semblable travail, Brouchoud fonda une nouvelle Société, qui prit le nom de *Société de topographie historique de Lyon*, et dont il fut nommé secrétaire (8).

Constituée, le 30 avril 1872, la nouvelle Compagnie s'occupa, sans retard, de la publication qui avait motivé sa création. Ce travail, confié à deux habiles graveurs : Séon et Dubouchet, fut exécuté rapidement. En effet, commencé à la fin de l'année 1872, il était complètement terminé au mois de mai 1876. En moins de quatre ans, les 25 planches, qui forment l'ensemble de ce plan, avaient été gravées, et la Société avait pu faire face à la dépense, s'élevant à 10,000 francs, avec le concours de 261 souscripteurs et les allocations accordées par la ville de Lyon, le département et le ministère de l'Instruction publique.

J'insiste sur ces détails, parce qu'une œuvre pareille compte dans les annales d'une cité. Aucune autre ville de France ne possède un ancien plan, comparable à notre plan scénographique du XVIe siècle. Le plan de la ville de Paris, dressé, à la même époque, par Truschet, et dont l'unique exemplaire a été retrouvé, en 1873, à la bibliothèque de Bâle, est loin d'approcher de sa perfection. Aussi, en nous estimant heureux de voir sa conservation assurée, est-il juste de faire connaître la part considérable prise par Brouchoud à cette publication, qui intéresse, à un si haut degré, tous les habitants de notre ville. Car sans son initiative, et sans le zèle qu'il déploya par ses démarches et par ses écrits, pour faciliter l'accomplissement de

(8) Toutefois, le personnel de la nouvelle Société avait été emprunté, pour la majeure partie, à la Société littéraire. Car, sur douze membres qui la composaient, neuf appartenaient à cette dernière Compagnie.

Digitized by Google

ce travail, jamais peut-être le plan scénographique du XVIe siècle n'eût été reproduit par la gravure.

Cette œuvre terminée, Brouchoud n'en continua pas moins sa coopération à toutes les œuvres entreprises par la Société de topographie. C'est ainsi que la *Description de Lyon et du Lyonnais* de Nicolas de Nicolay, publiée, en 1882, par la même Compagnie, renferme plusieurs notes, dues à sa plume, et témoignant de la variété de ses connaissances.

Mais ces travaux sur l'histoire de Lyon ne faisaient pas oublier à Brouchoud ceux qu'il avait commencés, depuis si longtemps, sur l'ancien pays de Viennois. Le Congrès archéologique, tenu à Vienne, au mois de septembre 1879, contribua encore à le ramener à des études, qui avaient toujours eu ses préférences. Aucun de ceux qui ont assisté à cette session de la Société française d'archéologie, n'ont oublié la part considérable qu'il prit à ses travaux. Indépendamment de deux mémoires, qu'il communiqua au Congrès, sur le *Tumulus de Solaise* et les *Voies de communication entre Vienne et Lyon dans l'antiquité*, il faisait encore procéder, avec le concours de la Société de topographie historique, à l'exécution des fouilles qui mirent au jour, sur le territoire de Sainte-Colombe, deux tronçons de la route, créée par les Romains sur la rive droite du Rhône, pour relier Lyon à la province Narbonnaise.

A compter de ce jour, il semblait revenu entièrement à ses premiers travaux et surtout à son histoire de l'ancienne baronnie de Maubec, qu'il devait publier dans le courant de la présente année. Depuis longtemps, sans doute, il avait épuisé le fonds des documents qui lui permettaient d'en reconstituer les annales. Mais ayant observé que d'autres châteaux du même nom existaient,

Digitized by Google

soit en Auvergne, soit dans le Limousin et l'ancien Comtat Venaissin, il avait étendu au loin le cercle de ses recherches, pour retrouver les preuves d'une communauté d'origine, dont il présumait l'existence.

Avec un plan aussi vaste, on s'explique aisément le retard subi par la publication de ce travail. Malheureusement, il ne devait pas lui être donné de le terminer. Depuis deux ans surtout, sa santé était fortement ébranlée; une affection dangereuse, dont il ne soupçonnait pas toute la gravité, l'avait obligé de se rendre à Vichy, au mois de juillet 1885, et bien qu'il en fut revenu soulagé et qu'il eût repris, avec la même vigueur apparente, ses travaux habituels, ceux qui le voyaient, dans l'intimité, ne se dissimulaient pas les dangers d'une situation, que pouvait compromettre la moindre imprudence.

Une imprudence, en effet, devait hâter la fin de ses jours. Le 9 décembre 1886, il venait de plaider une affaire importante, devant la première chambre de la Cour d'appel; une boisson glacée qu'il prit, en sortant du Palais, détermina une fluxion de poitrine, et, malgré les soins qui lui furent prodigués, il succombait, le 15 décembre suivant, n'ayant pas encore achevé sa 58e année.

La nouvelle de sa mort, si prompte, si inattendue, frappa cruellement ses nombreux amis. Car malgré son indépendance de caractère et une certaine tendance à la contradiction, Brouchoud avait un cœur généreux et dévoué. Même dans les discussions les plus vives, où il apportait toute l'ardeur d'une profonde conviction, il ne lui échappa jamais une parole blessante pour son interlocuteur. C'était, en un mot, un homme de tact et bien élevé, et combien sont nombreux ceux auxquels on ne saurait adresser le même éloge !

Digitized by Google

Mais si Brouchoud a, dans une assez large mesure, fait profiter le public de ses immenses recherches, je ne puis, en considérant le nombre des travaux dont sa mort a interrompu la publication, me défendre de reconnaître combien peu il avait mis en pratique cette pensée de Guizot, qu'il avait inscrite pourtant, comme une sorte de règle de conduite, en tête de sa thèse de doctorat : « En « aucune chose peut-être, il n'est donné à l'homme « d'arriver au but : sa gloire est d'y marcher sans « cesse » (9).

Certes, si cette maxime est vraie, c'est bien assurément dans le domaine de l'histoire !

Quand il s'agit d'un passé lointain, qui donc peut se flatter d'avoir donné le dernier mot de la science ? La découverte d'un document inconnu ne peut-elle pas venir, chaque jour, contredire un fait qui semblait incontestable, ou remplir une lacune qui laissait prise aux conjectures les plus diverses ? En pareille matière, il faut donc toujours savoir se résigner à ignorer quelques points obscurs, qu'il appartiendra à nos successeurs d'éclaircir un jour.

Or, voilà ce que Brouchoud n'avait jamais voulu admettre. Personne n'a été plus difficile que lui pour la perfection de ses œuvres ; il suffisait qu'il existât quelques lacunes dans les documents qu'il interrogeait, pour qu'il en retardât indéfiniment la publication.

C'était là, sans doute, un scrupule respectable. Mais, en voulant ainsi épuiser chaque question, Brouchoud en est arrivé à laisser inachevés des travaux d'un intérêt incomparable, comme cette histoire des Grands Jours, si malheu-

---

(9) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*. Première leçon.

Digitized by Google

reusement interrompue, et à nous priver, pour toujours peut-être, du fruit de la majeure partie de ses laborieuses recherches.

Voilà surtout ce qui nous fait encore, plus vivement, regretter sa mort prématurée. Néanmoins, la part d'honneur, qui s'attache à sa mémoire, demeure encore assez belle. N'oublions pas, en effet, qu'elle ne se compose pas seulement de la haute valeur des écrits qu'il nous a laissés, mais encore de la reconnaissance que lui devront tous ceux qui feront leur profit des documents inédits, qu'il a mis à la portée des érudits, et qu'il suffirait, au besoin, à sa gloire d'avoir inspiré et dirigé la publication de ce plan scénographique, qui forme l'une des richesses historiques et artistiques de notre ville, pour que son nom ne soit jamais oublié parmi nous.

II

1° Ouvrages imprimés

1. *Nécrologie. Le Lieutenant-colonel Fonfrède.* (*Courrier de Lyon* du 7 juillet 1855.)
2. *De la noblesse des médecins et des avocats en France.* Correspondance entre M. Ménière, professeur agrégé de la Faculté, médecin de l'Institution impériale des sourds-muets et M.-C. Brouchoud, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Lyon. Paris, 1860, in-8°. 30 p.
3. *Études historiques et archéologiques sur l'arrondissement de Vienne. Saint-Quentin.* Vienne, J. Timon, 1863, in-8° (1 pl.), 15 p.

Digitized by Google

4. *Lettres sur le Congrès scientifique de Chambéry.* (*Moniteur Viennois* du 21 août et du 18 septembre 1863.)
5. *Une visite à la Bibliothèque de Carpentras* (*Moniteur Viennois* du 4 décembre 1863).
6. *Les Origines du théâtre de Lyon. Mystères, farces et tragédies, troupes ambulantes, Molière*, avec fac-simile, notes et documents. Lyon, N. Scheuring, 1865, in-8°, 89 p. — Voyez le compte rendu de ce travail, publié par M. Eudore Soulié, dans la *Revue du Lyonnais*, sous ce titre : *Molière et sa troupe à Lyon* (3e série, t. I, 1866, p. 234 et 283).
7. *Notice sur les origines du théâtre de Lyon. Mystères, farces et tragédies, troupes ambulantes-Molière.* Paris, imprimerie Impériale, 1865, in-8°, 6 p. — Résumé du travail précédent, lu à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1865. (Extrait des Mémoires lus à la Sorbonne, en 1865. Histoire, philologie et sciences morales, p. 249.)
8. *Recherches sur l'enseignement public du droit à Lyon, depuis la formation de la Commune jusqu'à nos jours.* Lyon, Aug. Brun, 1865, in-8°, 29 p. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 2 série, t. XXI, 1865, p. 82 et des Mémoires de la Société littéraire, année 1865, p. 107.)
9. *Lettre à Monsieur Eudore Soulié, conservateur adjoint des Musées impériaux à Versailles.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 3e série, t. I, 1866, p. 298.)
10. *Les Origines judiciaires de Lyon.* (*Revue du Lyonnais*, 3e série, 1866, t. I, p. 483.)
11. *De l'extradition entre la France et l'Angleterre.* Lyon, mai 1866, in-8°, 56 p. (V. le compte rendu de ce travail, publié par M. P. Rougier, avocat, dans le *Moniteur Judiciaire* du 31 mai 1866.)

Digitized by Google

12. *Les Traités d'extradition devant les tribunaux répressifs.* (*Moniteur Judiciaire* des 18 et 4 septembre 1866.)
13. *De l'Extradition, par M. H. Bonafos, substitut du Procureur impérial à Lyon.* Compte rendu. (*Moniteur Judiciaire* du 10 novembre 1866.)
14. *Notice sur les archives judiciaires de Lyon.* (*Revue du Lyonnais*, 3e série, 1867, t. IV, p. 341 et 421 et *Mémoires de la Société littéraire*, année 1867, p. 87.)
15. *Les Caisses d'épargne cantonales.* Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, octobre 1868, in-8°, 29 p.
16. *Études historiques sur les anciennes archives judiciaires de Lyon.* (*Revue du Lyonnais*, 3e série, 1868, t. VII, p. 83, et *Mémoires de la Société littéraire*, année 1868, p. 49.)
17. *Les Archives du département du Rhône et de la ville de Lyon.* Lyon, 1869, in-8°, 15 p.
18. *Le Plan de Lyon au XVIe siècle.* (*Salut public* des 5 et 6 décembre 1872.)
19. *Archéologie. Vienne souterraine.* Lyon, 1874, in-8°, 8 p. (Extrait du *Salut Public*, 12 novembre 1874.)
20. *Les Archives de Lyon, par Léopold Niepce.* Compte rendu. Lyon, 1875, in-8°, 10 p. (Extrait du *Salut Public.*)
21. *Le Plan scénographique de la ville de Lyon au XVIe siècle.* Lyon, Vingtrinier, in-8°, 14 p. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 4e série, t. I, 1876, p. 379.)
22. *Plan scénographique de la ville de Lyon au XVIe siècle.* 1876. (Introduction placée en tête de la collection des 25 planches formant l'ensemble de ce plan.)
23. *Le Cartulaire municipal de la ville de Lyon.* Privilèges, franchises, libertés et autres titres de la Commune, recueil formé au XIVe siècle, par ETIENNE DE VILLENEUVE, publié, d'après le manuscrit original, avec

Digitized by Google

des documents inédits du XIIe au XVe siècle, par M. Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de la Ville. Compte rendu. Lyon, Bellon, 1876, in-8°, 11 p. (Extrait du *Salut Public* du 19 janvier 1877.)

24. *Topographie. Index géographique. Cartes départementales.* Lettre au Directeur de la *Revue du Dauphiné*, au sujet du Dictionnaire topographique de l'Isère, 3 p. (*Revue du Dauphiné*, mai 1877.)

25. *Des voies de communication entre Vienne et Lyon, dans l'antiquité.* Tours, Paul Bouserez, in-8°, 16 p. (Extrait des comptes rendus du Congrès tenu à Vienne par la Société française d'archéologie, en septembre 1879.)

26. *Le Tumulus de Solaise et l'Ager Octaviensis.* Tours, Paul Bouserez, in-8°, avec une carte, 16 p. (Extrait des mêmes comptes rendus.)

27. *Molière à Vienne.* (*Le Molièriste*, n° 39, juin 1882.)

28. *L'Histoire éclairée par la Géographie.* Lyon, 1882, in-8°, 8 p. (avec une carte). Lecture faite au Congrès national des Sociétés de géographie tenu à Lyon, au mois de septembre 1882.

29. *Molière à Vienne. Recherches sur le séjour du grand poète comique dans cette ville.* (*Lyon-Revue*, mai 1883.)

20. *L'Intermédiaire Lyonnais. Le général Léonard Duphot.* Question. (*Lyon-Revue*, septembre 1883.)

31. *Études sur la troupe de Molière à Lyon. Mademoiselle du Parc, née marquise Thérèse de Gorle.* (*Lyon-Revue*, juillet 1884.)

32. *Encore Mlle du Parc. Marquise par-ci, marquise par-là. Réplique à M. Baluffe.* (*Lyon-Revue*, mai 1885.)

33. *Bibliothèque historique du Lyonnais. Mémoires, notes et*

Digitized by Google

documents pour servir à l'histoire de cette ancienne province et des provinces circonvoisines, publiés par MM. C. et Georges Guigue, anciens élèves de l'Ecole des Chartes. Compte rendu. (*Revue du Lyonnais*, 5e série, janvier 1886.)

34. *Les Tards-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais* (1356 à 1369), par M. Georges Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de la ville de Lyon. Compte rendu. (*Lyon-Revue*, novembre-décembre 1886. *Salut Public* du 3 janvier 1887.)

2° Ouvrages manuscrits ou en préparation

1. *Histoire de l'ancien Couvent des Grands Carmes de Lyon.* (Lecture faite au Comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie de Lyon dans la séance du 4 mars 1862).
2. *L'Archéologie devant les Parlements.* (Lecture faite à la Société littéraire; 22 juin 1870).
3. *Histoire des Grands Jours de Lyon, en 1596.*
4. *Histoire de la baronnie de Maubec, en Dauphiné.*
5. *Notice sur l'asile de la Table-Ronde, à Vienne.*
6. *Notice sur le Temple de Vaulx et ses dépendances.*
7. *Notice sur le château de Montléans, en Dauphiné.*
8. *Etude biographique et littéraire sur Louise Labé, dite la Belle Cordière.*
9. *Cartulaire du Temple de Vaulx-Milieu.*

3° Rapports et comptes rendus inédits

1. *Rapport de la Commission chargée de proposer les moyens propres à assurer la conservation des monuments antiques*

Digitized by Google

existant à Lyon et dans ses environs. (Comité d'histoire et d'archéologie; 7 avril 1865.)

2. *Compte rendu du tome VIIIe des Mémoires et des Documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.* (Société littéraire; 31 mai 1865.)
3. *Compte rendu de l'Essai sur l'établissement de la justice royale, à Lyon,* par M. Fayard. (Société littéraire; 9 mai 1866.)
4. *Compte rendu du Tome IX des Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* (Société littéraire; 20 juin 1886.)
5. *Rapport de la Commission chargée de rechercher les moyens de reproduire, par la gravure, le plan de Lyon au XVIe siècle.* (Société littéraire; 11 mai 1870.)

A. VACHEZ.

Digitized by Google

LA PESTE

A SAINT-GENEST-MALIFAUX

En 1628

Journal inédit de Louis Jacquemin

L'AUTHENTICITÉ du *Mémoire*, que nous avons la bonne fortune de publier, n'est pas moins certaine que l'intérêt qu'on prend à le lire.

Outre qu'on n'invente pas de cette façon et que ces pages portent avec elles le cachet de la plus complète sincérité, les indices sont nombreux pour assurer notre examen et mettre notre bonne foi à l'abri de toute surprise.

L'original est probablement perdu; la copie que nous possédons est de l'année 1768, prise sur le manuscrit même, qui était encore à cette date dans les archives de la marguillerie de l'église de Saint-Genest-Malifaux. Celui qui s'est chargé de la transcription était loin d'être sans lettres et sans goût; se destinant sans doute ou destiné par les siens à l'état ecclésiastique, après d'excellentes études d'humanités, il avait suivi au séminaire de Saint-Irénée de

Digitized by Google

Lyon, les cours de philosophie et commencé une première année de théologie. Curieux du passé de sa famille et de son pays, il a laissé sur l'une et sur l'autre des notes abondantes et précieuses, qui témoignent d'un zèle éclairé pour les réunir et d'une fidélité scrupuleuse pour les conserver. Lui-même, du reste, a pris la peine d'attester sa délicatesse, en inscrivant, au-dessous de la dernière ligne, cette phrase significative : *copié mot à mot, les premiers jours de décembre 1768;* à Saint-Etienne, ce 6 décembre 1768.

Louis Jacquemin, dit Donnet, l'auteur, était membre de la société des prêtres de Saint-Genest-Malifaux, né dans un des hameaux de la paroisse, à Pleney ou au Violet, il passa sa vie entière à l'ombre du clocher natal et n'eut pas l'ambition de servir d'autre église que l'église de son baptême.

Pour les autres renseignements biographiques, qui auraient été ici à leur place naturelle, nous en sommes à peu près réduits à des conjectures. Quelle est la date de sa naissance ? Combien d'années a-t-il vécu ? Toutes nos recherches n'ont abouti à aucun chiffre précis; cependant en 1623, Jacquemin était prêtre et exerçait ses fonctions depuis quelque temps déjà, car il nous raconte que pendant la contagion, il se partagea avec le curé et un de ses confrères, le soin des malades et la visite des mourants. Je suppose qu'à cette époque il approchait de la trentaine, s'il ne l'avait dépassée; il serait donc né sur la fin du XVIe siècle, toutefois après 1590; il mentionne, en effet, à cette année l'invasion d'une peste terrible dans le pays et en conscience il n'eût pas manqué, s'il eût été de ce monde à ce moment-là et si sa bonne chance l'avait gardé sain et sauf, de nous l'apprendre.

En 1646, il publie, après l'avoir fait jouer, une pastorale

Digitized by Google

en vers et en cinq actes, LE TRIOMPHE DES BERGERS, dont nous parlerons tout à l'heure. Rien n'indique dans cette œuvre les atteintes de la vieillesse; si tout y porte les traces de l'inexpérience dramatique et s'il cessa d'écrire après ce premier essai, il ne s'arrêta pas de vivre.

Mais à défaut de tout ce que nous désirerions raconter et de ce qui demeure inconnu, nous pouvons restituer à notre chroniqueur-poète toute une longue lignée d'ancêtres. La souche de cette famille de paysans remonte assez loin et pendant plus de quatre siècles elle porte des rameaux vigoureux.

En 1326, un Jacquemin est établi au Violet, possesseur des Prés, appelés Gouttaveyre; on le mentionne dans l'acte de cession du bois Farost, par Raymond, abbé de Valbenoîte (1).

Aux terriers de cette abbaye (terrier Roeria 1454, terrier Paula 1495), deux Jacquemins, possesseurs des mêmes biens, sont parmi les tenanciers (2).

En 1478, Mathieu Jacquemin meurt en laissant des mineurs; une enquête et vérification par témoins touchant son testament sont commencées et par commission du 16 octobre, Guiot, greffier de Rochetaillée, en est chargé.

---

(1) Cet acte de cession est du 15 juin 1326. Reçu, A. de Claperio; la copie que nous en possédons collationnée par B. Carle est du XVIIIe siècle. Ce document nous permet d'ajouter le nom de Raymond à la liste des abbés de Valbenoîte, publiée dans la *Gallia Christiana*. T. IV, c. 314.

(2) Nous avons constaté l'existence au moins de quatre terriers de l'abbaye de Valbenoîte, celui de Pierre Clapier (1388-1414), celui de Roeria, à la bibliothèque publique de Saint-Étienne (1454), celui de Gabriel et Pierre Paula (1495-1531) et un autre aux archives départementales de la Loire, de 1626.

Digitized by Google

Son fils aîné probablement, Barthélemy Jacquemin, consent, en 1515, à une transaction avec Blaise Courbon, où il s'agit de terres situées au même bois. La chaîne n'est point interrompue (3).

Dans le cours du XVIe siècle, deux procès sont intentés aux possesseurs du Farost, l'un par l'abbesse de la Séauve-Bénite, l'autre par les religieux de Valbenoîte; ces deux monastères avaient des droits fort anciens sur cette forêt et n'entendaient pas les laisser prescrire; un Claude Jacquemin, dont nous avons aussi lu la signature au bas d'un contrat de 1532, et Antoine Jacquemin, qui est l'aïeul de notre écrivain, sont cités (4).

Enfin au terrier de Valbenoîte de 1626, Jean Jacquemin dit Donnet, reconnaît tenir et posséder une terre, située au plat de la Gerbodière, appelée de la Croix, joignant le chemin de Pleney à Saint-Genest (5). Ce Jean est le propre

---

(3) Archives particulières.

(4) La première des instances, celle de la Séauve, abbaye de Bénédictines, du diocèse du Puy, près de Saint-Didier-la-Séauve fut faite par noble et révérende dame Jehanne Bertrandi : les bénédictins nous apprennent qu'elle mourut le 22 avril 1563 (*Gall. Christ.* T. II.)

Les religieux de Valbenoîte s'accordèrent par une convention en date du 17 juillet 1587. Par devant Gabriel Valoux, not. roy. résident à Saint-Jean-de-Bonnefonds, établis : le R. Masso, abbé de Valbenoîte; vénérables frères Jacques Coffier, sous-prieur; Barthélemy Doyon, chantre; Claude Gayot, sous-chantre, religieux de l'abbaye; Antoine Bernier, novice.

Les propriétaires reconnaissent la directe des moines et s'engagent à leur fournir annuellement vingt-cinq charretées de bois pour leur chauffage. *Archives privées.*

(5) Le terrier de 1626 de Valbenoîte, aux Archives départementales de la Loire, à la page 30, renferme la reconnaissance suivante : Jean Jacquemin dit Donnet, tient et possède une terre, située au plat de la

Digitized by Google

frère de Louis, qui le nomme dans son récit; un de ses fils, Jean-Jacques Jacquemin, mourut peu de temps après s'être marié, laissant à sa veuve, qui ne tarda pas à convoler à de secondes noces, un tout jeune enfant, André Jacquemin. Cet orphelin fut probablement le dernier de sa lignée, car dans les pièces d'un nouveau procès, encore intenté aux copropriétaires de Farost, par les moines de Valbenoîte, à la veille de la Révolution, nous ne trouvons plus ce nom; tout indique qu'il s'est éteint; à plusieurs reprises, dans l'énumération des confins des diverses parcelles de territoire, on lit : le pré d'un tel qui fut de Jacquemin, le bois d'un tel qui fut de Jacquemin (6), etc. Les sapins de la montagne ont survécu à ceux qui les avaient si longtemps possédés, écorcés et ébranchés.

Un des événements les plus considérables de l'existence du prêtre-sociétaire de Saint-Genest fut sans contredit son voyage en Italie et sa visite à la *Santa-Casa* de Lorette. Sa dévotion à la Très Sainte-Vierge et peut-être un vœu délibéré pendant les ravages de la peste l'avaient décidé à ce long et laborieux pèlerinage; il y ressentit les plus vives et les plus douces émotions et il en rapporta, avec un accroissement de confiance en la Mère de Dieu, des souvenirs qui le firent poète. Afin de les consacrer, en les chantant,

---

Gibordière, appelée de la Croix, comme étant en métanchée qui fut de la réponse de Jean Jaquemin, son prédécessenr (R. de Roeria), et depuis d'Anthoine Jaquemin (Paula f° x), joignant le chemin de Pleney à Saint-Genest-Malifaulx de matin, etc.

(6) 19 juin 1779. Assignation aux propriétaires de tènements de bois au lieu des Farost. Rente de Valbenoîte. Vérification faite en 1729 pour Pleney, la Gibordière, etc. Biblioth. de Saint-Étienne, manuscrits n° 575.

Digitized by Google

il évoqua une Muse quelque peu champêtre, mais la piété de son inspiration suppléa à l'élégance de ses vers.

Ces diverses pièces, odes, cantiques, anagrammes, ont été placées à la tête du drame religieux, dont nous avons cité le titre tout à l'heure et sur lequel on souffrira que nous nous arrêtions : l'écrivain nous aidera à mieux pénétrer l'homme (7).

---

(7) Le titre complet de la pièce est le suivant : LE TRIOMPHE DES BERGERS, *par Louys Jaquemin Donnet, prestre de Sainct-Geneys de Malifaut en Forests*. A Lyon, pour la vefve de Louys Muguet, en rüe Neuve, proche le collége de la Très-Saincte-Trinité. MDCXLVI. Petit in-4° de 103 pp.

Ce volume est plus que rare ; nous l'avons inutilement demandé aux bibliothèques de Paris ; même à l'Arsenal, dont le catalogue des ouvrages dramatiques vient d'être achevé et ne comprend pas moins de 35,000 numéros, la complaisance d'un des directeurs, M. Henri de Bornier, n'a pu le découvrir. La Bibliothèque de la ville de Lyon en possède un exemplaire, sous la rubrique O. Arm. 156 n° 18287 ; il a appartenu aux Jésuites du collège et il fait partie du tome XXIII, d'une collection factice, intitulée : *Recueil dramatique*

L'ouvrage du poète forézien se trouve interfolié entre la *Médée* de Corneille (à Paris, chez François Targa, au premier pillier de la grand' salle du Palais, devant la chapelle. Au Soleil d'Or, 1639), et l'*Innocent malheureux* ou la *Mort de Crispe*, tragédie par le sieur de Grenaille (?).

Ce même volume contient encore un ballet : *L'Autel de Lyon consacré à Louis Auguste*, dédié à Sa Majesté à son entrée à Lyon en 1658, et un second *le Temple de la sagesse*, allégorie représentée par les écoliers, en la réception des magistrats fondateurs du collége de la Sainte-Trinité, le 20 mai 1663.

Les curieux y liront aussi des vers latins fort bien tournés et d'autres en italien ; il s'y est glissé, je ne sais comment, le ballet *des Saisons*, dansé à Fontainebleau par Sa Majesté, le 23 juillet 1661 ; Louis XIV figurait tantôt Cérès et tantôt le Printemps.

Digitized by Google

Le TRIOMPHE DES BERGERS emprunte son sujet à un de ces mystères, chers à nos dévots aïeux, que le Moyen-Age ne cessa de produire et de goûter; entre tous celui-ci, la Naissance de Jésus à Bethléem, fut le plus fréquemment mis sur la scène. La matière convenait à une plume sacerdotale et nous entendrons plus d'un acteur, oubliant son rôle et les planches, parler comme dans la chaire et débiter un sermon rimé.

L'histoire évangélique est absolument respectée : l'imagination ne s'est pas mise en frais d'invention. On ne trouvera aucune de ces licences que prenaient avec le texte biblique des écrivains comptant sur leurs bonnes intentions pour se faire pardonner. Nous serions plus scrupuleux aujourd'hui ou peut-être moins naïfs; ce n'est plus impunément qu'on introduirait des passions humaines au milieu d'événements d'où elles étaient absentes et qu'on accorderait à l'amour, la passion maîtresse du théâtre, un rôle qui ne peut lui appartenir.

Avant d'analyser la pièce et pour mieux en comprendre l'exposé, il ne sera pas superflu de connaître l'intention qui l'inspira. Le culte de l'art ou la piété n'ont pas seuls dicté ces vers; ils sont nés d'une pensée patriotique, sincère et compatissante. La préface nous aide à le deviner. En 1645 la misère, qui accablait les pauvres paysans, était intolé-

---

Le *Triomphe des bergers* est inscrit cependant dans le catalogue de la Bibliothèque dramatique de M. de Soléinne, rédigé par le bibliophile Jacob (Paris 1843), sous le nº 1219, t. I. Dernièrement enfin j'ai appris par M. le Bibliothécaire-Archiviste du Théâtre-Français que dans une vente publique de l'hiver dernier, un exemplaire, peut-être celui de Soléinne, avait été adjugé à 61 francs; nous ignorons à quel heureux amateur.

Digitized by Google

rable, les impôts perpétuellement grossis, les récoltes insuffisantes et détruites, la guerre avec son cortège de charges et de sanglantes exigences, les souffrances d'une minorité que l'ombre de Richelieu ne protégeait pas contre les intrigues des grands, tant de maux qui atteignaient le pays entier, sévissaient plus cruellement dans les montagnes du Forez, où la terre toujours avare se laisse arracher plutôt qu'elle n'offre libéralement les moissons et les fruits. A la dureté du sol se joignit donc la malice des temps.

Jacquemin eut comme pitié de ses compatriotes, il entreprit de les distraire et de les consoler, en les récréant. Il composa son drame et en distribua les rôles aux acteurs de bonne volonté; ils commencèrent à les apprendre, pendant les longues veillées d'hiver, à la lumière des fagots enflammés dans l'âtre, quand la bise sifflait au dehors et que la neige s'étendait sur les chemins et les toits. Chaque famille fournit un personnage; il y en a plus de trente, sans compter les figurants. Ce fut l'évènement de la saison, le secret ébruité avec maintes recommandations de ne pas le trahir; pendant plusieurs mois la curiosité générale fut tenue en éveil et comme tout était improvisé, le fuseau et les aiguilles travaillèrent avec la mémoire des jeunes gens. Le jour de la représentation venue, pas un villageois, bien sûr, n'aurait cédé sa place pour plusieurs boisseaux de froment ou quelques pots de vin. Les plus modestes bancs firent prime.

Le dessein du vénérable ecclésiastique était en partie rempli. On avait beaucoup causé de sa pièce; les préparatifs avaient occupé les esprits, les langues et les doigts; on avait moins songé à la funeste campagne qui se prolongeait sur le Rhin et en Bavière, malgré les victoires de Condé et de Turenne, en dépit de la diplomatie de Mazarin.

Digitized by Google

Le théâtre fut dressé sous le grand orme de la place publique, auprès de l'église, les cloches sonnèrent l'ouverture, le clergé était au premier rang. Les décors durent être plus que modestes, mais jamais spectateurs ne furent plus portés à l'indulgence.

La leçon morale à tirer de tout ce qui se dit et de tout ce qui se passe est parfaitement claire; en divers endroits, elle est même nettement proposée : le sort des bergers est par dessus tout estimable; la Providence les bénit et les choie, ils sont les privilégiés, la preuve est qu'avant tous les autres ils ont été appelés à la crèche de l'Enfant Jésus. Le Sauveur ne se révèle ni aux riches ni aux puissants, il préfère les petits et les humbles. Le fond et les détails, tout est arrangé pour mettre en lumière ces prédilections divines.

La pièce s'ouvre par un long prologue, exposé complet et dogmatique de l'histoire religieuse, depuis la création et la faute du Paradis jusqu'à l'apparition du Messie. Le sujet est ainsi annoncé :

Or, l'un de ces Mystères nous avons résolu
Vous le représenter, comme il est advenu;
Vous verrez tout premier ce grand César Auguste,
Qui presque tous les peuples à son désir adjuste;
Vous verrez les parents d'un Dieu fait enfançon
Laissés des grands du monde d'un estrange façon;
Vous verrez cet Enfant naistre dans un estable
Luy estant refusé tout autre lieu sortable
. . . . . .
Ce sont ces Bergerots que nous vous ferons voir
Sur ce petit théâtre selon notre pouvoir.

Le premier acte se passe à Rome dans le Palais impérial et le second sous les portiques du temple de Jérusalem.

Digitized by Google

Préoccupé par l'idée théologique de l'attente universelle d'un Rédempteur, le poète a cherché à en signaler les caractères chez les Romains et chez les Juifs.

Auguste vient de donner la paix au monde; il délibère avec ses familiers, Mécène, Agrippa et avec les consuls Lentulus et Messalinus; descendra-t-il du trône? Reprendra-t-il le cours de ses conquêtes? Que vaut-il mieux, abdiquer ou marcher à de nouveaux triomphes? L'endroit était tout indiqué pour un éloge de la paix; un des interlocuteurs n'y manque pas et il exprimera mieux encore ce que pense tout bas l'assemblée qui l'applaudit que les sentiments des contemporains d'Octave.

Si la guerre eust duré, le pauvre laboureur
Allait estre réduit à une grand' langueur;
Les champs estaient en friche, car les facheux gens d'armes
Ne luy laissoit plus rien que ses yeux plains de larmes;
Le marchand n'osoit plus les foires fréquenter,
Les champs abandonnés on n'osoit habiter,
Ce n'était que méfets, que trahisons, que rage,
Que prinses, que reprinses, que combats, que carnage.

L'Empereur se décide à conserver la couronne, et pour remercier les Immortels, il dédie un temple au Fils aîné de Dieu. Libre aux courtisans de croire que son apothéose est commencée. En même temps, il ordonne un recensement général; c'est l'édit auquel saint Luc fait allusion.

Tandis que sur les bords du Tibre et au pied du Capitole, on se réjouit de la tranquillité générale, les juifs pleurent leur liberté en deuil et leur pays humilié sous le joug de l'étranger. Le Messie pour eux sera le libérateur. Un raby, patriote irréconciliable, est l'interprète auprès de saint Siméon de ces plaintes et de ce désespoir. Le vieil-

Digitized by Google

lard, rempli au contraire d'une confiance surnaturelle, lui reproche, en termes plus que vifs, ses défaillances et ses murmures. La situation est exactement semblable à celle qui ouvre la première scène d'Athalie, entre Joad et Abner. Mais le génie de Racine est bien loin : voici cependant quelques vers de l'entretien :

O grand Dieu des armées, il semble qu'en nos jours
Ta dextre très puissante nous laisse sans secours?
Il semble que tu ayes oublié ta promesse,
Faite à Abraham avec tant de fermesse?
Il semble qu'Israël ne soit plus ta maison,
Ou que ta grand' puissance se soit mis en prison?
Que ton vray Christ frustrant nostre espérance
Ne descendra jamais pour nostre délivrance?
Ainsi nous refusant ton amour, ton pouvoir,
Il ne nous reste plus qu'un cruel désespoir.

Et ce cri bien naturel :

Comment pourrais-je rire parmy tant de malhenrs
Ne voyant à nos portes qu'un tas de gabelleurs.

La naissance de Jésus remplit tout l'acte suivant.

Saint Joseph, arrivé à Bethléem, a été successivement repoussé par un tailleur, par un riche avare, par un hôtelier; les uns et les autres se sont moqués de sa détresse et lui ont donné de bons conseils au lieu de lui offrir un gîte. Il n'a trouvé

.....Qu'une caverne proche du grand portail
Qui sert d'establerie quelques fois au bétail.

Digitized by Google

C'est dans ce triste réduit que la Vierge Marie, pendant une prière, entremêlée d'extase, est délivrée sans douleur et met son divin Fils au monde. Son époux, père par la tendresse, adore le nouveau-né; son allégresse, sa confusion, sa foi, son amour éclatent en paroles ardentes.

O bon Dieu! qu'est cecy! mon pauvre cœur se fend
De vous voir devenu de grand Dieu jeune Enfant
Avec l'asne et le bœuf, en la crèche, en l'estable;
Cela m'est un mystère qui m'est impénétrable;
Mon sang gelé de crainte me rend quasi transi,
Car je ne suis pas digne de demeurer icy;
La présence d'un Dieu me ravit la parole,
Cette faveur m'accable et mon âme s'envole.

Au quatrième acte, nous sommes transportés en pleins champs, aux environs de la cité de David. Bergers et bergères font la veillée et, pendant que les troupeaux dorment à l'entour, sous la garde des chiens, pour tromper l'ennui, ils se racontent des histoires. On n'imagine pas récits plus édifiants, ils sont tirés des Livres Saints et choisis avec un habile discernement, car chacun est à l'éloge des pasteurs; tour à tour on entend l'histoire d'Abel, de Jacob et de Rachel, de Moïse et de David, et d'autres encore, tous sortis de cette condition modeste et tous bénis de Dieu.

Une seule bergère, la jeune Noëmy, préfère rappeler un événement qui la touche de plus près; on lui pardonnera à cause de la vivacité de son émotion si récente; la veille, des loups lui avaient enlevé une de ses brebis les plus grasses. Comment taire sa frayeur? La lutte de ses chiens contre les ravisseurs et leur victoire (8)?

---

(8) Le mérite de la couleur locale de ces vers vaut qu'ils soient con-

Digitized by Google

Les heures s'écoulaient ainsi, abrégées par d'agréables causeries, lorsque dans une soudaine clarté, « comme si l'aurore revenait », un ange apparaît et annonce le miracle accompli cette nuit-là. Allez, leur dit-il, au berceau,

Quittez là vos troupeaux sans vous en mettre en peine,
Les larrons et les loups sont loin de cette plaine;

---

servés. Ces sortes d'accidents devaient être fréquents dans la montagne.

L'INVASION DES LOUPS

Récit de Noemy, bergère

L'autre jour, un matin, en gardant mon troupeau,
Et que je commençois à tourner mon fuzeau,
Quand l'aurore chassoit les tenebres epesses
Pour montrer l'œil du Ciel avec ses blondes tresses,
Que mon mastin lassé des veilles de la nuict
Reprenoit son repos comme chien mal instruit
Tandis que mon troupeau secoüoit les perlettes
Que la rosee avoit epars sur les herbettes
Que les oyseaux prenoient encor leur premier vol
Et que Tader bien loin joüoit ja du flageol,
Que ma rousse brebis comme la plus friande,
A qui un bon mourceau dessus la peur commande
C'estoit trop avancee, quand mon belier rousseau
Frape du pied en terre pour signal au troupeau,
Que le loup estoit la, et que l'on se prist garde
Ou qu'on gaignast au pied d'une crainte fuyarde ·
Je lève en haut les yeux et je vy deux grands loups
Qui venoient cautemeut a couvert par des hous
Pour surprendre la proye avec leur grande gueule
Et me firent trembler car j'estois toute seule :
Je fis un cry soudain, et mon vaillant Marpaut
En s'esveillant s'eslance d'un si merveilleux saut
Que les pierres jettées par ses pieds de derriere
Me blessèrent les jambes jusqu'à la jarretière,
Et s'encourt vers les loups, mais las ! c'estoit bien tard,
Car de mes brebiettes ils s'estoient fait leur part ;
L'un l'emportoit premier, l'autre pour sa defence
Suivoit un peu apres d'une affreuse asseurance;
Marpaut de son épaule le terrasse soudain,
Et s'encourt dessus l'autre qui estoit ja bien loin

Digitized by Google

et comme dans l'Évangile, une troupe d'esprits célestes se joint au messager et ils chantent ensemble le *Gloria in excelsis.*

J.-B. VANEL.

(*A suivre.*)

Mes cris furent si grands joints avec ses abois
Que nous fismes respondre tous les echos des bois ;
Un Berger là d'auprès suit avec sa holette
Pour sauver, s'il eust peu, ma pauvrette brebiette ;
Je court aussy apres, laissant à l'abandon
Troupeau, fuzeau, quenoüille, et mesme mon baston.
Mes yeux chargez de larmes et toute desolee,
Mais quelque peu après je me vy consolée :
Car ce Berger me dit que mon brave Marpaut
Leur avoit fait quiter ma brebis d'un plain saut
Qu'il avoit veu fuyr, se voyant delaissee,
Mais il ne sçavoit pas si elle estoit blessée :
Nous la cherchons partout à lorée du bois
Et toujours je l'appelle de ma pleurante voix,
Enfin je l'apperçois, couchee de la sorte
Qu'elle sembloit du tout à une brebis morte
Mais me reconnoissant elle perdit sa peur
Et la voyant sans playes je perdis ma douleur.
Je la baise cent fois, et puis je la remporte,
Rendant grâces à Dieu qu'elle ne soit pas morte.
Quand mes autres brebis la virent de retour,
Elles luy tesmoignerent mil signes d'amour,
Et de leurs béellements font une voix hautaine
Qui fit lors retentir et les bois et la plaine.
Cette cérémonie fit que tous mes forts belliers
Furent en jalousie, lesquels seroient premiers
Quatre se reculans obligent autres quatre
A en faire de mesme pour après se bien battre,
Et leur premier rencontre fut bien si violent
Que le choc de leurs testes fit rejaillir le sang.
Ils alloient bien pis faire à la seconde jouste,
Mais de peur d'une guerre je les mis en déroute.
Incontinant Marpaut revint tout glorieux
D'avoir contre les loups esté victorieux,
Les ayant tant battus avec tant de courage,
Que jamais mes brebis n'en recevront outrage.
Je retiens cett' histoire pour m'accroistre le soin
D'estre de mon troupeau toujours plus près que loin.

Digitized by Google

LES ALIÉNÉS

DEVANT L'OPINION ET DEVANT LA LOI

Aperçu philosophique et critique sur le nouveau Projet de Loi (*)

ON désigne, sous le nom assez impropre d'asiles, les maisons dans lesquelles on interne les aliénés : en réalité, ce sont des hôpitaux ou des hospices comme tous ceux où l'on reçoit des malades ou des infirmes. Cette dénomination d'asiles répond plus particulièrement au préjugé vulgaire qui fait voir dans l'internement une séparation définitive des fous avec le reste des hommes, ce à quoi les guérisons, moins rares qu'on ne le croit, fournissent un éclatant démenti.

Si l'on y détient les aliénés, c'est, entre autres raisons, précisément parce que la nature de leur maladie les porte à échapper à la médication et aux soins que nécessite leur état. Ils diffèrent, en cela, des autres malades qui ont conscience des maux dont ils sont affectés et conservent assez de raison pour demander à l'assistance hospitalière les moyens propres à effectuer leur guérison ou tout au moins à leur procurer un soulagement. C'est leur propre intérêt et celui de la Société qui obligent à les séparer du reste des hommes.

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de mars 1887.

Digitized by Google

L'isolement est pour les aliénés une condition indispensable qui permet d'instituer et de pratiquer une médication; c'est aussi un agent thérapeutique dont la valeur intrinsèque est reconnue et hors de discussion.

On s'est habitué à envisager les asiles comme des lieux de détention, en les dépouillant de leur caractère hospitalier : on les considère uniquement au point de vue de la protection de la société et pas assez à celui de leur intérêt spécial. Il ne faut pas oublier, en effet, que les fous sont des malades et surtout des malades qui ne peuvent se passer de l'aide d'autrui pour diriger leurs actes. Rarement ils se rendent compte de leur état, mais ce fait se rencontre quelquefois. Les conceptions qui constituent leur délire, les illusions et les hallucinations qui trompent leurs sens sont pour eux des réalités auxquelles ils ont une foi entière et que l'on est mal venu de discuter. Les efforts mis en œuvre pour les dissuader deviennent pour eux des manœuvres destinées à les tromper; à plus forte raison, quand on veut s'opposer à l'exécution des projets enfantés par leur délire. Les précautions dont on est forcé de les entourer dans un double but de protection pour eux-mêmes et pour ceux qu'ils approchent, deviennent des actes de persécution qui leur inspirent des sentiments de colère et de vengeance.

Dans ces conditions, il n'est pas facile de faire accepter une médication à des individus persuadés de l'intégrité de leur santé et souvent de la malveillance de ceux qui la leur présentent. Non seulement, ils n'en reconnaissent pas l'opportunité et bien moins encore la nécessité, mais ils en considèrent l'administration comme un attentat à leur personne. Bien peu, parmi eux, se croient malades, ou s'ils ont quelque soupçon de l'état anormal de leur santé, leur

Digitized by Google

conviction s'attache ordinairement à des maux imaginaires plutôt qu'à la réalité; et dans ce cas, la crainte qu'ils en conçoivent devient la principale préoccupation de leur délire. Ils repoussent avec énergie les moyens de traitement qu'ils regardent comme des instruments de persécution, ou bien, ils cherchent à se gorger de médicaments inopportuns et bizarres, destinés à combattre une maladie qu'ils n'ont pas. Dans l'une ou l'autre occurrence, on est obligé de vaincre leur résistance pour leur faire accepter des remèdes rationnels ou pour les empêcher de se livrer éperdûment aux écarts de leur imagination.

On voit de suite les difficultés que présente la cure d'un aliéné et combien elles justifient la contrainte imposée par l'isolement dans un asile. Ce sont généralement des impossibilités quand les malades se trouvent placés dans les conditions ordinaires de la vie, en face de personnes qui leur sont familières et que l'inexpérience ou la sensibilité naturelle privent de toute influence à leur égard.

L'isolement est aussi, par lui-même, un moyen thérapeutique des plus efficaces et des plus indispensables. Ce n'est, au fond, que l'application d'un des principes fondamentaux de la médecine qui prescrit de soustraire les malades à l'action des causes qui ont présidé au développement du mal dont ils sont affectés.

Parmi ces causes, il en est d'inhérentes à l'individu lui-même et que l'on ne peut guère écarter : tels sont l'hérédité, les vices constitutionnels, etc. Les autres, accidentelles, ont leur origine dans une foule de circonstances et d'incidents fortuits, relatifs à l'individu ou au milieu dans lequel il se trouve. C'est ainsi que les excès de toute nature dans l'exercice de nos fonctions psychologiques, sensorielles et organiques, les maladies, les accidents, etc., deviennent

Digitized by Google

des causes d'aliénation dans les diverses formes qu'elle affecte. Elles viennent en aide aux prédispositions personnelles, déterminent l'explosion de la folie, et la continuité de leur action a pour effet d'entretenir les désordres qu'elles ont engendrés.

La nécessité de l'isolement paraît ici dans toute son évidence, car il constitue l'unique moyen pratique d'éloigner les impressions et les influences : il satisfait aux exigences du traitement et permet aussi de recueillir des garanties pour les autres intérêts des malades.

Le séjour des fous au milieu de la société est pour eux l'occasion d'épreuves souvent cruelles : leurs gestes, leurs paroles, leurs actes ne rencontrent pas toujours la bienveillance due à leur triste situation. L'incohérence, la bizarrerie de leurs conceptions soulèvent plus souvent l'hilarité et la moquerie que la pitié. Ils deviennent aisément des jouets dont abusent d'une manière grossière et inhumaine ceux qui les approchent. Ils sont tenus dans un état d'infériorité plus pénible pour eux qu'on ne l'imagine, ou bien les accès d'excitation qu'ils éprouvent, les *menaces* qu'ils profèrent, les violences qu'ils commettent les montrent à l'imagination comme des êtres nuisibles et dangereux, en font des objets de répulsion et de crainte, et conduisent ainsi à un isolement qui devient alors une véritable séquestration ou à des répressions rarement maintenues dans de justes limites.

Quoi qu'il en soit, un sentiment de honte déplacée, de crainte ou d'égoïsme engage souvent à dérober ces malades à la vue et au contact des autres hommes : la claustration ne tarde pas à devenir complète et l'on en a vu qui, oubliés pendant une longue suite d'années, confiés aux soins de mercenaires peu scrupuleux, étaient réduits à un tel état

Digitized by Google

d'abandon, qu'ils croupissaient au milieu d'une malpropreté et d'une misère révoltantes, contrastant honteusement avec les conditions de leur situation sociale.

Ainsi abandonnés à la sollicitude problématique de leur entourage, les aliénés ne sont pas seulement exposés à subir des traitements indignes qu'il est difficile de contrôler, ils deviennent, en outre, une proie facile à exploiter pour l'avidité si commune dans l'espèce humaine.

Il faut reconnaître que, dans beaucoup de cas, la tentation est grande d'abuser de la faiblesse intellectuelle de ces malades. Les occasions se présentent entourées de tant de facilités et tant de considérations supérieures, tant d'excuses s'élèvent pour dissimuler et pallier la culpabilité que bien des gens, même relativement honnêtes, se laissent entraîner par la cupidité naturelle à l'homme. On prétexte qu'il est juste d'accorder une rémunération aux soins que l'on prodigue, aux peines et aux embarras qu'ils procurent. « Après tout, le malade n'a pas d'héritiers directs, ou s'il en existe, ils sont à l'abri du besoin ; on ne porte préjudice à personne, etc., etc. » Tous ces motifs sont invoqués pour égarer la conscience, ce à quoi ils réussissent aisément, et pour colorer d'une apparence de raison des actes dont on répudie l'indignité. Il n'est sorte de sophismes que l'on ne mette en avant dans le but d'imposer silence à la voix du devoir : on se crée de cette façon, à son propre usage, une morale d'occasion, pleine de condescendance pour ses appétits spoliateurs et de rigorisme pour les fautes d'autrui. Ce reste de pudeur est souvent même écarté et l'on voit les derniers scrupules céder la place à un égoïsme éhonté. Les exemples abondent et l'on ne saurait entrevoir la limite à laquelle peut s'arrêter la cupidité.

L'internement des aliénés présente quelques garanties

Digitized by Google

contre ces agissements malhonnêtes ou criminels, car, en même temps qu'ils sont soustraits aux influences intéressées, leur présence dans l'asile élève une forte présomption de leur faiblesse intellectuelle contre la validité des actes que l'on pourrait exiger d'eux. Ce serait sans doute insuffisant si l'on n'y joignait d'autres mesures conservatrices dont le moment n'est pas encore venu de nous occuper. Il suffit seulement de constater, qu'à ce point de vue, la séquestration dépeinte sous des couleurs si sombres et si défavorables est une condition avantageuse toute en faveur des aliénés bien plus qu'une mesure cruelle et tyrannique.

En résumant les réflexions qui viennent d'être exposées, je crois pouvoir conclure que l'asile est pour les aliénés un moyen de protection à quel point de vue qu'il soit envisagé. Il les place dans les conditions propres à obtenir leur guérison, quand elle est possible, sinon, à recevoir des soins éclairés et appropriés à leur position. Il contribue dans une large part à défendre leurs intérêts matériels en écartant les occasions de captation trop fréquentes dans la vie sociale ordinaire. Ces considérations devraient suffire pour mettre un terme aux préjugés et aux appréhensions qui font retarder l'internement et réduisent dans une notable proportion les chances de guérison de ces malades. Il est, en effet, incontestable, et les faits le démontrent, que la curabilité de la folie est en général d'autant plus grande que le traitement s'opère à une époque plus rapprochée du début. Le temps perdu est souvent irréparable, et c'est agir contre les intérêts véritables des malades que de ne point mettre à profit les instants toujours trop courts où l'on peut espérer une *curabilité*.

L'isolement n'est pas seulement une mesure utile aux aliénés, c'est encore une garantie pour les intérêts de la société.

Digitized by Google

La présence des aliénés au milieu de la famille n'est pas chose indifférente. Elle constitue, au contraire, un danger réel et permanent que l'on n'apprécie pas toujours à sa juste mesure. Outre l'influence démoralisatrice qui résulte des exemples et des scandales donnés par ces malades ou à leur sujet, il faut mettre en ligne de compte les attentats qu'ils peuvent commettre contre la société et contre eux-mêmes.

Il existe, à ce propos, des préjugés dont il est nécessaire de faire justice. L'opinion publique répartit les fous en deux catégories : ceux qui sont dangereux et les inoffensifs. Cette distinction qui paraît si naturelle et si simple au premier abord, est absolument fausse, car il n'y a pas d'aliénés inoffensifs. Il n'en est pas qui ne soient exposés à accomplir, de la manière la plus soudaine et la plus inattendue, des actes qualifiés de crimes ou de délits quand ils sont commis par des individus jouissant de leurs facultés.

Cette assertion semble paradoxale au dernier chef, car il y a bien des malades dont les mœurs douces, le délire paisible éloignent tout soupçon relatif à la possibilité d'une attitude nuisible à qui que ce soit. Il suffit, cependant, d'un peu de réflexion pour l'expliquer, quand on envisage la situation anormale dans laquelle ils se trouvent. On ne doit jamais perdre de vue l'état d'altération de leurs facultés et par-dessus tout l'absence du libre arbitre. L'association des idées s'exécute suivant une direction rendue vicieuse par les anomalies qui se produisent dans leur origine et dont on ne peut préciser les conditions. Les impressions perçues par les aliénés nous sont ordinairement inconnues ou si nous en avons quelque notion, il nous est impossible d'en prévoir les effets sur leurs idées et leurs déterminations. Il n'est pas permis, non plus, d'assigner des limites aux trou-

Digitized by Google

bles psychologiques et l'on ne saurait restreindre dans un cercle déterminé les manifestations des maladies mentales, car les circonstances et les causes propres à fixer la forme et l'objet du délire échappent à l'observation. Il est des aliénés chez lesquels les conceptions délirantes se systématisant et se concentrant sur un certain ordre d'idées dont elles ne s'éloignent pas, paraissent indiquer la fixité d'une lésion. Mais encore, chez ceux-là même, il s'opère parfois des changements imprévus, et un nouveau système s'ajoute ou se substitue à celui qui existait. Cette mobilité dans les manifestations de la folie expose à des surprises et à des mécomptes. Il n'est pas rare de voir des malades pendant longtemps inoffensifs et pacifiques, commettre inopinément les actes les plus monstrueux sans que l'on puisse assigner une cause à cette transformation.

L'expérience de tous les jours confirme ces données théoriques : Il suffit de jeter les yeux sur les annales médico-légales pour y trouver des exemples frappants et multipliés; et il n'est personne quelque peu habitué au contact des aliénés qui n'ait vu ces faits se répéter maintes fois. M. le docteur Max Simon, médecin en chef de l'asile de Bron, vient de publier un livre des plus intéressants, dans lequel il a consigné les résultats de ses nombreuses observations et de sa profonde érudition. Dans ce travail, éminemment remarquable, il montre de quelle façon, les aliénés deviennent criminels selon les diverses formes de leur délire et la nature de leur affection, appuyant la démonstration par de nombreux faits d'observation.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de le suivre sur cette voie qu'il a parcourue avec toute l'autorité que donne une longue et sage expérience. Ce qui importe, c'est de démontrer que les fous quels qu'ils puissent être,

Digitized by Google

sont susceptibles de devenir dangereux alors même que l'on ne saurait le prévoir en observant leur attitude habituelle.

La propension à commettre des attentats de toute nature se rencontre dans toutes les formes de la folie, soit vis-à-vis du malade lui-même, soit vis-à-vis de la société. Le public regarde ordinairement comme redoutables ceux dont l'affection se traduit par des propos et des actes incohérents et aggressifs. Il est hors de doute que leurs extravagances et leurs menaces soient propres à frapper l'imagination et à inspirer de la crainte. Aussi, la nécessité de leur internement dans les asiles n'est-elle discutée par personne. L'expérience démontre que l'on a beaucoup plus de raisons de se défier des malades que l'on représente vulgairement comme *incomplètement fous*. Ceux-là cachent souvent sous des dehors paisibles ou déprimés, quelquefois même raisonnables, des convictions délirantes que rien ne peut ébranler, qu'ils sont habiles à dissimuler, et dont ils acceptent toutes les conséquences. Conservant dans une certaine mesure, la faculté de raisonner, ils la mettent au service de leurs préoccupations maladives; ils poursuivent l'exécution de leurs desseins avec une habileté et une prudence inconciliables en apparence avec un dérangement des facultés et l'on est étonné de la logique et de l'esprit de suite qu'ils déploient pour arriver à leurs fins.

L'opinion publique s'y trompe facilement et, bien des fois, n'est désabusée que par l'insanité du but poursuivi. C'est ainsi que l'on a vu un malheureux fou mettre en œuvre des prodiges de ruse et d'intelligence pour se procurer les moyens de s'ouvrir le ventre afin d'en extraire *un chat* qu'il prétendait s'y être logé. Un autre malade, rendu à la liberté par voie administrative, comme étant inoffensif

Digitized by Google

et capable de vivre au milieu de tout le monde, se hâte dès son arrivée chez lui, d'incendier sa maison pour y brûler les farfadets qui s'y étaient introduits pendant son absence. Il en est qui commettent des meurtres pour se venger ou se débarrasser de prétendus persécuteurs; qui se suicident pour leur échapper, ou qui, n'osant pas se détruire eux-mêmes, assassinent pour être exécutés et pouvoir se repentir et se réconcilier avant leur mort.

Il y a une autre catégorie d'aliénés dont le délire est peu apparent, quelquefois presque inaperçu, qui sont très calmes habituellement, et chez lesquels surgissent des impulsions soudaines et irrésistibles engendrées par des illusions sensorielles, des hallucinations, des conceptions délirantes spontanées dont la cause demeure inconnue.

Ces accès impulsifs se rencontrent dans toutes les formes de l'aliénation mentale; plus fréquemment chez les idiots, les imbéciles, les paralytiques au début de leur maladie; mais plus encore chez les épileptiques et chez les hystériques. Parmi ceux-ci, les premiers surtout semblent avoir le privilège des impulsions agressives et homicides; les autres subissent des impulsions dont le caractère est plutôt porté à la dépravation.

Dans l'un et l'autre de ces états on rencontre souvent des formes insidieuses qui en rendent le diagnostic et l'appréciation plus difficiles. Les crises peuvent ne se produire qu'à de très long intervalles, n'avoir lieu que la nuit, se borner à de simples vertiges ou revêtir une forme anormale qui exige une grande expérience pour les discerner.

On conçoit dès lors tout le danger que comporte le séjour de ces malades au milieu de la société; il est attesté trop fréquemment par les nombreux attentats dont l'histoire se déroule devant les tribunaux et les Cours d'assises et

Digitized by Google

qui ont pour effet de diviser et de passionner l'opinion.

Comme on peut s'en convaincre, le péril ne s'attache pas seulement à des cas spéciaux, mais il peut se présenter à tout moment et chez tous les aliénés; d'où l'on peut conclure logiquement à l'opportunité légitime sinon à la nécessité de séparer les fous du commun des autres hommes.

On pourrait ajouter à ces motifs, l'influence pernicieuse que peuvent exercer ces malades, sur la moralité publique, soit par leurs exemples, soit par les traitements dont ils sont l'objet. Ce n'est pas sans péril pour elle, qu'ils étalent devant le public des procédés, des gestes et des paroles plus ou moins propres à scandaliser. Les plaisanteries grossières, les persécutions dont on les accompagne sous prétexte d'amusement, offrent également un spectacle démoralisateur et peu digne de notre civilisation.

L'aspect même des malades n'est pas toujours indifférent au point de vue de la contagion. Un grand nombre de faits de ce genre se trouvent relatés dans les auteurs; la plus commune est la contagion du suicide dont les exemples se présentent chaque jour. Il faut y joindre aussi ces épidémies singulières qui se sont déclarées à diverses époques, entre autres, l'épidémie de Marzine qui occupa vivement l'opinion et quelques autres plus récentes et moins célèbres dont la science n'a pas encore pu donner l'explication.

Une dernière considération se présente relativement à la propagation de la folie par l'hérédité. Cette cause occupe incontestablement une place importante dans l'étiologie de cette maladie et l'on ne saurait trop prendre des mesures efficaces pour y mettre des obstacles. Le séjour des aliénés au sein de la société ne peut que favoriser son action par la facilité plus grande qui leur est donnée de fonder des

Digitized by Google

unions régulières ou non trop souvent suivies de résultats.

Quelles que soient les causes qui président au développement de l'aliénation mentale, il est hors de doute que ce genre de maladie a pris une extension formidable depuis quelques années et que l'on ne saurait prendre trop de mesures efficaces pour l'enrayer.

En résumant ces réflexions, je crois avoir pu établir que, contrairement aux idées répandues aujourd'hui, l'isolement des aliénés dans les asiles constitue une mesure éminemment favorable, pour eux, qui est toute dans leur intérêt, comme aussi dans l'intérêt de la société.

Dr Édouard Carrier.

Médecin en chef de l'asile Saint-Jean-de-Dieu.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE COMPLOT D'ALAGON

ESQUISSE HISTORIQUE

1596-1605

« Henri IV... je me tais ; je parle à des Français ! »

MONTESQUIEU.

L'AURORE du XVIIe siècle se levait sur une France apaisée et tranquille. Les dix dernières années du règne de Henri IV apparaissent dans l'histoire, comme le calme après la tourmente, comme la prospérité après la misère.

Et de fait, il en était ainsi. Mais à la surface seulement ; car au fond, se chuchotaient encore des murmures, s'aigrissaient des rancunes, s'agitaient des ambitions inassouvies. Pour nous, à près de trois siècles de distance, nous avons oublié toutes ces haines, et il nous semble qu'Henri IV était pour ses peuples ce qu'il est aujourd'hui pour nous, le vainqueur de l'étranger et le pacificateur de son royaume. Mais parmi ses contemporains, beaucoup ne pensaient pas ainsi, les peuples gémissaient sous de lourds impôts, les « bigots espagnolisés » se souvenaient de la Ligue, les Huguenots se plaignaient de voir leurs intérêts lésés, les Catholiques, de voir qu'il y avait encore des Huguenots.

Au-dessus de tous, Henri IV, sa maîtresse et Sully, quelque chose comme Hercule entre le vice et la vertu.

Digitized by Google

Mais, si la vertu d'un roi se mesure à la haine qu'ont de lui les méchants, quel roi fut meilleur qu'Henri IV, quel prince eut plus de complots à déjouer, de conspirateurs à désarmer ! Depuis Biron jusqu'à Ravaillac, qu'elle est longue, la série d'assassins qu'énumère Sully dans ses *Économies !* Nicole, Mignon, Barrière, Guignard, Chastel, Meyrargues, l'Hoste, les Lucquisses, et tant d'autres, qui croyaient gagner le ciel et qui n'eurent que l'échafaud ! « Et il n'en manquera jamais, — ajoute tristement Sully, « qui semble prédire l'avenir, — tant qu'il y aura des « obéissants aveugles, des docteurs qui enseigneront, et « des fous mélancoliques, zélés catholiques, qui croiront, « que piété, religion, mérite, dévotion, meurtre et assas- « sinat, sont de même nature. »

Parmi cette triste série de Français qui levèrent leur bras sur leur roi, nul plus que Meyrargues, après Biron, ne résuma mieux cette époque de troubles et de luttes, que nous sommes accoutumés à croire une ère de calme et de paix.

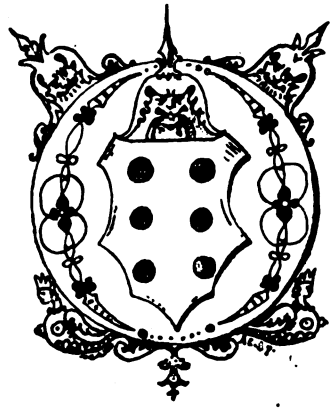

Louis Alagon de Meyrargues, que quelques auteurs appellent le baron de Meyrargues, prétendait descendre de

Digitized by Google

la maison d'Aragon, sans qu'il soit possible de voir là autre chose qu'un de ces calembours par à peu près qu'affectionnait tant son époque. D'après lui, il tirait son nom du village d'Alagon, ou Alagonia, situé au pied des Pyrénées, dans le pays qu'il revendiquait comme le fief de ses aïeux.

De fait, sa famille, aux XIIe et XIIIe siècles, tenait rang parmi les plus anciennes; Blanca, dans son Cartulaire de l'état d'Aragon, cite ses ancêtres parmi les neuf premiers barons du pays. Leurs armoiries étaient d'argent, à six tourteaux de sable, posés en pal, 3 et 3.

Plus tard, quand les rois d'Aragon s'emparèrent du royaume de Naples, Blasco d'Alagon les y suivit, et il ne s'en repentit pas, si l'on en juge par le nombre de seigneuries qu'il laissa à ses descendants. Les comtés de Policastro, d'Agnate et de Concare, vinrent successivement arrondir leur fortune et quand, vers 1443, Arteluche d'Alagon, suivant le roi René en Provence, dut quitter à jamais ses belles terres du royaume de Naples, il s'en plaignit à son suzerain. Le roi René, qui appréciait à la fois le sacrifice et l'attachement d'Arteluche, lui donna en échange la seigneurie de Meyrargues (février 1443).

Mais Arteluche, dont l'esprit ne quittait pas ses vastes domaines de la Pouille, répétait volontiers « qu'on lui avoit donné un galinaro (poulailler) en échange de 30,000 ducats. » Meyrargues en effet n'était pas grand'chose; cette ancienne seigneurie de Raymond des Baux, duc d'Andrie, était un petit hameau de la viguerie d'Aix, à près de deux journées de marche de cette ville, où se tenait la Cour, avec quelques terres près de la Durance, souvent dévastatrice, et sur les flancs brûlés des collines de la Trévaresse. Vers 1650, ce hameau ne comptait qu'un feu 3/4 comme imposition ou affouagement. Malgré leur peu d'importance

Digitized by Google

au point de vue terrien, les Alagon prirent rang immédiatement parmi les plus hautes familles autochtones du pays, et sur leur arbre généalogique s'inscrivirent tous les grands noms de Provence, les d'Agoult, les Forbin, les Glandevès et les Crillon. Du mariage d'Arteluche d'Alagon avec Polixène de Principata, naît Jean d'Alagon qui épousa Jeanne de Grôlée, veuve d'Honoré d'Oraison.

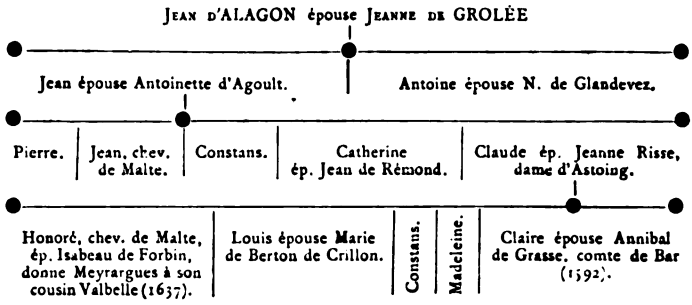

Mais le traître qui devait déshonorer sa famille lui porta malheur : elle s'éteignit peu après lui, et la terre de Meyrargues passa dans la maison de Valbelle. Il aurait pu s'appeler Meyrargues, ce conseiller au Parlement d'Aix, qui faisait de si jolis vers, le soir, à une actrice :

O toi qui vers ce ciel sans voile
Lèves ton regard étonné,
Ne fixe pas tant cette étoile...
Je ne puis pas te la donner ! (1788).

Il aurait pu s'appeler Meyrargues, il préféra se nommer Valbelle, ce n'est pas nous qui l'en blâmerons.

Ainsi, c'est d'une maison provençale, mais à peine française, que sortit Alagon de Meyrargues. Aussi serait-il possible de retrouver dans son caractère, les signes distinc-

Digitized by Google

tifs des races auxquelles il devait le jour. Tour à tour emporté et violent comme un espagnol, souple et intrigant comme un italien, il fut français de nom, et n'en eut vraiment le cœur, que pendant les quelques années durant lesquelles il fut fidèle à son roi.

Il naquit à Marseille, cette ville indépendante et hautaine, qui venait de repousser les Impériaux et d'envoyer des bombes à Pescaire, au lieu des clefs qu'il attendait. Et pourtant dans ses murs, quelques années plus tard, se trouvaient réunis de nombreux partisans de l'Espagne, de zélés catholiques, qui n'acceptaient pas Henri IV, roi catholique, ou qui avaient combattu Henri IV, roi huguenot. Chassée de partout, la Ligue expirante s'était réfugiée à Marseille; elle avait fait un dernier appel à l'Espagne; cette puissance s'était émue du « reproche de manquer d'hommes et d'argent » (Mendoza), et Philippe II avait envoyé (10 novembre 1595) une escadre dans le port et des troupes dans la ville. Henri IV avait dépossédé d'Epernon du gouvernement de la Provence et l'avait donné au duc de Guise, jaloux de montrer que le roi de la Ligue était devenu son lieutenant. D'Epernon furieux essaie de résister en Provence, les « tyrans » Louis d'Aix et Cazaux bouleversent Marseille, mais le comte de Carces et la ville d'Aix se donnent à Guise, la Provence l'acclame; seule, Marseille ferme ses portes. Mais le corse Liberta les ouvre à l'armée royale, et la ville arbore le drapeau blanc. L'Espagne et la Ligue sont partout battues, et maître enfin de cette France qu'il a reconquise pied à pied, Henri IV s'écrie : « C'est maintenant que je suis roi ! » (février 1596.)

Peut-être allait-il prendre un peu de repos, cesser de faire le roi de Navarre pour redevenir le roi de France, et s'endormir au sein des fêtes, mais il n'en eut pas le temps :

Digitized by Google

l'Espagnol et le Savoyard grondaient toujours. Le Savoyard, c'était Charles-Emmanuel, si ambitieux et si remuant; il avait remarqué que la Provence arrondirait bien son patrimoine, et, à plusieurs reprises, avait tenté de s'y établir. L'Espagnol, c'était maintenant Philippe III, le triste successeur de Philippe II, prince maladif et faible, remarquable par sa « lèvre d'embas comme de la maison d'Autriche. » (Chiverny.) Il s'était d'abord appelé Charles-Laurent, puis pour se donner plus de prestige, avait pris le nom de son père, en même temps que le titre de Roi (1598).

Ces deux partis, Espagne et Savoie, avaient toujours des adhérents à Marseille. Le vieux ferment ligueur n'avait pas encore tout à fait disparu; Philippe III le savait bien, quand il faisait croiser Doria devant Toulon, et conseillait à Fuentès, gouverneur de sa province du Milanais, de tenter un coup de main sur la ville et d'intriguer avec les mécontents. Mais ceux-ci que lui offraient-ils ?... Quelles garanties ?... Quelles ressources ? Ils proposaient bien d'attirer dans un piège les troupes royales, d'en tuer six ou sept cents hommes, ou de les garder prisonniers, mais prendraient-ils le duc de Guise, répondaient-ils de la Provence ?... Non ; et peut-être le caractère des conspirateurs rassurait-il insuffisamment le méfiant Philippe III. En effet, si l'un d'eux était Meyrargues, Philippe III ne savait-il pas qu'il avait déjà joué un rôle dans ce qu'on appelait les troubles de Marseille et qu'il avait escorté le duc de Savoie dans son entrée triomphale avec Créquy, d'Oise, d'Ampus et Fabrègues ? Philippe III, ce roi si bien informé, ne connaissait-il pas la légèreté de cette tête, l'indécision de ce caractère, et l'ambition inquiète et versatile de cet homme, qui faisait dire aux Provençaux, lorsque le temps n'était pas

Digitized by Google

assuré, que « c'était là le temps de Meyrargues ? » Certes, Philippe III savait cela, et il se débarrassa à peu de frais de ces conspirateurs de comédie, en ayant même le talent de paraître généreux. Il leur dit « que six cents hommes tués « n'était pas une compensation à une guerre nouvelle, « qu'il craignait des troubles dans son propre royaume, et « de nouveaux attentats sur sa personne. Il ne savait point « dérober la victoire, les embuscades n'étaient bonnes « que pendant la guerre, et il fallait bien se donner garde « de contribuer à l'infraction qu'avaient dessein de faire les « ennemis de la France. »

Heureuse Espagne, si ce langage sincère avait toujours été celui de ses rois !

Malgré ces belles paroles, malgré les idées pacifiques de Philippe III et du duc de Lerme, son premier ministre, les rapports des deux puissances étaient aigres et tendus.

Des deux côtés, une hostilité sourde, de petites chicanes, des taxes prohibitives, des secours envoyés par la France aux Morisques rebelles, par l'Espagne aux restes de la Ligue et aux mécontents français. Ce qui donnait cette vitalité à ces derniers et une certaine force dans l'opinion, ce n'étaient pas seulement l'argent et les hommes qui venaient d'au-delà des Pyrénées, c'était l'appui tout moral qu'ils trouvaient dans le pape. « Ce boute-feu de nos guerres, collègue, coadjuteur et partisan d'Espagne, » n'aimait pas Henri IV, ne croyait pas à la sincérité de sa conversion, et par dessus tout, masquait trop peu la préférence qu'il portait à Philippe III. Aussi, quoiqu'il fût souvent le médiateur écouté entre les deux puissances, à propos de Saluces, des prohibitions maritimes, etc., il ne fut guère épargné par les pamphlets du temps, et l'un deux, le *Francophile* (1605-1606), n'hésite pas à déclarer « qu'il n'y a point d'appa-

Digitized by Google

« rence de ne plus craindre sa puissance ni ses censures : « il a effacé, par sa manifeste invasion contre la monarchie « de France, tous les caractères de son apostolat et de sa « vocation. » Le pape, c'était Paul V Borghèse.

Ainsi, pour tout mécontent qui regrettait la Ligue, pour tout catholique ennemi d'un roi huguenot, pour tout ambitieux avide de se tailler en France une principauté, deux appuis, le pape et l'argent espagnol.

D'un autre côté, pour tout sujet fidèle, pour tout vieux serviteur, des pensions, des honneurs et l'amitié d'Henri IV. On comprend que Meyrargues, cet homme léger et variable, Meyrargues, dont le cœur était meilleur que la tête, ait passé son existence entière à hésiter entre le devoir et la trahison. Mais sa vie allait entrer dans une phase nouvelle : le factieux disparaissait, l'honnête homme prenait le dessus. Cette transformation, il la dut à Charles de Lorraine, duc de Chevreuse et de Guise, qui conserva pendant dix-neuf ans le gouvernement de la Provence, où il sut se faire aimer, autant par sa bienveillance que par sa fermeté. Or, de nombreuses alliances unissaient les maisons de Guise et de Joyeuse; Mlle de Moüy avait successivement épousé le duc de Joyeuse et Henri de Lorraine, et par Catherine de Joyeuse, femme de Claude Berton de Crillon, les Guises étaient parents du « brave » ami d'Henri IV et de sa famille. Ce fut une des filles de cette maison, Marie Berton de Crillon, qu'épousa Meyrargues. Aux nobles alliances de ses ancêtres, il en ajoutait ainsi de plus belles encore, et pouvait à son gré se pousser à la Cour, ou rester l'un des premiers de sa province.

A ce moment, Charles de Guise, qui avait fermé les yeux sur le factieux, les ouvrait sur le parent. La faveur venait trouver Meyrargues, les honneurs pleuvaient sur lui, et les

Digitized by Google

douze mille livres de rente qu'il possédait alors vont s'augmenter de jour en jour. Le roi a une flotte dans le port de Marseille, Meyrargues reçoit le commandement de deux galères, la *Fortune* et la *Fidelle*, croyons-nous, la première appartenant, vers 1650, au commandeur de la Reinarde; l'autre, à la même époque, à un Valbelle, héritier des Alagon. En 1605, il est procureur-syndic du pays, et est désigné comme viguier de Marseille pour l'année suivante. Le voilà homme public, l'un des chefs de la magistrature de Provence, maître du port par ses galères, et bientôt, par sa charge, maître aussi des portes de la Ville.

Il occupait toutes ses fonctions avec zèle, habile à profiter du bon vent qui soufflait pour lui, lorsqu'une nouvelle faveur vint s'ajouter à toutes les précédentes. Le roi voulait lui faire quitter Marseille, où il n'était que l'un des premiers, pour l'envoyer à Montpellier, où il serait le premier; et dans cette lettre d'Henri IV à Sully, nous trouvons une affirmation étrange, surtout dans la bouche d'un prince qui savait généralement ce que valaient ses serviteurs :

« J'ai sceu aussi que Monsieur de Gesvres fait difficulté « d'expédier les lettres de provision de l'état de gouver- « neur de Montpellier, que j'ai donné à Meyrargues, qui « est à moy, il y a longtemps, en considération de ses ser- « vices... C'est pourquoi je vous prie de dire au dit Gesvres « qu'il expédie au dit Meyrargues ses provisions, comme « chose que je désire. — Adieu, mon ami. Le 27 mars « 1605 à Fontainebleau. »

Que se passait-il donc pour que Monsieur de Gesvres se fût fait par deux fois répéter un ordre de cette importance ? Plus au courant qu'Henri IV des affaires de Provence, il savait sans doute que, de nouveau chez Alagon, le factieux

Digitized by Google

avait remplacé l'honnête homme. Était-ce l'ennui d'avoir attendu trop longtemps son gouvernement de Montpellier, qui avait déterminé chez Meyrargues cette nouvelle crise de rébellion? Ou plutôt n'était-ce pas l'ambition qui une fois de plus le dévorait? Lui, le descendant par son père des rois d'Aragon, par sa grand'mère, Mlle de Sault d'Agoult, des rois de Catalogne, il n'était encore que syndic de Marseille, et un gouvernement à peine digne de lui, on le lui marchandait!... Il était temps de « faire une grande fortune du côté d'Espagne. »

Le moment était favorable; les rebelles, intimidés jadis par le supplice de Biron, relevaient la tête et les avertissements se succédaient auprès du roi. M. de Murat, lieutenant-général à Riom, où il avait arrêté le comte d'Auvergne, arrive à la Cour en même temps que la reine Marguerite de Valois, qui vient de quitter le château d'Usson. Tous deux s'accordent pour recommander au roi de se tenir sur ses gardes. Ils prétendent que les amis du duc de Biron et du duc d'Épernon se sont réunis dans le Midi, qu'ils sont entrés en correspondance avec les Espagnols pour leur livrer Blaye, Bayonne, Toulouse et Marseille. Les huguenots eux-mêmes sont disposés à s'allier avec l'Espagne. Sully ne voulait pas écouter ces dénonciations. Elles prirent bientôt un tel caractère de gravité qu'il fut bien forcé d'y croire. De tous les coins du royaume arrivaient de mauvaises nouvelles. Deux gentilhommes albanais, les frères Lucquisses, vendaient Narbonne et Leucate. La Chapelle-Biron s'agitait dans le Périgord, le duc de Bouillon en Auvergne; sous son nom et par ses soins, l'Espagne avait distribué de 10 à 12,000 écus, et l'on rapportait même au roi des paroles hardies : « Ce ne sont là que des arrhes pour ce qui doit être libéralement distribué dans la suite. »

Digitized by Google

Henri IV dut sévir.

D'Épernon lève des troupes en Guyenne; Montmorency arrête les Lucquisses; Thémines pend quelques rebelles. Une révélation complète, celle de Blanchart, l'intendant du duc de Bouillon, dénonce les coupables et avoue la cabale. Bouillon se rend, et donne l'ordre à ses capitaines de se soumettre à la volonté du roi. Deux d'entre eux, Vassinhac et Reignac, sont exécutés; les autres, la Chapelle-Biron, Giversac, Tayac et Lugognac sont déclarés contumaces; les Grands Jours d'Auvergne font voler une dizaine de têtes, et l'Ouest est pacifié. Les factieux, qui ont déjà vu le supplice des deux Lucquisses, comprennent que désormais « ils ne pourront plus brouiller comme autrefois. »

Tandis que ces graves événements se passaient dans l'ouest, que faisait Meyrargues en Provence? Nous l'avons vu tremper dans la conspiration de Bouillon; nous l'avons vu recevoir de l'argent de l'Espagne; quoiqu'il s'en soit bien défendu plus tard, c'est lui qui s'est ouvert le premier aux Espagnols; il n'eut besoin pour cela que d'un prétexte habile, il feignit de vouloir combattre aux Pays-Bas sous l'archiduc Albert, dans cette guerre avec la Hollande qui durait depuis quarante ans.

Le prétexte trouvé pour s'aboucher avec les Espagnols, il fallait le moyen de leur livrer Marseille. Ses deux galères lui parurent suffisantes pour assurer à ses alliés l'entrée du port, mais à lui seul il ne pouvait leur ouvrir la Ville. Les vieux ligueurs, les mécontents à qui il dévoile son dessein, hésitent, soit que l'entreprise fût douteuse, soit qu'elle fût impossible, conduite par un tel chef; et Meyrargues finit par être heureux de trouver sur ses galères un forçat intelligent et adroit qui se charge de le seconder. La confidence d'un tel secret faite à un tel auxiliaire montre ce qu'était Mey-

Digitized by Google

rargues, et le forçat prouva qu'il le connaissait bien, car le premier usage qu'il fit de sa liberté reconquise, fut d'aller demander au gouverneur Charles de Lorraine une bonne récompense en échange du complot qu'il lui dévoilait. Guise effrayé prévient aussitôt le roi ; mais celui-ci conservait encore des illusions sur Meyrargues ; il n'avait pas en main les preuves écrites de sa trahison, on ne la connaissait que par la dénonciation toujours suspecte d'un forçat : il donna l'ordre de ne pas précipiter les choses. Peut-être trouve-t-on là quelque trace des intrigues des Joyeuse et des Guise, soucieux de l'honneur d'un parent. Le gouverneur de Provence n'eut qu'à surveiller Meyrargues, et à prendre toutes ses précautions pour assurer la sécurité de la Ville.

Une fois encore, Meyrargues était sauvé. Il avait perdu la faveur du duc de Guise, il avait ébranlé la confiance du roi, mais son projet n'avait échoué que par le mauvais choix de son confident ; il le trouvait toujours bon et exécutable. Il ne devait plus rester à Marseille, où son complot pouvait s'ébruiter, où il se sentait serré de trop près, trop surveillé ; à Paris, au centre de cette politique occulte dont Philippe III enveloppait toute l'Europe, il lui serait plus aisé de recruter des partisans de l'Espagne et d'intriguer avec ses ambassadeurs.

Une occasion inespérée s'offrit bientôt à lui : les États de Provence venaient de s'ouvrir ; de tous côtés on se plaignait de la lourdeur des impôts, et en particulier de l'assiette des tailles : un cahier de doléances fut rédigé et Meyrargues fut chargé d'aller à Paris le porter au roi et soutenir les réclamations de ses compatriotes.

Voilà donc Meyrargues parti pour aller à la Cour. Dans quelle attitude s'y présentera-t-il, maintenant qu'il a acquis

Digitized by Google

la conviction que son complot est connu du roi ? Va-t-il se repentir et se jeter aux pieds de son prince, en lui demandant un pardon qu'il sait bien recevoir ? Non ; ici le même fol orgueil qui avait aveuglé Biron va aveugler Meyrargues, et la bouche royale qui ne demandait qu'à pardonner lui dira, à lui aussi : « Adieu, baron de Biron ! » Il se jettera dans de nouvelles intrigues, dans de nouvelles rébellions, et la mort qu'il recevra punira plutôt son imprudence que sa trahison. Il arriva à Paris vers les premiers jours d'octobre, et ne put voir immédiatement le roi. Du reste, Henri IV ne paraît pas avoir fait droit à sa requête ni écouté les doléances de la Provence, se réservant peut-être de faire sous peu le voyage de Marseille, qu'il avait failli entreprendre, lorsqu'avec ses 7,000 hommes et ses canons, il parcourait l'Auvergne en punissant les traîtres.

La reine Marguerite et Sully le poussaient beaucoup à ce voyage qui, d'après eux, aurait déjà dû être fait ; et à ce propos, il est à remarquer que ce même Sully, qui parle si aisément des tentatives contre son maître, et nous laisse entre autres un récit si complet de la trahison de Lhoste, n'a rien dit du complot de Meyrargues, infiniment plus important. A-t-il eu peur de ces Montpensier, de ces Joyeuse, de ces Guise, dont le nom revient à tout instant comme celui des parents de Meyrargues ? Toujours est-il possible, que n'ayant pas découvert lui-même cette conspiration, il ne lui ait pour ce motif consacré qu'une ligne de ses *Économies*, si personnelles, on pourrait presque dire si égoïstes, et ait laissé, comme il le dit, « aux historiens le soin de raconter cette rébellion. »

SAINT-QUIRIN.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIES LYONNAISES

LES TARD-VENUS EN LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS, par M. Georges GUIGUE (1).

LE livre que M. G. Guigue vient de publier sous ce titre dépasse de beaucoup l'importance des travaux qu'ont accoutumé de publier ce que l'on appelle aujourd'hui les érudits. Sans médire de ceux-ci, à Dieu ne plaise! et de leurs inestimables services, il y a cependant une différence entre eux et les historiens. Les premiers défrichent un tout petit coin de la terre historique. Ils mettent au jour tantôt une charte, tantôt une généalogie, tantôt d'autres documents qu'ils étudient avec un soin scrupuleux. Quelquefois même ils se bornent à la simple publication, sans commentaire, de quelque pièce inédite. Ils fournissent ainsi, grâce à un labeur ingrat, des matériaux pour l'histoire. On leur en doit une éternelle reconnaissance, mais ce ne sont que des matériaux, ce n'est pas le monument. C'est ainsi que les éléments recueillis à Lyon depuis le commencement du siècle par tant de vaillants chercheurs serviront un jour à écrire la grande histoire de Lyon qui nous manque encore. Ce n'est pas trop présumer de M. G. Guigue, que d'espérer que cette histoire sera un jour la tâche de sa maturité; tâche facilitée par les énormes et savants travaux de son père, qui doit être heureux et fier de son fils.

---

(1) 1 vol in-8°. Lyon, Vitte et Perrussel, place Bellecour, 3 et 5.

Digitized by Google

Aujourd'hui, l'auteur des Tard-Venus ne présente pas seulement au public une collection de textes, bien qu'il en donne, en « pièces justificatives » la valeur d'un gros volume; il a écrit une page de l'histoire de France en même temps que de l'histoire de la cité lyonnaise. On peut non seulement suivre dans son livre, fait avec une conscience poussée aux dernières limites, les vicissitudes de treize années, de 1356 à 1369, mais on peut encore se faire une image de l'état social au temps qu'il décrit, ce qui est, en définitive, le but de l'histoire. Ajoutons qu'il a tout tiré de son propre fonds, de ses recherches personnelles, car jusqu'ici tous nos historiens lyonnais se sont contentés de copier dans Froissard le récit de la bataille de Brignais, ou tout au plus d'étudier de près ce récit, mais sans vues plus générales. A peine l'importante occupation d'Anse, par Seguin de Batefol, fait-elle l'objet d'une mention. Il est véritablement étrange que, jusqu'à M. Georges Guigue, cette période de l'histoire de nos provinces ait tenu si peu de place dans les annales lyonnaises. Le récit de cette période, M. G. Guigue l'a fait comme peu de personnes le pourraient faire, uniquement en se fondant sur les documents conservés dans les dépôts publics, non seulement dans ceux du département et de la ville, qui étaient à sa disposition, mais encore dans ceux de la Côte-d'Or et de l'Ain et des Archives nationales. Il a tout fait sans rien livrer à l'hypothèse, ni à la thèse, pire que l'hypothèse. Il a tenu à incarner l'érudit dans l'historien.

Ce n'est pas une histoire joviale que celle de ce « bon vieux temps! » On se plaint, et à juste titre, de ne pouvoir trouver le repos social, et comme l'Israël de David « se reposer sous sa vigne et sous son figuier ». Nous vivons constamment menacés par les guerres, les bouleversements politiques, les krachs, les jacqueries que nous font entrevoir d'aimables démocrates, qu'on laisse en paix préparer leur petite besogne dans les réunions publiques, les associations, voire les syndicats. Mais nous sommes sur un lit de roses, au prix de ces époques où le meurtre, le viol, le pillage, la rançon, la famine, l'impôt dévorant capital et revenu, constituaient l'état « normal », et où nul n'avait ombre de sécurité que derrière des remparts. Mieux vaut encore être citoyen de Lyon en 1887 qu'en 1357.

La marche dévastatrice des bandes de la Grande Compagnie dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais; les mesures de défense, les em-

Digitized by Google

prunts de guerre, les impôts auxquels ils donnaient lieu, tout est étudié lumineusement et minutieusement dans l'ouvrage de M. Georges Guigue. Il l'a accompagné d'une carte et d'un curieux plan de la ville de Lyon vers la fin du XIVe siècle, avec l'indication des fortifications. Ce plan, reconstitué dans tous ses détails d'après les documents, est l'œuvre de M. Grisard, cet érudit consciencieux, à qui nous devons déjà une excellente et très complète monographie du couvent des Carmélites de Lyon. Enfin, outre la reproduction en fac-similé d'un fragment de page du registre de l'abbaye de Savigny dont la lecture semble absolument impossible aux profanes comme nous, mais qui justement pour cette cause intéressera fortement les paléographes, M. G. Guigue a joint à son livre une table des noms de personnes et de lieux devant coûter, à elle seule, un travail considérable.

Ce serait déflorer inutilement l'ouvrage que de l'analyser ici. Il faut laisser le lecteur suivre le récit mouvementé de M. Georges Guigue, qui à l'exactitude joint l'intérêt passionnant d'une chronique.

PUITSPELU.

ŒUVRES DE LOUISE LABÉ, publiées par Charles BOY, 13e édition. Paris, Lemerre, 1887. 2 vol. in-12.

POUR bien parler d'un poète, il faut être poète soi-même, comme pour bien écrire en prose, il faut avoir fait des vers. Ces deux conditions se trouvent chez un aimable écrivain, méridional de naissance, comme tous les gens d'esprit, mais Lyonnais par son éducation, sa jeunesse et ses affections, nôtre par le cœur et qui, en ce moment notre voisin, nous reviendra certainement à la première occasion.

M. Charles Boy a été séduit par la figure énigmatique de notre belle Cordière qui, saluée poète hors ligne, prosateur et penseur de premier ordre, a été, comme femme, discutée, attaquée, défendue, calomniée, et, nous l'espérons, vengée par la postérité. M. Boy s'est demandé ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les outrages qui lui ont été prodigués? La femme avilie dont parlent Rubys et Calvin eût-elle été

Digitized by Google

accueillie et louée par les hommes les plus sérieux de son époque? Eût-elle été l'amie de jeunes filles essentiellement honnêtes et vertueuses? Eût-elle gardé l'affection et l'estime de son mari? Et celui-ci en eût-il fait son héritière? M. Boy s'est souvenu que la haine et la jalousie se sont toujours attaquées à tout ce qui est grand et brillant. La politique surtout est impitoyable et il ne faudrait pas que nos petits neveux prissent pour des vérités vraies tout ce qui se publie dans les journaux, les brochures, les chansons et les pamphlets de notre temps.

Ému de pitié pour la grande accusée, M. Charles Boy a rêvé une nouvelle édition des œuvres de la belle Cordière, en suivant le texte primitif de Jean de Tournes, et surtout en résumant tout ce qui a été dit sur elle. Un éditeur célèbre, Alphonse Lemerre, a mis ses presses à sa disposition et de cette collaboration habile deux charmants petits volumes sont sortis, égalant presque le luxe et l'élégance de l'édition de Simon Raçon, éclipsant toutes les autres; aussi complète en notes et en documents que celle de Breghot du Lut; n'ayant de rivale nulle part ailleurs pour l'intérêt historique, la pureté du texte, la sévérité de la correction, la nouveauté des aperçus et tout ce qui peut séduire ou désarmer le bibliophile le plus exigeant.

Le premier volume contient un : *Avertissement au lecteur, les Œuvres de Louise Labé, la bibliographie, des notes et des variantes.* Le second des : *Recherches sur la vie et les Œuvres de Louise Labé;* puis un *Glossaire.* Ceci est la partie neuve de l'ouvrage, celle qui sera lue avec le plus de curiosité, celle qui lie à jamais le nom de M. Boy au nom immortel de notre compatriote, si grande par le génie, si séduisante pour nous par la grâce et la beauté.

Impartial et homme de cœur, M. Boy n'a pas voulu à lui tout seul réviser un si délicat procès. Il en a mis toutes les pièces sous les yeux du public, a loyalement fait connaître les attaques, les ripostes et après avoir avoué, ce qui était su de tous, que deux ou trois sonnets sont empreints de la plus violente passion, il n'en conclut pas que l'auteur est une créature éhontée; il rappelle les mœurs du temps tout à la galanterie et au phœbus, et, contrairement à quelques avis, ne voit, dans les vingt-quatre sonnets de Louise, qu'un jeu d'esprit, un poème complet, divulguant les divers états de l'âme d'une jeune femme, non des morceaux indépendants, inspirés par la passion du moment, et s'adressant directement à tel ou tel de ceux qui lui faisaient la cour.

Digitized by Google

« Aucun critique, à ma connaissance, du moins, dit M. Boy, n'a fait remarquer que les sonnets de Louise Labé ne sont pas des morceaux détachés, sans suite entre eux, et disposés au hasard de la plume ou suivant le caprice de l'imprimeur. Chacun d'eux représente en miniature un épisode du poème inépuisable de l'amour, et l'ensemble forme comme un collier de camées dont les figurines nous représentent les rêves, les aspirations, les troubles et les désirs, puis les bonheurs, puis le réveil et la désillusion, avec son cortège de larmes, de regrets et de désolation.

« Mais si les sonnets de Louise Labé, loin d'être des morceaux détachés tombés de sa plume, sous l'impression du moment, sont, au contraire, comme les assises méthodiquement élevées d'un petit temple réservé au culte d'une divinité; si plusieurs d'entre eux sont venus là pour y prendre la place marquée d'avance dans l'harmonie de la construction, alors que peuvent-ils nous apprendre des incidents de sa vie humaine et que pouvons-nous leur demander, si ce n'est ce que tout poète met de son cœur dans les créations de son esprit? »

C'est ainsi, c'est de cette main douce et légère que M. Boy soulève le voile qui couvre la vie de notre poète lyonnaise; il explique, avec un goût exquis, d'où a pu venir la légende qui a couru contre elle. Ce récit est peu connu; il est clair, il est bref, il est important au suprême degré pour la réputation de Louise. Qu'on nous permette d'en citer les traits principaux :

« Le 14 juillet 1552, un certain Jean Varoz, dit Yvard, ou Yvert,... qui s'était fait recevoir « *habitant de Genève,* » déposa une demande en séparation contre sa femme... qui, dit-il, est à Lyon, qui l'a voulu empoisonner, et qui s'est adonnée à paillardise. »

Cinq témoins déposent devant Calvin que cette malheureuse « hantait bien privément une nommée *la belle Cordière.* » Un libraire, du nom de Robinet, ajoute que la femme d'Yvard est cousine de Louise Labé; les deux jeunes femmes sont voisines...

« Au fond, reprend M. Boy, l'histoire de cet Yvard qui s'est fait recevoir citoyen de Genève, sans doute pour se débarrasser de sa femme, nous importe fort peu, et l'opinion de ses témoins, dont nul débat contradictoire n'établit la justesse, ne nous intéresse qu'à demi. Cependant, il faut retenir leurs dires, car ces gens représentent... l'opinion publique... Ces gens forment une des sources auxquelles il

Digitized by Google

faut remonter pour découvrir « *les sornettes si très âpres* » dont François Billon recueillera le bruit deux ou trois ans plus tard. Et, au fait, que pouvait être, pour les témoins d'Yvard, la femme d'Ennemond Perrin?... Elle n'avait pas tout à fait le même genre de vie que leurs femmes ; donc, elle avait tort. Elle était flattée, aimée, entourée par des hommes que leur position sociale mettait au-dessus d'elle; donc, elle vivait mal. Elle avait toutes les séductions, elle était environnée de toutes les tentations, donc elle était coupable. Incapables de comprendre sa manière de vivre, incapables surtout de porter une beauté comme la sienne entre tant de bras ouverts sans l'y laisser tomber, il ne leur venait pas à l'esprit que leur voisine pût faire autre chose que ce qu'ils auraient probablement fait eux-mêmes s'ils avaient été à sa place. »

Mais les vers d'Olivier de Magny? mais sa passion pour Louise? mais cet insolent pamphlet contre Ennemond Perrin ne sont-ils pas la preuve que la pauvre femme est tombée? M. Boy n'en est pas convaincu. Dans un raisonnement aussi fin que sensé, il montre Olivier de Magny courtisant toutes les femmes, chantant ses triomphes en France et en Italie, enchâssant dans ses vers Anne, Marguerite, Madeleine, aussi bien que Louise et d'autres. Après avoir perdu le boire et le manger, à Lyon, avoir pleuré ses amers tourments, déclaré qu'il languit dans sa détresse, ce qui n'annonce ni un vainqueur ni un conquérant, Olivier revient dans notre ville et M. Boy le suit au logis de son adorée. Là, notre ami reconstitue l'entrevue des deux poètes, comme aurait pu le faire un juge d'instruction.

C'est un élan de joie, c'est le bonheur pour ces deux êtres qui se sont écrit tant de fois qu'ils s'aimaient. Ils se précipitent au devant l'un de l'autre, se content ces éternels et charmants secrets de la jeunesse et de l'amour; c'était le ciel ouvert pour eux.

Louise était radieuse; il fut passionné. Ardente, elle était ravie de se voir ainsi aimée d'un homme si célèbre, d'un ami fidèle qui avait vu tant de pays, couru tant de dangers, et lui revenait toujours épris. Dans sa joie, elle se montra prête à échanger avec lui des sonnets, des odes, à lui accorder des entrevues, à lui donner des rendez-vous, à flirter de toute son âme, en me servant d'une expression anglaise qui manque à notre langue. Mais Olivier n'était pas homme à se contenter d'un si platonique bonheur. Il veut plus, il ose, il est insolent. Que se passa-t-il alors? La femme insultée appela-t-elle à son aide? Le mari

Digitized by Google

infligea-t-il une correction à l'amant ? M. Boy le pense et on est bien près de le présumer avec lui, car c'est contre le mari qu'Olivier tournera toute sa haine; c'est à lui qu'il écrira que sa femme est une misérable; honteuse vengeance qui fait plus de tort à l'homme de Cahors qu'à sa victime.

Lâcheté, infamie qui a longtemps trompé les historiens, mais dont le temps a fait justice. Olivier eût-il été amant heureux qu'il aurait dû se taire. En calomniant, il a mérité le mépris de la postérité.

Déjà MM. de Ruolz, Breghot du Lut et Cochard avaient protesté en faveur de notre compatriote, mais ils n'avaient pas en main les preuves et les détails de M. Charles Boy. Déjà, trois siècles avant eux, François de Billon avait proclamé l'innocence de Louise, dans un livre bizarre intitulé : *Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin;* Gabriel de Saconay, un prêtre; Jacques Peletier, du Mans, savant mathématicien; l'honnête Paradin, Maurice Scève, l'avaient appelée sage et vertueuse demoiselle; Clémence de Bourges, son amie, Clémence dont la réputation si pure fut inattaquable et inattaquée, accepta la dédicace des œuvres de Louise; Ennemond Perrin, si bon juge de la conduite de sa femme, lui laissa toute sa fortune. Enfin, le testament lui-même de la belle Cordière, si calme, si religieux, si exempt de remords, prouve une vie, sinon fort recueillie, du moins exempte de désordres et de crimes. Tous ces faits, tous ces écrits, ces témoignages ne doivent-ils pas contrebalancer les satires ou les injures de Calvin, Rubys, Olivier de Magny, Bayle, Sainte-Beuve ou Blanchemain?

A ceux qui nous parleraient du siège de Perpignan, M. Boy expliquera que cette aventure ne conduisit pas le *capitaine Loys* jusques dans les Pyrénées, mais que tout se passa dans un tournoi brillant donné à Henri II, dans notre Ville, joute qui vit la noblesse lyonnaise combattre vaillamment sous les yeux du roi, de Catherine de Médicis et de la Cour (1). Il n'y eut ce jour-là de pris qu'une citadelle de convention, imitant et rappelant la forteresse lointaine que le Dauphin avait jadis assiégée (2). A cette fête, Louise fit éclater son audace, sa

(1) 1548.
(2) 1542.

Digitized by Google

crânerie et son habileté consommée d'écuyère. Elle y mérita les applaudissements de la foule et y gagna le gentil sobriquet de *Capitaine* qui n'a eu pour elle qu'un douloureux inconvénient, être pris au sérieux par la postérité.

Dans cet ouvrage que nous avons trop brièvement analysé, et à qui nous prédisons hardiment honneur et succès, M. Charles Boy s'est montré biographe indépendant, écrivain heureux, critique habile. La Ville de Lyon lui devra une vive reconnaissance pour avoir réhabilité et mis sous son vrai jour une de nos plus glorieuses figures lyonnaises. Il a fait un bon ouvrage et une bonne action. Qu'il en reçoive ici nos félicitations et nos doubles remerciements.

Aimé VINGTRINIER.

PREMIERS VOYAGES AÉRIENS A LYON, en 1784, par M. Raoul de CAZENOVE, licencié ès sciences. Lyon, impr. Pitrat, 1887. 1 vol. in-8, 65 pag.

Nos lecteurs se rappellent que M. de Cazenove avait pris texte, en 1883, de la célébration à Annonay du Centenaire de Montgolfier, pour publier dans la *Revue lyonnaise* de très curieuses notes relatives aux premiers voyages aériens effectués à Lyon en 1784, le 19 janvier d'abord, par Montgolfier et Pilâtre de Rozier (c'était la troisième ascension faite depuis la découverte des frères Montgolfier), puis le 4 juin, en présence du roi Gustave III de Suède, par le peintre Fleurant et une de nos compatriotes, Mme Tible.

C'est le récit de ces deux ascensions que M. de Cazenove a eu l'heureuse idée de réunir en une élégante plaquette, ornée de la reproduction en photogravure du portrait de Joseph Montgolfier, par de Boissieu, et d'une estampe du temps représentant l'ascension du 19 janvier.

L'auteur y a joint le compte rendu des fêtes du Centenaire, à Annonay, la bibliographie et l'iconographie du voyage aérien du 19 janvier, et la liste des souscriptions recueillies par Fleurant pour son ascension.

G. S.

Digitized by Google

LES ANNALES DU MUSÉE GUIMET, tomes XI et XII.

Paris, Ernest Leroux, éditeur.

Les deux derniers volumes des *Annales du Musée Guimet* compteront assurément parmi les plus intéressants et les plus accessibles de cette remarquable collection. Ils contiennent la traduction du livre hollandais de M. de Groot sur les fêtes d'Amoy.

L'auteur y relate d'abord jour par jour, en suivant l'ordre du calendrier, les jours de fêtes annuellement observées par les Chinois à Amoy, les usages et les coutumes qui s'y rattachent; puis, des données de cette étude, divisée en quatre chapitres, dont chacun se rapporte à une saison de l'année, il tire les conclusions en faisant, dans un cinquième chapitre, l'exposé d'ensemble de la religion chinoise.

M. de Groot est un partisan convaincu des doctrines sociologiques d'Herbert Spencer, et c'est par les principes de l'évolution qu'il explique les développements successifs du système religieux des Chinois.

On a commencé d'abord par croire à un *double* de l'homme, qu'on a appelé *âme*, et qui, parfois, comme l'ombre se détache du corps qui la produit, peut se séparer de l'homme. Quand c'est par la mort que cette séparation s'est produite, il faut rappeler dans le corps l'âme errante et soigner l'organisme délaissé par elle pour qu'elle le reconnaisse à son retour et y rentre volontiers; de là les soins donnés au cadavre et à son tombeau.

Parmi ces doubles séparés de leurs corps, ces âmes qui, en nombre incalculable, errent autour des vivants, les unes leur sont hostiles; on cherche à les éloigner par les exorcismes et la divination; les autres sont naturellement bienveillantes; on cherche à s'attirer leurs faveurs par des offrandes et par tous les exercices d'un culte régulier. C'est aux âmes de ceux que l'on a connus et aimés que l'on s'adresse tout d'abord, et de ce culte rendu aux ancêtres, est né le culte des dieux, qui ne sont à l'origine que des hommes, parents ou héros, divinisés après leur mort.

A mesure que les générations, se succédant, ont de nouveaux ancêtres à honorer, de nouvelles divinités surgissent; et c'est pourquoi

Digitized by Google

les dieux et les déesses sont multipliés en Chine à l'infini. Mais, ancêtres et dieux sont représentés sans cesse sous les mêmes formes; on leur offre, aux mêmes époques, les mêmes sacrifices, c'est sous les mêmes noms qu'on les désigne; les uns et les autres, également, ont le même pouvoir de bénir et de châtier les vivants. Les deux cultes se confondent.

Telles sont donc l'origine et la base des doctrines religieuses de la Chine; plus tard, les systèmes s'y superposeront, mais sans en étouffer les principes.

Confucius ne parle pas des dieux, Lao-Tseu les accepte tous, et en crée encore de nouveaux; mais tous les deux se rencontrent sur un terrain commun, grâce auquel leurs doctrines ont pu jusqu'à nos jours coexister paisiblement : le culte des ancêtres.

Le bouddhisme pénètre ensuite en Chine; sa doctrine, qui est celle du renoncement au monde, c'est-à-dire du monachisme et du célibat, est contraire à l'esprit du confucianisme; son culte polythéiste, qui se confondra plus tard avec le culte tooïste, tant qu'il n'est pas fondu avec lui, peut paraître une superfétation; et cependant, la Chine de Confucius et de Lao-Tseu accueille le bouddhisme. C'est que, en développant les notions de la vie future, il ravive le culte des ancêtres, et ce sont ses moines qui deviennent les prêtres de ce culte.

Ainsi, trois religions se partagent la Chine, et elles y vivent sans conflit. C'est que la nation chinoise, indifférente aux dogmes, ne s'est jamais préoccupée que de la morale des sectes qui surgissaient dans son sein; c'est qu'au fond, une seule pensée l'intéresse, qui est la base et le substratuum de toutes ses croyances religieuses.

Et cette pensée, c'est celle qu'il faut honorer les ancêtres.

M. de Groot établit d'une façon lumineuse cette genèse des religions chinoises.

Ajoutons que pour augmenter encore l'intérêt de son œuvre, l'éditeur l'a enrichi de nombreuses représentations de dieux, reproduites en photogravure d'après les pièces les plus importantes des collections de M. Émile Guimet.

G. S.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Vous les avez vus, les dix-huit projets de monuments de la place Perrache ? Dix-huit, sans compter le dix-neuvième, simple dessin tendu sur chassis, qui, à lui seul, vaut tous les autres. Il est certain que toutes les avenues de la place, sauf du côté de la gare, sont étroites, et que le monument projeté, s'il est quelque peu massif, masquera la perspective et produira l'effet d'un bastion. Deux colonnes accouplées laisseraient, au contraire, voir l'azur du ciel au promeneur qui descend la rue Bourbon.

Quoi qu'il en advienne à l'heure de l'exécution, le jury a classé premier *ex æquo* les projets : *En avant* et *Cocarde tricolore*; celui-ci a, pour l'architecture, M. Bréasson. Nous retrouvons d'autres artistes lyonnais parmi les concurrents primés : MM. Coquet, Garin et Huguet, côté des architectes, Bourgeot, Fontan, Aubert et Ploquin, côté des sculpteurs.

Mais n'eût-il pas été préférable d'ouvrir un concours préliminaire d'esquisse et de ne demander la maquette qu'aux concurrents du second degré ? Ces dix-huit projets représentent une dépense d'une soixantaine de mille francs, et la somme des récompenses est de 17,000. Voilà un jeu autrement périlleux que la roulette à double zéro !

⁎ La Semaine Sainte a ramené les visites aux reposoirs traditionnels, dans les églises pleines d'une odeur de cire et de buis, avec le tintement des plateaux et le bruissement de la foule qui circule sans

Digitized by Google

arrêt. Chez les visiteurs les plus recueillis, il y a bien un grain de curiosité. Mais malgré la condamnation prononcée contre « ces superstitions d'un autre âge », il est douteux que « la fête de l'Equinoxe » remplace de sitôt celle du Jeudi-Saint.

⁎ Pâques, c'est la fin de l'hiver. A preuve que, chez nos grand-pères, il était de tradition d'enfiler le pantalon blanc et de coiffer le chapeau de paille pour se rendre à « l'Ile ».

On a pu voir quelques chapeaux de paille, mais pas un seul pantalon blanc. Quant à la vogue de l'Ile-Barbe, il y aura fort à faire pour lui rendre son éclat d'antan, alors que l'affluence des promeneurs obligeait l'administration à partager le pont dans sa longueur, par une barrière, et que la foule des allants et des venants, divisée en deux courants distincts, imprimait au tablier du pont un mouvement interrompu.

⁎ D'autres plaisirs attirent nos contemporains : les courses paraissent s'implanter chez nous, et la piste de Bonneterre ne chôme pas. Après les courses du lundi de Pâques, il y a eu la réunion privée du Riding-Club.

C'est peut être une exigence de ma part, mais les jeunes Lyonnais qui se donnent le plaisir de l'équitation ne pourraient-ils pas se débarrasser de cette terminologie anglaise, qui avait sa raison d'être quand les courses étaient d'importation récente ? Ne peut-on courir sans se traiter de *gentleman*, ni se trouver en bonne compagnie sans être d'une réunion *very select* ?

D'autant que je constate avec plaisir que, hormis un, *My girl*, tous les chevaux engagés portaient des noms du meilleur français.

⁎ Pour clore les vacances de Pâques, le nouveau préfet du Rhône et Mme Jules Cambon ont donné leur premier bal dans les salons de l'Hôtel de Ville. Bien que le bal soit essentiellement plaisir d'hiver, la foule était nombreuse et les danses ont été suivies avec entrain.

C'est, d'ailleurs, une mode qui tend à se propager, celle des bals printaniers. Le mouvement sied bien à cette saison où tout fermente et bouillonne, mais il eût été désirable que l'usage des soirées dansantes, en tardive saison, coïncidât au moins avec l'installation de la lumière électrique dans les salons : car la température y est souvent insupportable.

Digitized by Google

⁂ En attendant que cet éclairage se généralise, nous avons des lanternes à gaz qui font explosion. Heureusement l'œil de lynx de la police veillait ! Et comme

Nous avons, Dieu merci, des experts à Lyon,

nous ne tarderons pas à connaître les motifs de cette détonation insolite qui a troublé la place de la Comédie.

⁂ Connaissez-vous le nouveau Catalogue des Musées de la ville de Lyon? C'est à voir et à posséder dans sa bibliothèque.

Deux cent cinquante pages, ornées de très nombreuses gravures, pour 1 franc, voilà ce qui n'a été offert dans aucun Musée encore. Et surtout, si vous consentez à débourser un de ces écus qui sont devenus aujourd'hui une monnaie courante en librairie, vous aurez un exemplaire à grandes marges, sur magnifique papier, qu'on prendrait pour un véritable livre d'art et de luxe, coté 15 francs à la vitrine du libraire.

⁂ La Société des Amis des Arts a procédé au tirage annuel des tableaux acquis à son Exposition. Les porteurs de billets à 1 franc ont été particulièrement favorisés par le sort : c'est à eux que sont dévolus la plupart des beaux lots.

« Savez-vous, me disait un amateur maussade, à l'issue du tirage, le plus grand crime de la Société des Amis des Arts? — Elle en a tant commis que je n'ose me prononcer. — Hé bien! c'est d'avoir, en payant les tableaux un bon prix, fait croire à de nombreux artistes que leurs œuvres valaient quelque chose : acheté à 1,000 francs, tel peintre a aussitôt coté ses œuvres à ce prix. Prenez les 25,000 francs de toiles que la Société acquiert chaque année, portez-les à Paris, ce premier marché artistique du monde, vous n'en ferez pas 6,000 francs, sous le marteau du commissaire-priseur. »

Dur, mais un peu vrai, hélas!

⁂ Passons des idéalistes aux utilitaires. La Société d'Économie politique a banqueté, ainsi qu'elle en a l'excellente habitude, pour la clôture de sa session. Là, rien n'est livré au hasard, ni tiré au sort, et chaque cotisant en prend pour son argent.

Chaque année, la Société se donne le plaisir d'inviter un économiste de notoriété : c'était, le 21 avril, M. Georges Picot, de l'Institut.

Digitized by Google

En ce moment, les doctrines économiques sont contestées et battues en brèche : « Nous sommes, a dit le Président, M. Édouard Aynard, des vaincus. » Eh ! grâces au ciel, M. le Président, vos gens paraissent supporter assez bien leur défaite, et l'appétit n'y perd rien. Avec de tels éléments, il y a de la ressource.

⁂ Il nous faut, en terminant, souhaiter la bienvenue au nouveau secrétaire-général qui remplace M. Drouin, nommé Préfet de la Corrèze : M. Henri Gailley.

Il nous faut aussi ouvrir une courte notice nécronologique. Citons d'abord M. Gay, l'enfant terrible du Conseil général, qui dut à ses incartades une bonne part de son éphémère célébrité.

L'Université a perdu M. Anstett, professeur de langue allemande et Président de la Société d'Alsace-Lorraine, et le monde des bibliomanes, le père Bouilleux.

Celui-ci, bouquiniste par état, publiait des catalogues de ses livres ; mais il ne se contentait pas de donner sur chaque volume les indications bibliographiques d'usage. Il les faisait suivre encore d'appréciations toutes personnelles sur la valeur de l'ouvrage, sur l'auteur, ou même encore se livrait, à propos du sujet, à des réflexions de la plus haute fantaisie.

Ainsi, raconte le *Salut public*, il avait en vente une copie du fameux tableau de Prud'hon, représentant le crime poursuivi par la justice et la vengeance. Pour s'associer à l'opinion, générale d'ailleurs, à Lyon, que les malfaiteurs sont plus malins que la justice, le père Bouilleux avait écrit à la craie, au bas de la toile : *Il n'en est pas de même à Lyon.*

Et il se tenait devant sa porte, surveillant les passants et recueillant leurs commentaires. J'en connais « jusqu'à trois » qui devaient rire jaune, s'ils passaient quelquefois de ce côté.

M. J.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société Littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 9 mars 1887.* — Présidence de M. Dissard. M. Vingtrinier fait part à la Compagnie du décès récent de M. le docteur Labonnardière, membre correspondant. — M. le Président, donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que la 11e réunion des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu, pendant la semaine de la Pentecôte. — MM. Joseph Nouvellet et Alexandre Poidebard, demandent à faire partie de la Société littéraire, comme membres titulaires. Une Commission, composée de MM. Vingtrinier, comte de Charpin-Feugerolles et Léon Galle, est chargée de l'examen de la candidature de M. Nouvellet. L'examen de la candidature de M. Poidebard est confié à une autre commission composée de MM. Vettard, Richard et Breghot du Lut. — M. Marius Grillet donne lecture d'un petit poème : *Roset*, et d'un sonnet : *La Sirène*, traduits du provençal de Théodore Aubanel. — M. Breghot du Lut communique la première partie d'une étude intitulée : *Paysages beaujolais*. — M. Beauverie termine la séance, par la lecture d'un poème biblique : *Les Larmes de l'exil*.

Séance du 23 mars 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. le Président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. Humbert de Terrebasse demande à être admis au nombre des membres titulaires de la Société. Une commission, composée de MM. Vingtrinier, de Cazenove et comte de Charpin-Feugerolles, est chargée de l'examen de cette candidature. — Sur un rapport présenté par M. Léon Galle, M. Joseph

Digitized by Google

Nouvellet est nommé membre titulaire. — M. Alexandre Poidebard, avocat, est aussi nommé membre titulaire, sur un rapport présenté par M. Vettard. — M. Vachez lit une notice sur la vie et les œuvres de M. C. Brouchoud, ancien membre de la Société. — M. Vingtrinier communique une étude sur Louise Labé, à propos de la nouvelle édition de ses œuvres, publiée récemment par M. Charles Boy, membre correspondant de la Compagnie.

Séance du 30 mars 1887. — Présidence de M. Dissard. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à MM. Joseph Nouvellet, et Alexandre Poidebard, nouveaux membres admis dans la dernière séance. — M. François Collet, membre titulaire, habitant actuellement à Paris, est nommé, sur sa demande, membre correspondant de la Société. — Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. Humbert Mollière, docteur en médecine, demande à être nommé membre titulaire. Une commission, composée de MM. le docteur Poncet, Vingtrinier et comte de Charpin-Feugerolles, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. Vingtrinier lit, au nom de M. de Cazenove, absent, un rapport sur la candidature de M. Humbert de Terrebasse, qui est ensuite nommé membre titulaire. — M. Morel donne lecture d'un chapitre d'une monographie sur l'église romane de Saint-Pierre-de-Champagne, dans l'Ardèche. — M. Beauverie lit un poème biblique, intitulé : *Les Noces de Cana.* — M. Grillet termine la séance par la lecture de deux pièces de vers : *La pluie du printemps*, traduite du chinois de Thon-Fou (715 de notre ère), et le *Maître de chapelle*, de Henri Heine.

Digitized by Google

Chronique d'Avril 1887

3 Avril. — Clôture de l'Exposition de la Société des Amis des Arts.

7 Avril. — Séance mensuelle de la Société de Géographie de Lyon. M. l'abbé Guinand, ancien doyen de la Faculté de théologie, communique une étude sur le Temple de Salomon. M. Chambeyron, Vice-Président de la Société, lit un travail sur la colonisation française, d'après M. Lanessan.

— Assemblée générale annuelle de la Société de Tir de Lyon, au Palais du commerce. Renouvellement du bureau. Sont nommés : Président, M. Chabrières-Arlès ; Vice-Présidents, MM. Bouvier et Harent ; Secrétaire, M. Monod ; Administrateurs, MM. Cambefort, Mégroz, Causse, Bertet, Fasse, Buffaud, Mermet et Pondeveaux.

11 Avril. — Première réunion des Courses du Parc de Bonneterre.

14 Avril. — M. Drouin, secrétaire-général de la Préfecture du Rhône, pour la police, est nommé préfet de la Corrèze et remplacé, dans ses fonctions, par M. Henri Gailley, secrétaire-général des Alpes-Maritimes.

15 Avril. — Publication, par notre collaborateur, M. N. du Puitspelu, de la deuxième édition du *Noël satirique en patois lyonnais*, qu'il avait publiée, une première fois en 1882. Dans cette nouvelle édition, l'auteur comble diverses lacunes relatives à des allusions politiques, qui n'avaient pu être expliquées, il donne la traduction de plusieurs passages restés jusqu'ici incompréhensibles et rectifie diverses interprétations phonétiques. — Nous sommes un peu en retard pour annoncer la publication du premier fascicule du *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, du même auteur (Georg, éditeur), paru il y a quelques mois. C'est que nous nous proposions d'en faire un compte rendu, que l'abondance des matières nous a forcé d'ajourner.

Digitized by Google

— Grand bal donné à la préfecture, par Madame et M. Cambon, préfet du Rhône.

16 avril. — Mgr Foulon (Joseph-Alfred), archevêque de Besançon, est nommé archevêque de Lyon, primat des Gaules, en remplacement de Mgr Caverot, décédé.

— Mort de M. l'abbé Cucherat, aumônier de l'hospice de Paray-le-Monial, et membre correspondant de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à l'âge de 76 ans. M. l'abbé Cucherat était un ancien collaborateur de la *Revue du Lyonnais*, où il publia des travaux intéressants : *De l'Origine et de l'emploi des biens ecclésiastiques au Moyen Age* (2e série, t. XVIII); *Alexia et les Aulerci Brannovices* (2e série, t. XXVII). — On lui doit encore plusieurs autres travaux archéologiques, parmi lesquels nous citerons seulement les suivants : *Cluny au XIe siècle*, qui a eu deux éditions, et une intéressante étude publiée, en 1885, dans la *Revue Lyonnaise*, sous ce titre : *Avenas. Etude de géographie, d'histoire et d'archéologie beaujolaises, tirée pour la première fois du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon.*

17 avril. — Publication et mise en vente du nouveau Catalogue des Musées de Lyon. Ce catalogue renferme de nombreuses illustrations, représentant les objets les plus remarquables du Musée des Antiques et de celui des Objets d'Art du Moyen Age et de la Renaissance. — En vente chez M. Mougin-Rusand, éditeur, rue Stella, 3, et dans les galeries du Palais des Arts; prix 1 franc. Il a été tiré des exemplaires d'amateur, sur grand papier, au prix de 5 francs.

— Elections municipales dans les 2e, 3e, 5e et 6e arrondissements de la ville de Lyon. M. Cohendy, professeur à la Faculté de Droit, est nommé dans le 2e arrondissement. Dans les autres circonscriptions, les élections sont sans résultat.

19 avril. — Grand concert donné, au Grand-Théâtre, par la 111e Société des artistes musiciens de Lyon, au profit de la caisse de retraite des vieillards.

— Le Jury du Concours, pour le monument de la République, décerne les récompenses suivantes aux divers concurrents : *Premier prix, ex æquo* : COCARDE, M. Bréasson, architecte; collaborateurs : MM. Auguste Paris, statuaire, Gustave Germain, ornemaniste. EN AVANT : MM. V. Elavette, architecte, E. Peynot, sculpteur. — *Deuxième prix* : RHÔNE ET SAÔNE : MM. Edouard Larche, architecte, Raoul Larche,

Digitized by Google

sculpteur. — *Troisième prix* : INSTRUCTION : MM. Alfred Lenoir, sculpteur, Adolphe Coquet, architecte. — *Première mention* : PIERRE ET BRONZE : MM. Charles Alex, architecte, J. Bangeot, statuaire, J. Chenevay, ornemaniste. — *Deuxième mention* : RÉPUBLIQUE : MM. Fontan, statuaire, Garin, architecte.

21 avril. — Banquet annuel de la Société d'Economie politique, dans les salons de M. Casati. Au dessert, après un résumé des travaux de la Compagnie, pendant la dernière année, présenté par M. Edouard Aynard, président, M. Georges Picot, membre de l'Institut, prononce un brillant et chaleureux discours, sur l'esprit de Gouvernement dans les Sociétés démocratiques.

24 avril. — Conférence faite par M. Pascal, ancien préfet du Rhône, dans la salle du Casino, sur la République et le régime parlementaire.

— Scrutin de ballotage, pour les élections municipales. Sont nommés, dans le 3e arrondissement : M. Bedin ; dans le 5e arrondissement : MM. Collomb et Lavigne ; dans le 6e arrondissement : M. Deschamps.

— Conférence faite, dans le grand amphithéâtre du Palais des Arts, par M. Jean Broussali, jeune étudiant arménien, sur l'Arménie et les Arméniens.

— Courses organisées, par le *Riding-Club*, au parc de Bonneterre.

— Ouverture, au Stand, du 10e grand Concours annuel, offert par la Société des Tireurs du Rhône aux Sociétés françaises, à l'armée active, à l'armée territoriale et aux amateurs.

ERRATUM

Page 217, vers 6, au lieu de :

Sur la haute falaise, *illuminée* d'éclairs,

lisez :

Sur la haute falaise, *illuminés* d'éclairs,

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LA PESTE

A SAINT-GENEST-MALIFAUX

En 1628

Journal inédit de Louis Jacquemin (*)

Les Bergers ont été dociles à l'invitation des anges et le cinquième acte du Mystère nous les représente sur le chemin de l'étable, devisant entre eux des présents qu'ils apportent et qu'ils offriront à l'Enfant. Chacun s'est ingénié pour découvrir ce qu'il possède de mieux; c'est un assortiment complet des choses les plus nécessaires et les plus simples, humble hommage de pauvres gens dont le cœur est au-dessus de la fortune. Les uns ont choisi le plus beau de leurs agneaux, d'autres « du beurre tout frais faict », et du miel cueilli dans la forêt; d'autres des petits langes, des bandes et des drapeaux, celui-ci :

Un barril de vin blanc clair comme d'eau de roche,

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* d'avril 1887.

Digitized by Google

celui-là, un berceau fabriqué de ses mains et orné de sculptures taillées au couteau.

Tout en causant, la troupe est arrivée auprès de la crèche, placée sur le côté droit du théâtre; tous s'approchent en ordre, pour saluer le Nouveau-Né et lui présentent leurs cadeaux.

Jabel, le premier, s'exprime de la sorte :

Voicy mon gros mouton, le roy de nos troupeaux,
Qui cinq ans a conduit mes brebis et agneaux;
Qui d'une gravité qui n'a pas sa semblable,
Ramenait tous les soirs mon troupeau à l'estable,
Qui de toutes les joustes en rapportait le prix
Et s'était même acquis tout l'amour des brebis.

Javan, Bala, Zepha, Abinadab et d'autres se succèdent.

Noëmy, la bergère à l'histoire du loup, fait l'abandon de son chien; mais, sans vouloir médire, je la soupçonne d'être quelque peu coquette. Le sacrifice rachètera son péché.

Je n'ay rien de plus cher en ce que je possède
Que mon brave Marpaut, qui en courage excède
Tous les chiens d'alentour, soit à vaincre le loup,
Qui des brebis sans luy en mangerait beaucoup,
Soit à faire la garde autour de nos logettes
Afin que les larrons n'y entrent en cachettes;
Soit à ceux qui m'abordent de leur faire grand peur
Car il a le soin même de garder mon honneur,
Il ne souffre jamais que Berger à Bergère
S'approche de son sein, ny de sa devantière;
Et vous savez combien il a de fois dompté
Des Bergers amoureux leur importunité;
Je le donne pourtant pour garder cet estable
Où le divin Enfant s'est rendu misérable.

Digitized by Google

Les sentiments exprimés par les visiteurs sont admirables ; on ne sait vraiment que louer davantage de leur simplicité ou de leur foi, de leur bonheur ou de leur générosité. Leur naïf langage prête à toute la scène un charme attendrissant. Le vers n'est pas trop mal tourné :

O grand Roy ! quoy qu'Enfant et grand Dieu tout ensemble
Fermement je le croy, bien qu'il ne me le semble :
Pour tel je vous adore et d'un petit présent
Je vous viens reconnaître pour un Dieu Tout-Puissant,
En y joignant mon cœur, ma vie et mon service :
Recevez, je vous prie, cet humble sacrifice
Nous sommes tous ravis en regardant ce lieu
Et d'y voir arrestée la présence d'un Dieu
De sçavoir que ce Fils est nay cette nuictée
Et qu'il ait l'apparence d'avoir plus d'une année. (9).

Pasteurs et pastourelles, complimentés par la Vierge Marie et bénis par son divin Poupon, s'en retournent en chantant; ils répandent partout avec leur enthousiasme la bonne nouvelle et rencontrant près de la tour d'Ader quelques-uns de leurs compagnons, ils les engagent à se rendre à leur tour à la crèche, pour être témoins du prodige qu'ils ont vu les premiers.

Mais ayez des yeux humbles pour bien l'appercevoir,
Car ce divin Enfant cachera sa puissance
A ceux qui tout mesure par l'art de leur science.

---

(9) L'origine de cette légende singulière, mais évidemment apocryphe, nous échappe. Nous serions curieux de connaître où Jacquemin emprunta l'idée de donner à Jésus, né dans la nuit, la taille d'un enfant d'un an.

Digitized by Google

Un épilogue, récité avant la chute du rideau, contenait, en belles et sages maximes, l'enseignement moral de tout le drame.

Enfin suivant notre promesse
Et nostre desbile pouvoir
Nous vous avons fait voir
Le Triomphe de la Bassesse
Dedans un misérable lieu
La Naissance d'un puissant Dieu,
Un Estable changé en Louvre
Les Bergers préférés aux Roys
Dieu qui au pauvre se découvre
Et l'orgueil sousmis aux abois
. . . . . .

Nous ne nous attarderons pas à formuler des critiques littéraires ; elles seraient déplacées avec un écrivain sans prétention, qui avoue que « sa plume est la moindre de la France » et qui, d'avance, s'engage « à prendre en patience et de bon cœur tous les blasmes qu'on lui attribuera pour n'avoir pas orné ses Bergers à la mode ». Tant de modestie désarmerait les plus sévères.

Dix ans après *le Cid*, cette pastorale sent tout à fait sa province, les lois de la versification n'y sont pas plus respectées que la règle des trois unités, si chère à Boileau, les hiatus abondent, les élisions de voyelles y sont fréquentes, le noble alexandrin y marche quelquefois sur plus de douze pieds ; nos Parnassiens s'étonneraient de certains enjambements par trop hardis. Nous passerions cependant condamnation sur ces fautes, si graves soient-elles, si notre poète avait été aussi entreprenant dans l'invention qu'il se montrait audacieux vis-à-vis de la grammaire et de l'histoire. Nous l'aurions volontiers loué d'habiller ses Romains et ses

Digitized by Google

Juifs à la mode de son temps et de sa montagne, au lieu de leur conserver le type légendaire, dont il ne s'est guère écarté. Son œuvre, médiocre au point de vue dramatique, serait pour nous un document précieux. Mais trop soucieux de la vraisemblance, il n'a que rarement laissé échapper quelques-uns de ces traits, qui trahissent le milieu où l'on vit, les mœurs et les passions qui s'agitent autour de l'écrivain. Ses personnages sont trop de convention, sa poésie trop impersonnelle; l'action n'y gagne pas beaucoup; l'intérêt historique y perd (10).

En une circonstance, cependant, Jacquemin s'abandonne à peindre ce qu'il a sous les yeux et le laboureur qu'il met en scène est certainement l'écho fidèle des plaintes du paysan forézien, pressuré contre son gré par le gabeleur, l'usurier et même le lévite, victime des mauvaises saisons, des voleurs et des procès. La dîme, la taille, les corvées, gens d'église et gens du roi le ruinent, le soleil avare ne mûrit pas les moissons et le loup emporte ses moutons. Comme tableau de mœurs, ce monologue mérite d'être conservé, nous le citons à ce titre.

---

(10) Dans un volume publié récemment (*Théâtre de Sainte-Reine*, Dijon, 1886, Darantière), où M. Durandeau a recueilli les drames-mystères, inspirés par la vierge bourguignonne, l'excellent écrivain constate, comme nous, avec quelle lenteur la révolution littéraire, partie de Paris, gagna la province.

Dans l'œuvre d'un certain chanoine Millotet, contemporain à peu près du poète de Saint-Genest, on relève les mêmes défauts de versification et les mêmes bizarreries d'accouplements de mots.

On pourrait encore comparer au *Triomphe des Bergers* le *Mystère de l'enfance du Sauveur*, joué à Saint-Haon-le-Châtel, dans le XVIIe siècle. — Tout l'avantage reste à notre Jacquemin (Cf. *Revue du Lyonnais*, année 1867).

Digitized by Google

LES INFORTUNES DU LABOUREUR

Il semble que le Ciel n'eslance de malheurs
Que sur le chef bruslé des pauvres Laboureurs,
Et que tout l'univers sa ruyne ait jurée,
Tant sa petite vie est de maux accablée;
Si le Père du jour brusle de ses chaleurs,
Cette incommodité est contre les Laboureurs;
Si les froids Aquilons viennent vomir leur rage,
C'est principalement sur ceux du labourage :
Les forts vents du Midy leur dérobent souvent
Tout l'espoir de leurs fruicts qu'ils alloient concevant;
Qu'au pauvre Laboureur la cruelle tempeste
Fasse le plus de mal, cela est manifeste;
Tantost sa bergère est attaquée du tac,
Et son bestail de peste bien souvent mis à sac;
Et les animaux mesmes luy font toujours la guerre,
Le loup sur ses troupeaux, la taulpe fouille-terre,
Travaille incessamment à gaster ses jardins,
Le rat mange son grain, le milan ses poussins,
Encore tout cela luy seroit tolérable
S'il n'estoit tourmenté par l'homme son semblable,
Car nous sommes tous frères, et l'Empereur de Rome
Selon nostre origine n'est pas mieux que moy homme;
Néantmoins on dirait que l'homme de village
Est pour bute à tout autre, et ses biens au pillage;
Faut nourrir le Levite, qui dit qu'il luy est deu,
Et on me l'a tant dit, qu'à la fin je l'ay creu;
Que nos biens soient au Roy et mesme nostre vie
Il le faut croire ainsy, la Loi nous y convie;
Dessous ce grand manteau se cache la fureur
Qui en mille façons destruit le Laboureur;
De là les Partisans filent toutes les toilles
D'où ils succent le sang, et mesmes les moüelles
Des pauvres Laboureurs, comme le caut chasseur
Par ses traistres filets se rend le possesseur

Digitized by Google

Des lapereaux fuyards au coin d'une garenne,
Qu'un cry effarouché des champs voisins r'amène,
Ou comme le Pêcheur qui de son hameçon
Par ses cautes finesses attrappe le poisson.
N'ont-ils pas à César pour ce sujet fait croire
Que de nombrer le peuple ce seroit sa grand gloire,
Et dessous ce manteau ils tirent un tribut,
Car de tirer toujours c'est leur principal but.
Aussi craindre l'enfer n'est plus en cuidence,
Ils l'ont mis a longtemps au grenier d'oubliance :
De là les Peagers se forment un pouvoir,
Qu'ils nous peuvent manger jusques au desespoir
Toujours executans quelque nouveau peage,
Et toujours aux despens des gens du labourage ;
Les juremens en bouche et les armes en main
Nous menacent toujours du chastiment Romain ;
Puis un tas de questeurs qui aiment la paresse,
En retirent leur vie par quelque autre souplesse :
Le larron court la nuict pour dérober son parc
Ses gerbes ou ses fruicts, ses poules ou son lard,
L'Usurier tend ses pieges pour avoir son domaine,
En supputant ses termes de semaine en semaine.
Puis un brouillon plaideur d'un dangereux appel
L'engage en un procez qui sera éternel
Et qui le portera en un chagrin estrange
Ou bien possible à vendre le pré dessous la grange.
Si je voulois conter au long tous les malheurs
Qui tourmentent sans cesse les pauvres Laboureurs
Je n'aurois jamais fait, et ma langue seichée
Se joindroit au palais pour jamais attachée.

Acte III, sc. 3.

A croire notre poète, et il est si parfait honnête homme qu'il est impossible de mettre en doute sa parole, le succès de son drame fut complet, et il attribue, autant à la dévotion des spectateurs, qu'au plaisir qu'ils y avaient pris, les ins-

Digitized by Google

tances qui lui furent faites de le donner au public. Il céda et il le dédia « à la Reyne du ciel et de la terre, très grande, très haute et très puissante princesse », la suppliant « de recevoir ses Bergers avec la même douceur qu'elle les reçut à Bethléem jadis et luy, quoy que très grand pécheur, pour son très humble serviteur. »

Le succès toutefois n'engagea pas Louis Jacquemin plus avant, il s'arrêta après ce premier essai. Le théâtre, même tel qu'il l'avait pratiqué, lui parut-il cacher des pièges qui effrayèrent les scrupules de sa piété? Je ne saurais le dire, mais il ferma sa porte à la Muse et se consacra exclusivement aux fonctions ecclésiastiques. Sa vertu était austère, ses conversations sérieuses, son maintien grave, sa sagesse reconnue et ses conseils appréciés. La renommée de sa charité survécut à celle de son talent et une note, écrite, vers la moitié du XVIIIe siècle, par un curé de la paroisse, rappelle ses grandes qualités morales, sans rien dire de son poème.

Les pauvres le bénirent plus longtemps encore; après avoir toujours été compatissant pour eux, il leur donna sa dernière pensée et le fruit de ses économies; ils reçurent par son testament une rente annuelle de seize livres : aumône modeste, mais intention généreuse qui embaume toute une vie et la tombe, où elle finit, du parfum exquis de la charité.

Dans le *Triomphe des Bergers*, l'observation locale, le trait pittoresque, les détails de mœurs sont trop absents et nous l'avons regretté; ils abondent, au contraire, dans les *Fragments de Mémoires*, échappés, on ignore par quel avantageux hasard, aux atteintes du temps et sauvés de la négligence des hommes.

Jacquemin savait regarder, et il ne mettait pas moins de fidélité à consigner ce qui l'avait frappé qu'à voir exacte-

Digitized by Google

ment et à entendre juste. Avec une simplicité, mêlée à certains endroits d'une douce naïveté, il rapporte en témoin véridique, écrivant sans apprêts, consignant ses impressions, raisonnant peu, mais avec sagesse, distribuant avec impartialité le blâme ou la louange à ceux qui s'en sont rendus dignes.

Cette peinture d'un village important, tel que Saint-Genest-Malifaux, dans le premier quart du XVIIe siècle, est pleine d'intérêt et de surprise ; plus d'un en sera vivement étonné, scandalisé peut-être. Elle nous remet sous les yeux la condition et la misère du paysan, ses habitudes et ses préjugés, l'état des mœurs fort loin d'être irréprochables, les sottises des uns, la charité des autres, les terreurs de tous ; après quelques-uns des incidents grotesques ou immoraux relevés par notre chronique, il nous semble qu'on ne peut mieux connaître la situation du pays et le caractère de ses habitants ; à certains moments, on croirait ne parcourir qu'une statistique ou un froid nécrologe, mais là même abondent les renseignements les plus curieux et se glisse tout à coup une piquante réflexion.

Il n'est pas jusqu'à la crédulité, quelques-uns même l'appelleront superstition, du vénérable prêtre qui ne soit un trait excellent à recueillir ; sa philosophie accepte volontiers tous les signes auxquels le peuple attachait alors une idée sinistre ; mais il n'oublie pas en même temps de voir dans les coups qui frappent sa paroisse désolée le châtiment de fautes et d'excès qu'il déplore ; pour lui, la Providence n'est pas moins présente dans la répression du mal que dans les manifestations de la charité et de l'héroïsme, inspirés par la religion.

Peut-être trouvera-t-on aussi dans ces pages, trop courtes à notre gré, des expressions peu voilées, des termes vifs,

Digitized by Google

des détails d'une crudité à peine déguisée; très libres d'allures, nous sommes devenus en matière de langage d'une susceptibilité chatouilleuse et nos oreilles paraissent d'autant plus délicates que nos actions le sont moins; le pieux ecclésiastique était moins scrupuleux; il partageait la future opinion de Boileau, il appelait un chat un chat et les Rollet de ses montagnes des fripons et autre chose. Qu'on lui pardonne ce style trop franc et que la vraie pudeur n'en soit pas effarouchée.

En revanche quelle description saisissante! quels coups de pinceau énergiques et sombres! Ne semble-t-il pas que nous assistions à l'épouvante des villageois frappés par la maladie contagieuse, abandonnant leurs demeures, réfugiés sur les hauteurs et dans les bois, se construisant le long des chemins, au milieu des champs, des cabanes, des loges en planches, où les pestiférés, la plupart laissés sans secours et sans remèdes, n'attendent plus que la mort. L'église a été fermée, les offices sacrés interrompus; plus de cloches, plus de chants, plus de funérailles; les prêtres se sont installés aux lieux les plus frappés, debout pour leur ministère le jour et la nuit. La culture est délaissée, la misère est à son comble; les pauvres pullullent sur les routes, on en rencontre jusqu'à cinquante, mendiant leur pain à la même porte; l'effroi et la mortalité augmentent, et l'amour du plaisir et le goût des jouissances paraissent redoubler en même temps; plus proche est le trépas, plus vif est le désir d'épuiser les joies de la vie : on organise des bals, on boit, on danse, on fait bonne chère à quelques pas des loges, où une famille entière se débat dans les convulsions de la fièvre; le bruit des violons accompagne le râle des agonisants; cependant les cadavres privés de sépulture sont la proie des corbeaux, des chiens et des

Digitized by Google

loups et ils ajoutent à l'infection de l'air les puanteurs du sol.

On regarde comme un acte de courage surhumain de veiller au chevet de ses plus proches parents; on tient compte à la fille de ne pas fuir sa mère, à la femme d'avoir assisté son mari et de lui avoir fermé les yeux. Quelles scènes déchirantes et quelles calamités, et la poésie la plus émouvante l'emporte-t-elle ici sur la simplicité de l'histoire ? Qu'on en juge plutôt.

MÉMOIRE

D'une partie des bonnes et mauvaises actions arrivées en la parroisse de Saint Genest de Mallifaut et manifestes à chacun durant la peste des années 1628, 1629, 1630, 1631.

La guerre, la peste et la famine sont les principaux fléaux desquels Dieu se sert pour chatier les péchés des peuples. En temps de repos, de prospérité et de liesse, on oublie Nostre Seigneur. En temps de misère, de calamités, on a recours aux vœux, aux prières et aux bonnes œuvres, et il n'y a que les obstinés qui ne fassent leur proufit des chatiments envoyes aux mortels.

Quarante deux ans s'étoient passés que cette parroisse n'avoit eu la peste, et le peuple ne se souvenoit plus ni de charbons, ni de glandes, ni de tac, ni de galloupins (11), ni de parfums, ni de lettres de santé, et nous ne savions

(11) Le sens précis de ce mot me paraît être garçon infirmier ; mais il n'est indiqué complétement dans aucun dictionnaire. Cf. du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinatis;* et La Curne de Sainte Palaye, *Dictionnaire historique de la langue française.*

Digitized by Google

presque plus que c'estoit de guerre ni de charté ; seulement nous entendions dire que le Poitou, la Guienne et le Languedoc avoient quelques-uns de ces fléaux. Aussi le monde s'abandonnoit à des grands excès, et laissant le général, je dirai seulement quelques débordements de cette parroisse les plus vulgaires et que tout le monde sait. Et néanmoins j'ay caché les noms, afin que ceux qui viendront après nous ne s'en servent de reproches et d'outrages, et après j'ai mis ceux qui ont fait des actions relevées à l'honneur de Dieu et au proufit de leur prouchain, afin que cela serve d'exemple à nos successeurs.

Pour le regard de l'ordre qui s'est observé en cette parroisse depuis l'an 1628, au mois d'aoust que la peste se mit à Lyon jusques en l'an 1631 qu'elle a cessé par la grâce de Dieu et aussi du jour que chacun est mort et plusieurs autres choses, je l'ay mis par ordre en mon papier journalier, selon mon petit pouvoir.

Les astrologues font naître la peste des influences des éclipses et de certaines conjonctions de planettes, les médecins la font dériver d'un air corrompu, de la suite d'une charté (12) et de certaines corruptions des fruits, et que pour en guérir et pour s'en préserver leurs remèdes sont infallibles, mais l'expérience a fait voir que tout cela n'en étoit point la vraye cause, mais bien nos péchés qui ont attiré la vangeance du ciel sur nos testes. L'Écriture Sainte est pleine de passages pour montrer cela fort évidemment et l'expérience nous le montre tous les jours que ainsi ne soit.

Voici quelques excès publics (laissant à part les autres),

---

(12) Cherté, famine.

Digitized by Google

qui méritoient des punitions plus grandes que nous n'avons pas eu, la justice de Dieu ayant toujours été accompagnée de sa miséricorde, laquelle nous avoit donné des avis sept ou huit mois devant que de nous toucher. La misère en laquelle la ville de Lyon s'estoit vue en etoit un, et celle de la ville de Saint Chamont un autre. Je laisse à part tout plain de signes naturels, comme des veaux qui naissoient avec quatre grandes dents, comme à quatre ans, les cicognes qui s'en retournoient au mois de décembre, le peu ou point d'oiseaux qu'on vit en automne, et plusieurs autres, sans que pour cela nous en fissions nostre profict, et il semble que les courbeaux et les grailles (13) nous reprochoient nostre témérité, tant ces oiseaux funestes crouassoient après nous.

Un peu devant la peste, l'on vit à Saint-Genest le jeu de cartes en tel point qu'un valet perdit dix-huit livres dans un cabaret et un jour Nostre-Dame (14), quatre jeunes hommes toute une nuit à la lune jouèrent aux cartes; en moins de six mois un prestre fut battu cinq fois.

Tout plein d'autres excès avoit précédé la peste et le bruit commun étoit que l'on fabriquoit la fausse monnoye en cette montagne, et deux sergents de Saint Étienne en surprirent un sur le fait, mais une somme d'argent les fit taire.

Un homme de qualité, riche et de lettres, avoit fait l'amour, l'espace de dix ans, à une fille de ce lieu, pauvre et de race de mauvaises gens et pourvue de peu de vertus,

---

(13) Certains lexiques donnent la signification de corneilles; dans le pays on applique le mot aux pies.

(14) La fête de l'Assomption, le 15 août.

Digitized by Google

si ce n'est qu'elle n'avoit pas permis de jouir d'elle, à ce qu'on dit; et néanmoins pendant ce temps-là il la courtisa avec tant de soins que presque tous les jours quelque temps qu'il fit, il la venoit voir, éloigné qu'il etoit de plus de demilieue et lui protestoit toujours qu'il la vouloit pour sa femme. Mais enfin elle se maria à un de sa qualité s'étant apperçu qu'il en courtisoit d'autres avec plus de primauté, et lui pour empecher qu'elle ne se mariat à un autre se porta à dire impertinences puériles que je ne veux écrire, tant ce pauvre homme-là étoit abusé.

Une certaine malavisée qui avoit quitté ce lieu à cause de la peste ayant appris que son paillard étoit venu de la guerre et qu'il ne la venoit point voir se délibéra de faire faire sa loge sur le chemin où passoit sondit paillard, quand il venoit quelquefois à Saint-Genest voir ses parents, mais elle n'y demeura en vie que deux fois vingt-quatre heures et y est enterrée.

Une veuve qui par la grâce de Dieu avoit échapé la mort en une grande maladie de la peste en temps de neiges et préservée miraculeusement du froid, qui etoit violent et sa loge mal faite, néanmoins quelque temps après, au lieu d'avoir remercié Dieu, elle se vit enceinte, et parce qu'elle se mit à servir un pestiféré, elle qui avoit été parfumée, il y avoit plus de huit mois, elle fit croire à plusieurs que pour cacher son fait elle vouloit perdre son fruit (ce que je ne crois pas), mais Dieu le préserva, car il naquit en son temps et est encore en vie.

Une servante fut engrossée par le fils de son maître, et ce tandis que la peste ravageoit leur maison et tua quasi tous, excepté eux deux, tant le diable les avoit lié et néanmoins l'infinie bonté les attend à pénitence.

Une veuve qui avoit depuis quelque temps son père, sa

Digitized by Google

mère, son mari et tous ses enfans morts de la peste et enterrés par les champs fut veue en la danse et déguisée par caresme prenant et tout cela en un temps d'une telle désolation que l'église mesme étant fermée, privée de sacrifices et de prestres, en portoit le dueil.

Une servante curieuse plus que son maître de savoir qu'etoit devenue sa maîtresse, ne l'ayant trouvée en son lit, duquel elle s'absentoit quelquefois, en fit une allarme telle que tout le voisinage le sçut, et la cherchèrent, et fut trouvée venir environ la minuit d'un lieu, où on ne l'eut pas voulu trouver ; la pauvre servante eut son congé pour récompense.

Une servante, laquelle s'exposa pour servir sa maîtresse jusqu'à la mort et la belle-mère de sa maîtresse, et les ayant servi jusqu'au tombeau, qui étoit une œuvre admirable, elle prit le mal, duquel Dieu la guérit, mais au lieu d'en rendre grâce à Dieu et de faire son profit de ce bon œuvre, elle eut un enfant de son maître.

Tout ce que dessus est notoire à tout le monde, et ces deux bruits couroient de main en main avec des indices fort certains que devant la peste on commetoit un sacrilège, un adultère, un inceste, ce qui est bien plus étrange, cela se continuoit pendant la peste et après de fort proche du plus gros spectacle, à ce qu'on dit.

Plusieurs mois devant que la peste fut, il y avoit une famille si ennemie de la paix, que presque tous les jours on les voyait s'outrager ou s'entrebattre, et plusieurs fois on a vu leur bru, femme de l'héritier, aux abois de la mort à force de coups que chacun lui donnoit sans sujet avec des jurements et imprécations incroyables; néanmoins la peste étant venue, la susdite femme s'exposa pour servir son mari, voire toute sa famille, s'il en eût été de besoin ; mais

Digitized by Google

Dieu récompensa sa patience et charité, car elle eut le mal si légèrement que dans quatre heures la douleur eut passé et toute cette famille mourut, excepté un que Dieu attend à pénitence.

Un père s'étoit plaint à la justice contre son fils qui l'avoit voulu battre, et j'ay ouy ce fils tout plein de fois jurer le nom de Dieu une grande partie de la nuit par les rues.

Un certain avoit souvent dit durant sa vie en gaussant et quelquefois en colère qu'il vouloit que le jour qu'il mourroit, il tempesta, qu'il ne vouloit point que tel ou tel prestre assista à son enterrement, que sa maison servit de b..... après sa mort, et avoit dit plusieurs fois qu'il désiroit revoir avant que de mourir les misères qu'il avoit veues en ses jeunes ans à savoir les guerres, etc., et tout cela ne s'est que trop accompli, car le jour de sa mort au mois d'aoust il plut tout le jour une pluye entremêlée de neiges ; enterré par un galoupin sans prestre, un mauvais bruit, fondé sur de grandes apparences de certaines qui demeurèrent en sa maison après sa mort, d'où une qui lui touchait de près s'en est trouvée défuncte et les secondes misères lui coutèrent la vie.

Un autre qui disoit aussi souvent par gausserie que Dieu lui fit voir quelle faute lui feroit sa femme (15), et bien que cela se disoit par jeu, néanmoins sa requeste fut appointée, car sa femme étant morte, durant quelques semaines qu'il fut veuf, il se vit en cette nécessité d'emprunter ou demander à lui donner à un tailleur son éguille et du fil et se faire montrer de loin comme il coudroit son

(15) C'est-à-dire de quelle utilité lui était sa femme.

Digitized by Google

haut de chausse et allumer son feu, faire son lit en sa loge et autres choses qu'il n'avoit jamais pratiqué.

Un certain autre de qui l'enfant etoit mort du tac au jugement d'un médecin s'en moquoit et ne le vouloit jamais croire ni sa femme, jusques ils furent frappés; au contraire ils chantoient tout ains et ce par dépit ce semble, et étant venu le dix septième jour après la mort de sondit fils, en se gaussant, il dit à quelques-uns qui lui demandoient comme il se portoit : Voulez-vous acheter de ma santé, je vous en vendrai, dit-il; dans deux heures après il fut frappé et mourut bientôt et sa femme et deux de ses enfans.

Un autre avoit souvent en bouche cette parole : La peste ne me prendra pas, car je fais mal mes affaires; il mourut néanmoins et ses affaires demeurèrent fort embarrassées et plusieurs ont perdu à faute d'avoir fait des déclarations.

Un autre en passant auprès des fosses ou etoient en terres sa mère, ses frères et neveux, se croyant avoir eu le mal et d'en être exemt, se coucha de son long et dit à un galloupin qui etoit avec lui : prends la mesure de ma fosse, et si je meurs, tu me mettras ici. Nostre Seigneur le prit au mot, car il mourut de là à quelques jours et le galloupin lui tint parole.

Un autre disoit de sa femme : Si ma grosse (16) etoit déja morte, j'en ay trouvé une autre. Il mourut bientôt et sa femme en guérit.

La peste etoit encore en la parroisse de Saint-Romain et la nostre n'en etoit pas exemte, comme il s'est vu depuis, et nous étions encore dans les appréhensions, quand un

(16) Si ma femme; cette expression « ma grosse » est très usitée encore dans le langage populaire à Saint-Etienne et aux environs.

Digitized by Google

prestre fut pris avec la femme d'un galloupin, nouveau habitant de Saint-Genest, la nuit par quatre fripons qui les attachèrent, les battirent à bon escient et commençoient à à piller la chambre, mais un voisin survint; ils eurent néanmoins quelques pistoles, lesquelles ils cherchoient mieux que sa conversion et amendement.

Me Claude Courbon, natif de ce lieu et marié chez Pion, dessous Saint-Prist, après que cinq personnes lui furent mortes de sa famille, il s'en fut avec le reste en des loges à la cime de Farost (17), aux celles de Tamet, près de la fontaine, où un valet mourut et une fille prit le mal si violent qu'il fallut bailler des herbes de senteur au galoupin pour lui aider à supporter l'infection; et néanmoins à leur veue, savoir est à la croix de Bois-Violet, depuis cent ans en ça, on n'y avoit tant vu danser toutes les festes, et non seulement la jeunesse, mais les gens mariés et le violon bien souvent. Voyez quelle consolation à celui qui avoit perdu sa femme et une partie de ses enfants et duquel la vie pendoit à un fil et voyez encore jusqu'où s'étend l'obstination des fous.

Plusieurs se voyants attaqués de soupçon et attendants de jour à autre d'être pris du mal, au lieu de chercher les moyens de leur salut en la fréquentation des gens de bien, sinon de près au moins de loin, avoient recours au vin, lequel bien souvent leur abrégeoit leurs jours; et entre plusieurs exces que j'ay vu faire pour ce regard, deux jeunes hommes, l'un desquels étoit suspect, en burent si excessi-

---

(17) C'est un vaste bois qui prend encore, près de Planfoy, sur la route de Saint-Etienne à Bourg-Argental et s'étend à un kilomètre du Bourg.

Digitized by Google

vement que je n'ose mettre ici la quantité; aussi ils s'infectèrent l'un l'autre et furent en partie cause du désordre de ce village.

Après que ce village fut désinfecté, quelques jeunes gens se retirèrent fort tôt, lesquels pour avoir passé par beaucoup de dangers se persuadoient n'être guères sujets à ce mal, s'assemblèrent cinq ou six, parmi lesquels étoit un venu de nouveau de Saint-Etienne et suspect, et se mirent à la débauche, d'une telle façon que ayant eu de la chair d'une bouvine qui etoit morte à M. le Lieutenant (18), ils ne se donnoient loisir que de la cuire sur les charbons où le vin nouveau ne fut pas épargné; aussi trois d'iceux moururent bientôt et ledit suspect en fut l'un qui etoit enfant de ce lieu.

On a vu quelques-uns, mais peu, avoir si peu de soin de leur conscience qu'ils ne daignoient pas se confesser bien qu'ils en eussent la commodité, qui est une marque de réprobation évidente.

Plusieurs aussi se fièrent à un galloupin qui promettoit les sauver de la maladie, en lui baillant certaine somme d'argent, mais Dieu permit qu'ils en moururent.

Autrefois on souloit enterrer les morts de la peste à la Croix-des-Rameaux, et la peste étant passée, on les apportoit au cimetière, mais chacun s'est saisi de cette place et n'y reste plus rien que des chemins. C'est pourquoi au commencement de la peste quelqu'un proposa d'en faire un nouveau et plus loin du bourg; mais personne n'y presta l'oreille. Après que le gros de la peste fut passé, celui-là

(18) M. le Lieutenant de la Baronnie de la Faye, de laquelle dépendait une partie de la paroisse.

Digitized by Google

le proposa encore et pria M. le Curé de le dire au prosne, lequel le dit par trois dimanches, enfin on s'assembla, et celui-là proposa des moyens faciles pour le faire et pour rassembler les corps; mais on y vit si peu d'affection que chacun se déroba de ladite assemblée et qui fut mort fut mort. Il est à noter que un qui avoit un grand pouvoir en cette action en une seule parole dégoûta toute ladite assemblée, mais de là à quelques jours un sien jardin servit de cemetière à un sien granger.

Ce ne fut pas une petite faute de ne faire point de cimetière, car il y eut beaucoup de corps déterrés par les loups et par les chiens, et beaucoup seront perdus, sur lesquels l'avarice a fait labourer la terre, et aussi on a ouï des cris épouvantables sur lesdits corps et des tintamarres dans diverses maisons.

Si j'eusse eu un grain d'humilité, j'eusse mis ici mes excès et mes fautes qui eussent sans doute tenu des premiers rangs, mais mon orgueil me les fait taire; je supplie la bonté infinie me les vouloir pardonner.

Toutes ces choses considérées, il faut croire que la vraye cause de la peste, ce sont nos fautes et péchés, puisque l'Ecriture Sainte le dit exprès et l'expérience le fait voir, et finalement qu'il est de justice que tant de crimes soient châtiés. Encore est-ce une grande miséricorde que parmi tant de châtiments, le bon Dieu nous donne le temps de nous repentir, voire même il s'en est vu tout plein de ceux-là même qui ont commis de ces crimes que Dieu a préservés de touts dangers jusques à présent, pour avoir tout loisir de faire pénitence, mais s'ils ne la font, il leur garde les peines éternelles de l'enfer.

J.-B. VANEL.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES ALIÉNÉS

DEVANT L'OPINION ET DEVANT LA LOI

Aperçu philosophique et critique sur le nouveau Projet de Loi (*)

LA généreuse initiative de Pinel et des continuateurs de son œuvre, relativement à l'amélioration du sort des aliénés, ne produisit pas des résultats immédiats. Pendant longtemps encore, on continua à traiter les fous comme des êtres nuisibles, contre lesquels la société n'avait que des mesures de défense à prendre. Mais l'impulsion était donnée ; on s'aperçut bientôt qu'ils étaient des malades autant et plus même que les autres, dignes d'intérêt et de sollicitude. Cette transformation de l'opinion, comme tous les progrès réels, se fit lentement : elle eut à vaincre une résistance entretenue par les anciens préjugés et c'est à la longue que le traitement des aliénés revêtit le caractère d'humanité due à leur situation.

Peu à peu, les lieux de détention furent remplacés par un service hospitalier, rudimentaire d'abord, mais préludant à l'organisation moderne. Cette évolution s'exécutait, toutefois, sans unité et sans direction : en dépit d'ordonnances et de décrets provoqués par des faits et des circonstances

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de mars et d'avril 1887.

Digitized by Google

diverses, il n'existait pas de réglementation générale et, par suite, les garanties en faveur de la personne des aliénés, de la liberté individuelle et de l'ordre public faisaient presque complètement défaut, ou pouvaient être aisément éludées. Le besoin d'une législation s'imposait de plus en plus : l'assistance publique n'était encore qu'à l'état d'ébauche et il devenait urgent de pourvoir à des nécessités qui se faisaient sentir impérieusement. Ce n'était pas chose facile et simple de formuler une loi sans précédents, qu'il fallait improviser de toutes pièces en faisant une part légitime à des intérêts différents et souvent opposés. On créait une loi d'exception en apparence du moins, car au fond, il ne s'agissait que de spécialiser les données de la loi commune qui doit protéger tous les citoyens.

Cette œuvre fut confiée à une Commission composée des hommes les plus illustres de leur époque, comme savants, moralistes et jurisconsultes. Des médecins profondément versés dans la connaissance des hommes et spécialement des aliénés, des magistrats, des administrateurs d'un savoir et d'une moralité éprouvées, entreprirent avec une ardeur, une science et une dignité parfaites, ce travail ardu qui eut pour résultat la loi de 1838.

Dès son apparition, elle se révèla comme un chef-d'œuvre véritable et la plus haute expression du savoir, de la philanthropie et de la justice. Elle excita l'admiration universelle et fut proposée pour modèle aux nations étrangères. On ne saurait en effet, même aujourd'hui, apprécier avec trop d'éloges la sagesse et la prévoyance avec lesquelles sont protégés les intérêts des malades et ceux de la société, les garanties sérieuses qu'elle donne à la liberté individuelle, à la sécurité publique et aux convenances de la famille.

Digitized by Google

Depuis un demi-siècle, elle s'est maintenue à la hauteur de la tâche qui lui est dévolue; ce qui ne lui a pas épargné, néanmoins, des attaques violentes et répétées. Les reproches ne lui ont pas été ménagés : on en a fait une loi barbare et injuste, propre à servir d'instrument à l'arbitraire et au despotisme. Ces accusations partaient, il est vrai, d'un milieu suspect, de romanciers et de publicistes sans compétence, mais dont les allégations difficiles à contrôler ne laissaient pas que de jeter le trouble dans les esprits. L'influence de la presse ne dépend pas ordinairement de la sincérité et de la véracité de ses assertions, mais bien plus encore de la nature des sentiments qu'elle met en jeu. Aussi l'opinion s'est-elle émue profondément et ses réclamations provoquèrent l'attention des législateurs. Il devenait urgent et nécessaire d'examiner avec soin et impartialité ces accusations, d'apprécier ce qu'elles pouvaient avoir de fondé, et, s'il y avait lieu, de satisfaire aux exigences formulées par la conscience publique.

On fit une enquête dans des conditions de prudence, d'équité et de savoir digne des plus grands éloges. Elle ne révéla pas de fait certain de séquestration arbitraire d'aliénés dans les asiles; mais seulement des abus engendrés par l'oubli et la violation des prescriptions légales. Si parfaite que puisse être une loi, il y aura toujours des abus puisqu'ils ne sont autre chose que l'inexécution de ses règles, et ce n'est certainement pas en en créant de nouvelles que l'on parviendra à réformer cette tendance. La loi en est donc bien innocente et c'est injustement qu'on l'accuse de ne pas être observée.

Les reproches adressés à la loi de 1838 visent trois points principaux : la séquestration arbitraire, les traitements infligés aux aliénés et l'absence de garanties relativement à la

Digitized by Google

sécurité de leurs biens. Toutefois, c'est sur le premier chef surtout que se concentrent les accusations : c'est, en effet, le sujet qui préoccupe davantage et avec raison l'opinion publique; c'est aussi celui qui se prête le mieux aux fictions littéraires et qui a été le plus exploité. Il devait naturellement appeler d'une manière plus spéciale l'attention de la Commission. Conduites avec un soin scrupuleux, les recherches n'en ont pu établir aucun fait avéré, mais, en revanche, elles ont signalé le peu de moralité qui, dans le plus grand nombre des cas, a présidé à l'exploitation de ces prétendues séquestrations. Ordinairement, les réclamations émanent de personnes intéressées à s'attribuer la direction des malades et surtout de leurs biens; quelques-unes ne sont que des moyens d'agitation politique ou religieuse; mais presque jamais elles ne sont motivées par un sentiment sincère et désintéressé.

Est-ce à dire qu'il n'y ait eu de tentatives de séquestration arbitraire? Ce serait mal connaître l'égoïsme et l'avidité de notre espèce que de le nier : mais, sans mettre en ligne de compte l'honorabilité et le dévouement dont le corps médical a donné tant de preuves, on doit reconnaître qu'elles devaient se heurter à des obstacles insurmontables.

Les sages et prévoyantes précautions, dont la loi incriminée a entouré le placement des aliénés dans les asiles, expliquent ce résultat; et pour peu que l'on y réfléchisse, on est en droit de se demander comment on a osé aborder un pareil sujet. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter seulement les yeux sur l'ensemble des formalités exigées pour opérer l'internement d'un aliéné. Or, voici quelles sont les prescriptions, auxquelles on doit rigoureusement se conformer.

Digitized by Google

La personne qui veut placer un fou dans un asile doit présenter : 1° un certificat ou rapport médical constatant l'état d'aliénation du malade et la nécessité de son placement dans une maison spéciale. Ce certificat ne doit pas avoir une date antérieure à celle de quinze jours ;

2° Des pièces authentiques propres à établir l'identité du malade et la sienne propre ;

3° Une demande d'admission écrite, par laquelle elle assume la responsabilité du placement.

En outre, le médecin en chef du service doit, dès l'arrivée du malade, écrire un rapport sur son état mental.

Le directeur de l'établissement est tenu de déclarer par écrit, à la Préfecture, l'admission de l'aliéné, en y joignant la copie des pièces produites et le rapport du médecin chargé du service.

Le Préfet transmet ces documents au parquet du Procureur de la République dans le ressort duquel se trouve l'asile ; à celui de l'arrondissement du domicile du malade et au Maire de sa commune. En même temps, il commet un médecin pour visiter l'interné, constater la légitimité du placement et dresser un rapport à ce sujet. Enfin, au bout d'une période de quinze jours, le médecin chargé du service fait connaître au Préfet l'état du malade par un rapport désigné sous le nom de certificat de quinzaine.

Telles sont les formalités rigoureusement exigées pour le placement d'un fou dans un asile. Il faut ajouter à ces garanties l'obligation formelle imposée au Préfet, au Président du Tribunal, au Maire de la commune, au Juge de paix de visiter fréquemment les maisons de santé ; au Procureur de la République d'y faire une inspection *au moins trimestrielle.*

Ce simple exposé, mieux que toute dissertation, suffit

Digitized by Google

pour démontrer le peu de valeur des accusations d'arbitraire portées contre la loi de 1838, relativement à la sécurité de la liberté individuelle. L'insuffisance qu'on peut lui reprocher ne saurait résider que dans l'inexécution et non dans la teneur mê ne de ses prescriptions. Les abus existeront toujours, parce qu'ils sont le fait de la nature humaine; il n'y a pas de législation possible pour les prévenir. Personne n'est exempt de défauts ou de vices, car personne n'est exempt de passions. La légèreté, l'insouciance, l'abaissement du niveau intellectuel, chez les uns; et chez d'autres, l'égoïsme, la cupidité, la cruauté même, engendrent des fautes, des délits ou des crimes dont on ne peut rendre les lois responsables, car il est impossible de prévoir toutes les circonstances capables de les faire naître et de leur donner cours. Il est même dangereux pour une loi de s'égarer dans les détails, car son silence sur des particularités imprévues crée des exceptions. Presque tous les abus ne sont que des attentats au droit commun, qui empruntent leur caractère de gravité à la situation particulière et réciproque des délinquants et de leurs victimes; l'application sévère des peines édictées par la loi commune est suffisante pour en opérer la répression.

Si bien conçue, cependant, que soit une loi, il est impossible qu'elle ne laisse pas subsister des lacunes souvent relatives à des détails inaperçus et que le temps révèle par la suite. Les changements opérés dans nos idées et dans nos mœurs par la marche progressive de la civilisation font surgir de nouveaux points de vue et de nouvelles nécessités. Les principes de la morale sont immuables, mais il n'en est pas de même de la moralité et de la conscience publiques; on ne sent et on n'apprécie pas toujours de même, et ce qui était un crime arrive souvent à ne plus être qu'une

Digitized by Google

peccadille quand ce n'est pas un acte d'habileté. Ces transformations de l'esprit public exigent, sans doute, des modifications appropriées de nos institutions pour maintenir entre elles un rapport constant; mais autre chose est d'opérer des réformes et des additions ou de renverser une loi pour en édifier une nouvelle. C'est ainsi que la loi de 1838, irréprochable à l'époque de sa création, a présenté peu à peu des insuffisances, à mesure que les nécessités de la vie sociale se transformaient. Le principal défaut qu'il est permis de signaler, consiste en ce qu'elle n'accorde plus une protection suffisante aux biens des aliénés; mais, chose très singulière, ce n'est pas à cet égard qu'on s'est récrié contre elle, ce sont, au contraire, les dispositions les plus sages et les moins accessibles à la critique qui l'ont provoquée. On proteste contre la législation des aliénés et l'on ne se fait pas de scrupules quand il s'agit de les dépouiller de leurs biens et de mettre en péril leurs intérêts. Il était donc juste d'opérer des réformes urgentes, mais il n'y avait pas de motifs pour édifier une législation nouvelle.

Le projet adopté par le Sénat pour être substitué à la loi de 1838, paraît avoir été inspiré, avant tout, par le désir d'imposer silence aux réclamations de la presse et de donner satisfaction à l'opinion qu'elle a surexcitée. Les législateurs n'hésitent pas à en faire l'aveu; tous s'accordent à rendre hommage à la loi qu'ils suppriment et à la proclamer au-dessus des accusations dont elle est l'objet. Pourquoi donc porter snr elle une main destructive, sinon pour obéir à des préjugés dont tout le monde reconnaît l'inanité? En bonne logique, le rôle du législateur est de diriger l'opinion et d'en réprimer les écarts, et non pas d'en subir l'impulsion. Telle a été, cependant, la disposi-

Digitized by Google

tion d'esprit qui a présidé à l'élaboration du projet actuel; aussi porte-t-il l'empreinte des préoccupations dominantes. Néanmoins, il faut reconnaître, en dehors de ce concert, une idée essentiellement humanitaire et philantropique qui n'a pas cessé de prévaloir même au milieu des errements par lesquels on a pu se laisser entraîner et que l'on a cherché à concilier, dans la mesure du possible, avec les sacrifices imposés par l'opinion mal éclairée.

Telle est cependant la valeur de la loi de 1838, que, tout en la bouleversant de fond en comble, on n'a pu se dispenser de la prendre pour base de celle qu'on lui substitue. On lui a fait subir des transformations plus ou moins heureuses, on a fait des additions; en un mot, on a édifié un droit nouveau capable de satisfaire les réclamations.

Les réformes se résument de la manière suivante : transfert du contrôle au pouvoir judiciaire au lieu et place de l'autorité administrative; extension de la surveillance sur les malades vivant hors des asiles; création de Comités départementaux de surveillance et d'un Conseil supérieur attaché au Ministère; réorganisation du service d'inspection générale; enfin, législation nouvelle relative aux aliénés criminels.

La plus capitale de toutes ces dispositions est celle qui transporte à l'autorité judiciaire les attributions que possédait le pouvoir administratif relativement au placement des aliénés dans les asiles et à la surveillance au dedans et au dehors de ces établissements. Il était difficile d'ajouter aux garanties imposées par la loi de 1838 pour l'internement des malades, mais il fallait faire une modification, car c'était sur ce sujet que s'élevaient les critiques les plus pressantes et les plus amères. On a pensé que la substitution des tribunaux à l'autorité préfectorale remplirait ce but et ferait

Digitized by Google

taire plus sûrement les récriminations. Il fut donc arrêté que tout placement dans un asile ne pourrait être maintenu qu'en vertu d'une décision du Tribunal prise en Chambre du Conseil, sur le vu des pièces exigées pour l'internement, pièces exigées déjà par la loi existante; et du rapport du médecin inspecteur. Ce mode de procédure, tout à l'avantage des médecins et des directeurs d'asiles dont il atténue la part de responsabilité, n'est peut-être pas aussi profitable pour les intérêts des malades. Il présente, en outre, l'inconvénient d'être d'une exécution difficile eu égard au nombre considérable des décisions qui se trouveront à prendre annuellement.

On ne peut méconnaître, de prime abord, que l'intervention d'un jugement pour valider un internement volontaire, le transforme par ce fait même en un placement d'office. Bien plus, l'arrêt du Tribunal est une condamnation, et l'asile devient une maison de détention au lieu d'être un refuge hospitalier. L'aliéné n'est plus un malade qu'on assiste, mais un prévenu enfermé en vertu d'un jugement et qui ne peut recouvrer sa liberté que par un nouvel acte judiciaire.

Cette innovation est fondée sur l'allégation du prétendu principe qui réserve à la justice exclusivement le droit et le pouvoir de suspendre l'exercice de la liberté personnelle. Il y a dans ce cas, une équivoque évidente. Vraie, quand il s'agit d'une pénalité, cette maxime devient un sophisme lorsqu'elle est appliquée aux effets d'une maladie. On ne peut pas condamner un malade à recevoir un traitement, un infirme à être livré à des soins convenables : l'expérience de tous les jours et la logique le proclament hautement. Les situations dans lesquelles l'homme est dépossédé de l'usage de sa liberté, ne sont pas rares dans notre état

Digitized by Google

social, sans que l'intervention de la justice ait lieu de s'exercer. Le matelot sur un navire, le soldat en campagne, de nombreuses classes d'ouvriers sont privés plus ou moins de cette prérogative. Indépendamment de la folie, beaucoup de cas de maladies entraînent les mêmes conséquences. Celles dont le délire, le coma constituent un des symptômes : les paralysies plus ou moins localisées; en un mot, les maux quels qu'ils puissent être, aigus ou chroniques dont l'effet est de mettre ceux qui les endurent à la merci de leur entourage, se trouvent dans des conditions analogues; devra-t-on se pourvoir d'un jugement à leur égard ? Leur état devra-t-il donc être soumis à la juridiction des tribunaux et appeler l'ingérence de la justice au sein même du foyer domestique ?

Le motif que l'on invoque pour justifier une mesure aussi grave n'est en réalité et comme je viens de le dire, qu'un pur sophisme, puisque, sans rien ajouter aux garanties existantes, elle change en pénalité, une situation qui ne devrait être qu'hospitalière... La suppression des abus ne saurait non plus être invoquée comme prétexte, comme s'il suffisait d'un changement de juridiction pour les faire disparaître.

Les abus sont une conséquence fatale des imperfections de notre nature, dont personne n'est exempt. Rien ne peut autoriser à faire de la droiture et de l'intégrité, l'apanage exclusif d'une profession ou d'une condition sociale et l'on se demande pourquoi la conscience du médecin serait moins à l'abri des défaillances que celle du magistrat ou du jurisconsulte. L'expérience le confirme, car l'enquête la plus rigoureuse n'a pu démontrer l'authenticité d'aucune séquestration arbitraire dans les asiles. Il en serait certainement de même sous l'empire de la nouvelle loi ; mais on

Digitized by Google

peut-d'ores et déjà, affirmer que les garanties de sécurité actuelles ne recevront aucun complément.

Quelles que soit l'élévation et l'indépendance de son caractère et de son intelligence, le magistrat ne saurait improviser des connaissances qui s'obtiennent uniquement par des études spéciales associées à une expérience pratique de tous les jours. Pour juger sainement, il sera donc obligé de s'appuyer sur l'avis des hommes compétents, son intervention devient dès lors, inutile sinon dangereuse.

Ce dernier terme peut sembler exagéré ou paradoxal : il résulte cependant des raisons mêmes dont on se sert pour motiver cette mesure. S'il est, en effet, permis de supposer des intentions ou une complicité criminelle de la part de ceux qui sont appelés à mettre au jour la situation d'un individu *prévenu* d'aliénation mentale, la condition de ce dernier sera singulièrement aggravée; il court la chance de se voir absolument condamné à être fou et enfermé comme tel, par un jugement régulier; et l'on sait combien il est difficile de faire rapporter une décision judiciaire. Il sera désormais pourvu d'un casier véritable rivé à son existence entière.

Les avantages de cette nouvelle disposition, relativement à la sécurité personnelle ne sont pas mieux établis; le contrôle administratif établi par la loi de 1838, n'excluait en aucune façon l'action judiciaire quand elle était motivée. On se prive donc de ces garanties en même temps que l'on aggrave la situation de l'aliéné et que l'on expose à un grave préjudice les intérêts et l'honorabilité des familles dont le secret ne peut plus être respecté. Personne n'ignore, en effet, combien la divulgation toujours douloureuse de ces faits entraîne de fâcheuses conséquences.

A ces considérations, nous devons en ajouter une autre,

Digitized by Google

d'un intérêt secondaire, il est vrai, mais qui n'est pas sans importance. Bien que la justice soit rendue gratuitement en France, elle n'en est pas moins toujours onéreuse, car la prétendue gratuité n'existe guère que de nom. L'intervention des tribunaux rendue obligatoire pour les aliénés, doit entraîner nécessairement des frais non moins obligatoires; c'est donc une augmentation de charges imposées aux familles déjà lourdement éprouvées par le malheur qui les frappe, et souvent aussi par les dissipations si habituelles commises par le malade.

L'ensemble de tous ces inconvénients, me paraissent devoir réduire dans une grande proportion, les avantages que l'on serait en droit d'attendre d'une réforme aussi importante; et cela, d'autant mieux que plusieurs des garanties données par la loi de 1838, pour le placement des aliénés, ont été modifiées, et complétées, d'une manière heureusement efficace. Telle est, par exemple, l'obligation d'être docteur en médecine pour être admis à délivrer un certificat d'aliénation; la nécessité imposée de donner des détails circonstanciés sur les symptômes, les causes et la marche de la maladie, etc., toutes conditions propres à éclairer l'opinion :

La sollicitude des législateurs ne s'est pas bornée aux malades internés dans les asiles; elle s'est étendue encore à une catégorie non moins nombreuse et non moins intéressante dont le sort réclame autant sinon plus, une protection et une surveillance tutélaires. C'est en effet, parmi ceux-ci, que l'on rencontre les véritables abus et les faits de séquestration souvent monstrueux, qu'il est difficile de prévenir ou de réprimer parce qu'ils sont à l'abri de tout contrôle.

La loi de 1838 est muette à leur égard : ce silence ne

Digitized by Google

peut s'expliquer autrement que par un état différent de la moralité publique, ou par les obstacles auxquels on a pu craindre de se heurter. Il n'est pas aisé d'exercer une surveillance effective et régulière dans l'intérieur du domicile privé en en respectant l'inviolabilité, sans porter atteinte aux droit personnels et sans trahir les secrets de la famille. Les principes de notre droit public n'autorisent pas, et avec raison, l'action préventive et proscrivent toute inquisition qui n'est pas spécialement motivée par l'existence d'un acte criminel.

On s'est efforcé de combler cette lacune et de vaincre ou de tourner ces difficultés. Les innovations inspirées par une idée généreuse qui ont été créées pour remplir ces indications, ont, en partie, atteint le but proposé et réalisé un véritable progrès, mais elles laissent à désirer sur certains points. On doit apprécier comme une heureuse mesure, celle qui assimile à un asile privé la maison où un aliéné reçoit des soins, même quand il est seul, de la part de personnes étrangères ou de parents d'un degré éloigné. Dans des semblables conditions, en effet, on ne saurait établir de différence entre les unes et les autres; ce sont en réalité des maisons de santé qui doivent être soumises à une même surveillance. Il serait bien étrange, que l'asile destiné à plusieurs malades fut suspecté plutôt que celui qui est réservé au traitement d'un seul.

Il n'en est plus de même quand la loi vise les familles, qui veulent elles-mêmes donner leurs soins au malade. Elles sont bien dispensées des obligations imposées aux personnes étrangères ou aux parents éloignés, quand c'est le tuteur, un ascendant ou un descendant, un conjoint, un frère ou une sœur, un oncle ou une tante qui président personnellement au traitement; mais cette exception est

Digitized by Google

limitée au cas où la nécessité de la séquestration n'excède pas la durée de trois mois. Dès lors, l'accès du foyer est ouvert au mandataire de la justice : le secret de la famille cesse d'exister. Le traitement médical, les soins de toute sorte sont contrôlés d'une manière qui peut ne pas être toujours équitable et bienveillante; en un mot l'ingérence de l'état dans un intérieur privé se trouve ainsi légitimé.

C'est en vain que l'on objectera l'intérêt de la morale et celui du malade pour justifier cette mesure. S'il en est ainsi, pourquoi le soustraire pendant trois mois à cette surveillance légale ? Comme si, dans cette période, il n'était pas possible d'accomplir tout ce que peuvent inspirer la cupidité ou d'autres passions mauvaises au détriment de ce malheureux ?

L'introduction des mandataires de l'Etat dans le milieu même de la famille, quand il s'agit d'un cas d'aliénation mentale et comme mesure préventive, est une innovation dont les conséquences ont une portée considérable et qui n'est peut-être pas aussi indifférente qu'il le semble. On pourra y trouver un précédent pour pénétrer sous d'autres prétextes dans l'intérieur des familles, d'autres prétextes aussi bien justifiés. Il ne sera plus permis d'invoquer l'inviolabilité du foyer, dès qu'un intérêt quelconque pourra s'attacher à la connaissance de ce qui s'y passe. Comment spécialiser ce privilège à une seule maladie quand il en est d'autres qui intéressent également la sécurité et l'hygiène publique, comme les maladies contagieuses, infectieuses ou virulentes, susceptibles d'être transmises ? Il y a un intérêt aussi grand pour la société de faire disparaître les foyers d'infection et pour cela de pénétrer dans le secret intérieur.

Il n'y a pas, non plus, que la folie capable d'enchaîner la

Digitized by Google

liberté individuelle : le même fait se reproduit toutes les fois qu'une maladie ou une infirmité quelconque place un individu dans la dépendance de ceux qui l'approchent, et l'on peut prévoir le moment où l'Etat devra se substituer entièrement à la famille.

On peut aussi demander ce que deviendra le secret professionnel si respecté jusqu'à présent : secret sur lequel repose en grande partie l'honorabilité de la profession médicale. Le médecin qui traite un aliéné se verra désormais dans l'obligation de dévoiler les confidences faites à sa discrétion et à son dévouement. Nous voilà bien loin des engagements prescrits par le serment d'Hippocrate, que prêtaient autrefois les jeunes médecins en recevant la robe doctorale. Supprimé pour ce qui concerne la folie, le secret professionnel ne tardera pas à être écarté, toutes les fois que l'on pourra invoquer un motif plus ou moins plausible d'intérêt public.

Le résultat le plus immédiat de cette mesure inquisitoriale sera, évidemment, de provoquer l'émigration des aliénés. En vain, a-t-on décrété l'obligation de déclarer aux tribunaux tous les transferts de malades hors de France. Cette garantie ne peut être qu'illusoire, car il est trop facile d'éviter tout contrôle; d'autant mieux que, d'après la nouvelle loi, les familles peuvent garder leurs fous dans leur domicile pendant une période de trois mois sans en faire la déclaration, et que le secret est la première des conditions qu'elles recherchent quand un pareil malheur vient s'abattre sur elles.

L'insistance, avec laquelle on a tenu à faire pénétrer la justice au sein du foyer domestique, a été inspirée par une préoccupation généreuse et un désir sincère de protéger les malades incapables de se défendre eux-mêmes; mais on n'a

Digitized by Google

pas atteint le but proposé. On n'a pas amélioré une situation qui, après tout, n'était pas si mauvaise qu'on se plait à le proclamer, mais on a porté une atteinte grave à des intérêts aussi respectables que ceux que l'on voulait défendre; à l'inviolabilité du domicile et à la liberté de la famille. On inaugure ainsi et on légitime un système d'inquisition qui, logiquement, peut s'étendre à tout autre chose qu'à la protection des aliénés.

Comme complément à ces réformes et dans le but d'en assurer l'exécution, les législateurs ont institué une innovation destinée à garantir les intérêts de personne et la conservation des biens des aliénés. On y a pourvu en créant un comité supérieur spécial des aliénés attaché au ministère de l'intérieur : des commissions permanentes départementales chargées d'exécuter une surveillance sévère et continue sur les placements, le séjour des malades dans les asiles, leur sortie, la gestion de leurs biens; un médecin-inspecteur départemental, faisant partie de la commission; en réorganisant le service d'inspection générale, et enfin en donnant une extension plus large et plus solide aux prescriptions de conservation édictées par la loi de 1838.

On ne peut qu'applaudir sincèrement à l'inauguration de ces nouvelles mesures si suffisantes, elles seules, pour combler les lacunes reprochées au régime actuel, et qui rendent inutile l'intervention permanente de la justice à l'égard des aliénés; laquelle devrait être réservée aux cas où il s'élèverait des contestations et qui rentrerait ainsi dans son rôle naturel.

Il est encore une dernière addition qui vient compléter la nouvelle législation et dont l'importance et la nécessité n'échapperont à personne. Jusqu'ici, les aliénés dits criminels étaient soumis au régime commun et aux mêmes con-

Digitized by Google

ditions que les autres malades. Soit que l'accomplissement de l'acte réputé coupable fût le résultat de la maladie, soit que la folie fût survenue pendant la durée d'une peine infligée, ils demeuraient confondus avec les autres dans l'enceinte des asiles. Il n'existait aucune disposition particulière à leur égard et leur séjour dans ce milieu ne laissait pas que de présenter de graves inconvénients à divers points de vue. Désormais, ils devront être placés dans des quartiers d'asile ou des asiles spécialement aménagés pour les recevoir.

Je viens d'indiquer sommairement les points les plus essentiels qui résument les changements apportés au régime des aliénés par la nouvelle législation. Les limites de cet article ne m'ont pas permis d'entrer plus profondément dans la discussion de cette loi. J'ai dû me borner à apprécier les innovations capitales qui en constituent l'économie et lui donnent son véritable caractère.

On a pu voir que la préoccupation dominante dans l'esprit du législateur est empreinte d'un sentiment profond d'humanité et de bienveillance à l'égard des aliénés, à tel point qu'il a pu faire oublier parfois, dans une certaine mesure, la protection due aux droits et aux intérêts de ceux qui ne sont pas fous. Les améliorations que l'on trouve dans les détails, témoignent mieux que les réformes plus radicales, de cette disposition d'esprit. On le constate dans maint endroit. Par exemple, on doit, parmi les modifications apportées aux formalités prescrites pour l'internement des aliénés, approuver sans réserves la proposition exigeant un rapport médico-légal, rédigé par un docteur en médecine, au lieu d'un certificat d'aliénation, que, d'après l'ancienne loi, un officier de santé pouvait libeller; la faculté donnée à un aliéné conscient de son état, de se

Digitized by Google

faire interner lui-même dans un asile; le règlement du transfert en cas de résistance, etc. Toutes améliorations bien suffisantes pour compléter ce que la loi de 1838 peut avoir de défectueux.

Mais à côté de ces dispositions vraiment tutélaires, on ne peut que déplorer la tendance, qui se présente sans cesse, à faire intervenir le pouvoir judiciaire dans des questions d'un ordre essentiellement privé; à supprimer le respect dû au secret du foyer domestique, enfin à inaugurer en quelque sorte, un socialisme d'Etat par une intervention obligatoire de ce dernier dans les affaires qui ne relèvent que de la famille.

En résumé, la loi projetée, bien qu'adoptée par le Sénat, peut être déjà considérée comme morte avant de naître, car elle se heurte à des difficultés presque insurmontables dans l'application : elle froisse des intérêts nombreux et éminemment respectables, sans apporter aucune amélioration que l'on serait en droit d'exiger d'un semblable remaniement de notre législation.

Dr Édouard Carrier.

Médecin en chef de l'asile Saint-Jean-de-Dieu.

Digitized by Google

LE COMPLOT D'ALAGON

ESQUISSE HISTORIQUE (*)

1596-1605

Meyrargues ne s'était pas trompé quand il avait compté trouver à Paris des partisans de son complot. Le premier de tous fut naturellement l'ambassadeur d'Espagne, le commandeur don Balthazar de Zuniga, diplomate de l'école de Philippe II, et espion plus encore que diplomate. C'était un homme hautain et violent, en même temps que dissimulateur profond. Ambassadeur à Paris (1) depuis quelques années déjà, auteur avec Sully du traité maritime du 13 octobre 1604, il occupait à la Cour une trop haute situation pour que ses entrevues avec Meyrargues ne fussent pas connues et surveillées. Ils n'eurent donc ensemble que quelques conférences, tendant naturellement à reconstituer l'ancien

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* du mois d'avril 1887.

(1) Pour d'Aigrefeuille, qui fait allusion à Henriette d'Entraigues, ce furent les querelles particulières des dames de la Cour qui donnèrent entrée aux ministres d'Espagne dans les affaires les plus secrètes, et ce fut grâce à elles qu'ils pratiquèrent des intelligences dans plusieurs places frontières, comme Toulon, Marseille, etc.

Digitized by Google

projet, à livrer le port de Marseille, et à faire envahir en même temps la Provence du côté du Milanais.

Elles se continuèrent avec un autre agent de l'ambassade, un secrétaire flamand cette fois, nommé Bruneau, et elles avaient lieu par « le moyen de l'hôtesse du Cloître Saint-Germain, où logeait Meyrargues. » Probablement ce fut aussi par le moyen de l'hôtesse que La Varenne et le roi eurent vent de l'intrigue. Ce La Varenne avait été chargé par Henri IV, dès l'arrivée de Meyrargues à la Cour, de faire connaissance avec lui et d'examiner toutes ses démarches. Or, La Varenne, qui était passé des cuisines du roi à une place plus haute dans sa confiance, et l'avait même servi dans ses amours, était bien l'homme qu'il fallait pour une semblable entreprise, et pour un espionnage invisible et constant.

Il ne tarda pas à découvrir que le 5 décembre, vers les 8 heures du soir, Bruneau et Meyrargues seraient réunis dans la petite maison du Cloître-Saint-Germain. Aussitôt il va demander l'assistance et les archers du prévôt de l'Ile de France, de Functis, lieutenant criminel en robe courte, le même qui avait procédé à l'arrestation du maréchal de Biron.

Ici la scène est facile à reconstituer : on s'approche par une nuit obscure de la maison suspecte, les archers restent au dehors à la portée de la voix. La Varenne s'avance, suivi du prévôt et demande à parler à Meyrargues. — Il est enfermé dans son cabinet avec un étranger, lui réplique-t-on. — Il monte doucement l'escalier, toujours suivi du prévôt, et l'oreille collée à la porte, il entend une partie de ce qui se dit à l'intérieur. Plus de doute, c'est bien d'une conspiration avec l'Espagne qu'il est question. Leur entretien fini, les deux complices ouvrent la porte, et vont sortir, quand ils voient surgir La Varenne, Functis et les

Digitized by Google

archers accourus au signal de leur prévôt. Functis les arrête et les fouille, mais ne trouve rien, et il va les emmener, désespéré de n'avoir pas de preuves écrites de la trahison, lorsqu'un faux mouvement de Bruneau fait tomber un petit papier; c'était le projet de complot, rédigé de sa main en espagnol, qu'il avait essayé de glisser dans sa jarretière. Functis s'en empare aussitôt et apprend ainsi « une partie de ce qu'on voulait savoir. » Les archers se remettent en route avec leur proie et conduisent Bruneau au Châtelet, Meyrargues au Fort-l'Évêque (2). Le Père Daniel dit que ce dernier fut enfermé à la Bastille; mais cela est peu probable, car dans ce cas, on aurait trouvé trace de ce fait dans les *Économies* de Sully. Parmi tant de charges, Sully avait depuis 1602 celle de capitaine de la Bastille; Henri IV la lui avait donnée avec un de ces mots gracieux qui doublent une récompense : « Si j'ai des oiseaux à mettre en « cage et à tenir seurement, je me repose sur votre pré- « voyance, diligence et loyauté. »

Peu de jours après leur emprisonnement, Meyrargues et Bruneau furent interrogés dans leurs cellules, en présence de M. de Loménie, secrétaire d'État, par deux conseillers d'État, Jean de Thumery, sieur de Boissise, et par Pierre Jeannin, celui qu'on nommait « le fils de ses vertus. » Le système de défense des inculpés était tout indiqué : d'après eux, leurs relations n'avaient d'autre but que de permettre à Meyrargues de prendre du service en Flandre. Comme on n'en pouvait tirer d'autres aveux, ils furent renvoyés devant le Parlement pour être jugés. Henri IV ne voulait pas à ce

(2) « Je suis mort, s'écria Meyrargues en se voyant arrêté; mais si le roi me veut donner la vie, je lui découvrirai de grandes choses. » (Papon, XIII, 421.)

Digitized by Google

moment une rupture avec l'Espagne, et dans toute cette affaire, il lui fallut agir avec infiniment de précaution, d'autant plus que Zuniga réclamait son secrétaire, et prétendait qu'on violait le droit des gens, en lui faisant subir les rigueurs d'une procédure criminelle. A cela, Henri IV répondait : « Les ambassadeurs sont sacrés par le droit des « gens; or, ils le violent les premiers, quand ils trâment « quelque chose contre l'État ou contre le Prince auprès « duquel leur maître les a envoyés : par conséquent, ce « droit ne doit point les mettre à couvert de la recherche « et de la punition. D'ailleurs, il n'est point à présumer « qu'ils soient ambassadeurs et qu'ils représentent le sou- « verain qui les envoie, lorsqu'ils font des laschetés et des « infidélités, lesquelles ils ne voudroient pas faire ni avouër. « Toutefois, il y a plus de générosité à n'user point en cela « de la dernière rigueur, mais de se réserver cet avantage « de pouvoir châtier sans le faire. »

« Et à ce propos, comme notre Henri savoit assez bien « l'histoire, il alléguait cet exemple du Sénat romain, qui, « ayant découvert que les ambassadeurs Allobroges étoient « impliqués dans la furieuse conspiration de Catilina, se « contenta de leur commander qu'ils eussent à sortir de « Rome. »

(Péréfixe, *Histoire d'Henri-le-Grand.*)

En même temps qu'il prononçait ces mots, le roi donnait l'ordre de cesser toute procédure contre Bruneau et était sur le point de le renvoyer à Zuniga, lorsque ce dernier intervint lui-même. Toute sa harangue, ou plutôt sa suite d'invectives et de menaces est à citer, quand ce ne serait que pour montrer jusqu'où pouvait aller le droit de remontrance, et la froide patience d'Henri IV.

Digitized by Google

« Si le roi a cru pouvoir fournir contre mon maître et « contre le Sérénissime Archiduc des secours d'hommes et « d'argent à des provinces rebelles, est-il étonnant que je « reçoive favorablement les Français qui me viennent « offrir leurs services? Je n'ai traité avec Meyrargues que « sur les avantages qu'il me demandait pour passer en « Flandre et s'attacher à l'Archiduc; Sa Majesté ne doit « pas trouver mauvais si ce gentilhomme aime mieux ser- « vir dans les armées d'un prince catholique, que de com- « battre en faveur des rebelles et des ennemis de sa reli- « gion. Depuis les derniers traités de paix, la France a fait « plusieurs entreprises sur les États de l'Archiduc : elle a « tâché de pénétrer jusqu'en Espagne; elle a sollicité les « Morisques de prendre les armes; elle a excité à la révolte « l'Aragon (3) et la Catalogne, comme on l'a appris par « les dépositions de ceux qui ont été à ce sujet punis du « dernier supplice. Depuis peu, la Boderie, ambassadeur « de France à Bruxelles, a fait tous ses efforts pour gagner « les comtes de Berghe et les attirer en France; on a « même tâché de corrompre par des offres considérables « la fidélité d'un secrétaire. Le roi, mon maître, et l'Archi- « duc ont dissimulé toutes ces injures; ils n'en ont fait « aucune plainte, ils n'ont même demandé aucun dédom- « magement. »

Il finissait en suppliant Sa Majesté très chrétienne de lui rendre son secrétaire, avec protestation, si l'on refusait une demande qu'il croyait si juste, de faire retentir dans toute la chrétienté ses plaintes sur un outrage dont son maître ne

(3) Plus tard, La Force, ambassadeur à Madrid, écrivait au roi « qu'il avait tenté sans grand succès les mécontents de ces deux provinces. »

Digitized by Google

souffrirait pas l'impunité. Le roi, que ce discours émut, répondit lui-même à Zuniga : « Depuis la paix de Vervins, « les Ministres Espagnols se sont comportés de telle sorte « à la Cour de France, que j'ai lieu de douter de la bonne « volonté et de la sincérité de leur maître. Ainsi, je n'ai « pas cru devoir abandonner ces peuples que vous appelez « rebelles, et qui m'ont secouru lorsque l'Espagne me fai- « sait une guerre cruelle. Lorsque cette couronne ambi- « tieuse est prête de les accabler, ne dois-je pas leur rendre « ce qu'ils m'ont prêté, et leur témoigner quelque recon- « naissance des services importants que j'ai reçus d'eux ? « Ces peuples, à qui vous donnez le nom odieux de rebelles, « ne le sont plus : leur succès et leur puissance ont justifié « leur conduite : l'Espagne ne doit imputer qu'à elle-même « la perte de ces florissantes provinces ; son ambition et le « désir de s'agrandir aux dépens d'un prince voisin, lui ont « été funestes. Trompée par une fausse espérance de s'em- « parer du trône de France, elle a abandonné les Pays- « Bas. Tandis que pour porter la guerre dans ce royaume, « elle laissait ces provinces sans chefs et sans soldats, les « Hollandais ont étendu leurs frontières et ont profité du « repos où on les laissait pour former leur République ; en « sorte que bien loin de devoir être aujourd'hui regardés « comme rebelles, ils doivent être considérés comme des « peuples indépendants et libres, sous le titre glorieux « d'États-Généraux. Ils font, à leur gré, et la paix et la « guerre, et leurs Ministres sont reçus dans toutes les « Cours des princes voisins, en France, en Allemagne et « en Italie. Il est vrai que leur salut m'a toujours été cher, « et que j'ai fait quelques efforts pour empêcher que le joug « espagnol les accablât : mais n'était-il pas de mon intérêt « d'en agir ainsi ? Depuis la dernière paix, je ne leur ai

Digitized by Google

« fourni aucun secours apparent, et ils n'ont reçu de moi « ni troupes, ni vivres, ni munitions de guerre. A la vérité, « quelques-uns de mes sujets, animés par le désir de la « gloire, sont allés grossir leurs troupes; mais n'y a-t-il pas « aussi d'autres Français en Flandre qui ont embrassé le « parti de l'Archiduc, ou qui servent en Hongrie, dans l'ar- « mée de l'Empereur? La religion n'est pas le motif de la « guerre que l'Espagne fait dans les Pays-Bas. Elle se sert « toujours d'un voile si respectable pour recouvrir ses « ambitieux desseins; on connaît à présent les artifices de « cette couronne; le masque est tombé, et les monstrueux « projets qu'il cachait paraissent au grand jour. Lorsque la « foi et la religion catholique seront vraiment en danger, « le roi de France, à l'exemple de ses prédécesseurs, sera « le premier à prendre les armes. Combien de fois les « Espagnols ont-ils contrevenu aux traités? Ils ont réuni « tous leurs artifices pour faire soulever mes sujets, dont « la fidélité était déjà assez ébranlée par la licence des der- « nières guerres? Biron, le comte d'Auvergne, le prince « de Joinville, d'Entraigues et le duc de Bouillon, n'ont « conspiré qu'à leur sollicitation. Enfin, le complot de « Meyrargues n'est-il pas une preuve complète de leur « mauvaise foi? Tant que Jean Taxis (4) est resté en « France, il a toujours cherché à former de nouvelles « conspirations et ses successeurs l'ont imité. Mais pour « excuser la conduite de ses Ministres et se faire des « preuves contre la vérité même, l'on a extorqué en « Espagne, par les plus cruels supplices, de fausses décla-

(4) Jean, prince de Thurm et Taxis, ambassadeur d'Espagne à Paris, dans les dernières années du XVIe siècle.

Digitized by Google

« rations : et des malheureux condamnés pour d'autres « crimes, ont été forcés de déclarer des conspirations chi- « mériques. J'ai fait examiner avec soin les démarches des « Ministres Espagnols, afin de prévenir leurs pernicieux « desseins et le danger dont j'étais menacé à chaque ins- « tant. C'est seulement dans cette vue qu'on a tâché de « gagner un de leurs secrétaires ; c'est pour cela que je « n'ai pas voulu parler de l'Hoste, qu'ils ont eu l'adresse « de mettre dans leurs intérêts. Car, en ce qui regarde les « comtes de Berghe, ils étaient maîtres de s'attacher au « service de l'une ou de l'autre couronne. Étant Allemands, « ils n'avaient aucun engagement qui pût les retenir en « Flandre; et si mes ambassadeurs leur ont offert des condi- « tions avantageuses pour les engager à passer en France, « ils ont pu agir ainsi sans violer les traités.

« Dans cette affaire, ils n'ont jamais eu dessein de tra- « mer quelque indigne complot ; au contraire, le gouver- « neur de Perpignan en Roussillon a eu des conférences « avec les frères Luquasses (Luquisses) pour surprendre « Béziers et Narbonne en Languedoc.

« Il est permis aux ministres étrangers de dévoiler, s'il « leur est possible, les mystères des cabinets des princes « dans la Cour desquels ils sont. Mais les ambassadeurs « d'Espagne vont plus loin : ils tâchent d'exciter une « seconde fois dans ce royaume les troubles dont il a été si « longtemps agité : on peut les regarder comme des enne- « mis cachés sous un masque respectable et qui, sans égard « pour les lois divines et humaines, porteraient à la France, « s'il leur était possible, les coups les plus funestes. Mais, « par une faveur singulière du ciel, tous leurs efforts ont « été jusqu'à présent inutiles. » Zuniga interrompit alors le roi, et dit que par rapport aux affaires de Flandre, on

Digitized by Google

trouvait plus de bonne foi dans le roi d'Angleterre, quoiqu'il ne fut pas catholique, que dans Sa Majesté très chrétienne. Mais ce reproche ne manqua pas de réplique : « A « combien de reprises, dit le roi, l'Espagne ne m'a-t-elle « pas attaqué ? Quels outrages n'ai-je pas reçus de cette « couronne ! Ainsi, devrait-on trouver étrange si je tâchais « de lui rendre la pareille ! Mais laissons toutes ces contes- « tations; si Philippe veut agir envers moi de bonne foi, « j'agirai de même envers lui. »

Zuniga, à bout de mauvaises raisons, persistait à redemander la liberté de Bruneau : « Dès que je serais instruit « de cette affaire, lui répondit le roi, je ferai tout ce qu'exi- « gent la justice, le droit des gens, et ma propre gloire. »

Déjà, à ce moment, il avait résolu de rendre Bruneau à l'ambassadeur auparavant qu'il en parlât à Zuniga; aussi l'arracha-t-il à la question (5) qu'il allait subir, et le fit-il confronter avec Meyrargues. Mais au cours de ce nouvel interrogatoire, Bruneau, se doutant des intentions clémentes du roi à son égard, avoua tout, avec l'espoir, peut-être, que ses révélations hâteraient sa liberté. « Et l'on apprit ainsi ce que l'on savait déjà, » c'est qu'il ne s'agissait pas seulement d'un simple voyage en Flandre, mais bien d'un complot sur Marseille.

Bientôt Bruneau se vit renvoyé à l'ambassade d'Espagne, après avoir reçu une copie de son procès; ce fut la seule vengeance qu'Henri IV daigna en tirer.

C'est peut-être ici le cas de résumer en quelques lignes l'activité remuante de ce conspirateur, à la fois illustre et obscur, auquel il n'a manqué, pour rester célèbre dans

(5) J. A. de Thou, XIV, 439-443.

Digitized by Google

l'histoire, que de pousser jusqu'au bout sa pointe, comme on disait alors.

La première fois que le nom de Meyrargues apparaît en Provence, c'est dans le parti de la Ligue, alors vainqueur du parti royaliste (1588). Le comte de Carces et Meyrargues défont les troupes de La Valette, grâce à la supériorité numérique de leur petite armée.

En 1589, les Ligueurs, furieux de l'avènement de Henri IV, se soulèvent de nouveau contre l'autorité du gouverneur La Valette ; d'Ampus et ses lieutenants, Meyrargues, Forbin, etc., remportent une grande victoire sur les troupes de Montmorency, gouverneur du Languedoc, accouru au secours de La Valette.

En 1590, le duc de Savoie, appelé par la comtesse de Sault, pénètre en Provence où l'accueillent les députés de Marseille ; il entre dans Aix sans autre escorte que Meyrargues et quelques autres gentilhommes aux cris, de « Vive Son Altesse qui maintient la messe ! » Le duc, reconnaissant son zèle, lui donna le titre de grand-maître de l'artillerie.

Plus tard, en 1592, Meyrargues voyant le duc de Savoie chassé de Provence par la nouvelle de l'invasion de ses États par Lesdiguières et par d'Epernon, avançant jusqu'au cœur du pays avec l'armée royale, n'hésite plus à abandonner pour toujours le parti d'un prince dont il avait longtemps suivi l'étoile. Il se rapproche du parti de Henri IV représenté en Provence par d'Epernon. Mais ce dernier par ses hauteurs et ses exactions, par « sa soif inextinguible de richesses, » mécontente même ses partisans, et se voit abandonner de la plupart d'entre eux, entre autres de Meyrargues qui se relie au comte de Carces à qui l'on fait espérer le gouvernement de Provence. A ce moment, toutes les opinions changent : le comte de Carces remplace d'Epernon

Digitized by Google

comme commandant pour le roi en Provence, d'Epernon embrasse le parti de la Ligue (1595) et Meyrargues devient royaliste. C'est du reste l'époque où la Provence se soumet, sous la main énergique du duc de Guise, gouverneur pour le roi Henri IV.

Mais revenons à Meyrargues, que la déposition de Bruneau avait accablé. Amené une deuxième fois devant ses juges, il ne persista plus dans son précédent système de défense. Il se retrancha, cette fois, derrière les sollicitations pressantes dont il aurait été l'objet de la part des Espagnols, et affirma ne s'être point engagé avec eux. Ses juges lui répondirent en lui mettant sous les yeux le papier révélateur échappé à la jarretière de Bruneau. C'était plus qu'il en fallait, avec les aveux du secrétaire, pour le perdre sans ressource. La Cour le condamna comme criminel de lèse-majesté à la mort des traîtres. Ce fut alors qu'Henri IV, fidèle à ses habitudes de clémence, proposa à ses parents de Guise et au cardinal de Joyeuse, de commuer sa peine en un exil perpétuel. Ces derniers n'acceptèrent pas : « Il faut purger la terre de ces « brigands, répondirent-ils, et nous aimerions mieux le tuer « nous-mêmes que le voir vivre. » (D'Avrigny).

Ils n'en eurent pas le souci ; la Cour s'en chargea. Le 19 décembre, une charrette s'arrêta devant l'échafaud de la place de Grève ; Meyrargues monta les degrés, sa tête roula sous la hache du bourreau, puis son corps fut écartelé à quatre chevaux. C'était le châtiment des parricides et de ceux qui tentaient d'assassiner le roi, père de son peuple.

Ses restes sanglants furent envoyés à Marseille, exposés sur les remparts ; et sa tête, fixée au bout d'une pique, demeura longtemps sur la plus haute porte de la ville, triste image de celui qui avait demandé son élévation aux enne-

Digitized by Google

mis de la France. Le roi confisqua tous ses biens, ses terres, sa fortune qui était assez considérable pour ce temps-là : il n'en fut distrait que quatre mille écus d'or destinés à fortifier Marseille (6). Ce n'était certes pas l'emploi que Meyrargues leur réservait. Sa femme, à ce que nous croyons, disparut de la scène du monde et ensevelit la honte de son nom dans le couvent de Sainte-Claire, qu'elle fonda à Saint-Rémy.

Sa famille, au surplus, s'éteignit bientôt, comme si tant d'innocents devaient payer pour ce coupable ! (7).

Par une étrange coïncidence, le jour même où Meyrargues tombait sous la hache du bourreau, Henri IV faillit tomber, lui aussi, sous le poignard de l'Isle, un nouvel assassin, et qui ne sera pas le dernier. Aussi faut-il s'étonner de l'erreur de ceux qui envient le bonheur des rois, puisque le meilleur des nôtres passa au milieu de ses ennemis quarante ans de sa vie, et le reste au milieu des traîtres !

SAINT-QUIRIN.

---

(6) D'après M. de Ruffy, il fut déduit de la fortune d'Alagon 36,000 livres, applicables par tiers aux pauvres, aux réparations du Palais et à la réfection des ports et havres de Marseille. (De Ruffy, *Histoire de Marseille.*)

(7) Nous trouvons dans l'Estoile un passage singulier : « Meyrargues fut à la vérité puni de son entreprise, sans punir le lieutenant du Dauphiné qui était son adjoint et son confident. » Bien que nous ne trouvons dans aucun autre auteur mention de ce confident, c'était Charles de Créqui, duc, pair et maréchal de France, lieutenant du Dauphiné de 1603 à 1653, gendre du connétable de Lesdiguières. Sa vie dans Chorier n'est qu'une longue suite d'éloges, il n'a été mêlé que lors des troubles de Marseille à l'histoire de cette ville, et tout nous porte à croire que le soupçon que l'Estoile fait peser sur lui ne saurait être justifié.

Digitized by Google

VIEUX USAGES LYONNAIS

Les petits récits qui suivent, sont le reflet d'anciennes mœurs et coutumes lyonnaises presque entièrement disparues aujourd'hui. Malgré nos recherches, nous ne les avons trouvés relatés, ni dans les *Archives historiques du Rhône,* ni dans la *Collection des Bibliophiles lyonnais,* ni dans les *Lyonnaisiana,* et divers autres recueils de *facéties* ou de *curiosités.* C'est donc à ce titre, que nous venons demander pour eux, une modeste place dans la *Revue du Lyonnais.*

Gustave Vericel.

FIANÇAILLES

« J'avais été invité d'assister à la signature du contrat de « mariage du fils d'un conseiller de ville, avec la fille d'un « receveur des Finances, établi à Lyon. Je m'y rendis, et « voici les cérémonies, qui s'observèrent, dans cet acte « important de la vie. Les parents et les amis intimes des « deux familles, s'étaient rassemblés à la tombée du jour, « chez le père de la future; tous étaient en habits de fête.

Digitized by Google

« Le notaire, revêtu d'une robe de palais et décoré du « rabat, se met en devoir de rédiger le contrat de mariage, « d'après les conventions des parties.

« L'acte achevé et lu à haute voix, le futur le signe et « présente la plume à la future, pour en faire autant; aus- « sitôt qu'elle a satisfait à cette formalité, le futur l'em- « brasse pour lui témoigner toute sa reconnaissance de ce « qu'elle veut bien s'associer à son sort, il lui délivre en « même temps les arrhes destinées à sceller leur union; « c'était treize *quinaires* (1) d'or antiques, renfermés dans « un étui de même matière. Un prêtre bénit les arrhes, et « jette de l'eau bénite sur les futurs. A mesure que les « pères et mères de ceux-ci ont apposé leurs signatures au « contrat, ils accordent à leurs enfants la faveur d'accueillir « leurs baisers, et leur donnent la bénédiction paternelle. « Tous les assistants adressent ensuite leurs félicitations « aux époux. Ces derniers offrent alors, dans de grands « drageoirs en argent, des dragées ou fiançailles. Une colla- « tion abondante et de mets recherchés termina cette fête, « et l'on n'oublia point durant le repas de mettre des « dragées dans les deux verres avec du vin, on les agita, « après on les servit aux fiancés, on mélangea aussi le vin « qui leur fut offert, comme un signe, que désormais tout « doit être commun entre eux.

« Avant de se séparer, le futur demanda et obtint de sa « promise, la permission de détacher et retenir une de ses « jarretières, elle était d'un bleu foncé et en taffetas. En « l'accordant, la promise dit à son futur: *vous vous souvien-* « *drez quelquefois de moi, et ne mangerez des oblies*, à quoi le « fiancé lui répondit que : *c'était le morceau que plus il*

(1) Petites pièces de monnaie.

Digitized by Google

« *dédaignait*, il prit la jarretière, qu'il baisa avec ardeur et « la pendit à son col.

« Cette jarretière était portée ostensiblement par le « fiancé, pendant tout le temps que durait le *plevy*, c'est-« à-dire les quarante jours qui s'écoulaient entre la passa-« tion du contrat et la bénédiction nuptiale, intervalle « durant lequel la femme ne pouvait plus contracter, sans « l'autorisation de son *plevy*.

« Chez les Grecs lorsqu'il se faisait des noces de per-« sonnes d'une certaine distinction, la jeune vierge en « marchant au temple parée des dons de l'amour, avait « soin de relever, avec une riche agrafe, le côté gauche « de sa tunique, pour laisser apercevoir une brillante jarre-« tière, ornée de perles précieuses. Elle la déposait, comme « un *ex-voto* sur l'autel de *Junon Pronuba*, et en échange « de ce présent, la déesse, faisait distribuer par son mi-« nistre, aux jeunes gens qui formaient le cortège, des « petits bouts de rubans de la même couleur que la jarre-« tière. Cette parure de l'innocence virginale, fut prostituée « par les courtisanes romaines, qui en firent un ornement « impudique de leur vénale beauté. Dans les cérémonies « nuptiales on remplaça la jarretière par un petit ruban « allégorique, et les temples de Junon y perdirent (2).

---

(2) Dans beaucoup de villages Lyonnais, on a conservé longtemps, et l'on conserve peut-être encore l'usage d'enlever la jarretière de la mariée, mais seulement au moment, qu'elle franchit le seuil de la maison qu'elle doit habiter; l'un des jeunes gens la détachait avec adresse, en tirant l'un des bouts de la bande qu'on laissait exprès tomber très bas. La jarretière était coupée en morceaux et distribuée à chacun des garçons du cortège nuptial qui s'en parait. Quelquefois, l'épouse ne mettait qu'un lien de chanvre, à la place de la jarretière, ce qui excitait de gros rires.

Digitized by Google

MARIAGE

« J'étais sur la place Saint-Jean, tout occupé à admirer « la belle façade de cette église, achevée depuis peu « d'années, lorsque je vis le peuple, s'empresser de courir « dans la rue Saint-Jean. Je m'y dirigeai comme les autres, « pour apprendre le sujet du rassemblement, je ne tardai « pas à m'assurer, que c'était un mariage, que l'on allait « célébrer dans l'église de Sainte-Croix, et l'on m'instruisit, « que c'était l'avocat du *Chapitre* qui allait épouser la fille « d'un riche marchand. Un des chanoines, *comte de Lyon*, « ouvrait la marche conduisant sous le bras la jeune épousée « habillée de blanc, la tête couverte d'un voile de même « couleur, surmonté d'une couronne de roses aussi blan- « ches. Les parents et le reste du cortège, suivaient deux à « deux dans le meilleur ordre, et parés avec soin.

« Arrivés à l'église, le *comte* remit la future à son père, « qui la conduisit au pied de l'autel, où l'époux l'avait « précédée accompagné de son plus proche parent. Les « deux futurs, à genoux sur un prie-Dieu, entendirent un « beau discours, que leur adressa un des *comtes de Saint-Jean* « qui avait bien voulu honorer, en se chargeant de cette cé- « rémonie, un des officiers du *Chapitre*. Il leur représenta « les devoirs réciproques des époux, avec tant de componc- « tion, qu'il arracha des larmes de tous les assistants.

« On procéda ensuite à la bénédiction du mariage, l'an- « neau étant béni, le célébrant le remet à l'époux, pour le « placer au doigt annulaire de la main gauche de l'épouse. « Mais je m'aperçus que celle-ci ne laissa enfoncer l'anneau, « que jusqu'à la première phalange du doigt, parce que, « dit-on, s'il l'eût enfoncé jusqu'à la seconde, la femme « eût perdu la maîtrise.

Digitized by Google

« Pendant cette cérémonie, les pères des deux époux, « tinrent sur la tête de ceux-ci un voile blanc, connu sous « le nom de *poêle*.

« La messe célébrée, on rédigea l'acte de mariage, et le « prêtre en délivra la pancarte sur parchemin, ornée de « miniatures coloriées, représentant le mariage de *Joseph et « Marie, les Tables de la Loi soutenues par Moïse, le Mystère « de la Trinité*.

« On lisait en grosses lettres, l'engagement suivant : « *Au nom du Père, et du fils, et du Saint-Esprit, amen.. je... « épouse toi... avec cetuy anneau et avec cette charte, ainsi que « Dieu le dit, et que saint Paul a dit, et que la loi de Rome le « confirme : et d'ici en ça, je te recommande mes bienfaits et « mes aumônes* données en *l'église de... le...*

NAISSANCE. — BAPTÊME

« Je vis entrer dans l'église de Saint-Nizier une grande « foule de gens distingués, précédés d'un enfant qu'une « sage-femme portait couvert d'une riche toilette. Elle « avait à ses côtés deux jeunes garçons, l'un portant « un gros cierge, et l'autre une superbe aiguière en « argent placée sur un grand bassin aussi d'argent « ciselé. Le parrain était derrière portant un gros bouquet, « il donnait le bras à la marraine. Ils étaient suivis des « compères et commères babillardes, des conseillers du « *Présidial*, d'un grand nombre de gentilshommes, bour- « geois et marchands, et de somptueuses dames et *gorgiases* « bourgeoises, tous habillés des plus superbes atours.

« J'entre dans l'église, après une courte prière, le curé « en étole se rend à la chapelle des Fonts ; la compagnie « l'y suit ; les cérémonies de baptême achevées, le mou-

Digitized by Google

« choir pour essuyer le Saint-Chrême, livré au curé (3). On « se rend à l'entrée du chœur, là le curé fait aux parrains « et marraines un petit discours, dans lequel il leur rappelle « les devoirs qu'ils viennent de contracter, et qu'en l'ab- « sence des pères et mères ils doivent veiller sur l'enfant.

(On considérait autrefois comme un lien sacré de tenir un enfant sur les fonts baptismaux, tellement, que la marraine ne pouvait se marier au parrain.)

RELEVAILLES

« Je fus aussi témoin dans la même église de Saint- « Nizier, d'une offrande singulière. Une femme relevée de « couches, venait se faire bénir. Elle s'était placée, modes- « tement à la porte, tenant un cierge allumé, qui avait « servi au baptême de son enfant. Le prêtre en surplis et « décoré de l'étole, se rendit auprès d'elle, lui plaça sur la « tête le bout de l'étole, prononça une oraison, et condui- « sit la femme jusqu'à l'entrée du chœur, il l'aspergea d'eau « bénite, et récita encore quelques prières; après quoi la « femme lui remit son cierge, qu'elle accompagna d'une « bouteille de vin et d'un pain blanc d'une livre (4).

G. V.

---

(3) Le baptême du nouveau-né donnait lieu à une distribution de la part des parrains et marraines. Indépendamment de cette distribution pécuniaire, il était d'usage que la marraine fournisse un mouchoir blanc pour essuyer le Saint-Chrême, ce mouchoir plus ou moins riche, selon la fortune de celle qui le fournissait, était ensuite offert au curé, attendu que les objets destinés à une cérémonie quelconque sont considérés, comme des offrandes faites à Dieu. (*Note du chroniqueur.*)

(4) Ce même usage était aussi observé dans le Dauphiné et notamment à Vienne.

Digitized by Google

LE RELIQUAIRE

DE

SAINT-LOUIS DE CARTHAGE

Nous venons bien tard, et après de plus habiles, parler du reliquaire destiné à la basilique de Carthage. Mais devrions-nous répéter fort mal ce que d'autres ont dit en termes excellents, cela en vaudrait encore la peine; il est bon qu'on sache que Lyon ne reste pas insensible à ses gloires les plus pures, et que l'apparition d'un chef-d'œuvre de l'art est accueillie chez nous comme un événement. Essayons donc à notre tour de décrire le nouvel ouvrage sorti des mains de M. Armand-Calliat. L'artiste, on le sait, n'est pas plus banal que ses œuvres : un peu entier, un peu triste, un peu désenchanté quelquefois, mais épanoui quand les suffrages d'un public d'élite écartent ses dernières défiances, et l'avertissent qu'il ne s'est pas trompé, c'est un plaisir alors, une jouissance de haut goût de l'entendre dérouler sa pensée, avec cette complaisance qui ne déplaît que chez les médiocres. Nous allons, incapable de louer pour être

Digitized by Google

agréable à qui que ce soit, dire tout simplement ce que nous avons éprouvé, quand nous écoutions M. Armand-Calliat, l'âme sur les lèvres, raconter son poème; et si quelqu'un trouvait que notre admiration va trop loin, nous ne voulons qu'une excuse : notre absolue sincérité.

Mais avant d'étudier le reliquaire de Carthage, il faut en quelques mots expliquer son origine. On raconte que, le jour même où Louis IX expirait sous les murs de Tunis, le 25 août 1270, Charles d'Anjou arrivait avec une flotte de secours. A peine débarqué, et avant d'être averti de la catastrophe, il court à la tente royale, et voit tout d'abord son frère, encore étendu sur le lit de cendre où il avait voulu mourir. Cependant, après de brillants succès, qui permirent d'imposer au roi de Tunis un traité honorable pour nos armes, l'expédition chrétienne reprit la mer : c'est alors qu'on fit deux parts des dépouilles mortelles du saint roi. Le corps fut inhumé à Saint-Denis, et y dormit en paix jusqu'à la Révolution; le cœur et les entrailles, donnés à Charles d'Anjou, furent confiés par lui à l'abbaye de Monréale, en Sicile, où ils furent visités et scellés de nouveau, le 1er juillet 1843. François II, quand il fut chassé de son royaume de Naples, emporta ces restes précieux, et les offrit plus tard au cardinal Lavigerie. A ce moment-là même, un comité catholique, sous la présidence de M. le comte de Buisseret, s'organisait pour aider le cardinal à bâtir une église à Carthage, à peu près à l'endroit où Louis IX mourut. On pensa tout de suite à déposer le cœur de saint Louis dans la nouvelle basilique, et à l'enfermer dans une châsse digne de la France et de nos vieilles gloires chevaleresques; mais cette fois, on ne voulut s'adresser qu'aux plus illustres familles de l'ancienne France, aux fils des Croisés; leurs noms, — celui de M. le comte

Digitized by Google

de Chambord en tête, — sont inscrits sur les côtés du monument.

C'est bien, en effet, un véritable monument, que le reliquaire de Carthage; cette masse énorme de bronze doré a sept pieds de hauteur. Cependant, rien de plus clair et de plus simple que la conception de ce grand travail; M. Armand-Calliat s'est même défendu de ce symbolisme compliqué et subtil, où il a peut-être versé quelquefois. Ici la pensée se livre du premier coup dans sa large beauté : sur un socle soutenu par des dragons ailés, deux anges, vêtus en chevaliers du XIIIe siècle, portent une Sainte-Chapelle en miniature, qui est, à proprement parler, la châsse de saint Louis. Mais étudions de plus près les diverses parties du reliquaire.

Huit dragons asservis, rampant sur des patins, soutiennent en frémissant un large socle; à leurs ailes rougeâtres s'accrochent des rinceaux dont la flore est empruntée à l'art du XIIIe siècle; le tout se détache sur un fond d'émaux noirs, d'une tonalité sévère et opulente. Au-dessus court une frise ornée de motifs bleu-turquoise, et quelques fleurons du même émail, semés sur la corniche, complètent la partie purement décorative de cette base vigoureuse. Au centre, sous une ogive dessinée par les ailes des dragons, une draperie fleurdelisée ouverte, et sur le bleu profond du ciel oriental, une scène en bas-relief : saint Louis, épuisé par la maladie, agenouillé sur la cendre, péniblement soutenu par son fils Philippe, reçoit sa dernière communion; la ferveur du pieux roi a été rendue avec un bonheur infini. Sur la face opposée du socle, l'artiste a représenté les derniers adieux du roi à sa femme Marguerite, devant les remparts d'Aigues-Mortes; un batelier, petit homme blasé, « qui en a vu bien d'autres, » attend avec insouciance que cette

Digitized by Google

scène, bien sentimentale à ses yeux, soit finie; c'est l'élément pittoresque de ce délicieux bas-relief, qui a plu à tout le monde.

Nous arrivons à ce qu'on peut appeler l'âme de cette œuvre superbe, à ces deux anges qui portent si fièrement la châsse de saint Louis. Voilà évidemment ce qui arrachait au public ces cris spontanés de surprise et d'admiration que nous avons entendus. Le cardinal Lavigerie lui-même n'a pas échappé à la séduction générale. Ayant appris tout ce qu'on disait du reliquaire de Carthage, il plaisantait avec esprit de ce bel enthousiasme, se promettant bien d'échapper pour son compte à cette douce folie. Il entra chez M. Armand-Calliat en déclarant au maître qu'il ne pouvait lui donner que dix minutes, ni plus, ni moins; une demi-heure plus tard, le cardinal était encore là, ayant oublié rendez-vous et affaires; comme nous autres simples mortels, il avait été pris! On nous a parlé d'un visiteur qui, après être resté quelque temps, presque sans parole, et comme anéanti devant ce bronze animé, descendait ensuite les escaliers en levant au ciel de grands bras, et en disant tout haut : « Inimaginable! inimaginable! »

Ce n'était peut être pas précisément *inimaginable*, mais il est au moins certain que le premier venu ne pouvait pas trouver cela. Point d'imitation, même lointaine, d'aucune œuvre connue : ce groupe d'anges est une création dans la force du terme. Par quel mystère cet idéal s'est-il échauffé dans les profondeurs de l'âme, pour passer tout vivant dans le bronze? Nous aurions voulu — pourquoi ne pas l'avouer? — demander à l'ouvrier quelque chose de son secret; nous nous sommes aperçu qu'il était incapable de le dire; le véritable artiste produit ses belles œuvres, à peu près comme la nature fait la fleur et le chêne, presque

Digitized by Google

sans le savoir. Laissons donc de côté cette question d'esthétique transcendante, et voyons seulement ce qui est sous nos yeux.

La création est ici à la fois dans l'idée, et dans sa réalisation plastique. L'idée d'abord. Quelle heureuse pensée d'avoir vêtu ces deux anges de la tunique, de la cotte de mailles et du ceinturon des chevaliers. Il me semble pourtant les reconnaître, les avoir vus quelque part. Oui, ce sont bien ceux dont parlent les vieux chroniqueurs naïfs, quand les envoyés du ciel, descendant dans les rangs des Croisés, le jour de la bataille, prennent part à la mêlée sanglante pour la cause du Christ. S'appellent-ils Godefroy ou saint Michel ? Sont-ils anges ou hommes ? A la fois l'un et l'autre ; fiers comme des chevaliers, doux et beaux comme des anges. Tout le monde a cependant remarqué que l'un était « plus ange » ; d'une main, avec un profond respect, il porte la couronne d'épines, tandis que de l'autre il soutient la châsse du saint roi. Son frère est « plus chevalier » ; on le reconnaît à son air plus décidé ; il porte d'ailleurs le sceptre de Louis IX. Le sceptre et la couronne d'épines, la patrie et la foi, la France monarchique et la France chrétienne ! N'insistons pas sur cette antithèse féconde.

Mais la mise en œuvre de cette idée originale n'est pas moins digne d'éloges. A demi agenouillés sur l'écu de France et l'écu de Jérusalem, les deux anges-chevaliers soutiennent à bout de bras la Sainte-Chapelle avec une fermeté d'allure, une aisance et une franchise de mouvement, une beauté plastique d'attitude dont notre chétive description ne peut donner aucune idée. Tendus par l'effort, les muscles s'accusent sous la cotte de mailles, et on sent que le cœur bat dans ces poitrines vivantes. C'est

Digitized by Google

une page de grande sculpture, et nous ne croyons pas que M. Armand-Calliat lui-même ait rien fait encore d'aussi parfaitement beau.

Les ailes de ces deux anges jouent un rôle important dans l'économie générale de la composition. Abaissées vers la terre, les ailes intérieures donnent un fond au groupe sculptural; les ailes extérieures, redressées au contraire avec décision, fortifient le mouvement pyramidal de l'œuvre tout entière, et rassurent le regard et la raison, en offrant à la Sainte-Chapelle une assise plus large.

Le maître a compris qu'il ne fallait pas, par le jeu des couleurs, distraire l'attention de la pure beauté des formes ; aussi s'est-il contenté de jeter çà et là quelques émaux très doux. Cependant une note plus brillante était nécessaire pour préparer les yeux à la riche décoration de la Sainte-Chapelle : voilà pourquoi il a donné aux anges des limbes découpés dans le bronze, comme transparents, et tout lumineux d'émaux intenses.

De la châsse elle-même, il y a peu de chose à dire. C'est un bijou d'orfèvrerie, une imitation gracieuse de la Sainte-Chapelle du Palais de justice, avec son porche élégant, ses tourelles d'escaliers, ses contre-forts, son abside, sa crête ajourée, et son aiguille dentelée. Des émaux éclatants tiennent lieu des vitraux, comme si le cœur du saint Roi remplissait sa châsse de lumière. Est-il besoin de remarquer à quel point est heureuse encore cette pensée d'avoir choisi, pour y déposer les restes de saint Louis, une copie du sanctuaire qu'il avait lui-même élevé à des reliques sacrées ? La Sainte-Chapelle, n'est-ce pas d'ailleurs le XIIIe siècle tout entier, avec sa foi mystique et les belles choses quelle inspire ?

Nous quittons cette étude presque avec remords, car

Digitized by Google

nous sommes obligés de terminer notre tâche, en passant sous silence bien des points intéressants. Nous aurions aimé, par exemple, à surprendre la vie dans ces lignes rythmées qui font vibrer le métal, à montrer comment ces beaux profils s'épanouissent l'un de l'autre dans la souplesse de leurs mouvements, comment tel angle est amorti, telle ligne trop rigide corrigée par un coin de draperie tombante, comment le jeu et l'artifice du burin, les ors de couleur et les émaux, tantôt jetés avec profusion, tantôt distribués discrètement, selon les lois d'une exquise convenance, éclairent le bronze et lui donnent un accent personnel. Ne l'oublions pas, une œuvre de cette valeur est un corps délicat et vivant; tout organe y a sa raison d'être; tout s'y enchaîne et s'y appelle dans une proportion parfaite et une suprême unité.

L'abbé Reure.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE FORÉZIENNE

LE *Roannais illustré* dont nous constations ici, il y a un an, les remarquables débuts, poursuit, à travers le Forez, ses explorations artistiques et historiques.

La seconde série, qui vient de paraître, loin de le céder en rien à la précédente, l'emporte à la fois sur elle par le texte, dont l'importance a été augmentée, et par les illustrations dont le nombre promis aux abonnés a été plus que doublé par les éditeurs.

A défaut d'une analyse, impossible pour un recueil de cette nature, nous signalerons rapidement les pages les plus saillantes de cette seconde série.

La description des châteaux du Forez en a fait naturellement les premiers frais. C'est ainsi que nous visiterons successivement : avec M. Gabriel Verchère, le château gothique de Boisy, auquel Jacques Cœur, qui en fut un des propriétaires, a attaché son nom, encore populaire dans le pays, et dont le donjon imposant domine si majestueusement la plaine; avec M. de Sugny, l'ancienne maison-forte de Gennetines, transformée de nos jours en une charmante habitation gothique, par une habile restauration qui a su conserver, sans nuire à l'effet général et à la dis-

Digitized by Google

tribution de l'édifice moderne, toutes les parties subsistantes de l'ancien; enfin, avec M. Ernest Leriche, le château, si intéressant encore malgré l'état de délabrement dans lequel il est laissé, de l'Aubépin en Beaujolais, construit au XIIIe siècle, et qui conserve les souvenirs des deux nobles familles foréziennes des Semur et des Sainte-Colombe dont il fut successivement la demeure.

Le Prieuré des bénédictines de Pouilly-les-Nonnains a été, de la part de M. Ed. Jeannez, l'objet d'une étude approfondie. Le savant archéologue en fait remonter la fondation au milieu du XIIe siècle; c'est de cette époque de transition entre le roman et l'ogival que date certainement la construction de l'église prieurale, dont il ne reste plus aujourd'hui que le transept et le chevet, modifiés au XVIe siècle, probablement à la suite d'un incendie, par l'adjonction d'une salle rectangulaire édifiée pour le service des religieuses, et qu'un monument de style roman de transition a complétés de nos jours. M. Jeannez signale notamment aux visiteurs de Pouilly la curieuse décoration, en style bourguignon, des parties anciennes de l'édifice.

M. Joseph Déchelette appelle l'attention des artistes sur les stalles de l'église de Saint-Philibert, de Charlieu, déjà signalées par M. de Champeaux dans son ouvrage sur le *Meuble*. Ces stalles sont au nombre de vingt-quatre; elles ont ceci de particulier que les dossiers, au lieu d'être sculptés, sont recouverts de peintures; douze représentent des saints ou des évêques; les douze autres, les douze apôtres, debout, déroulant chacun un phylactère sur lequel est écrit un des articles du Symbole de Nicée. C'est en se fondant surtout sur les caractères de ces inscriptions que l'auteur a cru pouvoir assigner à la fin du XVe siècle l'origine de ces stalles.

Digitized by Google

M. Louis Monery, dans une communication que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, révèle l'existence, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, dans un recueil attribué jusqu'ici par erreur au peintre lyonnais Stella, d'une importante série de vues pittoresques que M. Bouchot vient de restituer à leur véritable auteur, le Père Martellange. Parmi ces vues, vingt-deux sont consacrées au Roannais, où le Père Martellange avait fait un long séjour, pendant qu'il dirigeait la construction du collège des jésuites, à Roanne; M. Monery les a fait photographier, et il se propose, paraît-il, de les reproduire dans le *Roannais illustré;* la vue panoramique de Roanne en 1610, qui accompagne son article, nous fait pressentir de quel intérêt serait cette publication.

Des études biographiques ont été consacrées par M. Paul Grangeon et par M. Léon Mercier, à deux prêtres dont le souvenir restera longtemps cher aux Roannais, Mgr Retord, évêque d'Acanthe, et l'abbé Chambonnet, ancien professeur de rhétorique au collège de Roanne; la seconde de ces études est ornée d'un portrait d'après une aquarelle de Bertall, que des liens intimes unissaient à l'abbé Chambonnet.

La musique aussi a sa place dans ce Recueil, où nous trouvons deux annotations, par M. Chassain de La Plasse et M. Wekerlin, de la touchante romance de Pernette; cette douce idylle, il est vrai, se retrouve presque dans toutes nos provinces de France, mais n'est-elle pas devenue plus spécialement forézienne depuis que le grand poète forézien, Victor de Laprade, l'a chantée, et ne méritait-elle pas bien, à ce titre, de figurer dans ce Recueil?

A noter encore les quelques lignes consacrées par M. Émile Petit aux Roannais au Salon de 1886, accompagnées de la reproduction du tableau de M. Charnay,

Digitized by Google

honoré par le jury d'une deuxième médaille : la Terrasse aux chrysanthèmes, qui représente une des plus gracieuses résidences du Roannais, le château de Gatelier.

*
* *

En rendant compte, l'an dernier, de la 1re série du *Roannais illustré*, nous y signalions une intéressante étude de M. Chassain de La Plasse sur le Triptyque d'Ambierle; M. Édouard Jeannez vient de consacrer au même monument, dans la *Gazette archéologique*, un travail que nous devons signaler à nos lecteurs.

Le *Retable de la Passion* de l'église d'Ambierle est une œuvre capitale de l'art flamand primitif; c'est, avec le *Retable du jugement dernier*, conservé à l'hospice de Beaune, le plus remarquable monument de cet art qui existe dans notre région. De là, pour les archéologues et surtout pour les artistes, le vif intérêt qui s'y attache.

M. Jeannez rappelle d'abord, en rectifiant quelques erreurs des précédentes notices consacrées à la famille de Changy, la généalogie et l'histoire des donateurs du Triptyque; il en fait ensuite la description, puis il en détermine la date au moyen de l'inscription en vers, tracée en lettres d'or gothiques au bas des personnages peints sur les volets. Cette inscription est aujourd'hui incomplète; les deux derniers vers, placés sur la plinthe qui servait de soubassement au retable, n'existent plus, mais on les retrouve dans un procès-verbal de visite de l'église, dressé le 19 avril 1665; ils assignent au Triptyque la date de 1466.

L'auteur estime que cette date est celle de la dédicace, non de l'exécution de l'œuvre, qu'un examen attentif de l'inscription, évidemment rapportée après coup, et des cos-

Digitized by Google

tumes des personnages, lui fait reporter à quelques années en arrière, entre 1460 et 1463.

Cette détermination chronologique, rapprochée de la parenté indiscutable qui existe entre le polyptique de Beaune, de Rogier van der Weyden et cette œuvre, lui permet ensuite de l'attribuer au même artiste.

Ces conclusions du travail de M. Jeannez sont au surplus confirmées par ce fait, dont les archives de Lille fournissent la preuve, que d'étroites relations existaient à cette date entre van der Weyden et le sire de Changy, habitant en même temps la même ville, et tous deux officiers et valets de chambre attachés à la personne du duc Philippe le Bon. M. Jeannez, néanmoins, avec la modestie des vrais savants, ne cherche pas à imposer sa solution « que la découverte si désirable d'un texte précis pourrait seule, dit-il, rendre définitive. »

Mais elle est fondée sur des études trop consciencieuses, et déduite des faits avec une logique trop rigoureuse, pour que, sans attendre la découverte du texte qui viendra la confirmer, nous ne l'acceptions pas dès à présent.

*
* *

Avant de quitter le Forez, annonçons la mise en souscription d'un nouvel ouvrage destiné à faire revivre ses monuments détruits ou trop remaniés, et à faire connaître, des plaines qu'arrosent la Loire et le Lignon, jusqu'aux sommets boisés des monts de la Madeleine, ses sites pittoresques trop négligés.

Le *Forez pittoresque*, dont M. Félix Thiollier entreprend la publication, sous les auspices de la Diana, formera un album grand in-folio, composé, dit le prospectus, d'au

Digitized by Google

moins cent héliogravures ou eaux-fortes tirées hors texte, et d'un texte, dû à la collaboration de plusieurs membres de la Diana, enrichi lui-même d'un nombre considérable de dessins.

Nous savons, par l'exécution de la *Monographie de la Bastie*, comment M. Thiollier tient ses engagements; ses souscripteurs sont assurés à l'avance de recevoir deux fois ce qu'on leur aura promis. Nous savons aussi, par le choix des collaborateurs littéraires et artistiques dont il s'est entouré, quelle sera la valeur de cet ouvrage.

Le *Forez pittoresque*, dont le succès de souscription est certain, tiendra certainement une place d'honneur dans toutes les bibliothèques foréziennes.

Nous en reparlerons quand il aura paru.

G. Sanlaville.

Digitized by Google

CAUSERIE D'UN BIBLIOPHILE

IV

23, 24, 25 mars : vente de M. L..., amateur Lyonnais, M. Crozet, libraire-expert.

Cabinet composé exclusivement de livres modernes; ouvrages illustrés (1835 à 1850), par Tony Johannot, Gigoux, Granville, Gavarni. Éditions de Jouaust et Lemonnyer sur papier de Hollande; romans contemporains tirés sur grand papier.

*
* *

28 mars : vente en deux vacations, l'une à 2 heures, l'autre à 7 heures et demie du soir, d'une petite collection assez intéressante sur Lyon et les provinces voisines. Beaucoup de ces livres se sont vendus très bon marché; bien au dessous de leur valeur et des prix précédemment obtenus en ventes publiques.

*
* *

M. Albert Sender, de Besançon, avait formé une collection spéciale sur Victor Hugo — bien spéciale en effet, et composée seulement des éditions modernes de celui qu'il est convenu d'appeler le MAITRE! A part le *Conservateur littéraire,* qui paraissait vers 1820 et où se trouvent quelques poésies de Victor Hugo, nous n'avons à signaler que des éditions parues de nos jours. Aucunes éditions originales

Digitized by Google

des *Odes et Ballades*, des *Feuilles d'automne* et des autres poésies qui ont immortalisé Victor Hugo. Mais en revanche, le *Pape*, l'*Ane*, en luxueuses éditions sur grand papier extra. Et avec cela, un nombre considérable de portraits, de photographies, de bustes, de médailles et médaillons représentant l'auteur des *Misérables;* et même un reliquaire, contenant des immortelles liées d'un ruban rouge, avec cette inscription : « *Fleurs prises au Panthéon sur des couronnes ayant figuré aux obsèques de Victor Hugo.* »

Ledit reliquaire garni d'ornements en cuivre ciselé vendu :... *cent sous!* Allons, le public n'a pas perdu encore tout bon sens!

La vente de cette collection a eu lieu du 4 au 9 avril; MM. Bernoux et Cumin, libraires-experts.

Voici quelques prix :

326. *L'Art d'être grand-père.* Paris, librairie des Publications, 1881, ill. de 110 dessins et gravures en noir et en couleurs, par J. P. Laurens, Giacomelli, Adrien Marie, etc., en feuilles dans un carton. Exempl. unique sur PEAU DE VÉLIN. 315 fr.

338. *Le Conservateur littéraire.* Paris, 1819-20, 30 livraisons en 3 vol., dem.-rel. bas. 870 fr.

C'est dans ce recueil périodique que Victor Hugo publia quelques-unes de ses premières poésies, dont plusieurs, dit-on, n'ont pas été réimprimées dans ses Œuvres.

367. *Les Misérables.* Paris, Hugues, s. d. 5 vol. gr. in-8, br., édit. ill. Exempl. en papier de Chine. 115 fr.

389. *Le Pape.* Paris, Quantin, 1885, in-4, br. Exempl. en papier du Japon, tiré à 50 exempl. 46 fr.

*
* *

La vente de la bibliothèque de feu M. Brouchoud a eu lieu du 18 au 23 avril, sous la direction de M. Auguste Brun. On y aurait vainement cherché des livres de luxe ou

Digitized by Google

de curiosité. Si on excepte un assez grand nombre d'ouvrages de jurisprudence, cette bibliothèque était uniquement historique : l'histoire générale de la France et celle du Lyonnais, du Dauphiné, du Forez, de la Savoie, en un mot, de toutes les provinces limitrophes de notre pays. Nous avons noté quelques numéros qui nous ont paru intéressants :

11. *Emblèmes ou Devises chrestiennes, par damoiselle Georgette de Montenay.* A Lyon, par Jean Marcorelle, 1571. Pet. in-4, veau.

Livre rare, contenant 100 curieuses gravures de Woeiriot, plus un portrait de *damoiselle* Georgette. Exempl. court de marges, mais assez propre. 75 fr.

364. *Revue du Lyonnais.* Collection complète de 1835 à 1880. 89 vol. brochés. 250 fr.

404. *Historique des rues de la ville de Lyon,* par Vermorel. Lyon, 1879, in-8, br. Rare, non mis dans le commerce. 12 fr. 50.

434. *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon,* par le P. Ménestrier. Lyon, 1696, in-f°. Exempl. bien complet, mais dont la reliure est défectueuse. 76 fr.

479. *Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez,* par J.-M. de La Mure. Lyon, 1674, in-4, dem.-rel.

Livre rare, mais en très mauvais état, le titre refait à la main. 121 fr.

569. *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins...,* par le marquis de Valbonnays. Genève, 1722, 2 vol. in-f°, bas. 66 fr.

*
* *

Tel est le bilan des huit ou dix ventes de livres que nous avons eues cet hiver ; espérons pour l'année prochaine, que nous aurons, si ce n'est la quantité, au moins la qualité, qui nous a complètement fait défaut cette saison.

Léon GALLE.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Mai, c'est le mois des lilas et des roses; en mai, les bois sont feuillés et les nids chantent. Cette année, il en a été autrement. Les lilas, dont la fleur est déjà de si courte durée, douce messagère du printemps, fugitive comme un rayon, éphémère comme un parfum, les lilas se sont décolorés et ont égrené leurs grappes sous la pluie, les roses sont restées frileusement recroquevillées dans leurs corolles, et si les bois ont reverdi, les nids étaient sans voix sous la feuillée où crépitait une ondée glaciale.

D'ordinaire, les saints de glace sont au nombre de trois, amenant chacun leurs frimas passagers; mais ce dernier mois de mai a rallongé la litanie et le printemps a chômé consciencieusement d'un bout à l'autre.

⁎ Les hommes n'ont pas d'influence sur les saisons, et c'est tant mieux si l'on en juge par les résultats que produisent les remèdes contradictoires, proposés et employés en médecine, en politique, en économie sociale.

Il faut pourtant louer ceux qui, de bonne foi, dans le domaine où l'humanité conserve la douce illusion de pouvoir amender quelque chose, travaillent au bonheur final de leurs semblables. Ainsi les membres des Unions de la paix sociale ont tenu leurs congrès annuel et proclamé une fois de plus que si l'agriculture et la famille étaient organisés chez nous comme au temps des patriarches, nos paysans seraient heureux... comme des Tartares.

Digitized by Google

⁎ Les membres du Congrès ont visité la cité de l'Enfant-Jésus, cette œuvre d'un homme qui, lui, est bien de son siècle et ne perd pas son temps à regarder en arrière ni en Asie. D'ailleurs, le livre que vient de faire paraître M. l'abbé Rambaud : « Economie sociale et politique, » offre le mérite, rare dans cet ordre de productions, d'être d'une lecture attrayante ; il témoigne aussi d'une profonde étude et d'une longue pratique, ce qui n'est pas moins rare chez les écrivains qui abordent ces matières.

⁎ Est-ce un effet d'un printemps triste et morose? Le programme du concours ouvert par la Société académique d'architecture est lugubre. Il demande aux concurrents un projet de « monument crématoire », et savez-vous sur quoi il appelle particulièrement les efforts de leur jeune imagination ?

« Une cheminée, dégageant les produits gazeux de la combustion, s'accusera franchement au dehors. Cette cheminée doit devenir le motif principal, typique de la composition et, par ce fait, prendre une physionomie toute spéciale. »

Au moins la Société d'architecture, toute académique qu'elle s'intitule, n'encourra pas le reproche de se restreindre dans le poncif et le classique.

⁎ A l'Ecole des Beaux-Arts, les concurrents pour le prix de Paris sont entrés en loges, le 5 mai : deux sculpteurs, MM. Devaux et Masseau, et quatre peintres, MM. Malleval, Piot, Mangier et Cambet.

Aux premiers, le programme impose comme sujet le laboureur de Virgile, découvrant des armures et de gigantesques ossements; aux peintres, c'est Panthée, prêtre d'Apollon, fuyant l'incendie, en tenant ses dieux d'une main et entraînant de l'autre son petit enfant.

⁎ L'opérette — ce *genre* est sans pitié — après avoir accommodé à toutes sauces les héros d'Homère, nous donne *Joséphine vendue par ses sœurs*. La pièce est drôle : que faut-il de plus à notre génération d'ennuyés qui, ne sachant plus trouver dans ses foyers des éléments de gaîté, va partout, en quête de fantasque et de nouveau, sans discuter sur l'origine de ce qui lui est servi.

Digitized by Google

Tout au plus, de terribles accidents, comme celui qui s'est produit à l'Opéra-Comique de Paris, ralentissent-ils pendant huit jours le flot des spectateurs.

⁂ Une découverte archéologique intéressant l'histoire de Lyon, vient d'avoir lieu. C'est une inscription du IIe siècle, trouvée à Chagnon, près de Rive-de-Gier; elle est ainsi conçue :

« Par ordre de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, personne n'a le droit de labourer, de semer ou de planter dans cet espace de champ qui est destiné à la protection de l'aqueduc. »

Il s'agit de l'aqueduc qui amenait à Lugdunum les eaux du Gier et de la Durèze. C'est une véritable expropriation pour cause d'utilité publique, prononcée par le décret impérial.

⁂ Solide comme un pont romain, dit le proverbe. Je m'étonne que, dans notre région, le dicton n'ait pas subi une variante : Solide comme un aqueduc romain, se fût mieux et plus aisément justifié.

En tout cas, ce ne sont pas nos ponts modernes qui hériteront de ce renom de solidité. On a déjà vu à Lyon un pont de pierre en partie détruit par un incendie, et tous les ponts bâtis depuis le commencement du siècle ont été refaits ou sont à refaire. Les fabricants de cet article ont de l'ouvrage pour longtemps.

La passerelle qui tient l'intérim du futur pont Morand a même failli ne pas fournir sa carrière provisoire. Un passant attardé la traversait, vers deux heures du matin, lorsqu'il crut sentir une odeur de gaz. Il avait sur lui une allumette qui, malheureusement, n'était pas de la Compagnie, car l'ayant frottée elle s'enflamma; se penchant alors, il chercha imprudemment la fuite provoquant cette odeur; un jet de flammes jaillit aussitôt et communiqua le feu aux pièces de bois du garde-fou.

Les pompiers de l'Hôtel-de-Ville avertis, accoururent; il leur suffit d'aplatir le tuyau d'où s'échappait le gaz pour avoir raison de ce commencement d'incendie.

Moins favorisé, le pont couvert, au Parc de la Tête-d'Or, brûlait huit jours après que son grand frère, le pont Morand, avait échappé aux flammes. Encore un pont à reconstruire.

Digitized by Google

⁎ C'est décidé, paraît-il : nous aurons, l'hiver prochain, deux salons de peinture. Procédant par transformations successives, les Refusés étaient devenus les Indépendants, et voici que les Indépendants, se dépouillant d'un nom qui flairait encore la poudre, rêvent de faire souche d'une Société lyonnaise des Beaux-Arts. Cela commence à sentir le bourgeois ; au surplus, c'est toujours là qu'il faut en arriver pour constituer quelque chose de durable.

M. Puvis de Chavanne a été élu président d'honneur du Comité ; les autres membres sont : MM. Chenavard, J. Arlin, A. Perrachon, P. Miciol, J. Martin, H. Fonville, A. Balouzet, E. Pagny, C. Barriot, Castex-Degrange, E. Roman, F. Vernay, E. Baudin, F. de Belair, J. Bourgeot.

Cette Commission doit se compléter par l'adjonction de quinze membres choisis parmi les notabilités lyonnaises, s'intéressant aux Beaux-Arts et résolues à mettre courageusement la main à la poche. « Notabilités lyonnaises, » est un euphémisme pour désigner les propriétaires ou industriels dont on dit de quoi les faire pendre, mais sans qui rien ne se fait.

⁎ Puisse la nouvelle Société trouver des amateurs semblables à ceux qui se sont arraché à coups de billets de banque, à la vente de la bibliothèque Techener, les belles éditions sorties des presses lyonnaises.

Ainsi, un exemplaire des trois premiers livres de la *Plaisante et joyeuse histoyre du grand Geant Gargantua*, de Rabelais, à Lyon, chez Étienne Dolet, 1542, a été adjugé au prix de 14,100 fr., et à 12,000 fr. un exemplaire des *Thehodori Æthiopicæ historiæ, libri decem*, in-fol. de 1542, orné d'une superbe reliure exécutée pour Grolier, avec son nom et sa devise sur les plats, exemplaire ayant figuré, en 1859, sur le catalogue Libri et provenant de la vente de la bibliothèque de M. Léopold Double. Enfin, on a payé 7,450 fr. : *Pauli Jovii Novocomensis episcopi nucerini*, vie du pape Léon X, exemplaire de Grolier avec son nom et sa devise.

C'est pour donner satisfaction aux amateurs de ces rarissimes éditions, que tous ne peuvent acheter les livres au poids de l'or, que de courageux savants nous rendent d'anciens ouvrages à peu près introuvables. Ainsi, M. Guigue vient de rééditer les *Mazures de l'Isle-Barbe*, par Le Laboureur, publication que les amateurs vont se disputer et qui continuera la série des travaux remarqués du savant archiviste.

Digitized by Google

⁎ En dépit d'une saison atroce, les visiteurs de marque ne nous ont pas fait défaut, et tous venant des pays lumineux.

D'abord, le cardinal Lavigerie, cet apôtre de la France sur la terre africaine, à la voix pleine d'autorité, à l'éloquence persuasive. Un citoyen anglais de sa valeur, qui mettait au service de la cause britannique le zèle et l'intelligence qu'il déploie pour la France et la civilisation, verrait déposer par millions les guinées à ses pieds.

⁎ Puis, c'est le maharajah d'Indore, se rendant à Londres, où il va porter ses hommages, à l'occasion du jubilé royal. Tout le monde a pu le voir aux courses, haut de taille, de forte corpulence, avec son costume de cachemire et de soie blanche.

Le prince voyage avec une suite nombreuse : officiers, médecins, dames de compagnie, serviteurs de tout rang et — cinq nourrices ! Je m'explique : ces dernières sont cinq vaches d'une espèce quasi sacrée, qui ont le privilège de fournir seules le lait nécessaire à l'alimentation du prince et de sa suite.

⁎ Enfin, nous avons eu M. Coquelin à son retour d'Espagne. Chacune des représentations qu'il donne est, vous le savez, l'occasion d'une dépense de superlatifs s'enchaînant dans les comptes rendus des journaux, de la première à la dernière ligne. Dire de lui que c'est un excellent comédien, passerait presque pour une injure ; il faut au moins en faire un génie, et mieux, le proclamer le *diou* de la scène.

⁎ Dieu me garde de confondre bêtes et gens ; mais je suis conduit à citer, à la suite de ces visiteurs de haute compagnie, les nouveaux hôtes du Parc de la Tête-d'Or : deux charmants cerfs de la Kroumirie, envoyés par M. Massicault, résident général de Tunis. Cet envoi tendrait à prouver que, si les Kroumirs sont un mythe, la Kroumirie compte au moins quelques êtres animés, et porteurs d'assez bonnes têtes.

⁎ Mieux vaudra ne rien dire de la cavalcade de la Guillotière, pendant les fêtes de Pentecôte. Il est des circonstances où le silence est d'or. Je souhaite aux organisateurs que leur succès ait été d'or aussi ; ce serait leur seule excuse.

Digitized by Google

⁂ La mort frappe à coups répétés dans notre Faculté des Lettres. M. Heinrich, doyen honoraire, a succombé aux suites d'une pleurésie.

M. Heinrich était né à Lyon le 4 décembre 1829. Il entra à l'École normale en 1848 et fit partie de la promotion à laquelle appartenaient MM. About, Sarcey, Taine et M. G. Ferrand.

A sa sortie de l'École, il voyagea en Allemagne et, à son retour, en 1855, il se fit recevoir docteur et fut chargé du cours de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Lyon. Quatre ans après, il devint titulaire de cette chaire, qu'avait occupée Edgar Quinet.

M. Heinrich a publié une *Histoire de la Littérature allemande*, couronnée par l'Académie française ; *les Invasions germaniques en France* et *la France, l'Étranger et les Partis*.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Mai 1887

3 Mai. — Conférence faite par S. Em. le cardinal Lavigerie, dans l'église primatiale de Saint-Jean, en faveur de l'œuvre des Missions Africaines.

7 Mai. — Leçon de Géographie politique et militaire faite par M. Crescent, professeur, sur le sujet suivant : Formation politique et territoriale de la Belgique. Ses origines, les communes de la Flandre au XIIe et XIIIe siècles. Les maisons de Bourgogne et d'Autriche. La Belgique, de 1713 à 1815.

— Clôture de la saison théâtrale au Grand-Théâtre, par la représentation de *Patrie*, de Victorien Sardou.

10 Mai. — M. Brocard, procureur de la République à Gex, est nommé substitut du Procureur de la République à Lyon, en remplacement de M. Pélagaud, nommé substitut près le tribunal de la Seine.

— Ouverture des Grands-Concerts de Bellecour, pour la saison d'été. Les concerts extraordinaires ont lieu le mardi et le vendredi de chaque semaine.

12 Mai. — Assemblée générale annuelle des Notaires de l'arrondissement de Lyon. Élection de la Chambre de discipline. Sont nommés : Président, Me Renoux, notaire à Lyon ; 1er Syndic, Me Letord, notaire à Lyon ; 2e Syndic, Me Ogier, notaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise ; Rapporteur, Me Gaudin, notaire à Millery ; Secrétaire, Me Chevalier, notaire à Lyon ; Trésorier, Me Boudot, notaire à Lyon ; Membres, Mes Magnard, notaire à Dardilly, Périer, notaire à Vaugneray et Passeron, notaire à l'Arbresle.

16 Mai. — Ouverture de la 2e session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Boyer, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Gilardin et Giraud, conseillers à la même Cour.

— M. Dagallier, substitut du Procureur de la République, à Lyon, est nommé substitut du Procureur-Général, près la Cour d'appel de Douai.

M. Tournade, substitut du Procureur de la République à Valence, est nommé substitut près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Dagallier.

17 Mai. — Conférence de M. Lucien Brun, sénateur, et professeur à la Faculté catholique de Droit, sur *la Propriété ecclésiastique et les lois révolutionnaires.*

Digitized by Google

19 Mai. — Mort de M. Guillaume-Alfred Heinrich, doyen honoraire de la Faculté des Lettres et Secrétaire général de l'Académie de Lyon, pour la classe des Lettres. M. Heinrich n'était âgé que de 58 ans; sa mort prématurée a été pour notre Ville un deuil public; plus de 2,000 personnes ont assisté à ses obsèques, qui ont lieu, le dimanche, 22 mai, à l'église de la Rédemption. D'éloquents discours ont été prononcés sur sa tombe par M. Bayet, au nom de la Faculté des Lettres; par M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit, au nom de l'Académie; et par M. Vignon, au nom des professeurs du Lycée. « C'est le dernier des Ozanam qui disparaît, » nous écrivait hier l'un de nos collaborateurs, qui exprimait d'un mot le plus bel éloge qu'on puisse adresser à sa mémoire. Car c'était non seulement un lettré du plus haut mérite, mais aussi un grand et noble cœur, aussi dévoué à ses amis qu'aux malheureux dont il soulageait, en secret, la misère. — M. Heinrich était l'un de nos collaborateurs les plus distingués, et aucun de nos lecteurs n'a oublié sa récente étude littéraire sur *Sully-Prudhomme et la poésie philosophique.* Nous ne donnerons point ici, même sommairement, la liste de ses œuvres, parmi lesquelles figure au premier rang son *Histoire de la littérature allemande,* qui forme 3 volumes in-8, parce que notre Recueil publiera prochainement une notice complète sur sa vie et ses travaux.

— Deuxième réunion des courses du Parc de Bonneterre.

21 Mai. — Leçon de clôture du cours de M. Crescent, professeur de Géographie, sur la Belgique et les Pays-Bas, depuis 1815, leur organisation politique et militaire, et leur système défensif. Conclusion.

22 Mai. — M. Henri Lagrange, avocat, est nommé membre du Conseil général pour le canton de Neuville.

26 Mai. — Mgr Reynaud, vicaire apostolique du diocèse de Ning-Po (Chine), de passage à Lyon, fait à la Société de Géographie, une conférence sur la province du Tsé-Kiang, qu'il habite.

29 Mai. — Inauguration solennelle du groupe scolaire du quartier Saint-George, sous la présidence de M. Thévenet, député du Rhône.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LA PESTE

A SAINT-GENEST-MALIFAUX

En 1628

Journal inédit de Louis Jacquemin (*)

Entre toutes les paroisses voisines, il n'y en eut point de si charitable envers les pauvres que celle de Saint-Genest de Mallifault et l'expérience a fait voir cette vérité en toutes les occasions qui s'en sont rencontrées; mais particulièrement en cette dernière peste, on a vu un zèle admirable en plusieurs; quelques-uns desquels j'ai délibéré faire voir à la postérité, afin qu'ils servent de modèles à ceux qui se trouveront en semblables occasions à l'avenir (19).

Et premièrement :

Messire Antoine Meyrieu, curé de Saint-Genest de Malli-

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* d'avril et de mai 1887.

(19) Le vœu de l'écrivain est exaucé un peu tard, il est vrai, mais nous n'en sommes pas moins heureux de le satisfaire.

Digitized by Google

faux (20), au commencement de la peste, se résolut de n'abandonner point ses parroissiens, tellement qu'il attendit à Saint-Genest, jusqu'à ce que le mal fut aux quatre coins et au milieu et puis il se retira à Monioloux et là auprès on lui bâtit une petite chapelle où il disoit messe et alloit visiter et confesser les malades et leur élargir de ses biens à ceux qui en avoient affaire, et donner des consentements à qui il étoit de besoin, car peu de choses se faisoient sans son consentement et a toujours fait les lettres de santé gratis.

Messire Claude Crapone disoit messe au-dessus de la Scie de la Roue.

Les Révérends Pères Minimes de Saint-Étienne (21), se sont toujours montrés fort affectionnés et officieux à cette parroisse, partie pour raison des aumônes qu'ils ont receu d'icelle qui leur a donné presque tout le bois de leur couvent et partie par charité, et il n'a pas tenu à eux que nous

---

(20) Cet excellent prêtre administra la cure pendant trente-deux ans de 1614 à 1646. Il eut avec ses paroissiens au sujet de la dîme des gerbes un procès qui fut porté en Cour de Parlement. Nous possédons les pièces de ce différent, et nous nous proposons de les publier quelque jour.

(21) Les Minimes étaient établis à Saint-Etienne depuis 1610. Cf. — Si l'on veut bien nous permettre de nous citer nous-mêmes. — *Histoire du couvent des Minimes de Lyon*, Briday, 1879. L. I, c. V, p. 127.

D'après Sonyer du Lac, *les Fiefs du Forez*, publiés par M. d'Assier de Valenches (Lyon, Perrin, 1858, in-4°), ces religieux auraient été appelés à Saint-Etienne pour l'établissement d'un collége, mais les riches marchands se seraient opposés à son ouverture. On devait cependant y faire quelques cours, car la bibliothèque de Saint-Etienne possède plusieurs exemplaires de thèses philosophiques soutenues en séance solennelle dans le couvent.

Digitized by Google

n'ayons eu tous les dimanches de Caresme et des Avents et plusieurs autres un de leurs prédicateurs. Aussi au commencement de la maladie ils nous firent offre de nous bailler un père et un frère pour s'exposer à l'administration des sacrements aux malades, à la charge de les loger, de leur faire une chapelle bien faite pour la garde du Saint-Sacrement de l'autel et de les nourrir, qui étoit le plus grand offre qu'ils nous pussent faire.

Maistre Antoine Courbon, Notaire Royal et Lieutenant en la jurisdiction de la Faye, fit beaucoup de biens au public tant pour l'ordre nécessaire qui dépendoit de sa charge que pour recevoir les actes testamentaires en beaucoup de lieux périlleux, quoique avec une grande appréhension, avec une intégrité admirable, donner des avis et conseils, et faire une infinité de passe ports ou lettres de santé et quasi tout cela gratis et beaucoup d'aumônes aux pauvres.

Messieurs du Boys firent aussi beaucoup de biens aux pauvres et baillèrent aussi beaucoup de pots (22) pour faire des loges.

Maître Barthélemy Courbon, greffier en la Jurisdiction de la Faye, aida aussi de ses biens aux pauvres et à donner l'ordre nécessaire.

Ceux qui étoient députés pour la santé s'en acquittèrent assez bien, qui étoient les susdits Messieurs le Curé, Lieutenant, Greffier, et maître Jean Rousset.

Maistre Claude Brunon, de la Chomette, Notaire Royal, servit beaucoup au public pour sa charge de notaire, mais surtout de ses aumônes envers les pauvres, lesquels il lou-

---

(22) Pots : ais, planches.

Digitized by Google

geoit au moins toute la saison d'hyver et partie du printemps et en avoit toujours de bonnes troupes et aux gens vieux il donnoit du pain blanc et bien souvent à boire.

Me Claude Tardy, marchand du lieu de Pleney, lougeoit aussi presque toujours et j'y en ay vu quelquefois vingt-cinq à souper, et la fille s'exercoit à faire de la boulie aux petits enfants.

Il n'y avoit point de villages de tous les circonvoisins où les pauvres fussent moins rebutés qu'à Pleney, étant vray qu'ils n'ont guères employé de soins pour se garantir de la peste et par ainsi ils les logèrent bien souvent.

Jean Tamet, de la Gerbodière, fit aussi beaucoup de biens aux pauvres.

Me Antoine Dupré, du lieu du Pré, bien qu'il eût une grande crainte de la maladie, qui etoit cause qu'il ne lougeoit point de pauvres (comme aussi ne faisoient presque pas un de ceux de la montagne), néanmoins il fit toujours beaucoup d'aumosnes auxdits pauvres et surtout aux malades, notamment au lieu des Tours qu'il visitoit tous les jours, ou les consolations, l'argent, le vin, les confitures, les pots et toutes choses ne leur etoient pas épargnées en ses charitables visites.

Me Jean Dupré, du lieu du Coin, aida beaucoup et par ses visites et de son service.

Presque tous ceux de la parroisse qui avoient des moyens s'efforcoient d'aider aux malades et aux pauvres, comme Me Jean Courbon des Tours, qui fit beaucoup de biens à ses pauvres voisins, tant qu'il vécut, mais comme sa femme fut morte, laquelle etoit très vertueuse, il ne fit plus que la pleurer et chercher la mort, laquelle l'emmena quelques semaines après, Me Louis Verney, du Sap, Me Antoine Courbon, de la Pauze, Jean Tardy d'Ambert, du Coin, et

Digitized by Google

Me Gabriel Piar, d'Hauteville, Benoît Courbon, du Baley, et Mathieu Georjon de Meysonnettes, lequel a presque toujours logé les pauvres, fait des loges à beaucoup de malades, fait beaucoup d'aumosnes et tout cela avec des grands périls et néanmoins, Dieu l'a préservé et toute sa famille et a fait écheoir une chevance (23) à son père; son voisin, Jean Duverney s'y est aussi fort aidé à loger les pauvres, car il n'y avoit presque personne qui les logea qu'à Meyzonnettes et à Pleney et néanmoins ces deux villages n'ont point eu de mal.

Me Claude Beraud qui demeuroit chez Merlon à la Scie de la Roue, et Me Barthélemy Ducros, de les Chaleyes, Me Roc Tamet, de la Pale, charpentiers, firent beaucoup de loges gratis et firent aussi les chapelles.

Me Jean Valet, cordonnier, hoste en ce lieu, servit toujours le public de ses deux vacations, ou ici, ou près de l'écluse de la Cure, ou à Maisonnettes, avec des grands périls; il en fut néanmoins quitte pour une petite fille qui mourut du tac et sa femme l'enterra sans qu'elle ny personne en prit mal.

Marcellin Vincent, manœuvre des Tours, rendit beaucoup de services à ses voisins, tant à leur faires des loges, à leur porter à manger et à boire et à nous venir quérir pour confesser, et même il baptisa quelques enfans de loin et tout cela avec beaucoup de péril et Dieu le préserva.

Jean Roubert, savetier ou rabillieur de souliers de ce lieu, faisoit aussi prou de services aux malades, mais s'étant voulu meler avec les galloupins, il mourut de la peste bientôt après les prunes.

---

(23) Héritage, domaine.

Digitized by Google

Et finalement beaucoup de particuliers se sont efforcés de faire à qui mieux, entre lesquels je suis obligé de mettre mon frère de Violet, lequel s'étant retiré en la grange de Sapin, lorsque la peste se mit à Violet, où elle fut si furieuse qu'elle tua presque tout et n'en guérit pas un, alloit tous les jours à Violet, où il aida à ses voisins de tout son petit pouvoir, et Dieu le récompensa au centuple, car bien qu'il fut tous les jours audit Violet où le venin etoit tres grand et qu'il y fit son travail à l'ordinaire, et qu'il fut bien souvent avec les galoupins et qu'il passa son foin et ses gerbes bien souvent sur les meubles infectés, contre mon avis, et mesme celui des galoupins, néanmoins il fut préservé, toute sa famille, ses biens, et tout jusqu'à son chien et son chat. Il est bien vray que trois mois après il lui mourut trois filles, mais ce fut qu'une d'icelles s'infecta sans y penser en gardant les brebis avec certain de Crouzet, qu'on croyoit etre parfumé et il fut encore préservé graces à Dieu.

Si nous eumes au commencement de la peste un mauvais galoupin en ce bourg, Dieu nous favorisa d'un à la fin qui nous parfuma très bien, sans qu'il se perdit un fil d'éguillette; il etoit de Saint-Juillien près Saint-Chaumont et s'appelloit Me Jean du Teil.

Si la charité a été grande aux hommes, elle ne s'est pas montrée moindre aux femmes, voire elle a surpassé à mon avis.

De Izabeau Granjon, veuve à feu Me Jean Tardi, sieur du Bois, bien qu'elle eut une excessive crainte de la peste, qui lui causoit qu'elle n'osoit pas loger les pauvres, néanmoins elle leur fit de grandes charités, notamment l'an de la cherté 1631 qu'on voyoit presque tous les jours deux cents pauvres à leur porte.

De Louise Verney, femme à M. le Lieutenant, fit beau-

Digitized by Google

coup de biens aux pauvres et aux malades de Saint-Genest.

Dᵉ Claudine Courbon, sœur de M. le Lieutenant, femme à M. le Greffier, demeurant aux Gaux, fit aussi assez bien.

Dᵉ Catherine Bertally, femme au sieur Tardi, de Pleney, fit une grande dépense tant aux malades qu'aux pauvres, auxquels elle envoyoit les fruits et les confitures de demie lieue loin et à la porte, sans avoir que bien peu de crainte et se confiant à Nostre Seigneur, où elle ne s'est point trompée.

Alix Bertrand (24), femme à Mᵉ Louis Verne, du Sap, s'en acquitta aussi très bien ; aussi fit sa voisine Dᵉ Françoise Brunon.

Johanna Tardi, femme à Mᵉ Antoine Dupré, fit beaucoup de biens aux pauvres.

Antoinette Maccabéo, femme à Mᵉ Jean Courbon, des Tours, fit beaucoup de charités à ses pauvres voisins malades, tant qu'elle vécut, qui ne fut que durant que ceux des Tours furent malades; Dieu la vouloit récompenser de tant de bonnes œuvres.

Plusieurs autres de la montagne firent beaucoup à qui mieux mieux et qui seroit trop long à raconter.

Dᵉ Philippa Rousset, du lieu de Saint Genest, laquelle

---

(24) Alix Bertrand était la troisième fille de Jean Bertrand du Sap et de Catherine Courbon. La peste qui sévit en 1586 lui enleva son père et ses deux sœurs aînées, Antoinette et Marie. « Elles moururent peu après leur père, lisons-nous dans une note insérée après une généalogie, d'une maladie contagieuse. Leur oncle leur avait fait faire des cabanes et on fit porter leurs corps au cimetière de Saint-Genest par des gallopins, accompagnés de nombre de personnes en armes pour faire cesser l'empêchement que les habitants de Saint-Genest donnoient à les inhumer dans leur cimetière. »

Digitized by Google

avoit eu la peste l'autrefois, il y a quarante et tant d'années, en guérit encore cette fois ici par son bon régime ou plustôt par la grâce de Dieu qui la préserva, pour aider aux pauvres malades, car elle leur fit beaucoup de biens, en consolations, en remèdes et en aumosnes; elle n'a jamais été mariée et avoit gardé vingt-cinq ans une maladie de matrice qu'elle a perdu quelques temps après cette peste.

De Bérardier, veuve à feu à Me de Momanieu, me écrivain et l'un des meilleurs de France, son mari étant mort, un peu devant la peste, en ce lieu où il s'etoit retiré de Saint-Chamond, avec tout plein d'enfans de bonne maison, de crainte de ladite peste, ne sut où se retirer, personne ne la voulant retirer, à cause que la peste la surprit ici, se cantonna à la Grand-Maison où elle demeura durant le cours de la maladie, et comme elle etoit pourvue de tout plein de choses pour les malades, elle en élargit beaucoup aux voisins, aussi Dieu la préserva et ses enfans et une sienne nièce; seulement il lui mourut une petite-fille du tac qui fut mise dehors promtement.

Antoinette Courbon, femme à Jean Tamet de la Gerbodière, quoique des dernières en ce papier, est des premières en charité, entre toutes celles que j'ay veues en ce pays. C'est un patron de la femme forte que Salomon décrit en ses proverbes; il seroit trop long de décrire les aumosnes qu'elle faisoit aux pauvres, il suffit de dire qu'elle les aimoit cordialement, et imaginez-vous de là toutes sortes de bonnes œuvres, les loger, les consoler, les instruire et boire quelquefois avec eux, et j'ay vu des malades fort hideux, les environs devant la peste, lesquels visitant elle les baisoit, et je crois que s'il lui eut été permis, elle se fut exposée pour servir durant la peste. Aussi Dieu la favorisa d'une espèce de martyre, ayant pris le mal de

Digitized by Google

peste dont elle mourut, en faisant des œuvres de charité, aussitôt qu'elle se vit frappée, elle sortit de la maison, afin de n'infecter personne et se fit faire une loge au chemin sur la maison, où elle se confessa, fit son testament et puis mourut. Elle avoit les passions fort mortifiées qui est fort rare dans une femme et a laissé des enfans tous pleins de son institution et qui l'imitent fort.

Gabrielle Courbon, belle-mère de la susdite, et dudit lieu, âgée de quatre-vingts ans et qui n'etoit pas moindre que la susdite en mœurs et humeurs, ayant été malade et accablée de vieillesse plus d'un an, voyant que sa belle-fille sortoit dehors pour y mourir, se fit porter dans une loge qu'elle fit faire à six ou sept pas près de l'autre, disant qu'il n'etoit pas raisonnable qu'elle demeura dedans et que sa belle-fille mourut dehors, et ne put demeurer en repos, quoi qu'on lui sut représenter, que cela ne fut exécuté; elle prit le mal quelques jours après et mourut en paix. Voilà un exemple très rare.

Philippa, fille à Me Jean Tardi, dit d'Ambert du Coin des Chomeys, s'exercea durant la cherté à donner elle mesme aux pauvres : pour montrer que la peine n'etoit pas petite, ni les aumosnes en petit nombre, on lui vit son corps de robe rompu sur la mamelle gauche, à force de couper du pain.

Marie Rebod de Violet, femme à mon frère, fit aussi beaucoup aux malades et aux pauvres.

Plusieurs autres de divers lieux de la parroisse firent beaucoup, qui seroit une affaire trop longue à raconter.

Si nous eûmes quelques Galoupins de mauvaises mœurs, nous en eûmes aussi quelques-uns de bonnes, et entre autres Olive Mazenod, du lieu de la Muletière, qui servit en ce lieu avec beaucoup de fidélité.

Digitized by Google

Les femmes et filles qui guérirent en ce lieu, qui furent au nombre de onze, se comportèrent assez bien et nettoyèrent bien le bourg, quand il fallut parfumer, et néanmoins ne furent point récompensées, ni ladite Olive aussi.

MÉMOIRE DE CEUX QUI ONT EXPOSÉ LEUR VIE POUR SERVIR AUTRUY

Donner de ses biens, donner des avis et conseils, faire des visites, donner des consolations sont de très belles œuvres; mais mettre sa vie pour servir à son prochain les surpasse autant que le soleil surpasse la lune. Il faut avouer que c'est un acte généreux que d'exposer sa vie pour l'amour de Dieu et de son prochain, aussi est-ce le chemin le plus assuré et le plus court pour gagner le ciel, car il est assuré que c'est une espèce de martyre des plus nobles (25). Je me réjouis grandement qu'il s'en est trouvé bon nombre en cette parroisse, lesquels j'ay été d'avis de mettre ici, afin que la postérité les admire. Je mettrai les hommes premiers et puis les femmes, suivant à peu près l'ordre du temps seulement, et non des qualités.

Et premièrement Barthélemy Berthole, des Tours, méprisa la mort, et quoique la peste fut en sa maison, il ne daigna fuir et mourut delà quelques jours, en juillet 1629.

Antoine Perot, voiturier do Tours, servit ses enfans et

(25) L'ecclésiastique de Saint-Genest se rencontre ici avec un des maîtres les plus érudits du collège de la Trinité de Lyon, le P. Théophile Raynaud, dans son livre *De Martyrio per pestem.*

Digitized by Google

sa femme et en enterra quelques-uns, puis mourut le 11 aoust dudit an.

François, fils à Me Rousset, jeune homme qui avoit déjà porté les armes contre les Huguenots, voyant sa mère frappée de peste et sa fille Gabrielle, sœur dudit François qui s'etoit déjà exposée, la sortit dehors, et lui mesme servit leur dite mère et l'enterra et mourut le 20 d'aoust, an susdit.

Just Bertail, do Tours, voyant sa femme atteinte, s'exposa pour la servir et l'enterra et deux de ses enfants, prit la peste et en guérit.

Coulomb, do Tours, s'exposa pour servir sa femme et l'enterra, et puis prit la peste et Dieu le préserva et guérit.

Me François Frachon, dit Maraut, voyant la femme de son fils aîné atteinte, s'exposa franchement et l'ayant servi l'enterra, puis mourut le 16 septembre, an susdit.

Claude, do Tours, tisserand, s'exposa pour servir sa femme et l'enterra et tous ses enfans et puis mourut en paix le 17 septembre.

André Crapone, dit Champetières, voiturier, qui demeuroit à Bourgaud, voyant sa femme atteinte, s'exposa et la servit, l'enterra et tous ses enfans, et puis mourut le dernier septembre.

Le gendre du granger de la Cure avoit servi sa femme à un village près de Rustiange, d'où il etoit; après l'avoir enterré, il vint mourir audit lieu de la Cure qui etoit infecté, le 6 octobre.

Un petit garçon de Saint-Étienne s'exposa en une loge sur la Faverge pour servir Marie Favre, fille à Me Favre, beau-frère de Me Brunon, qui s'étoit retiré là dudit Saint-Étienne, et ledit garçon la servit et l'aida à enterrer et puis mourut audit Saint-Étienne.

Digitized by Google

Clément Pauze, du Fraisse, lorsque la peste se mit en sa maison, en la personne de sa femme, méprisa tellement la peste qu'il ne daigna se retirer, ains servit sa dite femme, son fils, qui guérirent, sa belle-fille, son valet et sa servante qui moururent, et Dieu le préserva et n'eut point de mal. C'étoit au mois d'aoust 1630.

Me Claude Foriat, sergent royal de ce lieu, enterra sa belle-mère et mourut après, savoir le 13 février 1630.

Me Claude Courbon de ce lieu, marié chez Picon sous Saint-Priest, s'exposa à servir sa fille, à la cime de Faro, aux Celles de Tamet, mais le lendemain quelques sages mondains lui firent croire mal à propos que cette action étoit un péché mortel et il quitta; néanmoins il ne prit point de mal.

Si les hommes ont été vertueux en ce sujet, les femmes ne l'ont pas moins été, voire les ont surpassé en ces deux choses, savoir en nombre, et à se laisser persuader une droite intention, laquelle fait que ce périlleux hazard est un martyre.

Michelle Duverney et sa fille, femme à un Tardi du lieu de Fontfreide, s'exposèrent toutes deux pour enterrer ledit Tardi, mort de la peste, le sixième de janvier 1629 et Dieu les préserva du mal.

Anna Bertolle, do Tours, servit ses enfans et puis mourut en juillet 1629.

Claudine Sève, femme à Me Jean Mousnier dit Ferrand servit ledit Ferrand, puis mourut le 30 juillet; ils étoient de Saint-Genest; elle avoit aussi enterré un sien fils.

Cécile Bertholle, sœur à la susdite Anna, servit son mari, et puis mourut le 6e aoust 1629.

Antoinette Bertholle do Tours, sœur aux susdites, servit

Digitized by Google

et enterra ses enfans et puis Dieu l'appela pour la récompenser le 12e d'aoust.

Gabrielle Rousset, jeune fille à Me Rousset, notaire royal de ce lieu, voyant sa mère atteinte du mal s'exposa et la servit quelques jours, jusqu'à ce que son frère François se mit à sa place et eurent contesté entre eux deux à qui serviroit. Dieu la voulut recompenser de cette grande amour, l'appellant à soi le 13e d'aoust.

Claudine Couturier, dite la Guiarde, femme à Jean Guérin dit Falcon, de ce lieu et native de Pleney, servit son dit mari jusqu'après la mort et puis mourut le 16e aoust.

Joanna Cronys, femme à Me Jean Valet, hoste de ce lieu, servit et enterra une sienne fille et Dieu non seulement la préserva du mal, mais encore son mari et tous ses enfans, lesquels ne se triairent point, seulement ils sortirent de la maison.

Marie Rebonne, native de Valence et mariée à Jean Jabrin de ce lieu, servit ses enfans et son mari et puis prit le mal et en guérit.

Alix, fille à feu Barlet, dit le Bruchou, du lieu du Bruchou, près du Sap, et servante à maistre Duon dit Métare, de Saint-Étienne, qui s'en étoit fui aux Tours, voyant son maître atteint, le servit et ses enfans, et puis prit le mal et en guérit.

Marguerite Blachon, fille à Jean Blachon et à Izabeau Roubert, hotes a Saint-Genest, voyant sa mère atteinte, ne la voulut abandonner, ains la servit jusqu'au dernier soupir, et puis prit le mal et mourut le 28e aoust 1629.

Claudine Guérin, fille à Jean Guérin dit Falcon, aida à servir la susdite Izabeau Roubert et l'enterra et servit aussi sa mère Claudine Couturier, dite la Guiarde susdite et puis mourut.

Digitized by Google

Jérémie Vial, fille à Jean Vial et femme à André Rebod habitant en ce lieu, servit et enterra ses enfans, et puis prit le mal et guérit.

Izabeau et Antoinette Celarier de ce lieu, voyant leur mère atteinte, la servirent et puis prirent le mal et Izabeau mourut et Antoinette en guérit.

Jeanne Philine, native de Saint-Étienne, femme à Me Pierre Lionnou de ce lieu et tous deux habitants à Vienne, s'enfuirent delà au bois de la Trape où ils firent quarantaine, après laquelle s'étant retirés à Maisonnette et un sien enfant ayant pris le mal, elle le servit et enterra, et puis mourut le 9 septembre.

Johanna Roubert, veuve à feu Bâtie, grangère à la grange de la Cure, s'exposa pour servir sa belle-fille, puis sa fille et sa servante, puis mourut pour aller jouir du paradis, qui est promis à de moindres actions que celles-là, le dernier septembre.

Johanna Jacquemin native de Pleney et femme à Claude Feinas, hoste de ce lieu, le voyant atteint, bien qu'elle eût le moyen de le faire servir, ne le voulut néanmoins jamais abandonner, mais s'exposa pour l'amour de Dieu et de lui et le servit jusqu'après sa mort, bien qu'il lui eût été très rude; aussi Dieu la préserva si bien que la maladie ne l'affligea qu'environ quatre heures et puis guérit.

La femme de Claude Sève rubandier, lequel s'étoit retiré aux Celles de Mignard, voyant son mari malade, le servit jusques après la mort et s'étant retirée à Saint-Étienne mourut quelques semaines après.

Chapellon, femme à Digonnet, do Tours, servit quatre ou cinq de ses enfans.

A Saint-Étienne il est mort 1628, 1629, 1630 et 1631 environ cinq mille.

Digitized by Google

A Saint-Didier l'an 1631 en est mort environ mille.

Au village de Planfoi, au Creux et à Bieu en est mort quarante-quatre et en guérit onze.

ADDITION DE L'AN 1632

Nous croyons que trois années de peste nous devoient faire sages, mais il y faloit ajouter l'année mil six cent trente-deux et encore en voit-on de si obstinés qu'ils ne se châtieront qu'en enfer.

L'an 1629, le village des Tours et puis de Saint-Genest furent ravagés.

L'an 1630, le village de Violet, où la peste fut si violente que personne n'y guérit et y mourut presque tout.

L'an 1631, le village de la Chomette et du Fraisse furent affligés et le Fraisse l'avoit aussi dejà été l'an precedent.

L'an 1632, le village des Gaux en fut affligé furieusement et Fontfreide en eut sa part et comme le mal avoit commencé audit Fontfreide, il y aura fini, au moins chez Louvat qui en est fort proche, Dieu aidant, étant le dernier lieu où il y a eu mal cette année, et en ces lieux il en est mort, cette dite année, vingt-six, sans compter le valet de chez Benoît Clermondon, duquel on est incertain s'il en mourut et en est guéri trois.

De ceux qui se sont exposés cette année 1632

Jean Bruyère des Gaux, voyant le mal dans sa maison, ne daigna pas de se tirer, mais tint coup jusqu'au dernier soupir et enterra deux de ses enfans et sa femme et voulant nettoyer sa maison il mourut.

Digitized by Google

DE CELLES QUI SE SONT EXPOSÉES LEDIT AN 1632

La femme du susdit Bruyère ne s'en voulut point fuir aussi, et en mourut.

Leur fille la plus petite, agée néanmoins de quinze à seize ans, tint coup aussi, servit ses père et mère et en guérit.

FIN

Ici s'arrête notre manuscrit et nous avons le regret de n'avoir découvert rien de plus.

Les *Mémoires* de Jacquemin étaient cependant beaucoup plus étendus; ils comprenaient d'abord ce journal quotidien dont il parlait tout à l'heure et qui nous eût réservé plus d'une surprise agréable et plus d'une anecdote divertissante; le vénérable prêtre avait aussi réuni et mis en ordre un certain nombre de documents sur les anciens curés de la paroisse; ces notes n'auraient pas été sans valeur. Mais après lui, on ne fut pas aussi soucieux du passé et le fruit de ses recherches est perdu.

Ce qui en reste doit suffire pour sauver sa mémoire d'un trop complet oubli, au moins dans le pays dont il était le fils et dont il avait essayé d'écrire l'histoire. Des hommes, tels que lui, sont estimables en tout temps, mais surtout dans le nôtre; ils apprennent le secret d'embellir la plus modeste existence, en alliant la culture des lettres à la pratique du bien.

J.-B. VANEL.

Digitized by Google

UNE

SOIRÉE DANS L'AUTRE MONDE

Constantine, 23 janvier 1887.

De toutes les villes de l'Afrique française, Constantine est certainement la plus curieuse. Ville ancienne, éloignée de la mer, elle a pu garder son caractère arabe sous la domination des Turcs. Ses beys, presque indépendants de la métropole algérienne, étaient soumis seulement à un tribut annuel payé à regret. Aussi a-t-elle toujours été habitée par des Arabes de familles nobles. Jusqu'à sa prise par les Français en 1837, la cité était divisée en quartiers ou clans se disputant l'influence politique et surtout religieuse. Chacun de ces partis avait dans les tribus voisines et même jusqu'au désert, des alliés de sang et de race prêts à les soutenir au besoin dans leurs querelles. Cette prédilection des Arabes de grande tente pour Constantine existe encore de nos jours, et les plus importantes tribus de la province, des montagnes de la Mahouna et de l'Aurès aux plaines de Biskra et de Tuggurt sont représentées dans cette ville par des chefs ou des alliés. C'est là qu'il faut chercher les restes de l'ancienne vie

Digitized by Google

arabe, bien rares maintenant à Alger, à Oran et dans les villes fondées depuis la conquête.

Je ne rappellerai pas ici l'incomparable situation pittoresque de Constantine, véritable îlot de rochers, isolé presque entièrement des montagnes qui l'entourent par la gorge profonde où coule le Rummel, situation unique au monde. Malgré les larges rues et places qui, depuis l'occupation française, ont percé le centre de l'ancienne ville, ses quartiers arabes sont pour le voyageur bien plus intéressants que ceux d'Alger. Comme dans toutes les cités orientales, c'est un labyrinthe de ruelles étroites bordées de maisons basses, sans fenêtres extérieures et blanchies à la chaux. Sur le linteau des portes basses, ouvragées de clous, des pentacles cabalistiques ou la main bleue qui éloigne les maléfices protègent chaque demeure. Les voies, au pavé irrégulier et glissant, dévalent raides et tortueuses, reviennent sur elles-mêmes, ou bien, à demi recouvertes de voûtes reliant les maisons l'une à l'autre, aboutissent brusquement aux falaises à pic du Rummel. Dans ce dédale se coudoient les types les plus variés, depuis le portefaix nègre, le marchand juif, l'Arabe du désert sur son chameau au harnachement bizarre, le mendiant Kabyle aux haillons inénarrables, jusqu'au Kaïd, drapé dans son burnous sans tache, passant à cheval, grave et silencieux, suivi de ses cavaliers d'escorte.

Une lettre de recommandation nous avait mis en relation avec Si-Hamou-ben-Massarly-Ali, ancien Kaïd de Constantine, officier de la Légion d'honneur, allié aux plus nobles familles de la province. Nous trouvâmes en lui un véritable ami, d'une large hospitalité comme beaucoup de chefs arabes.

Fort désireux de voir de près les étranges exercices des

Digitized by Google

Aïssaouas, nous le priâmes de nous conduire à leur mosquée et de nous y servir d'introducteur, chose difficile, car les Roumis sont ordinairement forcés de se contenter d'assister à ces réunions du seuil d'une porte entr'ouverte et encombrée de curieux. Grâce à notre ami, nous pûmes le suivre et prendre place au milieu même de l'assemblée. Une indisposition de leur cheik empêcha ce soir-là les Aïssaouas de se livrer à leurs martyres volontaires habituels. Il nous parut pourtant que leurs contorsions, chants et danses, étaient déjà bien suffisamment accentués et d'une couleur locale plus qu'extraordinaire.

Lorsque nous sortîmes littéralement assourdis par le tam-tam et les hurlements forcenés, Si-Hamou nous ramena dans sa maison toute voisine de la mosquée. « J'ai « invité, nous dit-il, le cheik à prendre le café avec vous; « quoique malade, il a accepté et viendra chez moi dès la « fin des prières. Après demain, s'il plaît à Dieu, vous pas- « serez la soirée chez moi, il amènera ses khouans et vous « verrez les disciples de Sidi-Hohammed-ben-Aïssa bien « mieux que dans leur mosquée. »

Le cheik des Aïssaouas nous rejoignit, en effet, quelques minutes après. Dans son joli costume de soie rouge brodé d'or, Mahmoud, le neveu de notre hôte, apporta de nouveau le café brûlant, et assis ensemble sur les tapis, nous liâmes conversation avec le chef de la secte des Aïssaouas et un de ses imans qui l'avaient accompagné.

Le cheik, par lui-même, était une intéressante étude. Enveloppé dans un burnous d'une blancheur de neige, son visage d'une pâleur mate de cire, d'une régularité parfaite de lignes, mais d'une expression morne et lasse, s'illuminait par instants des lueurs de ses grands yeux au regard profond. Il ne parlait malheureusement que quelques mots

Digitized by Google

français. Dans cet ascète calme, froid, au ton poli et mesuré, égrenant lentement le chapelet d'usage, nul n'aurait soupçonné le chef suprême de fanatiques extraordinaires prêts à tout au premier geste, au premier mot.

L'iman qui le suivait avait une figure dure, bestiale, l'œil faux et cruel, bien propre à la besogne de tortionnaire que nous lui vîmes remplir plus tard.

Il existe en Algérie un certain nombre de Sociétés secrètes, affiliations cachant un but politique, sous le prétexte de la religion. Peu connues dans leurs détails, vu le secret juré par leurs adhérents, on sait cependant que les principales sont au nombre de huit. Presque tous les Arabes appartiennent à l'une d'entre elles, et prennent la *oueurd* ou *rose* de tel ou tel marabout. Le premier soin d'un musulman rencontrant, pour la première fois, un de ses coreligionnaires, sera de lui demander : « Quelle rose portes-tu? Celle de Sidi-Mohammed-ben-Abder-Rhaman, ou celle de Sidi-Mohammed-ben-Ali-Es-Snoussi? » Il est rare que l'interpellé ne se déclare *khouan* ou frère d'une secte quelconque. L'arabe arrive assez difficilement à l'affiliation. On fait préalablement une sévère enquête sur son caractère et sa situation. Au jour de l'initiation, avant de « prendre *la rose* », le futur khouan jure obéissance absolue entre les mains du cheik, à qui il promet, selon la formule consacrée, d'être entre ses mains « comme un cadavre entre les mains du laveur des morts, qui les tourne et les retourne à son gré, comme un esclave devant son roi. »

On comprend quelle influence toute puissante peuvent exercer les *khralifa* ou grands-maîtres de ces diverses associations sur leurs nombreux affiliés soumis à la hiérarchie de leurs cheiks ou *mokkadems* et de leurs *oukils*. D'habiles et discrets messagers voyagent sans cesse d'une réunion à

Digitized by Google

une autre, portant les ordres des supérieurs et réchauffant le zèle de chacun. Sous les apparences de simples observances religieuses se cachent très certainement des visées politiques. L'Arabe respecte dans le Français qui l'a vaincu la loi du plus fort, mais il n'en espère pas moins reconquérir la liberté et venger sa défaite à la première occasion. Les nombreuses insurrections que nous avons eu à réprimer en Algérie en sont la preuve, et dans chacune on a pu reconnaître les menées secrètes des sectes qui les avaient organisées et préparées de longue main. Le gouvernement de notre colonie n'ignore pas le but de propagande musulmane hostile à la France que ces dangereuses affiliations ne se donnent guère la peine de cacher. Peut-être vaut-il mieux paraître fermer les yeux, vu la difficulté extrême qu'il y aurait à s'opposer ouvertement à ces Sociétés mystérieuses rendues encore plus insaisissables par le caractère dissimulé de l'Arabe.

Parmi ces sectes, une des plus curieuses, des moins connues et des plus dangereuses par le fanatisme de ses adeptes, est celle des Aïssaouas. Elle fut fondée, il y a trois siècles environ, par un marabout de Meknès du nom de Sidi-Mohammed-ben-Aïssa. Exilé par le sultan du Maroc, Moulaï-Ismaïl, le saint égaré dans le désert et ne pouvant nourrir les disciples qui l'avaient suivi, leur ordonna, dit-on, de manger des serpents et des scorpions. Ils obéirent sans accident, et depuis, les khouans de Sidi-Aïssa jouissent du privilège de manger impunément les poisons, les animaux venimeux et même, en invoquant leur patron, d'être insensibles aux blessures et à la douleur. Le tombeau de Sidi-Aïssa, à Hemeria, au Maroc, est le but de nombreux pèlerinages. Ses sectateurs, dans leurs réunions, continuent à exécuter leurs dangereux exercices pour exciter leur ferveur

Digitized by Google

et prouver le pouvoir de leur fondateur. Grâce à notre ami Si-Hamou, nous pûmes y assister dans des conditions toutes spéciales et nous assurer que nul charlatanisme ne peut en donner l'explication.

Il faut remarquer, pourtant, que souvent il n'en est pas de même; à Alger surtout, les Aïssaouas sont plutôt des saltimbanques se donnant en spectacle, méprisés des Arabes, et annonçant leurs réunions par des affiches, en somme, cherchant à spéculer sur la curiosité du public. Leurs coreligionnaires de Constantine, de Laghouat et du Maroc, au contraire, se renferment avec un soin jaloux dans leurs mosquées, où il est fort difficile à un Européen d'être admis. Je ne sais comment Si-Hamou parvint à organiser en notre faveur l'étonnante cérémonie dont nous fûmes témoins.

Il est surprenant que dans presque tous les pays orientaux, on retrouve des sectes religieuses adonnées aux cruelles pratiques des Aïssaouas et presque avec les mêmes rites. Les Fakirs de l'Inde, les Illuminés de la Perse et du Turkestan s'imposent les mêmes tortures volontaires. Le Père Huc, dans son intéressant voyage en Tartarie, raconte que, dans une lamaserie du pays des Ortous, à Rache-Tchurin, les lamas, à certaines fêtes, lèchent impunément des fers rougis et se font sur le corps de profondes incisions. Ces horribles blessures se guérissent instantanément. Comme les Aïssaouas, ils se surexcitent par des chants, des cris et des hurlements.

Le Père Huc ne peut s'empêcher de donner une cause surnaturelle à ces prodiges, qu'il avoue n'avoir pas vus, mais que personne ne met en doute dans le pays. Quelques jours après avoir vu les exercices des Aïssaouas, j'eus l'occasion d'en parler à Mgr Lavigerie, que j'eus l'honneur de voir à Biskra. Ce grand Français, qui fait

Digitized by Google

tant pour le drapeau de notre patrie en Algérie et en Tunisie, me dit avoir assisté aux cérémonies étonnantes des Aïssaouas et m'assura qu'il ne pouvait les expliquer que par une intervention surnaturelle. Peut-être serez-vous avec moi de cet avis.

Au soir fixé, nous nous rendîmes chez Si-Hamou. On connaît ces charmantes habitations arabes, si pittoresques avec leur cour ouverte, entourée d'une galerie à colonnes légères et pavée de faïences de couleur. Comme dans l'atrium antique, une fontaine fait jaillir au centre les perles d'un petit jet d'eau. Pour la circonstance, les murs étaient tendus de draperies aux couleurs vives, une tente rayée formait un toit au-dessus de la cour. De riches tapis de nuances chaudes couvraient le sol. Tout ruisselait de lumière; entre chaque colonne, des faisceaux de bougies; autour de la fontaine, un cercle de feux faisaient étinceler les dorures des tentures et des lourdes portières.

Si-Hamou avait invité les principaux Arabes de Constantine; et, peu à peu, cette cour ainsi transformée en salon, se remplit d'Arabes aux burnous d'une éclatante blancheur, qui l'un après l'autre, après nous avoir été présentés par notre hôte, s'assirent en cercle. Immobiles et silencieux, ils attendaient, drapés dans leurs vêtements blancs, qui ne laissaient voir que leurs visages aux traits énergiques, leurs longues barbes et leurs yeux noirs, en pleine lumière, sous le reflet ardent des draperies rouges. Le cheik des Aïssaouas entra suivi d'une trentaine de fidèles, et s'assit à nos côtés. Toujours pâle, émacié, il laissait errer lentement son regard triste et froid. L'iman à figure bestiale s'occupait seul de l'organisation des cérémonies.

Les khouans, sur son ordre, se rangent en demi-cercle, se tenant serrés par les bras et commencent à hurler en se

Digitized by Google

balançant en avant et en arrière. Cinq ou six d'entre eux, assis devant le cheik, les accompagnaient d'une mélopée sauvage, martelée de coups de tam-tam et de derbouka. Rien ne peut donner une idée de l'impression produite par ce chant aux assonnances bizarres, reprenant sans trêve la même phrase à pleine voix, sur le ton le plus aigu, pour retomber en notes sombres et gutturales, planant au-dessus des cris forcenés des danseurs.

Ceux-ci ruissellent bientôt de sueur, mais le rythme de plus en plus précipité les entraîne inexorablement, leurs têtes oscillent en mesure comme détachées de leurs corps, leurs cris se changent en rauques hurlements profonds et spasmodiques, qui semblent arrachés du fond de leur poitrine par une souffrance horrible; l'écume à la bouche, ils bondissent sur place comme ivres, inconscients, les yeux fixes et hagards. Un d'entre eux quitte les rangs et s'élance vers le cheik, qui lui remet de longues alènes d'acier. Il s'en perce les joues et la face toute hérissée de lames sanglantes, la langue hors de la bouche, traversée en plusieurs endroits de part en part, il continue à sauter dans un ravissement extatique. Épuisé, il s'arrête, arrache les alènes et tombe aux pieds du cheik qui l'embrasse et passe la main sur ses blessures qui se referment aussitôt. Un autre le remplace et accourt demi-nu. Il reçoit une broche longue comme la moitié d'un fleuret d'escrime et de même grosseur. Il l'enfonce dans son corps obliquement à la hauteur du nombril; sa main hésite, mais l'iman, à coups de maillet, frappe à coups redoublés sur le manche de la lame qui pénètre peu à peu. La pointe apparaît sous la peau du côté; un dernier coup, et sanglante, elle sort d'un demi-pied. Sur le visage du patient la même expression d'extase; même plus, de jouissance

Digitized by Google

intense. Il arrache la lame, le cheik étend la main sur ses plaies béantes, le sang s'arrête, il est guéri. Cependant, le rythme des chants et des tam-tams active sa cadence et s'accentue davantage, poussant les danseurs au paroxysme du délire. Un Arabe aux longs cheveux épars, le torse nu, au facies d'hyène, prend un sabre, le fait tournoyer autour de sa tête dans un moulinet furieux, avec des bonds de panthère. Il appuie le tranchant sur son ventre nu. La peau résiste et n'est pas entamée. De même sur le cou, sur les joues et les lèvres. Debout sur le coupant, il piétine avec rage et essaie vainement de se blesser. Enfin, il place sur sa gorge la pointe du sabre. L'iman en saisit la poignée et appuie de tout son poids sur la lame qui plie comme un roseau et ne perce pas même la peau.

Il n'y avait là aucune jonglerie, j'ai tenu le sabre dans ma main, il était parfaitement affilé et pointu, nullement préparé; j'étais à un mètre au plus de l'Arabe, par conséquent, aucune tromperie n'était possible.

Je ne vous décrirai pas dans tous leurs détails les atroces épreuves qui se succédèrent. Dans l'excitation du moment, sous l'influence du milieu d'énergumènes qui vous entoure et vous presse, elles ont un passionnant attrait pour le spectateur, mais le récit en est aussi écœurant que le souvenir. Aussi, ne vous parlerai-je pas de morceaux de verre brisés entre les dents, mâchés et avalés; de fers rougis au feu, léchés avec délices, de plaques incandescentes appliquées sur les mains et la plante des pieds, pendant que les chairs grésillent et fument dans une odeur de roussi.

Et toujours un simple attouchement de la main du cheik sur les plaies les guérit sous nos yeux. Enfin, un des danseurs allume une botte de paille d'alfa, et flambante,

Digitized by Google

la place entre sa poitrine et sa légère *gandourah* de coton. La flamme vive sort par le col de cette chemise flottante, couvre son visage et s'élève au-dessus de sa tête. Il n'est nullement brûlé et continue ses bonds de maniaque, fouetté par les chants dont le mouvement se répète encore plus rapide, plus obsédant jusqu'à ce que chanteurs et musiciens s'arrêtent exténués.

Les danseurs tombent alors comme morts. Ceux qui ont été victimes de ces sanglantes folies gisent raides étendus. On les porte sans connaissance aux pieds du cheik et, l'un après l'autre, ils se relèvent de leur prostration sous ses caresses et ses embrassements.

Quelle confiance absolue dans le pouvoir de leur chef, quelle obéissance passive faut-il à ces fanatiques pour qu'ils se soumettent à de pareilles tortures ? Les découvertes de la médecine moderne sur le magnétisme animal et sur la suggestion, l'excitation cérébrale produite par l'ivresse du bruit et du mouvement, même l'absorption préalable de substances stupéfiantes peuvent faire comprendre leur insensibilité à la douleur. Mais comment expliquer rationnellement ce sabre affilé qui ne peut ni couper, ni percer une peau nue, ces débris de verre broyés entre les dents et dévorés avidement, enfin ce feu ardent qui ne laisse pas de traces ? Si tout cela se passait dans l'éloignement, dans la demi-obscurité d'une mosquée, on pourrait croire à une prestidigitation, à un charlatanisme quelconque ; mais, je le répète encore, nous avons vu tout cela en pleine lumière, de très près, et bien décidés à résister à toute illusion. Je raconte les faits tels qu'ils se sont passés et j'avoue, avec Mgr Lavigerie, que je ne puis les expliquer que par l'intervention d'une puissance occulte et inconnue.

Après quelques instants de repos, les Aïssaouas et leur

Digitized by Google

cheik commencèrent une longue psalmodie de chapitres du Koran, récités de mémoire et entremêlés de litanies sans fin. Malgré le ton fort curieux de ces chants, nous nous lassâmes après une heure de leurs monotones récitatifs. Comme selon l'usage, ils devaient se prolonger fort avant dans la nuit, nous prîmes congé de notre ami Si-Hamou.

« Vraiment, dis-je le lendemain à mon compagnon de voyage, ne vous semble-t-il pas qu'hier soir nous avons passé une soirée dans l'autre monde. »

Joseph NOUVELLET.

Digitized by Google

FOUILLES

DANS LA

VALLÉE DU FORMANS

EN 1862

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Deuxième série)

N° 1

EXTRAIT DE L'*HISTOIRE DE JULES CÉSAR* PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON III, *CAMPAGNE CONTRE LES HELVÈTES EN 696.* — (1866, édition in-f°, tome II, livre III, chapitre III, page 54, note 1.)

Les fouilles pratiquées en 1862, entre Trévoux et Riottiers, sur les plateaux de la Bruyère et de Saint-Barnard, ne laissent aucun doute sur le lieu de cette défaite. Elles ont révélé l'existence de nombreuses sépultures, tant gallo-romaines que celtiques. Les tumulus ont fourni des vases d'argile grossière, beaucoup de fragments d'armes en silex, des ornements en bronze, des fers de flèche, des fragments de douille. Ces sépultures sont les unes par incinération, les autres par inhumation. Dans les premières, nulle part la crémation n'a été complète, ce qui prouve qu'elles ont été faites à la hâte et exclut toute idée d'un cimetière ordinaire. Deux fosses communes étaient divisées chacune en deux compartiments, dont l'un ne renfermait que des cendres et l'autre

Digitized by Google

des squelettes humains, entassés pêle-mêle, squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants. Enfin, de nombreux fours de campagne jalonnent en quelque sorte la route suivie par les Helvètes. Ces fours, très communs au pied des coteaux abrupts de Trévoux, Saint-Didier, Frans, Jassans et Mizérieux, se retrouvent sur la rive gauche de l'Ain et jusque dans le voisinage d'Ambronay.

N° 2

LETTRE DE M. HENRI FAZY A M. VALENTIN-SMITH

Genève, 2 octobre 1862.

CHER MONSIEUR,

Des occupations multipliées m'ont assailli dès mon retour à Genève et m'ont empêché de vous écrire plus tôt; je n'en ai pas moins bien souvent pensé à vous et votre bienveillante réception, l'aimable accueil que j'ai rencontré dans votre famille, compteront parmi mes souvenirs les plus agréables. Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de toute ma reconnaissance pour toutes les bontés que vous avez eues pour moi; en me conduisant à Trévoux et en m'initiant aux mystères des fouilles de Saint-Barnard, vous avez donné à mon séjour tout l'attrait d'un voyage de découverte des plus intéressants.

J'ai reçu hier une lettre de M. Vingtrinier, qui me demande l'autorisation pour insérer dans la *Revue du Lyonnais* le compte rendu de la course à Vienne. Je l'ai prié d'avertir préalablement M. Canat de Chizy.

Vous m'aviez demandé de vous indiquer le titre précis de l'ouvrage de M. Dubois sur le système municipal des Romains, voici ce titre : *Essai sur les municipes dans le droit romain*, par Georges Dubois. Paris, Charles de Mourgues, frères, 1862.

Puisque vous vous occupez de ce sujet, je prendrai la liberté de vous indiquer aussi un ouvrage où l'on peut puiser des renseignements utiles, c'est *Le Droit municipal dans l'Antiquité*, par Ferd. Béchard. Paris, 1860. Je continue à m'occuper de mon essai sur Genève à l'époque romaine, plus j'avance et plus je trouve que vous aviez raison quand vous me disiez que Genève n'était juridiquement qu'un simple *Vicus*. Notre illustre épigraphiste, M. Mommsen, est pleinement de cet avis.

J'ai eu l'occasion de causer longuement avec le général Dufour des

Digitized by Google

fouilles exécutées à Saint-Barnard, tous les détails que je lui ai donnés l'intéressent au plus haut point; à ce point de vue, je serais très désireux de pouvoir lui communiquer les rapports de M. Cadot; comme le général aime fort à entretenir l'Empereur des questions relatives à César, il pourrait être de quelque utilité de lui soumettre les détails des recherches. Aussi, vous serais-je fort reconnaissant, si vous pouviez faire copier les deux rapports et me les envoyer.

Il est entendu que je ne ferai usage de ces deux documents que dans les limites que vous me prescrirez.

Lorsque le travail de M. Guigue sera prêt, je serai fort aise de le recevoir aussi. Quant au fond même de la question, je ne m'en suis occupé qu'en ce qui concerne l'origine des Tigurins; j'ai acquis la quasi-certitude que ce pagus existait aux environs d'Avenche, en vertu d'une inscription que je vous communiquerai. J'attendrai la copie de divers documents dont vous possédez les originaux, pour préparer mon rapport adressé à nos Sociétés. Qu'est-il donc advenu des fouilles d'Ambérieux? Je n'ai reçu aucune nouvelle de M. Guigue et j'attends toujours sa visite. Avez-vous abandonné l'idée de diriger des fouilles sur ce point? J'espère que vous voudrez bien me renseigner sur cette question qui m'intéresse fort.

Notre Société d'Histoire se réunira pour sa session d'hiver à la fin d'octobre; je lui présenterai votre Mémoire sur les Burgondes, en demandant que vous soyez élu membre correspondant.

A l'occasion de mon séjour à Trévoux, vous vous rappelez, sans doute, que j'ai fait, avec M. Guigue, une course à Montanay; en revenant, j'ai demandé au cocher le prix de la course et j'ai voulu le payer, mais il m'a dit qu'il fallait s'adresser au bureau. Absorbé par les richesses archéologiques qui m'entouraient, j'ai eu la malencontreuse idée d'oublier ma dette; je viens vous prier d'excuser cet oubli et de vouloir bien payer pour moi le cocher en question, vous voudrez bien joindre à cela la note des copies et je vous ferai parvenir immédiatement le montant de ce que je dois.

J'aimerais fort à savoir l'adresse de M. de Lagrevol, à Lyon; il a bien voulu m'offrir communication de certains documents et je voudrais lui rappeler sa promesse.

Veuillez, cher Monsieur, me rappeler au souvenir de votre famille et de M. Guigue, et agréez vous-même mes respectueuses salutations.

Henri Fazy.

Digitized by Google

N° 3

LETTRE DE M. VALENTIN-SMITH A M. V. HALLEY, A GRAY (HAUTE-SAONE)

Lyon, 6 décembre 1862.

MONSIEUR,

Je viens de lire avec le plus grand intérêt votre travail sur les fouilles faites, en 1861, à Beaujeu, et vous prier de vouloir bien me donner quelques explications propres à faciliter quelques rapprochements comparatifs, s'il est possible, entre vos fouilles et celles faites, l'été dernier, à Saint-Barnard, près de Trévoux, où l'on suppose que s'est livrée la bataille de César contre les Tigurins :

1° Planche I, p. 101. Objets en silex : couteaux, pointes de flèches, etc.

Ces objets ont été trouvés dans le voisinage de l'édicule décrit p. 98.

Ont-ils été trouvés dans des tumuli ?

C'est ce que je désirerais savoir.

Dans les fouilles de Saint-Barnard, qui ont compris 41 tumuli répandus sur une surface d'environ 4 kilomètres carrés, des éclats de silex ont été rencontrés dans presque toutes les sépultures par incinération.

Dans l'un des tumuli n° 19, les éclats étaient accompagnés d'une scie à manche du même morceau de silex et placée à proximité de deux vases. Cette scie est longue de $0^m,112$, épaisse de $0^m,004$ et large de $0^m,025$.

Dans un autre tumulus n° 32, a été extrait un poignard en silex, cassé en deux; dont une moitié a été trouvée à $1^m,50$ et l'autre à 2^m d'un vase cinéraire en terre grossière, jaunâtre, n'ayant pu être recueilli qu'en fragments.

La longueur de cette arme est de 18 centimètres et demi, sa largeur au milieu de 32 millimètres.

Le silex est plat d'un côté et en dos d'âne de l'autre. La partie formant le poignard se termine par une pointe triangulaire. Il est très bien taillé; c'est la plus belle arme en silex que j'aie vue.

Digitized by Google

Enfin, deux autres tumuli ont fourni des fragments d'armes en silex : l'un, la pointe d'une lance ; l'autre, un couteau à deux tranchants, à peu près semblable aux nos 2 et 3 de votre planche I.

Planche VII, no 8. Nos fouilles, dans la partie où se trouve une villa gallo-romaine, nous ont également offert un tesson portant oF BASSIC.

Tous les vases cinéraires trouvés à Saint-Barnard sont en terre. Aucun ne ressemble à ceux de vos planches VII et VIII.

Un seul grand vase, no 12, a été retiré entier, avec un plus petit qui s'y trouvait renfermé, tous deux renfermaient des cendres et quelques ossements.

Ils ressemblent assez à l'urne cinéraire du tumulus de Limé, *Bulletin de la Société académique de Laon* (année 1862, p. 277) et à celle de Tournay, *Tombeau de Childéric Ier*, par l'abbé Cochet (p. 29 et 388), mais de plus grande dimension.

Planche X. Armes.

A Saint-Barnard, l'on n'a trouvé aucune arme dans les *tumuli*, non plus qu'aucune monnaie.

Mais tout près, sur la commune de Trévoux, non loin d'un lieu où, il y a dix ans, une grande quantité d'ossements et de cendres ont été découverts, une arme semblable absolument au no 3 de votre planche X a été rencontrée à côté de deux crânes, malheureusement dispersés.

Je vous prie d'avoir la bonté de me donner tous les détails en votre pouvoir sur ce fer no 3, rond et très aigu, et me dire vos raisons pour le classement que vous en faites dans l'espèce des *Verecula* (p. 111).

Également sur Trévoux et sur la route conduisant à Saint-Barnard, l'on voit dans les balmes les traces très marquées de trois fours, dont l'un d'eux, écroulé, présente une grande quantité de cendres, mais sans briques ni poteries, soit dedans, soit aux alentours. Vos fours, si bien caractérisés (planche II), peuvent-ils offrir quelque moyen de rapprochement par leur position dans des balmes ? Quelques personnes considèrent nos fours comme des fours de campagne des Helvètes ; mais c'est hardi et conjectural.

Permettez-moi de vous prier, si votre travail sur les antiquités de Beaujeu a été tiré à part, comme c'est l'usage, de m'en faire adresser un exemplaire par votre libraire, que je paierai par la voie qu'il m'indiquera, ainsi que le deuxième volume du *Recueil de la Société d'Agriculture de la Haute-Saône*, contenant la dissertation de Gevrey, sur l'usage des armes barbares, ou le tiré à part, s'il en existe un.

Digitized by Google

Mille pardons, Monsieur, et excusez-moi au nom du but archéologique qui m'enhardit auprès de vous, l'un des adeptes les plus fervents de la science, et veuillez agréer les sentiments de haute considération avec lesquels je suis

Votre très humble serviteur.

VALENTIN-SMITH.

N° 4

RÉPONSE DE M. HALLEY A M. VALENTIN-SMITH

Gray, 9 décembre 1862.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En répondant à une partie de votre lettre seulement, j'ai l'honneur de vous informer que les publications de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône s'impriment aux frais de cette dernière. Le tirage ne se fait que pour ses membres et les diverses Sociétés correspondantes.

Aucun exemplaire n'est livré dans le commerce; mais j'en possède deux, daignez, je vous prie, accepter celui que je me fais un devoir de vous offrir. Je regrette beaucoup de ne pouvoir y joindre le tome II, mais je vais écrire à ce sujet à notre honorable Président, qui s'empressera de vous le procurer si la Société en conserve encore.

J'ai lu avec satisfaction la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire; elle témoigne hautement de votre sollicitude pour l'histoire du pays.

Daignez agréer toute ma reconnaissance pour les excellents renseignements qu'elle contient.

Je vous promets d'y répondre prochainement, maintenant mon service s'y oppose à cause de la fin de l'année, tout mon temps est pris.

Je vous demande donc bien pardon à l'avance du retard que je serai forcé de mettre avant de satisfaire à ma promesse.

Daignez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

V. HALLEY.

Digitized by Google

N° 5

LETTRE DE M. FAZY A M. VALENTIN-SMITH

Genève, 24 juillet 1862.

CHER MONSIEUR,

Permettez-moi de m'excuser de ne vous avoir pas donné plus tôt de mes nouvelles et de ne vous avoir pas remercié de votre aimable envoi. Une fièvre bilieuse, qui m'a affaibli au-delà de toute expression, m'a empêché de mettre au net ma correspondance et j'ai dû renoncer même à mes occupations les plus pressantes ; il y a à peine deux semaines que ma santé me permet de me remettre à mes travaux. Dieu veuille que je ne subisse pas de nouvelles interruptions, car c'est très décourageant lorsqu'à mon âge on est forcé de songer déjà au repos. J'étais très malade lorsque votre précieux travail sur le tribunal de police en Angleterre m'est parvenu; je n'ai pu en lire d'abord que quelques pages, mais dès que je me suis trouvé mieux j'ai lu et relu avec un véritable intérêt, votre excellent mémoire dont j'admire surtout la clarté et la précision.

Je m'aperçois que j'oublie le but même de cette lettre, qui est de vous recommander M. le professeur Thomann de Zurich. M. Thomann s'occupe d'études philologiques et historiques, il consacre cette année un certain nombre de jours à une excursion scientifique dans les lieux illustrés par la première campagne de César contre les Helvètes. Je sais trop l'intérêt que vous prenez à tout ce qui touche à ces questions pour laisser partir M. Thomann sans lui donner quelques lignes pour vous. C'est un savant allemand dans toute l'étendue du terme, consciencieux, patient, infatigable. Il a recherché sur la rive du Rhône, d'après mes indications, les restes du retranchement de César et il croit avoir découvert un fragment du *Vallum*.

Je me propose d'aller visiter l'emplacement qu'il me cite et dans une prochaine lettre je vous rendrai compte de mes investigations.

Excusez, cher Monsieur, le fond et la forme de cette lettre. Comme M. Thomann attend cette lettre qu'il doit emporter, je suis forcé de l'écrire abrégée et je ne puis y mettre tout le soin que j'aurais désiré.

Agréez mes respectueuses salutations,

Henri FAZY.

Digitized by Google

N° 6

LETTRE DE M. THOMANN, DE ZURICH, A M. VALENTIN-SMITH

Zurich, 28 décembre 1863.

MONSIEUR,

Pardonnez le retardement trop long de ma réponse et permettez-moi de vous écrire cette fois en allemand.

Il faut attribuer la cause de mon retard, à ce que cette année je suis singulièrement plus occupé dans notre gymnase que d'habitude. Toutefois j'ai employé les vacances d'octobre à la poursuite du vieil ours allemand *Ariovist*; votre lettre est arrivée ici pendant mon absence et voilà pourquoi je n'ai trouvé que maintenant le loisir de vous écrire.

M. le docteur Keller s'empresse avec plaisir de satisfaire à vos désirs, et voici les réponses aux questions que vous lui avez posées :

1° Les lacs suisses de l'Est ne renferment dans leurs constructions lacustres aucun objet de bronze, et ceux découverts dans les lacs de l'Ouest sont fort difficiles à se procurer, personne ne s'occupant de leur recherche pour en faire le commerce. Les personnes qui possèdent quelques-uns de ces objets les tiennent des pêcheurs qu'elles ont chargés d'explorations et qui sont payés à la journée, mais non à la pièce.

Aussi ne trouve-t-on d'ustensiles de bronze que dans les musées publics et dans quelques collections particulières. Au surplus, M. Keller a écrit à différentes personnes, pour obtenir à ce sujet des renseignements, ainsi qu'à l'égard d'ustensiles de fer.

2° On ne trouve d'objets en fer que dans très peu d'endroits;

3° Il existe des copies de divers ustensiles de bronze ;

4° Jusqu'à ce jour il n'a été découvert que de très petits poignards en silex ; le silex dont ces instruments sont fabriqués provient de France disent les géognostes. M. le professeur Mérian, de Bâle, croit qu'ils sont faits de petits morceaux de silex qu'on trouve dans l'ouest du Jura suisse;

Digitized by Google

5° L'unique morceau de verre recueilli jusqu'à présent dans les constructions lacustres consiste en une petite perle de verre fondu de couleur bleuâtre, il se trouve décrit dans le troisième recueil des documents relatifs aux constructions lacustres p. 79, où il est figuré de grandeur naturelle.

(V. pl. 11, fig. 26). Il est possible qu'il soit d'origine phénicienne et qu'il ait été apporté jusqu'ici par des marchands ;

6° Quant aux monnaies on n'en a pas encore trouvé de traces.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour se montent à 290 fr.; elles ont été payées par M. Escher sur la somme de 690 fr. qui lui avait été envoyée.

Veuillez patienter jusqu'au printemps prochain pour recevoir notre nouvel envoi. M. Keller vous fait dire qu'il ne se composera qu'en partie des objets que vous désirez et n'épuisera pas le crédit qui lui a été ouvert.

Vous m'adressiez à la fin de votre lettre une série de questions, auxquelles pour le moment je ne suis pas en mesure de répondre convenablement. Par contre je me fais un vrai plaisir de vous communiquer quelques-unes de mes observations de voyage.

1° Mes recherches sur la gauche du Rhône se sont étendues depuis Aire-la-Ville jusqu'à Chancy.

Entre ces deux points, la nature du terrain est telle, que le Murus construit par César, de Genève au Mont....., ne devait pas être un ouvrage continu et qu'il ne faut pas l'entendre ainsi, car pourquoi élever un mur de 16 pieds de hauteur dans les endroits où il existe une berge plus élevée et fort escarpée ? On ne devait naturellement fortifier que les places où sans cela le passage devenait possible.

Ces endroits se trouvent au-dessous des trois ponts jetés aujourd'hui sur le Rhône, entre Genève et le Jura, savoir : (*a*) entre le pont d'Aire-la-Ville et Moulin-de-Vert ; (*b*) en face de la plaine ; (*c*) près de Chancy. Les traces du *Murus* peuvent être considérées comme tout à fait disparues. La berge en face de la plaine m'a frappé, la levée en ligne droite; derrière ce qu'on appelle le Champ-Genevrier, un peu au-dessous du pont d'Aire-la-Ville, semble bien d'origine nouvelle. Je crois que les gués dont parle César, devaient être près du Moulin-de-Vert et de Chancy. Il est difficile d'admettre qu'aujourd'hui, entre Genève et le Jura, le Rhône puisse être passé à gué; il faut que du temps de César

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

le fleuve ait été moins profond. (C'est ce qui avait lieu pour la Sambre à l'endroit ou près de Haumont s'est livrée la bataille contre les Nerviens : cette rivière n'avait alors que trois pieds de profondeur, tandis que maintenant elle en a quatre au moins. En réunissant les différentes parties qui formaient la muraille, l'ouvrage avait au plus la moitié de toute la ligne du Rhône en question. L'expression de *Murus* donne lieu à une question. Pourquoi César n'a-t-il pas comme ailleurs écrit : *Vallum fossamque ?* Il est impossible d'admettre sérieusement qu'il ait existé un mur en pierre, car bien certainement il en resterait encore des vestiges.

D'après Varron, les digues ou levées de terre sans fossés s'appelaient : *Muri.* Si donc et à raison de cette notice il est permis de considérer l'expression *Fossamque* autrement que comme une intercalation, il faudrait, dans le cas en question, ne donner au fossé qu'une importance subordonnée ; le fleuve figurait bien le fossé, et en bonne règle, il suffisait d'élever ses bords de 16 pieds. Mais à cette surélévation l'expression de *Murus* semble mieux s'appliquer que celle de *Vallum ;*

2° En ce qui concerne le passage de la Saône, je suis entièrement de l'avis de M. Cadot ;

3° Quant à Cussy-la-Colonne, je m'éloigne de plus en plus de l'opinion que là s'est trouvé le théâtre de la grande bataille de César contre les Helvétiens et plus j'examine attentivement le texte de César et le compare avec la carte de l'état-major français, plus ce qu'a écrit M. Cadot me semble se rapprocher de la vérité ;

4° J'ai visité en octobre dernier les trois positions signalées par Gœler, Quiquerez et Rottmann, comme étant celles où aurait eu lieu la bataille de César contre Arioviste, à savoir : Cernay, Porentruy et Battenheim. Il ne m'est pas possible d'admettre aucune des trois différentes manières de voir.

Pendant les féries du nouvel an je m'occupe de Bibracte, d'Augustodunum et de Mont-Beuvray.

Je suis très cordialement votre très dévoué.

Conrad THOMANN.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SONNETS

I

AUTREFOIS

Autrefois sur mon front flottaient des cheveux noirs ;
Mes regards sans effort sondaient au loin l'espace,
Les jours n'avaient point d'ombre et l'hiver point de glace,
Et de rayons dorés s'illuminaient les soirs.

Autrefois dans mon cœur germaient de longs espoirs,
Les soucis l'effleuraient sans y laisser de trace,
Aucun péril n'aurait ému ma jeune audace ;
Doux étaient les plaisirs, et légers les devoirs.

Autrefois, enchanté d'une ivresse infinie,
Aux feuillets encor blancs du livre de ma vie
Je lisais : Joie, amour, succès, bonheurs constants.

Autrefois, avec moi, souriants, intrépides,
Des amis descendaient le fleuve aux eaux limpides :
Autrefois, nous avions vingt ans !

Digitized by Google

II

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui sur mon front des sillons sont creusés ;
De quelques cheveux blancs il se couronne encore :
Mais les parfums des fleurs, mais les feux de l'aurore
Laissent indifférents mes sens paralysés.

Aujourd'hui de mon cœur les ressorts sont brisés ;
Fortune, gloire, amour, tout ce que l'homme adore,
C'est pour lui le rayon lointain, morne, incolore,
Qui meurt à l'horizon de sommets déboisés.

Aujourd'hui, sans attraits, le livre de la vie
Offre à mes yeux troublés chaque page remplie
D'ennuis, d'espoirs déçus, de deuils avant le temps.

Aujourd'hui, seul, pensif, j'attends sur le rivage
Le sombre esquif qui doit m'enlever au passage :
Las ! aujourd'hui, j'ai soixante ans !

Digitized by Google

III

SÉLECTION

Je croyais voir, en proie à quelque mauvais ange,
Au fond d'un sombre puits à mes pieds se presser
De reptiles visqueux une immonde phalange,
Qui pour monter à moi semblaient se rehausser.

Et, comme moi captifs, ambition étrange,
Des hommes s'essayaient, ô honte! à coasser,
Et de frères traitaient ces rebuts de la fange,
Et vautrés dans la boue allaient les embrasser.

Et mon cœur de mépris, de dégoût, de colère
Se soulevant, d'un bond à l'air, à la lumière
Je voulais m'élancer de l'horrible milieu;

Et, d'en bas me sentant pris dans la bourbe infecte,
Je poussai ce grand cri : Mon Seigneur et mon Dieu !
Et d'un seul coup s'enfuit la vision abjecte.

Digitized by Google

IV

OUBLIONS!!

Souvenirs! souvenirs! vains échos du passé,
Pâles reflets des jours où j'ai connu la joie,
Et vous, pensers amers où tout espoir se noie,
Pourquoi troubler toujours mon pauvre cœur blessé?

Quoi donc! un nom déjà sur la terre effacé!
Une image, un refrain que le zéphyr m'envoie,
Un oiseau qui s'envole en chantant sur ma voie,
Un rien! m'arrache encore un soupir insensé!

Non, fantômes aimés, ne hantez plus mon âme;
Sous les cendres, en paix, laissez mourir la flamme;
Éloignez-vous : assez de tristesse et de pleurs.

Le temps fuit : du repos vient l'heure solennelle;
Dieu vaut bien qu'on oublie et plaisirs et douleurs;
Je ne veux plus songer qu'à sa voix qui m'appelle.

J. E. V. TRISTIS.

Digitized by Google

CATALOGUE SOMMAIRE DES MUSÉES DE LA VILLE DE LYON. Dessins de M. Adrien ALLMER. — Lyon, Mougin-Rusand, imprimeur-éditeur, 1887, in-8° (1).

C'EST avec une vive satisfaction que le public lyonnais vient d'accueillir le nouveau Catalogue, publié récemment par les Conservateurs de nos musées.

Nous ne possédions, en effet, que des notices, déjà anciennes et, par conséquent, trop incomplètes des tableaux, qui remplissent nos trois galeries de peinture. Quant à notre musée épigraphique et à nos collections d'antiquité et d'objets d'art, ce n'était point comme d'un guide que l'on pouvait se servir des deux volumes in-4° publiés, il y a trente ans, par M. Commarmond.

Par son format portatif, aussi bien que par la variété des renseignements qu'il renferme, le volume, dont nous annonçons aujourd'hui la publication, devient donc, dès ce jour, le *Vade mecum* indispensable de tous les amateurs et les curieux, désireux de faire une étude fructueuse des richesses artistiques que renferment les diverses galeries de nos musées.

Cette étude est encore facilitée par le soin qu'a pris l'éditeur d'accom-

---

(1) En vente, chez l'éditeur, rue Stella, 3, et dans toutes les galeries des Musées. Prix : 1 franc. — Il a été tiré quelques exemplaires de luxe, sur grand papier. Prix : 5 francs.

Digitized by Google

pagner la description des objets les plus remarquables, que possèdent le musée des antiques et celui des objets d'art du moyen âge et de la renaissance, de dessins fort exacts, dus à l'habile crayon de M. Adrien Allmer.

Ces illustrations, qui donnent à ce nouveau Catalogue un intérêt particulier, constituent une innovation heureuse, dont le public a déjà apprécié l'utilité. Car il sera permis désormais au lecteur, avant même d'avoir visité ces deux collections, de se rendre compte rapidement de la nature et de la valeur artistique des objets qui les composent.

A. VACHEZ.

A TRAVERS LYON, par MONSIEUR JOSSE. — Lyon, Storck, 1887.

SI par un temps froid et pluvieux, en plein mois de mai cependant, il vous a fallu sortir de chez vous, si vos relations ou vos occupations vous ont entraîné dans nos vieilles rues lyonnaises, dans quel état rentrez-vous dans votre logis ? Lassé, écœuré et détrempé par cette humidité ambiante et continue, qui refroidit non pas l'épiderme mais la moelle des os, vous pressentez déjà tous les malaises auxquels vous condamne votre tempérament arthritique, rouille héréditaire que vous tenez d'une longue suite d'aïeux Lyonnais ; de très sombre humeur vous contemplez la morosité de ce qui vous entoure, vous n'avez plus la force de réagir contre ce gris-noir qui vous enveloppe, jour faux et terne, qui n'éclaire pas, mais salit les objets, exagère les pauvretés et éteint les couleurs ; devant votre feu qui fume vous vous rappelez les passants de tantôt, pressés et taciturnes, avec des allures de chien mouillé. Vous êtes aigri et vous analysez méchamment ceux que vous venez de voir, amis ou parents. De vrais Lyonnais, dites-vous, esprits étroits, indécis ou routiniers, dénigrant tout, se moquant de ce qu'ils ne comprennent pas, fiers de leurs écus et surtout de leur ignorance dont ils font un dogme, essentiellement bourgeois dans le mauvais sens du mot, maussades par habitude et tempérament. Enfin, pour satisfaire votre rancune, vous voulez relire l'arrivée du *Petit Chose* à Lyon, la rue étroite, l'allée sombre,

Digitized by Google

l'escalier aux marches gluantes et l'invasion des cafards, mais voilà que votre génie familier vous met dans les mains un autre livre intitulé *A Travers Lyon*, par monsieur Josse. Lisez-le vite. Je voudrais vous dire tout le bien que l'on en doit penser, mais ce ne sera jamais avec autant d'autorité et d'esprit que l'a fait la charmante préface de M. Coste-Labaume, un de ces Lyonnais qui savent aimer et faire aimer leur ville.

Vous referez avec M. Josse votre promenade de tout à l'heure, mais au coin du feu, les pieds chauds et charmé par l'aimable causeur qui vous conduit, vous le suivrez où il lui plaira de vous mener à travers nos rues, nos quais et nos collines.

Avec lui vous allez voir les choses à un point de vue plus juste, plus indulgent si vous voulez. Et quand M. Josse vous rappellera ses impressions de jeunesse, les vôtres aussi peut-être, vous serez tout ragaillardi en vous remémorant ce temps où il faisait soleil bien plus souvent.

Malgré son titre modeste, ce livre est l'œuvre d'un érudit, mais ce qui est mieux encore, d'un écrivain, « l'auteur vous raconte dans une langue claire et précise, en style de bonne compagnie ce qu'il sait, ce qu'il a observé, ce qu'il a vu, » et cela avec un naturel, une sincérité et aussi une bonhomie un peu narquoise, qui vous met tout de suite le sourire aux lèvres et vous fait l'ami de l'auteur.

Vous vous dériderez sûrement, en route, en lisant la naissance de notre premier magistrat municipal, puis vous irez à Fourvière par la montée de Tire-cul, et les fouilles de Trion, comme l'histoire du cloître de Saint-Just vous apprendront bien des choses. Vous irez aussi au Gourguillon prendre les noms des sept fondateurs de l'illustre, alme et inclyte Académie qui vient de publier ses mémoires, et vous passerez de Vaise à la Croix-Rousse, sans négliger le verdoyant coteau des Chartreux ; en y passant l'auteur salue cette grande construction carrée à toiture inclinée qui était l'hôtellerie de la Chartreuse du Lys-Saint-Esprit. » De nos jours, nous dit-il, ce bâtiment est occupé par une congrégation diocésaine dont les prêtres — à tort ou à raison — sont notés comme sentant un peu le fagot. Je ne dirai pas qu'ils ont l'esprit gallican, l'épithète étant malsonnante ; mais ces messieurs ont gardé le vieil esprit français, n'estimant pas qu'il soit nécessaire d'être plus catholique que saint Louis et Bossuet. Il est des gens pour prétendre que ce n'est point assez. »

Digitized by Google

C'est parler comme La Bruyère, et les réticences de Monsieur Josse disent toutes ses sympathies pour cette pépinière d'évêques.

Vous ne terminerez pas la lecture de ces pages attrayantes sans être consolé et réconcilié avec notre vieux Lyon et bien que la pluie tombe inexorable, vous n'oserez plus médire de la ville où l'on a écrit et apprécié un si bon livre.

Henri PANAREL.

L'HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE, par M. J.-F. BONNEL (1).

LA succession des phénomènes qui ont pour champ la voûte céleste, les évolutions des astres n'ont pas manqué de frapper l'attention humaine dès les premiers âges, voués plus encore que les nôtres à la vie contemplative. Comment nos ancêtres ont-ils essayé d'analyser ces mouvements qui nous emportent ou emportent tout autour de nous, quelles hypothèses ont-ils forgées successivement pour coordonner ces phases diverses, quels efforts ont-ils faits pour en étudier l'ordre exact et en surprendre les véritables lois? Comment, en un mot, s'est constituée la science astronomique, quelles étapes a-t-elle dû parcourir avant de toucher à l'admirable degré de certitude et de précision auquel nous la voyons parvenue? C'était là une histoire infiniment séduisante à écrire; elle exigeait le travail et les connaissances d'un bénédictin : c'est l'immense travail que vient d'entreprendre et de conduire à excellente fin, notre savant compatriote, M. J.-F. Bonnel; il ne manque à cette magistrale étude qu'une allure moins modeste pour prendre parmi les œuvres considérables la place à laquelle elle a tous les droits.

Passer en revue le bagage astronomique des peuples et des temps primitifs, Indous, Chinois, Chaldéens, Égyptiens, Hébreux, Phéniciens, en faisant le bilan particulier des œuvres laissées par tous les précurseurs de Ptolémée, faire la clarté au milieu de conceptions qui tiennent

---

(1) Alfred Cattier, éditeur à Tours.

Digitized by Google

souvent plus de l'astrologie que de l'astronomie, de l'imagination que de l'expérience, ce n'a pas été la partie la moins difficile de la tâche que s'est donnée M. Bonnel. De la cosmogonie primitive, nous voyons se dégager pourtant chez les Égyptiens, une évaluation assez précise de la révolution annuelle du soleil (365 jours 1/4), et chez les Chaldéens, l'invention du zodiaque, l'observation de quelques planètes et la découverte de cette fameuse période de 223 lunaisons, qui ramène dans le même ordre toute la série des éclipses, retour que les Chinois semblent avoit soupçonné.

Les Grecs, avec leur merveilleuse faculté d'assimilation, rassemblent en une brillante synthèse tous les éléments dispersés de la science; les grands philosophes Thalès, Pythagore, Platon, Aristarque, appliquent leurs grands esprits à l'étude de ces graves problèmes : ils comprennent mieux le mouvement des astres. La terre leur apparaît ronde, peut-être suspendue dans l'espace et animée d'un double mouvement de rotation et de translation; poussée par d'admirables déductions, l'École de Pythagore et de Platon a l'incontestable intuition de la vérité qui se révélera à Copernic vingt siècles plus tard; malheureusement, Aristote et, après lui, Hipparque, Ptolémée et les astronomes alexandrins combattent à outrance ces idées de l'École pythagorienne et s'appliquent à obscurcir ces précieuses lueurs de la vérité; en dépit de ces graves erreurs, de la confusion des mouvements apparents et des mouvements réels, l'École d'Alexandrie acquiert des notions précises sur les dimensions de la terre, fonde la géographie physique et mathémathique, mesure l'inclinaison de l'écliptique, découvre l'inégalité du mouvement solaire, la précession des équinoxes, les parallaxes de la lune et du soleil, et entasse une somme considérable d'éléments relatifs aux astres dans un immense répertoire, intitulé *Synthèse mathématique*, qui sera l'*Almageste*, et restera le guide par excellence de la science en Orient comme en Occident pendant dix siècles. On reste confondu de surprise et de regrets en voyant ces hommes si intelligents, si sagaces, en possession de tant de matériaux précieux, se confiner dans un système astronomique paradoxal que ruinaient sur place leurs propres expériences.

Les Romains, trop occupés de politique et de conquêtes, ne semblent pas avoir eu le loisir nécessaire aux observations patientes; leurs savants, Pline, Sénèque se bornent à enregistrer les connaissances acquises par d'autres; et l'astronomie militante reste réfugiée à Alexan-

Digitized by Google

drie, jusqu'en 641, époque à laquelle elle va sombrer, avec tant d'autres richesses accumulées par l'esprit humain, sous les coups des lieutenants du Prophète.

Pendant deux siècles, l'éclipse va être complète, jusqu'au jour où l'empire arabe arrêté dans ses conquêtes, aura trouvé ses limites de la Perse aux Pyrénées, aura le loisir de restaurer le culte des lettres et des sciences, et parmi elles, les études astronomiques reprendront un splendide essor.

Les Kalifes achètent partout à prix d'or les copies des principales œuvres scientifiques grecques, et sous leur règne la géométrie, la physique, l'astronomie se fondent dans un gigantesque travail de compilation. Des observatoires richement dotés se construisent à Damas et à Bagdad ; les déterminations de l'obliquité de l'écliptique, de la longueur d'un degré du méridien sont reprises avec un luxe inoui d'appareils et de précautions ; mais, en dépit de cette protection, l'amour de l'astronomie ne pousse pas de fortes racines dans l'esprit arabe, et cette science verse bientôt dans l'astrologie qui flatte bien davantage les goûts, l'imagination et les instincts des Kalifes et de leurs peuples.

Elle jette un peu plus d'éclat dans la période turque, du IXe au XIIIe siècle : de remarquables calculs viennent fixer plus exactement l'obliquité de l'écliptique, la précession des équinoxes ; c'est aux astronomes de cette époque qu'on doit l'introduction des lignes trigonométriques ; dans leurs observations, ils s'aident d'instruments d'une dimension incomparable, comme des sextants et des quarts de cercle de 7 à 20 mètres de rayon.

De nouveaux observatoires se fondent au Caire, à Cordoue, à Séville, à Tolède, à Ceuta, à Tanger, à Maroc ; mais cette expansion, d'apparence brillante, n'apporte aucun progrès véritablement sérieux ; on commente et on refait l'*Almageste* de Ptolémée sans lui ajouter de conquêtes vraiment nouvelles.

Ces tentatives de restauration sont encore une fois traversées par les événements militaires : l'invasion mongole au XIIIe siècle vient déplacer l'axe scientifique, dépouiller Bagdad et Damas au profit de Samarkande, où les Khans font surgir un magnifique observatoire, pourvu d'instruments plus considérables encore. Mais tous ces efforts n'aboutissent à aucun progrès réel et sérieux sur la synthèse astronomique de l'École d'Alexandrie, et c'est bien à tort qu'on attribuerait aux Arabes un droit quelconque sur les connaissances que nous possédons de nos jours. Ils

Digitized by Google

ont accumulé des matériaux d'observation, mais sans pouvoir rien dégager de la vérité, des lois exactes qui régissent le système du monde, et que les Grecs avaient entrevues.

Pendant qu'en Orient la cosmographie flotte ainsi à travers tant de vicissitudes et de hasards, jusqu'au XIIe siècle l'Occident n'ajoute presque rien à l'héritage de Ptolémée.

Conformément à la tradition gréco-latine qui inspire de bonne heure tout notre enseignement, l'astronomie constitue bien une branche du *Quadrivium*, et reste professée, sur les données de l'*Almageste* et des saines prévisions de Pythagore, par Boèce, Bède, Alcuin, Gerbert (1), Honoré d'Autun et Guillaume de Conches. On trouve pourtant déjà quelques précurseurs de Copernic, comme Capella, qui démontre que la Terre n'est pas le centre de toutes les planètes, que Vénus et Mercure tournent autour du Soleil, etc.

Au retour des Croisades, l'astronomie s'infuse un peu de la science islamique; sous cette influence prennent naissance deux courants, l'un d'imagination, qui porte vers l'astrologie; l'autre qui, à partir du XIVe siècle, va procéder invariablement et sainement de l'expérience et de la froide raison. Mais, dans ces temps troublés, nos astronomes n'ont rien des immenses ressources que possédaient leurs rivaux aux observatoires de Bagdad, du Caire et de Cordoue; au milieu de guerres continuelles, les princes occidentaux ne peuvent guère protéger la science, qui trouve heureusement à l'ombre de l'Église d'inviolables lieux d'asile. C'est dans les collèges ecclésiastiques que la cosmographie se conserve comme toutes les autres connaissances humaines ; c'est de là qu'elle repartira pour suivre la route parfaitement sûre qui aboutira aux découvertes géniales de Copernic et de Kepler.

Roger Bacon, dès la fin du XIIIe siècle, a préparé un champ nouveau à l'observation, en indiquant nettement la construction des lunettes et des télescopes. La réforme du calendrier ecclésiastique préoccupe vivement les esprits et inspire de remarquables études astronomiques : Pierre d'Ailly, George de Purbach, Régiomontan, Walther de Nuremberg, publient des travaux considérables, tables d'observations nou-

(1) On rapporte formellement à Gerbert (d'Aurillac) l'invention de notre système de numération décimale, fort improprement attribuée aux Arabes.

Digitized by Google

velles, éphémérides planétaires; on pressent la permanence et la périodicité du mouvement des comètes; les instruments se perfectionnent, les progrès de l'horlogerie apportent une rigueur nouvelle aux observations; au souffle de la Renaissance, jalouse de rompre avec les errements du passé, à la lueur d'une meilleure analyse et de méthodes plus sûres, la clarté se fait dans les esprits; soutenues par un esprit de suite admirable, les conceptions rationnelles se succèdent avec une vivacité jusqu'alors inconnue, et l'on se rapproche à grands pas de la vérité qui va illuminer le ciel astronomique aux débuts du XVIe siècle.

Par une sélection remarquable, on sait retrouver dans l'œuvre antique ce qui mérite d'être exhumé et retenu : Pontano reprend l'opinion de Démocrite sur la constitution de la voie lactée par des myriades d'étoiles. Par des calculs, des constructions graphiques, des planisphères bien conçus, on sait résoudre une quantité considérable de problèmes astronomiques.

Alors apparaît Copernic (1473-1543), prêtre, médecin et astronome, qui, soumettant à la critique d'une méthode scientifique infaillible les données fournies par tous ses prédécesseurs, les complétant par ses observations propres, poursuivies jusqu'à l'âge de 70 ans, formule la vraie théorie des mouvements planétaires et met définitivement debout le système du monde, avec le Soleil au centre, et se mouvant autour de lui, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne. Copernic ne découvre pas encore la courbure exacte des orbites parcourues; il s'attarde bien aux épicycles et aux excentriques d'Hipparque; mais son système suffit tel quel à expliquer tous les faits connus, et l'ère des discussions sur la question des révolutions célestes se trouve désormais irrévocablement close par la conception géniale du chanoine de Frauenbourg. Quelques détracteurs, astrologues plutôt qu'astronomes, essaient de combattre sa doctrine, mais leurs attaques s'éteignent bientôt impuissantes, et l'idée du double mouvement de rotation et de translation de la Terre est irrévocablement fondée; ce fut un coup d'essai de la méthode philosophique expérimentale; il est peu de ses conquêtes ultérieures qui aient plus honoré l'humanité!

Voilà la magnifique histoire que nous venons de trouver résumée en 200 pages du plus captivant attrait.

Ce que notre analyse ne peut malheureusement faire revivre, c'est le charme du style, c'est l'élégance et la précision du langage mis par

Digitized by Google

M. Bonnel au service des exposés les plus ardus; c'est l'élévation de la pensée qui plane toujours au niveau de l'admirable sujet qu'elle embrasse.

Et, en fermant ce remarquable livre, au regard du splendide tableau qu'il venait de dérouler à nos yeux, nous retrouvions dans nos souvenirs l'ineffaçable impression de ce que les clartés profondes de l'Orient nous ont révélé des merveilles célestes.

A. LEGER.

RELATION DE LA FÊTE CIVIQUE ET MILITAIRE DU 29 JUIN 1793 SUR LA PLACE DE LA FÉDÉRATION

M. Gustave Véricel entreprend, pour éclairer l'histoire si peu connue encore de notre ville pendant la période révolutionnaire, la publication de divers documents retrouvés et recueillis par lui pendant son trop court passage à nos Archives municipales.

Il commence par celle du compte rendu de la grande fête civique et militaire qui eut lieu le 29 juin 1793 sur la place de la Fédération (Bellecour).

Le 29 mai 1793, les Sections lyonnaises, sous la conduite de Madinier et de Gingenne, s'étaient emparées de l'Hôtel de Ville et avaient renversé la Municipalité jacobine; dès le lendemain, la Municipalité nouvelle, composée des Présidents et Secrétaires des Sections, était constituée, et un de ses premiers actes fut d'envoyer des délégations auprès de la Convention nationale pour lui expliquer « que les citoyens « de Lyon ne s'étaient levés que pour détruire l'anarchie et faire « régner les lois de la République, qui protège les personnes et les « propriétés », et auprès des départements voisins pour leur annoncer la victoire qu'ils venaient de remporter sur les commissaires de la Convention, et les inviter à s'unir à eux dans leur lutte contre la tyrannie.

« Les villes et les départements voisins, dit M. Véricel, accueillirent » avec empressement ces avances, et la nouvelle commune reçut suc-

Digitized by Google

« cessivement et avec solennité des députations fraternelles de l'Isère, « du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de la Gironde, « apportant leur adhésion au cri de ralliement proposé : Résistance à « l'oppression. »

C'est le récit de la fête donnée pour la réception de la délégation marseillaise que publie M. Véricel. Il fait connaitre les sentiments républicains qui animaient alors la population lyonnaise, et il établit d'une façon indiscutable le caractère du mouvement du 29 mai 1793, attribué quelquefois à une réaction royaliste, et qui n'était en réalité que la lutte de la cité pour la défense de ses franchises municipales.

Cet intéressant document nous fait attendre avec impatience les autres, dont M. Véricel nous promet la publication.

G. S.

PAGES D'AMOUR, poésies de CAMILLE ROY, avec une préface de NIZIER DU PUITSPELU. — Lyon, Mougin-Rusand, 1887, in-18 jésus. Un très joli petit volume, papier teinté.

QUI n'a pas fait un premier volume, en sa vie ? Qui, en sortant du berceau, n'a pas jeté un premier cri de joie, de liberté et d'amour ? Mais qui jamais a pu faire un tome second digne du premier ? Qui a pu reprendre une seconde fois son vol vers les espaces infinis après avoir touché la terre ? Qui a bu deux fois à la coupe de l'inspiration et du génie ?

Mille poètes, à ma connaissance, ont été acclamés à leur première publication et n'ont pas eu le même succès à la seconde. Et, pour ne citer que les plus célèbres, après les *Méditations*, Lamartine n'a-t-il pas donné les *Harmonies, Jocelyn, la Chute d'un ange ?* Hugo n'a-t-il pas suivi la même progression : *Odes et ballades*, un chef-d'œuvre; les *Orientales*, idem ; les *Feuilles d'Automne*, les *Chants du Crépuscule*, les *Voix intérieures ?*

On n'est jeune qu'une fois. On n'a qu'un printemps ; il n'y a qu'un âge pour cueillir les fleurs. A la naïveté succède le savoir-faire ; on devient habile ; on n'est plus charmant.

Nous avons pris nos exemples bien haut, peut-être, afin d'avoir

Digitized by Google

l'occasion de parler des *Pages d'Amour*, le second volume de poésies de notre ami Camille Roy.

Comme nous avons tremblé en ouvrant ce livre si bien imprimé par Mougin-Rusand, un maître en typographie ! Comme nous étions ému en coupant ces feuillets tout neufs ! Qu'allions-nous voir ? L'auteur avait-il vieilli ? Était-il devenu châtié et correct ? Avait-il exagéré ses défauts et diminué ses qualités ? Des *Orientales* allions-nous tomber dans les *Contemplations* ? Mais non. La préface de Puitspelu nous rassure. Rien d'original comme cette introduction et le maître difficile a l'air content. Puis, déjà, voici venir les vers à Mougin-Rusand, vifs, légers, sautillants, joyeux, faciles.

C'est bien mon Camille Roy de jadis.

L'Œuvre sort ingénue
Du cerveau triomphant,
Mais nue,
Ainsi qu'un frêle enfant.

. . . . . .

Il faut que tu la pares
Des atours merveilleux
Et rares,
Faits pour charmer les yeux.

Que sous tes mains d'artiste
L'idéal retrouvé
Existe
Tel que je l'ai rêvé.

Qu'on dise du costume :
« Plus que l'Œuvre il est beau. »
La plume
Si souvent fait l'oiseau !

Eh bien, non ! Le costume, tout gentil qu'il soit, n'est pas plus beau que l'œuvre ; ils sont gracieux et ravissants tous deux. Voyez plutôt, dans la petite pièce intitulé : *Révélations* et que franchement,

Digitized by Google

ouvertement, nous aurions appelé : *le Pinson*; car c'est un pinson qui parle :

J'ai, pour abriter ma personne,
Un petit coin silencieux,
Discret, où, seul, je m'abandonne
A mes rêves délicieux.
C'est une chambrette embaumée
Par la flore des verts sentiers :
Jasmins, muguets, et cette aimée,
La fleur blanche des églantiers.
De là, je domine la plaine,
Je vois les routes, le ciel bleu,
Et la grande famille humaine
S'agitant beaucoup pour si peu.

Il est philosophe, notre Pinson, mais s'il se moque des hommes, il le fait en un chant si gracieux qu'on ne peut lui en vouloir.

Je ne me bats, ni ne me grise;
L'onde claire n'a pas le don
De faire éclore une sottise
Qui réclame ensuite un pardon.
Je ne fais pas de politique !
Dût-on nous traiter de nigauds,
Dans notre libre république
Tous les citoyens sont égaux.

Dans la république des Pinsons, soit ; mais dans la république des Oiseaux n'y a-t-il pas des chouettes et des éperviers ?

Voilà ma vie et le mystère
De mon bonheur. Je ne crains rien
Si ce n'est un coup de tonnerre...

Notre Pinson a lu l'histoire des Gaulois.

Ou les parcils, tu le sais bien.

Ah ! il est railleur, notre petit emplumé !

Digitized by Google

Ainsi m'a parlé, sous la voûte
Des bois discrets, un doux Pinson
Dont j'avais longtemps, sur ma route,
Troublé la joyeuse chanson.

N'importe ! il me va, cet oiseau-là. Il jase à merveille, a du bon sens quoiqu'il ait un peu la réputation des linottes ; mais ce qu'il m'apprend me ravit de plaisir.

Non, son interprète n'a pas vieilli ; non, l'auteur des *Rimes printanières* n'a ni baissé, ni changé. Il a toujours la même muse sautillante et badine, la même fraîcheur d'images, et ce qui nous plaît, il a toujours mêmes négligences d'écolier, mêmes étourderies d'apprenti chanteur. Notre cher Camille Roy, voyez-vous, n'a pas encore pris la toge virile. Sa voix n'est pas encore grave et mesurée ; sa démarche n'est pas compassée ; son style n'est pas encore académicien. Toujours souple et léger, son pied aime encore à danser sur le bord des ruisseaux, dans les prairies ou à l'ombre des grands bois, et son cri est toujours : Vive la jeunesse, la nature et l'amour.

Mais ne faut-il pas rendre un jugement ?

Notre tâche sera facile.

— Approchez, jeune Ephèbe.

Le jury s'étant consulté, après avoir lu et relu les *Rimes printanières* et les *Pages d'amour*, les couronne *ex æquo*.

A chacune d'elle, un rameau d'or.

C'est une grande louange que nous donnons aux *Pages d'amour*, rivales de leur aînée.

Mais vienne une troisième petite sœur, c'est alors que nous serons sévère !

Aimé VINGTRINIER.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS

⁎ Après les fouilles de Trion, nous aurons celles de Fourvière. Une découverte faite dans un jardin appartenant à M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences, va ranimer la discussion sur l'emplacement de l'amphithéâtre romain. Car tout concourt à établir que l'on est sur la trace d'un monument de cette nature : l'ellipse décrite par les substructions mises au jour, leur disposition inclinée, la déclivité même du terrain qui les porte.

Mais, pour avoir prouvé qu'un amphithéâtre s'élevait dans la cité, entre le forum, le théâtre et le palais des César, on n'aura pas mis à néant l'existence d'un second amphithéâtre sur le territoire gaulois, destiné aux fêtes fédérales du mois d'août, et la controverse archéologique a encore de beaux jours. Sans compter que les partisans du cirque d'Orphitus et Maximus conservent leurs positions et sont de taille à se défendre.

⁎ Près de Vienne, sur le passage de la voie qui reliait cette ville à Die, un Jupiter, des vases, des fibules, des médailles, ont été recueillis. De semblables trouvailles, très intéressantes, ont été faites à Sainte-Colombe, par un infortuné propriétaire qui s'est rendu acquéreur d'un terrain, avec l'intention de créer un jardin, et qui ne peut donner un coup de pioche sans heurter quelque débris antique.

Voyez-vous l'embarras d'un amateur des champs, se trouvant en face d'une mosaïque de 72 mètres carrés ? Son bon sens et sa délicatesse lui interdisent de la jeter aux gravats ; d'autre part, l'enlèvement

Digitized by Google

et la reconstitution de cette pièce monumentale exigerait une dépense de six à huit mille francs; et tout cet emplacement perdu pour la culture des roses et la plantation des cerisiers! C'est à renoncer à la villégiature, en s'écriant :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains.

Ce sol fertile — en surprises — était occupé par une opulente villa, ruinée sans doute par le feu des Barbares, ainsi que l'attestent maints débris calcinés. Il n'est pas impossible que les recherches ultérieures révèlent, pour l'amphithéâtre de Fourvière, la même cause de destruction. Au moins fallait-il plus de quelques heures pour anéantir les théâtres des anciens.

⁂ La sollicitude paternelle de nos édiles vient de prescrire l'éclairage à la lumière électrique de nos salles de spectacle. C'est bien; mais mieux serait encore une amélioration dans les procédés de construction pour les théâtres à venir et aussi dans l'aménagement des salles actuelles, qui, dans bien des cas, pourraient être corrigées. Chenavard avait donné, sur chaque façade de côté du Grand-Théâtre, des débouchés aux escaliers intérieurs. Pour gagner la location de deux échoppes, mesurant trois pieds de profondeur, l'administration municipale a supprimé ces utiles voies de dégagement. Il faut les rétablir sans retard.

⁂ Toutefois, la mesure prescrite pour l'éclairage a du bon, et tout Lyonnais approuvera cet arrêté. Mais que dire de la décision ministérielle modifiant les noms de nos trente-quatre forts, casernes ou établissements militaires? Que dire aussi du régime administratif d'un pays qui permet au premier chef de bureau venu, soit de changer la tenue de l'armée, comme un gandin change la livrée de ses domestiques, soit de bouleverser une nomenclature consacrée par l'usage et justifiée par la géographie ou l'histoire?

Il était donc bien subversif de désigner par les noms des lieux où ils sont situés les forts ou quartiers du Mont-Verdun, de Vaise ou de Perrache, de conserver son appellation plusieurs fois séculaire au bastion Saint-Jean, de perpétuer le souvenir d'un fait d'histoire locale dans le nom de la caserne de la Part-Dieu. Je me demande ce que va gagner en force l'esprit militaire, lorsque nous dirons forts Navailles, Clerc ou Maupetit, et casernes Bellon-Lapisse ou Margaron.

Digitized by Google

⁂ Trois de nos compatriotes se sont rendus à Paris, délégués par les sociétés de secours mutuels lyonnaises : MM. Bleton, Rougier et Courtois.

Le but de leur mission était difficile à atteindre. Premièrement, ils avaient à prier le Gouvernement de bien vouloir ne plus s'occuper des des institutions de prévoyance mutuelle et de les laisser sous la législation ancienne; or, tout Parlement est possédé du besoin de légiférer et de réformer ce qui a été fait avant lui. En second lieu, les délégués lyonnais devaient réclamer la réalisation d'une promesse antérieure de dotation, en faveur des sociétés qu'ils représentaient; or, le Gouvernement, après avoir vu les génisses grasses affluer dans ses étables, en est réduit à faire la chasse à des vaches pitoyablement maigres.

N'importe. Comme il reste en haut lieu — en fussiez-vous étonné — une bonne provision d'eau bénite de cour, on en a largement usé envers nos compatriotes, qui sont revenus aspergés, sinon contents.

⁂ Dans sa séance du 14, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a procédé à l'installation de cinq nouveaux élus : MM. Gobin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; H. Sicard, doyen de la Faculté des sciences; le docteur Humbert Molière; le comte de Charpin-Feugerolles et Armand-Calliat.

Le mardi suivant, l'Académie tenait séance publique pour entendre le discours de réception de M. Clair Tisseur. Sujet : *Antoine Chenavard*, architecte lyonnais. Très académique pour la circonstance, l'orateur a montré que son talent d'écrivain a double face, de même qu'il signe ses œuvres de deux noms différents. Mais, ainsi que l'oiseau volette en marchant, l'*immortel* du Gourguillon se trahit par un élan gaulois, en plus d'un endroit de son discours.

⁂ Au sein d'une autre compagnie savante, à l'Institut, M. Georges Guigue, notre jeune et érudit archiviste, vient de remporter un succès mérité. L'Académie des sciences a donné une mention à son beau travail sur les Tard-Venus, dont il a été rendu compte dans un des précédents numéros de la *Revue du Lyonnais* et que doit connaître tout Lyonnais ami des arts.

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Paul Regnaud a obtenu le prix Bardin pour son mémoire sur la philosophie du langage.

Digitized by Google

⁂ *Paulo minora canamus.* A côté de ces doctes labeurs, les revues continuent à éclore. Il est vrai que, dans cet ordre de naissances, la mortalité se montre particulièrement implacable et que peu de sujets dépassent la première année.

On avait annoncé pour le mois de juin la *Revue rose* : Joli titre, bien en saison, et fait pour donner au lecteur l'idée de se couronner de fleurs. Puis, ce titre prit la forme pompeuse de *Revue des siècles* : cette fois, c'était une couronne d'immortelles qui devenait de circonstance. Enfin, nous avons eu la *Revue du siècle.* Je souhaite bien sincèrement, pour nous et pour elle, que, dans quelques années, il nous soit donné de lire sur sa couverture étoilée : 2e siècle, 16e année, 175e numéro.

⁂ Que vous dirai-je des Courses? Je n'en puis mal parler, puisque je n'y vais jamais et que je ne les connais pas. Et comment irais-je aux courses, étant persuadé que ce genre de distraction me déplaît ?

Comprenez si vous pouvez. Ou plutôt contentez-vous d'enregistrer le nom du vainqueur pour le grand prix : *Salamandre II*, monté par Bartholomew.

C'est égal, je serais bien aise que quelque âme de bon vouloir m'expliquât l'intérêt qu'un spectateur — à moins qu'il ait parié sur un cheval — peut avoir à ce que la casaque jaune arrive avant la casaque violette.

⁂ Lyon port de mer, voilà qui sort des banalités courantes. S'il faut en croire des on dit qui n'ont rien d'improbable, notre grand peintre Chenavard, l'homme aux conceptions titanesques, aurait depuis longtemps émis à Monaco, chez Mme Blanc, l'idée grandiose de réunir le Havre à Marseille, au moyen d'un canal passant par Paris et Lyon.

M. de Douhet, de Clermont-Ferrand, a conçu la même pensée et a formulé un projet, en ce moment soumis au Conseil municipal de Paris. Coût : trois milliards.

La France en a dépensé quatre pour créer de multiples amorces de lignes ferrées qui, semblables aux tronçons de serpent du poète, font de vains efforts pour se réunir. Vous verrez qu'on hésitera cinquante ans avant de consacrer la même somme à une œuvre dont l'utilité n'a pas même à être démontrée.

M. J.

Digitized by Google

Chronique de Juin 1887

4 Juin. — Décret nommant M. Joseph Rimaud, notaire à Lyon, en remplacement de M. Poidebard, démissionnaire en sa faveur.

7 Juin. — Élection de cinq membres titulaires à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Sont nommés : M. Gobin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. Théodore Aynard, passé membre émérite ; M. Henri Sicard, doyen de la Faculté des Sciences, en remplacement de M. Chauveau, nommé membre correspondant ; M. le docteur Humbert Mollière, en remplacement de M. le docteur Bouchacourt, passé membre émérite ; M. le comte de Charpin-Feugerolles, en remplacement de M. E. Belot, décédé ; et M. Armand-Calliat, en remplacement de M. Fabisch, décédé.

12 Juin. — Grandes courses de bicycle, organisées pour le Championnat de France, sur la place Bellecour.

15 Juin. — Publication du premier numéro de la *Revue du siècle*, dirigée par M. Camille Roy.

16 Juin. — Conférence faite par M. G. de la Chavornery, dans la salle du théâtre du Gymnase, sur le rôle de la femme dans le mariage.

— Mort de M. Reboul, ancien professeur de mathématiques au Lycée de Lyon, décédé à Thoissey (Ain), à l'âge de 82 ans.

Digitized by Google

19 Juin. — Première journée des Courses de Lyon.

— Distribution solennelle des prix aux élèves de l'Enseignement professionnel du Rhône, au Cirque Rancy, sous la présidence de M. Janssen, membre de l'Institut et directeur de l'Observatoire.

20 Juin. — Deuxième journée des Courses de Lyon.

21 Juin. — Séance publique à l'Académie de Lyon. M. Clair Tisseur prononce son discours de réception sur la vie et les œuvres d'Antoine Chenavard. Sur un rapport présenté par M. Bresson, le concours du prix Christin et de Ruolz, est prorogé à un an. M. Valson termine la séance par un rapport sur le concours du prix Herpin, qui est décerné à MM. Marchand et Vautier.

24 Juin.— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerne une mention honorable à l'ouvrage de M. Georges Guigue sur les *Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais.*

27 Juin. — Réunion de famille des anciens élèves de l'Institution des Chartreux et de l'Institution N.-D. des Minimes.

30 Juin. — Loi qui distrait la section de Saint-Fons de la commune de Vénissieux, pour l'ériger en commune distincte.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

TABLE DU TROISIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

Antoine PÉRICAUD. — Les Gouverneurs de Lyon. 5, 81

H. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Une vieille étymologie du nom de Lyon 107

T. AYNARD. — Réponse aux chercheurs d'eau pour la ville de Lyon, par le simple bon sens. 137, 203

F. FRÉCON. — Notice sur l'Œuvre de la Marmite, à Ainay, aux XVIIe et XVIIIe siècles. 161

J.-P. VANEL. — La peste à Saint-Genest-Malifaux, en 1628, journal inédit de Louis Jacquemin. 279, 337, 417

M.-J. — Revue du mois 152, 245, 328, 409, 471

Chronique du mois 78, 160, 254, 334, 415, 475

ARCHÉOLOGIE

VALENTIN-SMITH. — Fouilles dans la vallée du Formans. Pièces justificatives. 26, 122, 180, 444

Digitized by Google

HISTOIRE

Pages.

SAINT-QUIRIN. — Le Complot d'Alagon (1596-1605). . . 305, 375

DOCUMENTS INÉDITS

G. VÉRICEL. — Envoi à l'Hôtel des Monnaies de l'argenterie des églises de Lyon (2 décembre 1759). 22

LITTÉRATURE, ROMANS ET NOUVELLES

M. JOSSE. — Le Compartiment des fumeurs 51

G.-A. HEINRICH. — Sully-Prudhomme et la poésie philosophique (*suite et fin*). 96

MŒURS ET COUTUMES

G. VÉRICEL. — Vieux usages lyonnais 387

J. NOUVELLET. — Une soirée dans l'autre monde 433

BIOGRAPHIES

N. P. — Anciens collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*. E. de Jacob de la Cottière 26

A. VACHEZ. — C. Brouchoud. Sa vie et ses œuvres 257

PHILOLOGIE

PUITSPELU. — Lug en celtique à propos de l'étymologie de Lugdunum. 113

Digitized by Google

BEAUX-ARTS

Pages.

Roger VILLE. — Lettre au sujet du tableau de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez 151

Abbé de SAINT-PULGENT. — Le château de la Bâtie, en Forez . 205

Abbé REURE. — Le reliquaire de Saint-Louis de Carthage. . . 393

ÉCONOMIE POLITIQUE ET JURISPRUDENCE

Docteur Édouard CARRIER. — Les aliénés devant l'opinion et devant la loi. Aperçu critique sur le nouveau projet de loi 190, 293, 357

BIBLIOGRAPHIE

Octave de VIRY. — Étude historique sur l'ancienne Mission diocésaine de Clermont et ses quatre maisons : L'Hermitage, Salers, Banelle et la Chasse, par M. l'abbé Randanne. 71

A. VACHEZ. — Le temple du Châtelet d'Andance (Ardèche), par L.-B. Morel. 76

A. STEYERT. — Première publication de la Société des Bibliophiles lyonnais 219

PUITSPELU. — Nouvelles avignonnaises, par J.-Irénée Avias . . 236

Léon GALLE. — Causerie d'un bibliophile. 240, 406

PUITSPELU. — Les Tards-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais, par M. Georges Guigue. 318

A. VINGTRINIER. — Œuvres de Louise Labé, publiées par Charles Boy 320

G. SANLAVILLE. — Premiers voyages aériens à Lyon, en 1784, par M. Raoul de Cazenove. 325

— Les Annales du Musée Guimet. T. XI et XII . 326

— Bibliographie forézienne. 400

Digitized by Google

Pages.

A. VACHEZ. — Catalogue sommaire des Musées de la ville de Lyon 458

Henri PANAREL. — A travers Lyon, par M. Josse 459

A. LÉGER. — Histoire de l'astronomie, par M. J.-F. Bonnel. 461

G. SANLAVILLE. — Relation de la fête civique et militaire du du 29 juin 1793, sur la place de la Fédération, publiée par M. G. Vericel 466

A. VINGTRINIER. — Pages d'amour, poésies de Camille Roy . 467

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon . . 251, 332

POÉSIES

T. DOUCET. — Sonnets : I. A X 216
II. Vieux roman. 217

Stephen DANIEL. — Sonnet : Le Rêve d'un bon jeune homme . 218

J.-E.-V. TRISTIS. — Sonnets : I. Autrefois. 454
II. Aujourd'hui. 455
III. Sélection. 456
IV. Oublions. 457

PLANCHES DE LA REVUE

1° Route du pont d'Alay (eau-forte par J. Drevet) . . . Frontispice

2° Portrait de E. de Jacob de la Cottière 48

3° Carte de la marche de César et des Helvètes dans le département de l'Ain. 453

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 884 956

Digitized by Google